PAYS DE LUMBRES
COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

FICHES DE PRESCRIPTIONS ANNEXEES AU REGLEMENT ECRIT



AGENCE D'URBANISME & DE DÉVELOPPEMENT
Pays de Saint-Omer - Flandre intérieure

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUI du Conseil communautaire de la CCPL en date du 30/09/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 62380 LUMBRES DU PAYS DE LUMBRES

Le Président

Christian LEROY

C H H P Comité d'Histoire du Haut-Pays

SOMMAIRE

Acquin-Westbécourt p5
Affringues p39
Alquines p49
Audrehem p67
Bayenhem-lès-Seninghem p99
Bléquin p107
Boisdinghem p126
Bonningues-lès-Ardres p134
Clerques p164
Cléty p192
Coulomby p200
Dohem p218
Elnes p248
Escoeuilles p264
Esquerdes p268
Haut-Locquin p284
Journy p294
Ledinghem p306
Leulinghem p312
Lumbres p322
Nielles-lès-Bléquin p425
Ouve-Wirquin p431
Pihem p443
Quelmes p449
Quercamps p463
Rebergues p487
Remilly-Wirquin p489
Seninghem p507
Setques p543
Surques p569
Vaudringhem p587
Wavrans-sur-l'Aa p597
Wismes p641
Zudausques p647

MAISON
9 rue de la Tranquilité, Nordal,
62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **A2 958.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison rurale en pierre datant de 1838 d'après le millésime présent sur le pignon S.

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Logis bordant la voie publique, uniquement percé côté cour (avec volets roulants).

Volumétrie
Bâtiments orienté N.-S., de plan rectangulaire et de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Bâtiment en craie taillée avec enduit au lait de chaux. Soubassement en craie taillée passé au coaltar sur la moitié S. du logis. Toiture de tuiles.

Façades et percements
- Façade sur rue aveugle. Combles uniquement percés sur la partie O. de la toiture.
- Pignon S. portant millésime avec une fenêtre unique sur sa moitié supérieure.

INTÉRÊT

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Les longères en pierre sont fréquentes dans la partie N.E. du Pays de Lumbres et en vallée de la Hem. À Acquin-Westbécourt, la présence de ce type de bâti rural en craie s'explique par la proximité des carrières locales (tailleurs de pierre disponibles sur place et coûts de transport limités).



MAISON
9 rue de la Tranquilité, Nordal, 62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **A2 958**

PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRÉSERVÉS :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (craie, enduit chaulé, coaltar, tuile)
- Le millésime présent sur le pignon S.

peuvent être ENVISAGÉS :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que la reprise de l'enduit en façade.
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- L'enlèvement des volets roulants sur la façade côté cour.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble sur la moitié E. de la toiture
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui cacherait le millésime sur le pignon S.

FERME
4et 4B rue du Bois,
62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **D2 574.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâtis en pierre et brique







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison et dépendances en pierre et brique pouvant dater du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Corps de ferme hétérogène avec un logisrecouvert d'enduit chaulé et des dépendances en brique rouge comprenant notamment une écurie. Le logis possède un pignon S.E. en brique et un pignon N.O. de type régional en wambergue en craie avec épis de brique.

Volumétrie
Bâtimentsorganisés autour d'une cour quadrangulaire et ne laissant qu'un espace suffisant pour l'accès à la parcelle depuis la voie publique. Ensemblede plain-pied, couvert de toitures en bâtière.

Matériaux
Le logis est sur sa moitié S.E. en brique avec enduit chaulé sauf sur le pignon correspondant tandis que l'autre moitié est en craie taillée avec enduit à la chaux. Le logis possède un soubassement en silex. Les dépendances sont en brique rouge. L'ensemble de la ferme possède des toitures de tuiles, avec coyau plus ou moins débordant selon les façades.

Façades et percements
- Façade sur rue orientée N.E., percée de 4 fenêtreset d'une porte.La plupart des fenêtres présentent un appui en brique et ne sont vraisemblablement pas d'origine.
- La dépendance servant d'écurie est pourvue de 3 portes à 2 battants et sa façade sur cour est percée de 4 petites fenêtres cintrées. La partie haute est décorée de chainages et de frises denticulées.
- Le pignon sur rue porte une pierre sculptée au niveau du faîtage. Motifs très altérés par l'érosion.

INTERET

Ce bâti est représentatif de l'organisation des fermes du Haut-Pays d'Artois. Il vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERME
4 et 4B rue du Bois, 62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **D2 574**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (craie, enduit chaulé, brique, silex, tuile)
- La cohérence entre le logis et la dépendance (les points communs et les différences).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect de même que la reprise de l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout nouveau percement qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.

PIGNON
4A rue du Bois,
62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **D2610.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Pignon sur rue ornementé, daté, non enduit







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Pignon de grangeornementéet daté de 1836.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en craie tailléeélevée surun soubassement en silex et brique.Le pignon millésimé 1836 par ancres et inscription est en wambergueà épis de brique, et fait face à la voie publique.

Volumétrie
Grange dont le plan est en L à court retour sur rue, le pignon ici considéré faisant ainsi face à la voie publique tandis que la grange lui est parallèle.

Matériaux
Façades et pignons en craie taillée avec épis de brique sur le pignon, solin en brique et silex, toiture en tuile.
La grange en torchis ayant été fortement remaniée (tôles) n'est pas prise en compte ici.

Façades et percements
- --

INTERET

Exemplaire intéressant car typique de la région, mais aussi pour ses deux millésimes.



PIGNON
4A rue du Bois, 62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **D2610**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, silex, tuile)
- Le pignon en wambergue
- Les ancres et l'inscription indiquant la datation de l'édifice.

peuvent être ENVISAGES :

- Le nettoyage de la façade en cas de nécessité.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiquesqui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout percement
- Toute extension qui masquerait ou dégraderait ce pignon.

FERME
11rue du Bois,
62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **D2 960.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermeen pierre pouvant dater du XIXe siècle. Quelques éléments ont été repris récemment à l'instar des ouvertures sur la toiture du logis.

DESCRIPTION GENERALE

Logis et dépendances établis en U autour d'une cour. Le logis est perpendiculaire à la voie publique tandis que les dépendances lui sont parallèles.

Volumétrie
Bâtimentsorganisés en U autour d'une cour quadrangulaire et ne laissant qu'un espace suffisant pour l'accès à la parcelle depuis la voie publique. Ensemblede plain-pied, couvert de toitures en bâtière.La dépendance située au N.E. de ce corps de ferme est aussi couverte d'une toiture en bâtière dissymétrique (avec des pans de longueurs différentes).

Matériaux
L'ensemble de la ferme est en craie taillée avec enduit chaulé. Présence d'un soubassement recouvert probablement enduit au coaltar. Hormis la dépendance située au N.E. qui est couverte d'une toiture en tôle, le reste de la ferme possède une toiture de tuiles,dont l'arêtier est protégé d'une faitière à bourrelets avec coyau quelque peu débordant sur les dépendances situées au S.O. par rapport au logis.

Façades et percements
- Dépendances sur cour au S.O. par rapport au logis percées de 5 portes en panneaux de bois à double battant. On remarque aussi une petite fenêtre et une lucarne rampante. Cet ensemble devait donc initialement tenir lieu d'écuries.
- La façade sur cour du logis est percée de 4 fenêtres à 2 carreaux sur sa moitié inférieure et une unique fenêtre sur sa moitié supérieure. L'entrée se fait par une porte accessible par un escalier. La toiture a visiblement fait l'objet d'une reprise récente avec le percement de 2 châssis de toit.
- La dépendance au N.E. du logis comporte quant à elle uniquement une porte avec encadrement particulier.

INTERET

Ce bâti est représentatif de l'organisation des fermes du secteur. Il vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, la pierre locale pouvant être extraite des carrières de la commune.



FERME
11 rue du Bois, 62380
Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **D2 960**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (craie, enduit chaulé, brique, tuile)
- La cohérence entre le logis et les dépendances (les points communs et les différences).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que la reprise de l'enduit en façade.
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- L'enlèvement de ce qu'il reste d'enduit en ciment sur le pignon avec épis de brique.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout nouveau percement qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.

MAISON
9 rue de la Brasserie,
62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **A3 595.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maisonen pierre pouvant dater du XIXe siècle. Quelques éléments ont été repris récemment à l'instar des ouvertures sur la toiture du logis.

DESCRIPTION GENERALE

Logis et dépendances établis autour d'une cour. Le logis est parallèle à la voie publique tandis que la dépendance la borde. L'un des pignonsest en wambergue avec épis de brique et épi de faîtage.

Volumétrie
Bâtimentsorganisés en L autour d'une cour et séparés de la voie publique par un espace de végétation.
Ensemblede plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
L'ensemble de la ferme est en craie taillée protégée d'un enduit au lait de chaux.

Façades et percements
- Dépendances sur cour présentant peu de percements, notamment dans leur façade vers l'extérieur.
- Porte d'entrée du logis accessible via un emmarchement.
- Les ouvertures d'une manière générale, sont très hétéroclites, témoignant de diverses reprises.

INTERET

Ce bâti est représentatif de l'organisation des fermes du secteur. Il vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, dans une commune où les carrières locales permettaient d'obtenir de la craie à coût moindre.



FERME
9 rue de la Brasserie,
62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **A3 595**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (craie, enduit chaulé, brique, tuile)
- La cohérence entre le logis et les dépendances (les points communs et les différences).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que la reprise de l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- L'enlèvement de ce qu'il reste d'enduit en ciment sur le pignon avec épis de brique.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout nouveau percement qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.

FORT D'ACQUIN
4 rue du Château,
62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **A3 967.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine militaire /
Manoirs, châteaux







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien fort bâti en 1415 par les moines de l'abbaye Saint-Bertin de Saint-Omer, pour servir de refuge aux habitants au temps de la Guerre de Cent Ans. Le site a longtemps servi de casernement jusqu'au XVIIe (Guerre de Trente Ans) avant de devenir une ferme dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. L'enceinte fortifiée a été agrandie et des bâtiments agricoles installés en 1830 ou 1840

DESCRIPTION GENERALE

Edifice très remanié, présentant à côté des vestiges médiévaux de nombreux éléments d'époque moderne et du XIXe siècle. Restaurations XXe siècle bien visibles.

Volumétrie
Ensemble de bâtiments inscrits dans une cour de forme quadrangulaire. Ancienne tour maitresse du XVe siècle (14 x 10 m), courtines, deux tours en fer à cheval, dépendances à étage en craie, portail sous arcade en plein cintre.

Matériaux
Utilisation de la craie pour les parties les plus anciennes (Moyen Âge et époque moderne), avec oolithe de Marquise (encadrement de porte et embrasures de tir).
Utilisation de la brique et reprises en rouge barre du bâti en pierre, au XIXe siècle (vers 1833).
Craie et silex pour la courtine.

Façades et percements
- Murs périphériques percés de 13 embrasures de tir en oolithe de Marquise, localisées sur la tour maitresse, les courtines et les deux tours en fer à cheval.
- Tour maitresse arasée percée de deux portes dont une à encadrement en oolithe de Marquise, et d'une baie. Deux châssis de toit ont été aménagés dans la toiture sur cour.
- Dépendances des XVIIe-XVIIIe percées de baies cintrées, absence de symétrie.
- Dépendances en brique XIXe siècle de part et d'autre du portail d'entrée.

INTERET

Très hétérogène sur le plan architectural,l'édifice présente cependant un intérêt historique indéniable au niveau régional. C'est le seul domaine bertinien encore conservé à ce jour dans l'Audomarois. Voir la brochure « L'église Sainte Pétronille et le fort d'Acquin : dans le giron de l'abbaye Saint-Bertin », Patrimoine en Poche, Comité d'Histoire du Haut-Pays, 2017.



FORT D'ACQUIN

4 rue du Château, 62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **A3 967**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation.
- Les matériaux et leur appareillage (silex, craie, enduit chaulé, brique, bois, tuile)
- L'absence de percement des murs périphériques (en dehors des embrasures de tir).
- Le portail d'entrée

peuvent être ENVISAGES :

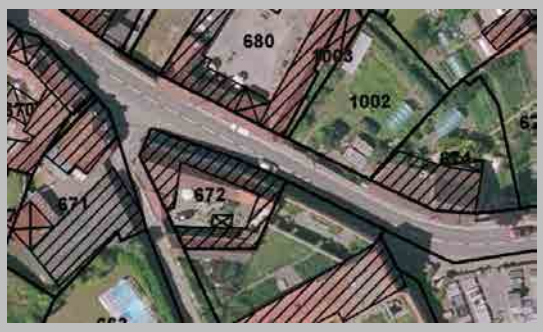
- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles, et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension en dehors de l'emprise de la cour.

MAISON
31 rue principale,
62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **A3672.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Longère en craie





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison de type longère en craie pouvant dater du XIXe siècle et présentant quelques traces de reprises notamment au niveau des baies.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en craiebordant la voie publique et implantée sur une parcelle d'angle. Entrée par un escalier à double emmarchement. Une dépendance lui est accolée sur son extrémité E., visible grâce à des indices sur la façade d'accueil orientée N. (ouverture différente, légère rupture dans l'alignement et façade partiellement en rouge barre recouvert de lait de chaux).

Volumétrie

Bâtimentsorienté O.-E., de plan rectangulaire et de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux

Ensemble du bâtiment en craie taillée avec enduit au lait de chaux. Soubassement en brique pour la dépendance et peint en gris sur l'ensemble du bâtiment. Toiture de tuiles.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N., percée de 7 fenêtresdont 6 en matériau plastique avec volets roulants et d'une porte fermée de panneaux en bois. Une fenêtre avec cintre agrémente la façade de la dépendance.On distingue un linteau sur les 3 fenêtres les plus à l'O. surplombé par un arc de déchargement en brique. Sur la moitié O. de la façade sont placées des ancres ovales ornementées. Une corniche moulurée àdenticulesest présente sous un léger coyau. Combles éclairés par trois châssis de toit récents. Absence de symétrie.
- Pignon O.aveugle.

INTERET

Nous sommes vraisemblablement en présence d'une maison mixte associant habitation et stabulation, érigée en craie. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, dans une commune où les carrières locales ont facilité la construction de bâtis ruraux en craie.



MAISON
31 rue principale, 62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **A3672**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (craie, enduit chaulé, brique, tuile)
- La cohérence entre le logis et la dépendance (les points communs et les différences).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que la reprise de l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti
- Le remplacement des huisseries plastiques par des huisseries bois.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout nouveau percement qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.

GRANGE
37 rue principale,
62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **A3690.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grangeen pierre pouvant dater du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange implantée perpendiculairement à la voie publique et délimitant la parcelle sur sa partie N.

Volumétrie
Bâtiment orienté S.O.-N.E., de plan rectangulaire et de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Ensemble du bâtiment en craie taillée et recouvert d'un enduit au lait de chaux. Solin en brique passé au coaltar. Toiture en tôle.

Façades et percements
- Façade N. et pignon E., visibles depuis la voie publique, aveugles. Absence de percement de la toiture.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de son matériau en craie, caractéristique de la commune dont les carrières locales ont permis d'élever quelques bâtis ruraux dans ce matériau habituellement consacré aux bâtisses nobles ou monumentales.



GRANGE
37 rue principale, 62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **A3 690**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationperpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux (excepté de toiture) et leur appareillage (craie, enduit chaulé, brique, coaltar).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de l'enduit en façade, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau du même aspect
- Le remplacement de la toiture en tôle par une toiture en tuile
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout percement sur la façade et le pignon qui ôterait au bâti son caractère de dépendance fermant la cour sur rue.

DEPENDANCES
49 rue principale,
62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **A31103.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ensemble ruralen pierre pouvant dater du XIXe siècle. La dépendance longeant la rue fait face à un carrefour et porte la mention « Acquin » sur sa façade.

DESCRIPTION GENERALE

Grange longeant la voie publique et faisant face à un carrefour.

Volumétrie
Bâtimentsorienté N.-S., de plan globalement rectangulaire (avec un angle léger afin de ne pas empiéter sur l'espace publique)et de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée, recouverts d'un enduit au lait de chaux pour certains éléments du corps de ferme comme le muret qui délimite une partie de la parcelle. Soubassement et une partie des chaînages d'angle en brique. Toiture de tuiles.

Façades et percements
- Façade E. uniquement percée d'une petite ouverture directement sous le débord de toit. Ce dernier présente un coyau légèrement débordant.
- Pignon S. aveugle.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes ainsi que pour la mention « Acquin » (non datée) inscrite sur la façade E. de la grange. Les carrières locales ont permis l'intégration de la craie dans le bâti rural au XIXe siècle.



DEPENDANCES
49 rue principale, 62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **A31103**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (craie, enduit chaulé, brique, bois, tuile)
- L'inscription sur la façade E.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que la reprise de l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- La pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Tout recouvrement de l'inscription « Acquin » faisant face au carrefour.

GRANGE
Face au 20 rue de la Source,
62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **D1166.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Pignons sur rue ornementés, datés, non enduits





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grange à pignon ornementé datant probablement du XIXe siècle .

DESCRIPTION GENERALE

Grange en craie taillée dont le pignon N., parallèle à la voie publique, présente des épis de brique. Un calvaire en fer forgé ornementé de motifs en arabesque y est accolé.

Volumétrie
Grange de plan rectangulaire.

Matériaux
Façades et pignons en craie taillée avec épis de brique sur le pignon et toiture en bâtière en tuile.

Façades et percements
- Aucun percement visible depuis la voie publique.

INTERET

Exemplaire intéressant avec présence d'un calvaire en fer forgé accolé à la façade O. de la grange.



GRANGE
Face au 20 rue de la Source, 62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **D1166**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, craie, tuile)
- L'absence de percement
- Les épis de brique sur le pignon N.
- Le calvaire.

peuvent être ENVISAGES :

- Le nettoyage de la façade en cas de nécessité.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiquesqui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout percement du pignon et du mur gouttereau donnant sur la voie publique.
- Toute extension qui masquerait ou dégraderait ce pignon.

FERMETTE
28 rue du Tilleul,
62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **D2621.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Logis de fermeen pierre pouvant dater du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Logis de ferme à étage et situé en fond de cour, parallèle à la voie publique et avec une extension arrière couverte en appentis. Logis visible depuis la voie publique par le porche couvert fermant la cour.

Volumétrie
Bâtimentsorienté S.O.-N.E., de plan rectangulaire et à étage, couverts d'une haute toiture en bâtière dissymétrique.

Matériaux
Ensemble du bâtiment en craie taillée, recouvert d'un enduit au lait de chaux. Soubassement aussi en craie taillée. Toiture de tuiles avec coyau non débordant mais bien identifiable.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S.E., percée par des baies légèrement cintrées comprenant 4 fenêtres doubles à 2 carreaux et une porte, le touten bois.Présence d'une corniche moulurée en craie sous le coyau.Huisseries en bois. Soubassement et appuis de fenêtre peint en gris. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignon N.E. aveugle.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes ainsi que pour ses ouvertures cintrées. Il est typique des logis à étage des fermes moyennes, implantés en fond de cour au début du XIXe siècle.



FERME
28 rue du Tilleul, 62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **D2621**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (craie, enduit chaulé, bois, tuile)
- Les baies cintrées.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que la reprise de l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui encombrerait la cour.

GRANGE ET PORCHE
38 rue du Tilleul,
62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **D21004.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dépendances de type ossature bois et torchis pouvant dater du XIXe siècle : grange percée d'un passage sous porche couvert.

DESCRIPTION GENERALE

Grange marquant l'entrée de la propriété par un prolongement sous forme de porche couvert dont l'ossature bois est toujours visible.

Volumétrie
Bâtimentsorienté S.O.-N.E., de plan rectangulaire et de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
L'ensemble de la structure bois est laisséeapparente, non recouverte. Mur d'appui du porche en torchis. Soubassementen brique passé au coaltar. Toiture de tuiles. Un portail métallique bas, de type grille, et récent, ferme le porche.

Façades et percements
- --

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevée en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, et surtout pour son ossature bois dont certains pans sont numérotés en chiffres romains, repères permettant le montage et démontage des dépendances.



GRANGE ET PORCHE
38 rue du Tilleul, 62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **D2 1004**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (bois,brique, coaltar, tuile)
- L'ouverture et la couverture du porche
- Les pans de bois portant les inscriptions en chiffres romains.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que la reprise de l'enduit en façade sur rue
- La clôture du porche par un bâti à double battant en bois, non occultant (bas), ou occultant la cour (haut mais avec claire-voie dans la partie sommitale comme fait traditionnellement).
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Tout travaux qui viendrait obstruer l'ossature en bois.

DEPENDANCES
41 rue du Tilleul,
62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **D2 656 et 649.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dépendancesen pierredatant de 1837 d'après une inscription sur le pignon S.O.

DESCRIPTION GENERALE

Dépendances délimitant uneancienne parcelle (aujourd'hui divisée en deux) dont l'une longe la voie publique, l'autre lui est perpendiculaire.

Volumétrie
Bâtimentsorienté S.O.-N.E. et S.E.-N.O., de plan rectangulaire et de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Bâtiment orienté S.O.-N.E. en craie taillée avec trace d'enduit au lait de chaux sur un soubassement en brique passé au coaltar. Toiture de tuiles. Pignon S.O. en wambergue à épi de brique, restauré. Bâtiment orienté S.E.-N.O. en brique avec bardage de bois horizontal sur le gâble du pignon N.O. Pas de soubassement. Toiture de tuiles.

Façades et percements
- Pignon S.O. percé de 2 fenêtres sur 2 niveaux différents. Absence de symétrie. Combles non éclairés.
- Prolongement de la façade N.O. sur la parcelle cadastrale D2 649, marqué par un décalage dans la façade et l'usage de différents matériaux (silex équarris, avec chaînage en craie taillée, brique et enduit à la chaux). Percements sous forme de 3 fenêtres simples dont une circulaire.
- Pignon N.O. percé d'une large ouverture permettant d'accueillir un portail.
- Façade S.O. percée d'au moins une très fine ouverture, le reste de la surface étant dissimulée par la végétation, il est néanmoins probable que d'autres ouvertures de ce type soient présentes.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses volumes et de ses matériaux, dont la grande variété témoigne de l'évolution des bâtis ruraux (fermes et dépendances) selon les besoins économiques du propriétaire, ainsi que pour le millésime sur le pignon S.O.



DEPENDANCES
41 rue du Tilleul, 62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **D2 656**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur mise en œuvre (craie, brique,silex, enduit chaulé, coaltar, bois, tuile)
- L'hétérogénéité des façades (lien avec la parcelle voisine)
- Le pignon S.O.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit sur rue, qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait les dépendances entre elles.

MAISON
44 rue du Tilleul,
62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **D21014.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Longèreen pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison rurale en pierre pouvant dater du XIXe siècle. Avec un appentis qui servait probablement initialement de soue à cochon.

DESCRIPTION GENERALE

Maisonde plain-pied parallèle à la voie publique en fond de cour, prolongée par une dépendance agricole.

Volumétrie
Bâtimentsorienté S.O.-N.E., de plan rectangulaire et de plain-pied(avec un appentis sur le pignon N.E. Toiture en bâtière).

Matériaux
Ensemble du logis en craie taillée avec enduit au lait de chaux. Pas de soubassement malgré une évocation par une bande de peinture gris-bleu. Toiture de tuiles avec coyau légèrement débordant, sur une corniche moulurée en craie. Appentis en brique peinte, avec toiture monopente en tôle.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée S.E., percée de 4 fenêtres doubles à 2 carreaux, d'une fenêtre simple à carreau unique et de 2 portes dont une en plastique. Huisseries en matériau plastique. Coyau légèrement débordant. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Appentis accolé, percé d'une simple porte en bois, ne faisant pas l'objet de la prescription.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. La présence des carrières de craie locales a permis la construction de quelques bâtis ruraux dans ce matériau habituellement réservé aux bâtisses nobles ou monumentales.



MAISON
44 rue du Tilleul, 62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **D21014**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (craie, enduit chaulé, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que la reprise de l'enduit en façade
- La suppression de l'appentis en brique et tôle (qui a été implanté entre le logis et une longue dépendance perpendiculaire) ou son remplacement par un bâti de même configuration que le logis (volumes, toiture en bâtière en tuile), et avec des matériaux de même aspect.
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti
- Le remplacement des huisseries plastiques par des huisseries en bois (idem pour les volets roulants).

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit côté cour qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui encombrerait la cour.

MAISON
47 rue du Tilleul,
62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **D2671.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison rurale en pierre pouvant dater du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maisonen pierreparallèle à la voie publique. Une extension en bardage en bois lui a été accolée sur le pignon N.E.

Volumétrie
Bâtiment orienté S.O.-N.E., de plan rectangulaire et de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière bordée de pignons à wambergue.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignonsen craie taillée.
Soubassement enduit noir. Corniche moulurée en craie.
Toiture de tuiles avec cheminée centrale en brique.

Façades et percements

- Façade N.-O. donnant sur la rue, percée de 3 fenêtres doubles à 2 carreaux. Corniche en craie moulurée. Huisseries peintes en noir. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignon S.-O. percé d'une fenêtre double à 2 carreaux et de 3 petites ouvertures circulaires au niveau des combles.
- Pignon N.-E. aveugle, barré d'une extension.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes et pour ses pignons de type régional en wambergue. La présence de carrières locales a permis la construction de bâtis ruraux en craie, un matériau habituellement réservé aux bâtisses nobles ou monumentales.



MAISON
47 rue du Tilleul, 62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **D2 671**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (craie,brique, bois, tuile)
- Le percement du pignon S.O.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect de même que la reprise de l'enduit en façade

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit,sur rue, qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension à partir du pignon S.O.

GRANGE
49 rue du Tilleul
62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **D21123.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grangeen torchis pouvant dater du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en ossature bois et torchis, perpendiculaire à la voie publique.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire et de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.Orienté N.O.-S.E., il marque l'entrée de la propriété (l'autre grange sur rue a été cimentée sur un soubassement de silex, avec couverture en tôle, non reprise dans la prescription).

Matériaux
Ensemble du bâtiment en ossature bois et torchis, avec enduità la chaux. Soubassements en brique (cimenté sur le pignon). Toiture de tuiles à léger coyau débordant. Bardage de bois horizontal sur le pignon N.O.

Façades et percements
- Le pignon N.O. donnant sur la rue est aveugle, laissant sa surface entièrement recouverte par le bardage de bois posé à clin.
- La façade S.O. du bâtiment perpendiculaire à la rue donne sur une courette et ne possède qu'une unique porte en panneaux de bois plein, percée d'une porte pour les oiseaux de basse-cour.

INTERET

La grange fut le plus souvent élevée en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Cet ensemble de dépendances agricoles vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, et pour leur implantation autour de la cour de la ferme.



GRANGE
49 rue du Tilleul, 62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **D21123**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantationparallèleet perpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (torchis, enduit chaulé, brique, bois, tuile)
- Le bardage de bois posé à clin du pignon N.O.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que la reprise de l'enduit en façade sur cour.
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement du pignon N.O.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait la grange à la dépendance voisine.

FERMETTE
38 rue du Hurteau, La Wattine, 62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **A11116.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Bâti ossature bois et torchis







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette rurale de type ossature bois et torchis pouvant dater du XIXe siècle et présentant de multiples reprises datant du XXe siècle. Elle est dotée d'une dépendance parallèle au logis, ce dernier étant initialement une grange que l'on a par la suite percée de baies côté cour pour en faire un logis.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette élevée en ossature bois et torchislongeant la voie publique et implantée sur une parcelle d'angle (petites étables et logis).

Volumétrie
Deux bâtimentsorientés O.-E., de plan rectangulaire et de plain-pied, couverts de toitures en bâtière, celui sur rue étant prolongé d'un appentis à toiture monopente à l'E.

Matériaux
Ensemble du bâtiment sur rue en torchis recouvert d'un enduità la chaux. Pas de soubassement malgré une évocation par une bande de peinture gris-bleu. Toiture de tuiles. Bardage de bois horizontal pour le pignon E. Étables en torchis, pignon refait en parpaings à l'O.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S., percée de 4 fenêtres doubles à 2 carreaux et de deux portes fermées de panneaux en bois percés par 4 ouvertures. Façade enduite, elle ne présente pas grand intérêt. Huisseries peintes en vert. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façade aveugle au N. (sur rue) percée d'une unique fenêtre simple à 6 carreaux et d'une porte en panneaux de bois pleins. Pas de corniche, ni de coyau débordant.
- Pignon sur rue aveugle.
- Dépendance uniquement percée sur la façade d'accueil orientée N. par trois portes irrégulières en panneaux de bois pleins et peints en gris-bleu. Soubassement en ressaut par rapport au mur.
- Présence d'un puits en bâtière fermé d'une porte en bois plein à l'O. des étables.

INTERET

La fermette rurale fut le plus souvent élevée en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, et pour leur implantation parallèle.



FERMETTE rurale avec logis et dépendance
38 rue du Hurteau La Wattine, 62380 Acquin-Westbécourt.
Parcelle cadastrale **A11116**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- La cohérence entre le logis et la dépendance (les points communs et les différences)
- La singularité de la dépendance et l'irrégularité des percements de la façade N. du logis.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que la reprise de l'enduit en façade.
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.
- Le recouvrement des parties en parpaings par un enduit en lait de chaux
- Le non renouvellement de l'enduit en façade S. s'il vient à s'user au profit d'un enduit en lait de chaux.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait le logis avec la dépendance dont les caractéristiques architecturales sont quelque peu différentes l'une par rapport à l'autre.

MURDE CLÔTURE SUR RUE
10 rue de Bayenghem,
62380 Affringues.
Parcelle cadastrale :**A4544.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Clôture sur rue en craie







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ce qui apparait aujourd'hui comme un mur de clôture, est en réalité le vestige d'un ancien bâtiment d'un corps de ferme en craie. De datation incertaine, il peut toutefois être estimé du XVIIIe siècle. Le cadastre de 1820-1830 (voir ci-dessous, parcelle 277, Arch. dép. du PdC, 3P 010/2) montre un corps de ferme complet à cour carrée.



DESCRIPTION GENERALE

Mur en pierre délimitant la propriété le long de la voie publique. Il a été recoupé par la construction de deux bâtiments en brique sur ses extrémités O. et E.

Volumétrie
Moins de 10 mètres de long, hauteur de 3 mètres environ. Pas de toiture (couvrement en terrasse).

Matériaux
Elévations en moyen appareil de craie avec traces de reprises en brique.

Façades et percements

- Porte percée ultérieurement, ayant nécessité des aménagements en brique pour l'encadrement.

INTERET

Mur de clôture appareillé en craie de bonne qualité, et témoignant d'un ancien bâti rural du XVIIIe siècle.



MUR DE CLÔTURE
10 rue de Bayenghem,
62380 Affringues.
Parcelle cadastrale **A4 544**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, brique)

peuvent être ENVISAGES :

- La reprise des éléments en brique par un appareillage en craie.
- L'élévation d'une couverture en bâtière, (charpente et tuile) du bâtiment qui se cache derrière le mur conservé.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux en matière plastiquequi nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout percement supplémentaire
- Toute extension.

MAISON DU GARDE-BARRIERE
40 rue de Bayenghem,
62380 Affringues.
Parcelle cadastrale : **A5366.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Bâti ferroviaire non altéré





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancienne maison de garde-barrière installée sur la ligne de chemin de fer Saint-Omer-Boulogne, ouverte en 1874, devenue résidence privée depuis la fermeture de la ligne en 1959.Depuis la maison, le garde pouvait commander le passage à niveau, ainsi que le second situé route de Seninghem.

DESCRIPTION GENERALE

Maison de garde-barrière de 1874, rénovée, sur la ligne ferroviaire de Saint-Omer-Boulogne dont les rails ont été conservés.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulairecouvert d'une toiture en bâtière asymétrique (rénovée), qui recouvre une partie à étage et une partie de plain-pied.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique. Toiture en tuile.

Façades et percements
- Plusieurs fenêtres cintrées avec renforts en brique au niveau des rebords. Huisseries en matière plastique.
- Modénatures en brique en façade S.O. avec motifs en goutte. Rajout d'une épaisseur de brique sous la toiture et sur les chaînages d'angle. Combles non éclairés si ce n'est sur la partie la plus basse de la maison.
- Façade S.O.portant panneau qui devait à l'origine contenir le nom de la station.

INTERET

Le pays de Lumbres a conservé un important patrimoine ferroviaire en brique du XIXe siècle : gares, haltes, lampisteries, mais aussi maisons de garde-barrières comme celle-ci. Elle fait partie d'un programme de valorisation touristique local, avec le passage du rando-rail.



MAISON DU GARDE-BARRIERE

40 rue de Bayenghem, 62380 Affringues.
Parcelle cadastrale **A5 366**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique)
- Les ornementations en façade.

peuvent être ENVISAGES :

- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le percement supplémentaire des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.

MAISON
14 rue de l'église,
62380 Affringues.
Parcelle cadastrale : **A4 201.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre et en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maisonappartenant initialement à un corps de ferme. Elle date probablement de la seconde moitié du XIXe siècle.De tradition orale, les pierres proviendraient de l'ancien moulin à vent circulaire en pierre, situé sur la route de Bayenghem-lès-Seninghem sur le territoire de ce village, et présent sur le cadastre de 1820-1829 (voir ci-dessous, parcelle 606, Arch. dép. du PdC, 3P 088/3).



DESCRIPTION GENERALE

Logis longeant la voie publique. L'accès à la cour du corps de ferme s'effectue par un porche couvert en bâtière.

Volumétrie
Bâtiment orienté S.O.-N.E., de plan rectangulaireet de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtièreà croupe sur la façade N.E.avec coyau légèrement débordant.

Matériaux
Bâtiment en craie taillée. Soubassementet chaînage d'angle (en épi) en brique. Toiture de tuiles.

Façades et percements

- Façade sur rue percée de 3 fenêtres et une porte avec encadrement en brique. Ces ouvertures ne sont pas d'origine, rabaissées en même temps que la toiture, probablement lors de l'installation des lucarnes. Une ancienne fenêtre cintrée bouchée renforce cette hypothèse. Combles percés de lucarnes modernes en brique, couvertes en bâtière.
- Pignon N.-E.aveugle et pourvu d'une frise en brique sous la toiture.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux d'un ancien moulin du XVIIIe et ses volumes.



MAISON
14 rue de l'église, 62380 Affringues.
Parcelle cadastrale **A4 201**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie,brique, tuile)
- La fenêtre cintrée
- Le porche couvert formant entrée de la cour carrée

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que la reprise de l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout nouveau percement
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui cacherait la fenêtre cintrée.

MAISON DU MOULIN
2 rue de la Grotte,
62380Affringues.
Parcelle cadastrale : **A4 191**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison à étage en brique







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien moulin à papier Bouvard (maison et atelier attenant), puis scierie Ouvrie, datant du milieu du XIXe.

DESCRIPTION GENERALE

Maison à étage implantée en angle de rue, en briqueenduite de ciment, avec un atelier attenant, aveugle sur rue, percé sur cour.

Volumétrie

Bâtiment de plan rectangulaire, orienté S.E.-N.O., à étage, couvert d'une toiture à croupes, avec coyau légèrement débordant. Son prolongement (atelier) est orienté S.O.-N.E. de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux

Murs de la maison en brique avec recouvrement par ciment tout comme une petite partie de la dépendance qui conserve par ailleurs son état d'origine en brique, nue sur rue, peinte en blanc sur cour. Toiture en tuiles noirespour la maison et en brique avec arêtier protégé d'une faîtière à bourrelets pour la dépendance.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S.E., avec une fenêtre et une porte au premier niveau et une unique fenêtre à l'étage. Les encadrements sont en PVC avec installation de volets roulants.
- Façade N.E. donnant sur rue portant trace de 6 ouvertures légèrement cintrée (3 par niveau). Les baies de la première travée ont été bouchées sur les 2 niveaux. Le soubassement est marqué par une moulure qui le sépare du premier niveau sur les 3 façades visibles de la maison. De même une corniche simple longe le coyau de la toiture sur toutes les façades visibles de la maison. Combles non percées.
- Façade N.O. reprenant les mêmes caractéristiques avec 4 fenêtres réparties de manière symétriques sur les deux niveaux.
- La moulure séparant le soubassement du premier niveau se poursuit sur la façade donnant sur rue de la dépendance uniquement sur la partie cimentée. Cette façade en brique est pourvue d'une corniche moulurée sous le débord de toit.

INTERET

Ce bâti vaut pour ses origines industrielles, et la préservation de ses matériaux et volumes. Le site fait partie des 9 moulins conservés sur les 18 sites qui ont fabriqué du papier aux XIXe et XXe siècles.



MAISON
2 rue de la Grotte,
62380Affringues.
Parcelle cadastrale **A4 191**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,tuile)
- La cornichede l'atelier donnant sur rue
- Les baies cintrées des fenêtres
- Les éléments représentatifs de l'usage du bâtiment concerné par la protection patrimoniale (vannage enjambant la rivière, roue, restes d'engrenages en bord de rivière).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau traditionnel
- L'enlèvement du ciment pour un retour à la brique nue si l'état des maçonneries le permet
- Le remplacement des huisseries plastiques par des huisseries en bois et l'enlèvement des volets roulants.

doivent être PROSCRITS :

- Le recouvrement extérieur des matériaux naturels de l'atelier par d'autres d'aspect différent
- Le percement de la dépendance sur rue
- La pose de lucarnes de toit pour la maison et la dépendance, qui viendraient déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Tout ce qui nuirait à la corniche moulurée sur la façade donnant sur rue de la dépendance
- Toute extension du bâti.

MANOIR LANNOY
Rue principale, 62380 Affringues.
Parcelle cadastrale : **B4 233.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Manoirs, châteaux







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Manoir rural en craie pouvant datant du XVIIe siècle (1633 pour la tourelle) doté de dépendances en brique du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Logis sur cour en pierre accolé d'une tour en pierre coiffée d'une terrasse à balustrade ajourée de quadrilobes. Des cordons marquent les étages. Dépendances agricoles ou d'exploitation, le tout implanté en U.

Volumétrie

Logis à étage couvert en croupes, flanqué d'une tourelle de plan carré s'élevant deux niveaux au-dessus. Dépendances hautes (grange et écuries) côté rue, dépendance de fond de cour montrant des vestiges de colonnes en brique. Accès par un grand porche en charpente couvert en bâtière, fermé d'une grande porte charretière à claire-voie en bois.

Matériaux

Logis et tour en craie taillée, bâtiment attenant en craie et brique, avec pignon en rouge-barre, achevé en wambergue à épis de brique. Toitures en tuile.

Façades et percements

- Logis : sur rue, baies rectangulaires en pierre (non d'origine), et une baie en plein cintre du XVIIe.
- Tour du logis : baies à meneau transversal en pierre. Présence de fenêtres à meneau et d'archères.

INTERET

Le manoir Lannoy est l'un des rares spécimens de manoirs de cette époque et de ce style conservé dans le Pays de Lumbres. En bon état de conservation, il possède également une cave avec accès voûté en brique, et une grande salle dotée d'un plafond à voûtains de brique sur bastaings en bois, typique du premier tiers du XVIIe et rarement préservé dans la région.



MANOIR LANNOY
Rue principale, 62380 Affringues.
Parcelle cadastrale **B4 233**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

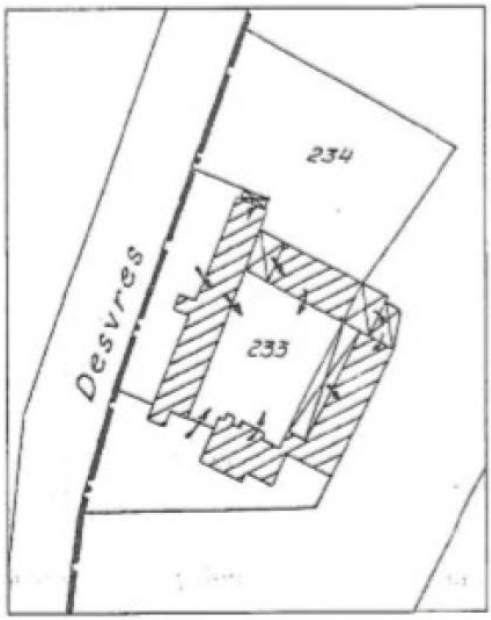
- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, brique, bois, tuile)
- L'absence de fenêtres sur les pignons encadrant le porche couvert
- La pierre portant le millésime
- Les fenêtres à meneau, les cordons, la balustrade de la tour du logis.
- Le plafond à voûtains de la salle

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect.
- La fermeture de la cour dans l'emprise d'origine au sein de la parcelle B4 233 par un ou plusieurs bâtiments, une ou plusieurs extensions, dépendances ou annexes d'élévation similaire et dans des matériaux naturels (pierre, brique, bois) ou plus modernes (verre, métal) dans le respect des proportions et de la qualité patrimoniale du site.
- Le percement de lucarnes ouvragées vers l'intérieur de la cours carrée
- La fermeture des angles à l'image de l'emprise d'origine au sein de la parcelle B4 233 par des bâtiments ou le rétablissement du mur d'enceinte

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent excepté les enduits à la chaux
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble sur rue
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension en dehors de l'emprise de la cour.



Emprise d'origine du Manoir

HALTE DU BUISSON
24rue de la Gare,
hameau du Buisson,
62850 Alquines.
Parcelle cadastrale : **B2651**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Bâti ferroviaire non altéré





Cliché 2015



La halte vers 1900, dans sa forme originelle

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancienne halte du Buisson sur la ligne Anvin-Calais, le bâtiment élevé en brique à étage possède une façade ornementée pouvant dater de la seconde moitié du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ancienne halte du Buisson en brique enduite et peinte avec décoration à redents sur la façade-pignon. Ajout ultérieur de lucarnes et de volets roulants. Il semble que le bâtiment avec les lucarnes de toit lui ait été accolé ultérieurement aussi, en guise d'extension.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture en bâtière, flanqué d'un bâtiment de plain-pied à croupe, avec combles éclairés.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique, avec enduit de couleur jaune et gris pour la décoration à redentsdu pignon et le soubassement. Toiture en tuiles.

Façades et percements

- Pignon d'accueil orienté S. Une porte au premier niveau avec encadrement marqué et clef pendante (que dissimule un luminaire extérieur) du même style que la décoration à redents. De même pour l'unique fenêtre située au dessus de la porte.
- Façade O. percée d'une unique fenêtre au centre du premier niveau. Elle est aussi marquée par un encadrement et une clef pendante du même style que la décoration à redents des pignons. Cette façade est aussi pourvue d'une corniche moulurée.
- Pignon N.aveugle orné d'une décoration à redents identique à celle du pignon S.
- Façade E. dissimulée par l'extension.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses décors, de ses matériaux et volumes. Il fait partie du petit patrimoine ferroviaire du Pays de Lumbres, bien conservé, et témoignant de l'ouverture des villages ruraux à la fin du XIXe siècle. La maison face à la halte servait de café de la halte.



HALTE DU BUISSON
24 rue de la Gare, hameau du Buisson, 62850Alquines.
Parcelle cadastrale **B2 651**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, enduit, tuile)
- L'absence de percement sur le pignon N.
- La corniche mouluréesur la façade O.
- La décoration à redents sur les pignons et les clefs pendantes des ouvertures.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même pour l'enduit en façade
- L'enlèvement du luminaire qui dissimule la clef pendante de la porte d'entrée sur le pignon S.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux par d'autres d'aspect différent
- Le percement du pignon N. et des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendraient déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension supplémentairedu bâti, qui ôterait toute lisibilité du type architectural de la halte rurale.

PYRAMIDE
Rue de la Pyramide,
hameau de Bullescamps,
62850Alquines.
Parcelle cadastrale :**C2569.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine militaire / élément prégnant dans le paysage





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Pyramide datée de 1888, ancien sémaphore servant à la triangulation du Service géographique de l'armée.

DESCRIPTION GENERALE

Cheminée en brique et percée à sa base. Un bloc de béton porte la mention : « Révision de la méridienne de France 1888 ».

Volumétrie
Pyramide de base circulaire donc conique, tronquée au sommet.

Matériaux
Elévation en brique.

Façades et percements
- Cheminée percée à sa base.

INTERET

Exemplaire unique en Pays de Lumbres et dans la région, implanté sur le point le plus élevé du Pas-de-Calais, à 211 mètres d'altitude.



PYRAMIDE
Rue de la Pyramide, hameau de Bullescamps, 62850Alquines.
Parcelle cadastrale **C2 569**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (brique)
- Les plaques qui y sont fixées
- L'ouverture à la base de la cheminée.

peuvent être ENVISAGES :

- La réparation de l'encadrement de l'ouverture.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Tout percement
- Toute extension.

FERMETTE
6 route du Cap Gris Nez,
62850 Alquines.
Parcelle cadastrale **A1 443.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Cliché 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette en torchis datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette rénovée implantée perpendiculairement à la voie publique, uniquement percéesur sa façade S.E. Solives apparentes et pignon S.O. protégé d'un bardage en bois posé à clin sur la moitié supérieure (gâble).

Volumétrie
Bâtiment orienté S.O.-N.E., de plan rectangulaire et de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau sur la façade d'accueil.

Matériaux
Bâtiment en ossature bois recouvert de torchis avec enduit au lait de chaux. Soubassement enbrique et coaltar sur la façade d'accueil. Solives saillantes du mur. Toiture de tuiles.

Façades et percements
- Façade d'accueil avec une fenêtre à 6 carreaux et une porte vitrée. Huisseries marron. Absence de symétrie. Combles non percés.
- Pignon S.O.donnant sur rue, aveugle. Bardage en bois posé à clin sur la moitié supérieure.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
6 route du Cap Gris Nez,
62850Alquines.
Parcelle cadastrale **A1 443**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationperpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (torchis, coaltar, tuile)
- Le bardage sur le pignon S.O., et le coyau débordant en façade d'accueil.
- La configuration des percements et la porte vitrée

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que la reprise de l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendraient déséquilibrer l'ensemble sur la moitié E. de la toiture
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

MAISON
8 rue Cap Gris Nez,
62850 Alquines.
Parcelle cadastrale **A1445**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison à étage en brique, avec façade ornementée





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison de bourg centre, datant de la fin du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique à étage, frise en gouttes, épis de faîtage sur une toiture en pavillon.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture à 4 pans avec crête de faîtage.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique et ornementation en brique blanche et grise, élevés sur un soubassement cimenté. Toiture en tuilesavec crête de faîtage.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée O., divisée en 5 travées symétriquesavec chaînages d'angle en brique.Des deux portes d'origine, il ne subsiste que celle de la travée 4, l'autre ayant été murée. Au total, la façade est pourvue de 8 fenêtres aux linteaux cintrés, en plastique et volets roulants. Encadrements en briques rouge et grise alternées formant chaînage et entablements, avec clefs pour le premier niveau. Frise en gouttes sous les appuis de fenêtres et sous la toiture. Combles non éclairés.
- Présence d'un soupirail au N. indiquant probablement la présence d'une cave ou d'un cellier.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il est typique des maisons de bourg à étage élevées entre 1860 et 1914.



MAISON
8 rue du Cap Gris Nez,
62850Alquines.
Parcelle cadastrale **A1 445**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique rouge,grise et blanche, tuile)
- L'ornementation en façade d'accueil.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Le remplacement des huisseries plastiques par des huisseries bois.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le percementdes combles ainsi que la pose de lucarnes de toit côté rue, qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Toute modification des fenêtres qui viendrait rompre l'ordonnance symétrique de la façade (création de baies vitrées par exemple en rez-de-chaussée)
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

PIGNON
9 rue de la Haute Planque,
62850 Alquines.
Parcelle cadastrale **A1847.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Pignon non enduit





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Pignon N.E d'une maison en brique datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Pignon en brique avec larges bandes en silex sur sa partie inférieure. Une niche témoigne d'une ouverture récemment bouchée.

Volumétrie
Pignon orienté vers le N.E.

Matériaux
Soubassement cimenté. Elévation brique avec plusieurs assises de silex, peut-êtreà but décoratif car aussi présent en façade.

Façades et percements
- Une ouverture rectangulaire a été ultérieurement bouchée par de la brique.

INTERET

Cas particulier dans la région.Témoigne de pratiques de constructions traditionnelles, avec un soin apporté aux pignons sur rue.



PIGNON
9 rue de la Haute Planque,
62850 Alquines.
Parcelle cadastrale **A1847**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (silex, brique).

peuvent être ENVISAGES :

- Le nettoyage de la façade en cas de nécessité
- L'enlèvement de l'enduit cimenté sur le soubassement.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Tout percement
- Toute extension qui masquerait ou dégraderait ce pignon.

GRANGE
2 rue G. et E. Rocourt,
62850Alquines.
Parcelle cadastrale : **A1739.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grange en torchis sur cour datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grangeen ossature bois et torchis implantée perpendiculairement à la voie publique. Façade d'accueil et pignon sur rue couverts d'un bardage en bois posé à clin.

Volumétrie
Bâtiment orienté N.-S., de plan rectangulaire, de plain-pied et couvert d'une toiture en bâtière, avec coyau.

Matériaux
Élévationsen torchis recouvert d'un bardage en bois sur la façade d'accueil et le pignon sur rue. Solin en coaltar sur la façade d'accueil. Toiture de tuiles.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée O., percée de 2 portes en panneaux de bois plein et d'un portail en panneaux de bois plein. Huisseries marron et bardage en façade d'accueil peint en gris. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façade arrière en torchis orientée E., aveugle.
- Pignon sur rue aveugle avec bardage en bois posé à clin hormis sur le quart inférieur.

INTERET

La maison rurale fut le plus souvent élevée en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, bien visible dans le carrefour principal du cœur de bourg.



GRANGE
2 rue G. et E. Rocourt,
62850 Alquines.
Parcelle cadastrale **A1 739**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation perpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (torchis, bois, coaltar, tuile)
- L'absence de percement en façade E. et sur le pignon S.
- Le bardage en bois sur la façade d'accueil et le pignon S.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect de même que la reprise de du bardage
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti
- La reprise du bardage manquant sur le quart inférieur gauche du pignon S.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement du pignon S., de la façade E. ainsi que des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui masquerait le bardage en bois.

MAISON ET DEPENDANCE
1 route de Cap Gris Nez,
62850 Alquines.
Parcelle cadastrale : **A1 481**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison à étage en brique, avec façade ornementée







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison à étage en brique peinte, aux linteaux cintrés saillants. Façade asymétrique avec une travée en légère saillie. Dépendance parallèle en fond de cour, de plain-pied, en brique, avec four à pain, grenier à foin et abreuvoir.

Volumétrie

Maison : bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture à 4 pans présentant un coyau.
Dépendance : bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière, avec travée centrale en façade pignon.

Matériaux

Maison : murs gouttereaux et pignons du logis en brique peinte. Toiture en tuiles.
Dépendance : en brique rouge avec ornementation en brique grise. Toiture en tuiles.

Façades et percements

- Maison : façade d'accueil orientée E., divisée en 3 travées. Les 2 étages sont séparés par un chaînage horizontal portant bandeau. L'entrée se fait par un escalier à rampes monumental menant à la porte cintrée située sur la travée centrale. Au total, 5 fenêtres dont 4 monumentalisées par leur entablement et leur fronton cintré. La travée la plus au N. est légèrement en saillie avec des ornementations plus importantes (clefs pendantes au niveau des fenêtres, baies géminées). Présence de modillons au niveau du cache-moineau. Combles non éclairés.
- Dépendance : ordonnance symétrique sur cour avec, au centre, un relevé de toiture formant pignon percé d'une fenêtre en plein cintre. Plusieurs ouvertures dont 2 petites fenêtres et 3 portes, toutes à imposte vitrée, avec encadrements en brique grise et clef pendante en brique rouge, que relie un cordon en brique grise. Combles non éclairés. Présence de mangeoires et d'un four à pain.Appentis non d'origine.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux, de son ornementation distinguant la qualité des espaces à vivre, et de ses volumes. Il est caractéristique des maisons de bourg à étage élevées de 1860 à 1914 en milieu rural, avec un soin particulier apporté à la façade d'accueil.



MAISON ET DEPENDANCE
1 route du Cap Gris Nez,
62850Alquines.
Parcelle cadastrale **A1 481**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique rouge et grise, tuile)
- L'absence de percement sur les pignons
- Les différences d'ornementations en façade d'accueil de la maison
- L'escalier monumental permettant l'entrée
- La symétrie de la dépendance
- Le four à pain et les mangeoires dans les dépendances.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- La pose de châssis de toit (percement suivant la pente du toit) invisibles depuis la voie publique compte tenu de l'élévation du bâtiment
- Un rafraichissement de la peinture de la maison.
- La suppression des deux appentis flanquant la dépendance, et non d'origine.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des pignons qui nuirait au style architectural
- La pose de lucarnes de toit (baie verticale en saillie) qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

GRANGE
Face au 5 rue des Victimes de guerre,
62850 Alquines.
Parcelle cadastrale : **A1438.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grange de type ossature bois et torchis pouvant dater du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange implantée perpendiculairement à la voie publique, en bardage bois posé à clin et peint, sous une toiture en tuile de guingois.

Volumétrie
Bâtiment orienté E.-O., de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec léger coyau.

Matériaux
Elévationsen torchis recouvert d'un bardage en bois posé à clin sur unsolin au coaltar. Toiture de tuiles.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée S.E., percée de 2 portes larges. Combles non éclairés. Absence de symétrie et de corniche.
- Façade orientée N.O. et pignons aveugles.

INTERET

La fermette rurale fut le plus souvent élevée en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti d'exploitation, vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



GRANGE
Face au 5 rue des Victimes de guerre, 62850 Alquines.
Parcelle cadastrale **A1438**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation perpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (torchis, bois, coaltar, tuile)
- L'absence de percement sur la façade N.O. et les pignons
- Le bardage en bois posé à clin.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect de même que la reprise du bardage en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui dénaturerait la grange.

DEPENDANCES
4 rue du Vivier,
62850 Clerques.
Parcelle cadastrale **C1196.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Cliché 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dépendance de type ossature bois et torchis pouvant dater du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Dépendance en torchis nu implantée en fond de parcelle.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux en torchis nu. Toiture de tuiles.

Façades et percements
- La partie visible de la voie publique ne laisse visible qu'une façade aveugle avec un torchis altéré. Combles non percés.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti d'exploitation vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



GRANGE
4 rue du Vivier, 62850 Alquines.
Parcelle cadastrale **C1 196**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (torchis, bois, tuile)
- Le caractère visible du torchis.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement du torchis, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Une remise en état de la dépendance dont la seule façade visible présente une structure en torchis altérée
- Le remplacement de la toiture en tôle par une toiture en tuile
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui viendrait modifier son caractère de grange isolée en fond de parcelle.

MUR DE CLÔTURE
800 rue de Raminghem,
Le Billecocq,
62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale :**C1 50.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Clôture sur rue bien appareillée





Cliché 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Mur de clôture bien appareillé dont la datation est antérieure à la Seconde Guerre mondiale lors de laquelle la ferme à laquelle il appartenait a été bombardée.

DESCRIPTION GENERALE

Mur en pierre délimitant la propriété. Axé E.-O., il sert de mur d'appui à une dépendance couverte d'une toiture en tuile à pan unique dont on distingue l'arêtier sur le sommet du mur.

Volumétrie
--

Matériaux
Elévation en petit et moyen appareil de craie avec une reprise en brique à l'extrémité E.

Façades et percements
--

INTERET

Mur de clôture de bonne qualité présentant un intérêt architectural et historique car unique vestige d'une ferme bombardée pendant la Seconde Guerre mondiale.



MUR DE CLÔTURE
800 rue de Raminghem, Le Billecocq, 62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **C1 50**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie).

peuvent être ENVISAGES :

- La reprisede la partie en brique au profit d'un appareil de craie.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout percement
- Toute extension.

FERMETTE
682 rue de Fouquesolles,
hameau de Fouquesolles,
62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale : **D1 232.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis









Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermetteenossature bois et torchis pouvant dater du XIXe siècle, dotée d'une dépendance percée d'un pigeonnier et flanquée d'un chartil.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en ossature bois et torchisdont le logis est implanté parallèlement à la voie publique, en fond de cour.Un chartil est adosséen appentis à la dépendance implantée perpendiculairement à la voie publique.

Volumétrie
Bâtiments de plan rectangulaireorganisés dans une parcelle emplie de végétaux. De plain-pied, ils sont couverts d'une toiture en bâtière, avec coyau légèrement débordant pour le logis et la dépendance.Cheminée centrale du logis conservée.

Matériaux
Ensemble des élévationsen torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux. Soubassementspassés au coaltar. Solives saillantes en façade du logis. Le chartil laisse apparaitre une ossature bois. Toitures de tuiles.

Façades et percements
- Logis : façade d'accueil percée de 2 portes en panneaux de bois pleins et de 5 fenêtres. Huisseries en bois peintes en noir. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Dépendance : percée d'une porte en panneaux de bois pleins sur cour, au seuil surélevé au-dessus du soubassement. Pignon percé de trous d'envols pour pigeons au-dessus du toit du chartil. Porte protégée par un auvent en charpente et tuile, côté jardin.

INTERET

La fermette fut le plus souvent élevée en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Elle fait partie des rares fermettes bien conservées sur le territoire du Pays de Lumbres, concentrées sur la vallée de la Hem, notamment à Audrehem.



FERMETTE
682 rue de Fouquesolles,
hameau de Fouquesolles,
62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **D1 232**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (torchis, enduit chaulé, bois, coaltar, tuile)
- La cheminée centrale du logis
- L'absence de percement sur certaines façades
- La cohérence entre le logis, et la dépendance (les points communs et les différences)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect de même que la reprise de l'enduit en façade
- Le confortement de l'entrée de la dépendance côté jardin
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait le logis avec la dépendance dont les caractéristiques architecturales sont quelque peu différentes l'une par rapport à l'autre.

FERMETTE
862 rue de Fouquesolles,
hameau de Fouquesolles,
62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale : **D1 243.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

*Fermettedont les différents bâtiments n'ont pas été construits en même temps. Le logis, en torchis, date ainsi probablement de la première moitié du XIXe siècle*quand *les dépendances, en brique, dateraient plutôt de la seconde moitié de ce siècle.*

DESCRIPTION GENERALE

Logis en torchis avec dépendances accolées en brique fermant la cour. Grange en brique à demi-lunes et étables en brique peinte.

Volumétrie
Bâtimentssur cour, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière, avec coyau légèrement débordant sauf sur l'étable avec brique peinte. Pignons sur rue dont la partie supérieure est en bardage bois posé à clin.

Matériaux
Logis en torchis avec enduit au lait de chaux. Soubassement passé au coaltar.Dépendances en brique. Etable en brique avec enduit au lait de chaux. Pignons sur rue avec bardage bois en partie supérieure. Toitures de tuiles.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée S.E., percée de 3 fenêtres doubles à 6 carreaux et d'une porte fermée de panneaux en bois percés par 4 ouvertures. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Dépendance en brique portant plusieurs ouvertures de types différents dont au moins 2 en demi-lunes, une fenêtre cintrée et 3 portes en panneaux de bois pleins dont une cintrée. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Etable disposant de 4 ouvertures montant jusque sous le toit dont au moins 2 portes en panneaux de bois pleins. Huisseries peintes en bleu. Combles non éclairés.
- Pignons sur rue aveugles.

INTERET

La fermette rurale fut le plus souvent élevée en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
862 rue de Fouquesolles, hameau de Fouquesolles, 62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **D1 243**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Le bardage en bois posé à clin sur les pignons donnant sur rue
- La cohérence entre le logis, la dépendance et l'étable (les points communs et les différences).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect de même que la reprise des enduits en façade

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- La pose de lucarnes de toit (baies verticales en saillie) qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui viendrait bouleverser l'ordonnance du plan en U des bâtiments encadrant la cour.

FERMETTE
2 rue du Col Haut, hameau de Fouquesolles,
62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale : **D1 212.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère et dépendance







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette pouvant dater du XIXe siècle et dotée d'une dépendance perpendiculaire au logis.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en enduit chaulé avec éléments en craie et solives apparentes. Logis et dépendance donnant sur une cour ouverte sur la voie publique. Proximité d'un petit cours d'eau.

Volumétrie
Bâtiments de plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière, avec coyau débordant sur logis et dépendance. Le coyau de cette dernière se prolonge en appentis sur la façade arrière (S.O.).

Matériaux
Murs gouttereaux enduits au lait de chaux, élevés sur un soubassement simulé par du coaltar. PignonS.E. de la dépendance en craie taillée avec épis de brique, recouvert d'un enduit au lait de chaux. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faitière à bourrelets traditionnelle pour le logis.

Façades et percements
- Logis : façade d'accueil du logis orientée S.E., percée de 6 fenêtres doubleset d'une porte fermée de panneaux en bois. Huisseries peintes en rouge. Chaînage d'angle en craie taillée, probablement comme les pignons. Combles non éclairés. Absence de symétrie.Façade arrière du logis orientée N.O. pourvue d'un appentis.
- Dépendance : façade d'accueil orientée N.E., percée de 2 portes en panneaux de bois plein et un portail. Huisseries peintes en rouge. Combles non éclairés. Absence de symétrie. Façade arrière orientée S.O. pourvue d'un appentis.Pignon S.E. de la dépendance donnant sur rue, percé d'une baie étroite en plein cintre sur la moitié supérieure et pourvu d'épis en brique.

INTERET

La fermette rurale fut le plus souvent élevée en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE rurale avec logis et dépendance

2 rue du Col Haut, hameau de Fouquesolles, 62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **D1 212**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, craie, enduit chaulé, bois, tuile)
- La cohérence entre le logis et la dépendance (les points communs et les différences)
- La faitière à bourrelets traditionnelle et la cheminée à mitron

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect de même que la reprise de l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait le logis avec la dépendance.

ÉTABLE
1 impasse du Presbytère,
62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **OA 376.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine civil /
Bâti ossature bois et torchis



Cliché 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Étable de type ossature bois et torchis avec pignon en brique portant millésime et datée de la décennie 1850 (l'unité de l'année n'est plus lisible).

DESCRIPTION GENERALE

Étable en torchis avec solives apparentes et pignon en brique millésimé.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement passé au coaltar. Pignons en brique portant millésime sur un bloc de craie. Toiture en tôles ondulées.

Façades et percements

- Façade d'accueil percée d'un portail et de 2 portes fermés de panneaux en bois. Huisseries peintes en bleu. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignon en brique aveugle et portant millésime. Altération du bloc de craie ne permettant pas de connaitre l'unité de la date.
- Sur l'extrémité opposée au pignon portant millésime, l'étable est prolongée d'un appentis en brique avec enduit chaulé et percé d'une porte en panneaux de bois pleins et peints en bleu.

INTERET

La fermette fut le plus souvent élevée en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti d'exploitation vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



ÉTABLE
1 impasse du Presbytère, 62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **OA 376**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, torchis, craie, enduit chaulé, bois)
- La distinction entre le pignon en brique rouge et le corps de l'étable enduit au lait de chaux
- Le millésime sur le pignon.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de l'enduit en façade, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Une reprise des altérations sur le pignon
- Le retour à une toiture en tuile et couvrant l'ensemble de l'étable, en remplacement de la tôle ondulée
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Tout recouvrement ou percement qui masqueraitou supprimerait le millésime.

FERME
211 rue du Poirier, hameau Le Poirier,
62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **C1 266.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Bâti en pierre







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermeavec logis sur rue et dépendances datant de 1834.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme restaurée avec logis sur rue en pierre blanche, soubassement en brique et ossature bois apparente. Pignon en pierre à épis de brique et épi sommital, daté par ancres. Chartil et pilastres d'entrée.

Volumétrie
Bâtiments de plan rectangulaire, de plain-pied, couverts de toitures en bâtière avec coyaux. Le coyau de la façade du logis donnant sur rue se prolonge en appentis sur une partie de celle-ci. Cheminée centrale à mitron du logis sur rue.

Matériaux
Murs gouttereaux en craie taillée avec enduit au lait de chaux sur la majorité de la surface. Soubassement en brique. Pignons en craie taillée et épis debrique. Le pignon portant ancres de datation est aussi pourvud'un épi sommital en craie. Toituresen tuile dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets sur les deux dépendances de la cour (visibles en partie de la voie publique).

Façades et percements
- Façade arrière du logis donnant sur ruedotée de combles percés de 4 lucarnes rampantes,postérieures à la construction de la ferme.
- Pignon portant ancres de datation percé d'une étroite fenêtre en partie supérieure.
- Dépendances laissant apparaître une ossature bois et différentes techniques de construction (appareillage en craie, usage d'enduit chaulé, bardage de bois).

INTERET

La fermette fut le plus souvent élevée en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERME
211 rue du Poirier, hameau Le Poirier, 62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **C1 266**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, enduit chaulé, bois, tuile)
- La datation par ancre et l'épi sommital du pignon
- L'ossature bois apparente.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même pour l'enduit de façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles des dépendances et la pose de lucarnes de toit qui viendraient déséquilibrer l'ensemble
- Toute extension qui dissimulerait les ancres.

FERMETTE
237 rue du Poirier, hameau Le Poirier,
62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **D1 128.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette de type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en L dont le logis et les étables ont des murs en torchis sur un soubassement en brique. Trace d'un ancien flot ou fumière au centre de la cour. Pilastres à l'entrée du jardin.

Volumétrie
Bâtimentsen L, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec léger coyau en façade d'accueil de la dépendance. Logis à cheminée centrale.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement en brique aussi enduit au lait de chaux. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée S. et pourvue de 5 fenêtres à double battants et d'une porte. Huisseries en PVC et volets peints en vert (comme les pilastres d'entrée). Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façade d'accueil de la dépendance orientée E. et pourvue d'une fenêtre, 5 portes dont une avec décoration et 4 à deux vantaux et panneaux de bois pleins et de deux portails en panneaux de bois pleins. Huisseries peintes en vert.Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
237 rue du Poirier, hameau Le Poirier, 62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **D1 128**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- La décoration sur la petite porte de la dépendance.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance,volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- La pose de lucarnes de toit (baies verticales en saillie) qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait autrement le logis et la dépendance.

FERMETTE
274 rue du Poirier, hameau Le Poirier,
62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **D1 132.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Longère







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Longère parallèle à la voie publique avec un soubassement passé au coaltar, pignons en wambergueset cheminées à mitrons (latérale et centrale). Chartil à l'entrée.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau en façade d'accueil. Chartil couvert d'une toiture en bâtière et pourvu de deux appentis de part et d'autre de la toiture.

Matériaux
Murs gouttereaux recouverts d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement en brique enduit au lait de chaux et passé au coaltar en partie inférieure. Pignons en craie taillée. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets. Chartil entièrement en bois (structure et bardages).

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée S. et pourvue de 5 fenêtres à double battants pourvues d'une clef pendante chacune, et d'une porte en panneaux de bois pleins. Huisseries en bois. Soubassement en brique couvert d'un enduit chaulé et de coaltar. Corniche moulurée avec dentelures. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façade d'accueil du chartil entièrement ouvert au premier niveau et fermé par un bardage en bois percé d'une large ouverture au niveau supérieur.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Le chartil est un des rares conservés en Pays de Lumbres.



FERMETTE
274 rue du Poirier, hameau Le Poirier, 62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **D1 132**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, coaltar, enduit chaulé, bois, tuile)
- Le chartil entièrement en bois
- La corniche moulurée et les clefs pendantes en façade d'accueil du logis.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti
- Un entretien du bois pour le chartil afin d'assurer sa pérennité.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait le logis et le chartil.

PIGNON
310 rue du Poirier,
62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **D1 134.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Pignons sur rue ornementés, datés, non enduits





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Pignon décoré pouvant dater du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Pignon sur rue en brique non enduit présentant en partie haute un panneau décoré de chevrons, surmonté d'une croix.

Volumétrie
Orientation sud.

Matériaux
Brique.

Façades et percements
- Pignon de grange aveugle.

INTERET

Ce motif à chevrons encadré et surmonté d'une croix est récurrent dans le Pays de Lumbres sur des bâtiments agricoles. On peut y voir une protection des récoltes, mais aussi la signature d'un maçon local.



PIGNON
310 rue du Poirier, 62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **D1 134**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume du bâtiment et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (brique)
- L'absence de percement
- Le panneau à chevrons et la croix.

peuvent être ENVISAGES :

- Un rejointoiement laissant les motifs apparents.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Tout percement
- Toute extension.

FERMETTE
147 rue du Moulin, hameau Le Poirier,
62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **C1 102.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Bâti ossature bois et torchis







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermetteappartenant à un ancien cordonnier et datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en torchis à solives apparentes, ayant conservé ses matériaux, ses volumes et ses baies dont les volets sont maintenus par une barre.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire orienté S.O.-N.E., de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau en façade d'accueil. Appentis en façade d'accueil sur l'extrémité S.O. du bâtiment.

Matériaux
Murs gouttereaux en torchis couverts d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement recouvert de ciment. Solives saillantes. Toiture de tuiles.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis pourvue de 2 fenêtres à 4 carreaux et doubles battants,et de 2 portes en panneaux de bois pleins. Huisseries en bois et volets peints en gris maintenus par fléau. Soubassement cimenté. Combles non éclairés.
- Appentis percé d'une petite fenêtre à 4 carreaux.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
147 rue du Moulin, hameau Le Poirier, 62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **C1 102**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade qui peut dès à présent faire l'objet d'une remise en état
- Reprise de la peinture des huisseries dans le cadre d'une rénovation de l'ensemble, du torchis notamment
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

FERMETTE
295 rue du Moulin, hameau Le Poirier,
62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **C1 116.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en longère







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette avec logis aux huisseries et soubassement peints en vert. Grange sur rue en torchis, pignons en bardage de bois posé à clin.

Volumétrie
Logis implanté perpendiculairement à la voie publique, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière.Grange parallèle à la voie publique couverte en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux du logisrecouverts d'un enduit (ciment ?), élevés sur un soubassement recouvert de ciment peint.Grange en torchis enduit au lait de chaux. Toitures de tuiles.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée S.O. et pourvue de 2 fenêtres à double battants en matière plastique et de 2 portes en bois vitrées. Huisseries des portes et soubassement peints en verts. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Grange non percée côté rue.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses volumes et de ses implantations en cour ouverte, ses matériaux restant peu discernables depuis la voie publique.



FERMETTE
295 rue du Moulin, hameau Le Poirier, 62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **C1 116**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, torchis, enduit chaulé, bois, tuile)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti
- Une restauration du torchis sur les façades de la grange.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance,volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait le logis et la grange.

PIGNON
494 rue de l'Abbé Louchez,
62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **A1 269.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Pignon sur rue ornementé, non enduit





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Pignon décoré pouvant dater du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Pignon sur rue en brique non enduit présentant en partie haute un panneau décoré de chevrons surmonté d'une croix.

Volumétrie
Orientation S.O. avec un appentis visible sur la façade N.O.

Matériaux
Brique.

Façades et percements
- Pignon percé postérieurement à sa construction en partie basse par une fenêtre dont les huisseries sont en PVC.

INTERET

Ce motif à chevrons encadré et surmonté d'une croix est récurrent dans le Pays de Lumbres sur des bâtiments agricoles. On peut y voir une protection des récoltes, mais aussi la signature d'un maçon local.



PIGNON
494 rue de l'Abbé Louchez,
62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **A1 269**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume du bâtiment et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (brique)
- Le panneau à chevrons et la croix.

peuvent être ENVISAGES :

- Un rejointoiement laissant les motifs apparents.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Tout percement supplémentaire
- Toute extension.

FERME
517 rue de l'Abbé Louchez,
62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **D1 95.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Bâtiment élevé en pierre, de plan carré, accolé à une longère en torchis. En face, une dépendance en brique.

Volumétrie
Bâtimentsde plan rectangulaire implantés perpendiculairement à la voie publique, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec léger coyau en façade d'accueil de la longère.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée partiellementrecouverted'un enduit au lait de chaux.
Murs gouttereaux de la longère en torchis, recouvert au lait de chaux avec une trace de reprise en ciment.
Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil sur 2 niveaux avec au moins une fenêtre légèrement cintrée au niveau supérieur. Traces de reprises en brique. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façade arrière et pignon sur rue aveugles. Ce dernier étant prolongé par un appentis en brique.
- Façade d'accueil de la longère percée d'au moins 2 fenêtres et d'une porte, tous les trois à imposte vitrée. Huisseries en bois. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERME
517 rue de l'Abbé Louchez,
62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **D1 95**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, torchis, craie, enduit chaulé, bois, tuile)
- Les différences de matériaux entre le bâtiment à deux étages et la longère.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti
- Une restauration de l'enduit chaulé sur la façade de la longère, notamment des éléments cimentés.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance,volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

FERME
Rue de la Ferme Lardeur,
62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **0A 606.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison à étage en brique, avec façade ornementée ou flanquée d'appentis







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Logis de ferme de type maison à étage en brique, avec façade ornementée et flanquée d'appentis pouvant dater de la deuxième moitié du XIXe siècle. L'aile basse nordest prolongée d'un édicule en parpaings récent.

DESCRIPTION GENERALE

Logis de ferme de 5 travées flanqué de deux ailes basses.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage et ailes basses. Ensemble couvert d'une toiture en bâtière avec une toiture, à croupes pour le logis.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique rouge avec chaînages d'angle harpés en craie taillée, élevés sur un soubassement en pierre calcaire. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faitière à bourrelets et dotée de deux cheminées centrales au niveau du logis.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée E., divisée en 5 travées avec 2 chaînages moulurésen craiemarquant les niveaux du logis. Ensemble symétrique, le premier niveau est doté de 4 fenêtres doubles à 3 carreauxavec appuis saillants mouluréset d'une porte centrale en panneaux de bois plein avec imposte et entablement. Deuxième niveau avec 5 fenêtresdoubles à 6 carreaux. Huisseries peintes en marron avec chambranles à crossettes pour chacune des fenêtres. Combles non éclairés. Corniche en craie moulurée sous la toiture.
- Ailes basses identiques au nord et au sud du logis. En brique rouge et chaînages d'angle harpés en craie taillée. Leur façade n'est percée que d'une fenêtre avec chambranle à crossettes et appuis saillants moulurés. Corniche en craie moulurée sous l'arrêt de toiture.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, mais aussi pour son style et l'ordonnance de sa façade qui donnent une idée de l'opulence de la ferme. De plus, les caractéristiques des fenêtres que l'on retrouve à Audenfort (Clerques), et la présence, à l'intérieur au RDC, d'une pompe et de murs entièrement couverts de céramique, rendent ce bâtiment particulièrement intéressant, témoin de techniques de construction locales.



FERME
Rue de la Ferme Lardeur,
62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **0A 606**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (grès, brique rouge, craie, bois, tuile)
- La symétrie de l'ensemble
- Les matériaux et décorations des fenêtres et de la porte
- La corniche en façade d'accueil
- La faitière à bourrelets de la toiture et les deux cheminées.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension venant briser l'ordonnance symétrique sur cour.

FERMETTE
227 rue principale,
62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **A2 471.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâtien pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette face à l'église, en pierre blanche avec enduit au lait de chaux. Huisseries vertes à 6 carreaux, volets à 3 barres. Soubassement passé au coaltar. Pilastres en brique à l'entrée.

Volumétrie
Bâtiment implanté parallèlement à la voie publique, orienté S.O.-N.E.,de plan rectangulaire, de plain-pied et couvert d'une toiture en bâtière. Situé en aplomb d'un talus, prégnant dans le cœur de bourg.

Matériaux
Murs gouttereaux en craie taillée recouverts d'un enduit au lait de chaux. Pignon S.O.en craie taillée. Ensemble élevé sur un soubassement passé au coaltar. Toiture de tuiles dont l'arêtierest protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade N.O. donnant sur rue percée de 4 fenêtres à 6 carreaux et double battants. Volets en bois à trois barres, peints en vert. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Entrée de la parcelle par deux pilastres en brique avec épis sommitaux de forme pyramidale et en brique grise.

INTERET

Ce type de longère en pierre aux murs enduits au lait de chaux semble typique de la Vallée de la Hem où l'on en retrouve la majeure partie entre Clerques et Zouafques. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes en cœur de bourg.



FERMETTE
227 rue principale, 62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **A2 471**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique,craie, enduit chaulé, coaltar, bois, tuile)
- Les épis sur les pilastres d'entrée.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance,volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout percement supplémentaire de la façade N.O. et des combles, et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

FERME
2 rue Monseigneur Rappe,
62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **A2365.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme avec grange de type ossature bois et torchis, étables en brique et logis en appareillage de craie. Elle date du XIXe siècle comme en attestent les ancres d'un pignon en fond de cour qui indique la date 1840.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme à cour carrée bordée par une grange en torchis et des étables en brique. Logis dont le pignon en brique est percé d'un pigeonnier. Un pignon en pierre blanche en fond de cour est daté 1840.

Volumétrie
Bâtimentsde plan rectangulaire organisés autour d'une cour carrée, de plain-pied, couverts de toitures en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux de la grange en torchis avec trace d'un enduit au lait de chaux, pignon en brique. Étables en brique. Logis en craie taillée avec enduit chaulé, pignon en craie taillée et épis de brique formant décoration à redents. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade donnant sur rue de la grange très endommagée, laissant deviner quelques ouvertures dont une porte en panneaux de bois pleins. Combles non éclairés initialement. Toiture crevée.
- Façade donnant sur cour des étables percée de plusieurs portes en panneaux de bois plein dont une marquée par une bichromie (rouge et blanc). Présence d'au moins une fenêtre en demi-lune cerclée de brique peinte en blanc. Combles non éclairés.
- Façade d'accueil du logis donnant sur cour, percée d'au moins 2 fenêtres et une porte. Huisseries et soubassement peints en gris. Pignon en brique percé d'un pigeonnier (6 ouvertures). Combles non éclairés.
- Pignon en craie taillée en fond de cour portant datation par ancres (1840) et une ancre sommitale forgée.

INTERET

Cette ferme vaut pour la préservation en grande partie de ses matériaux et volumes, pour l'implantation de ses bâtis en cour carrée. Elle mériterait une restauration, étant prégnante dans le cœur de bourg, près de l'église.



FERME
2 rue Monseigneur Rappe, 62890 Audrehem.
Parcelle cadastrale **A2 365**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique,craie, torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- La bichromie sur les étables
- Le pigeonnier sur le pignon du logis
- Les ancres portant datation sur le pignon en fond de cour.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti
- La remise en état de la grange longeant la voie publique (reprise du torchis et de la toiture, remplacement des portes).

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait le logis aux dépendances.

MAISON
3 rue des Cuvelots,
62380 Bayenghem-lès-Seninghem.
Parcelle cadastrale **B716**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maisons à étage en brique, avec façade ornementée







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Résidence principale d'un conseiller à la Cour de Cassation datant des années 1890, devenue par la suite l'Hôtellerie de Bayenghem.

DESCRIPTION GENERALE

Maison de maître ayant conservé le logis, le pavillon de gardien, et une écurie en pierre. Le site au vaste parc comprend aussi un vivier.

Volumétrie
Bâtiments de plan rectangulaire, à étage. Le logis et le pavillon du gardien sont couverts d'une toiture mansardée,avec deux relevés de toiture formant pignons aux extrémités du logis, tandis que l'ancienne écurie devenue dépendance est couverte d'une toiture à quatre pans droits.

Matériaux
Murs gouttereaux du logis couvert d'un enduit probablement au lait de chaux. Pavillon du gardien et écurie en pierre. Toiture en ardoise pour le logis et le pavillon du gardien ; en tuile dont l'arêtier est protégé d'une faitière à bourrelets pour la dépendance.

Façades et percements
- Façade d'accueil avec accès centrale divisée en 6 travées et encadrées par deux ailes en avancées.
- Ouvertures cintrés
- Toit à la Mansart
- Le pavillon du gardien présente les mêmes caractéristiques mais se distingue par l'utilisation de briques qui marque la distinction des espaces.
- L'écurie en revanche a des ouvertures quadrangulaires à chaînages ; son toit à quatre pans est en tuile.

INTERET

L'édifice présente un intérêt historique indéniable quant à l'histoire de la commune autant que de la région. Il est le reflet d'un mode d'hébergement dont on conserve relativement peu de traces.



MAISON
3rue des Cuvelots,
62380Bayenghem-lès-Seninghem.
Parcelle cadastrale **B1716**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux en premier lieu la pierre et leur appareillage (brique rouge, brique jaune, soubassement, bois, tuile)
- L'ensemble de l'ornementation

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des pignons et des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

RELAIS DE POSTE
2 route nationale 42,
62380Bayenghem-lès-Seninghem.
Parcelle cadastrale **ZA1 118**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Maisons à étage en craie





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien relais de poste à 8 chevaux du XVIIIe siècle, appelé « A la Motte ».

DESCRIPTION GENERALE

Ancien relais de poste élevé en pierre blanche.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture mansardée.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée. Toiture en tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faitière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée S., percée de 2 portes et 5 fenêtres à double battant, l'ensemble de ces baies est surmontée de 6 fenêtres mansardées. La partie la plus à gauche du bâti est percée de 2 fenêtres non alignées avec les précédentes. Combles percés de fenêtres de toit en plus des 6 fenêtres mansardées. Absence de symétrie.
- La toiture se prolonge sur la gauche en un porche couvert donnant sur cour.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il est l'unique exemplaire de relais de postes aux chevaux recensés dans le Pays de Lumbres.



RELAIS DE POSTE
2 route nationale 42, 62380Bayenghem-lès-Seninghem.
Parcelle cadastrale **ZA1 118**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, tuile)
- La toiture mansardée
- Le porche couvert

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement supplémentaire des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti qui déséquilibrerait l'ensemble.

FERMETTE
102 rue principale,
62380 Bayenghem-lès-Seninghem.
Parcelle cadastrale **B1 739.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti enduit





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette enduitedatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette rénovée mais ayant conservé sa toiture en bâtière couverte en tuile, ses huisseries à 6 carreaux et sa porte vitrée, son soubassement passé au coaltar/peint en noir.

Volumétrie
Bâtiment en L, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtièreavec un très léger coyau. Logis implanté parallèlement à la voie publique, dépendance implantée perpendiculairement et en fond de parcelle.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons probablement recouverts d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement passé au coaltar/peint en noir. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée S. et pourvue de 3 fenêtres à 6 carreaux et double battants dont les rebords sont en brique, et d'une porte à 4 carreaux accessible par un emmarchement. Huisseries en PVC et volets peints en gris (comme les pilastres d'entrée). Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
102 rue principale, 62380Bayenghem-lès-Seninghem.
Parcelle cadastrale **B1 739**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (enduit chaulé, bois, tuile)
- Les rebords de fenêtre
- L'emmarchement permettant d'accéder à la porte d'entrée.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance,volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait autrement le logis et la dépendance.

CHATEAU
107-109 rue principale,
62380 Bayenghem-lès-Seninghem.
Parcelle cadastrale **B1 594 et 595.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Manoirs, châteaux







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien château de la famille de Lengaine auquel s'ajoutait autrefois un moulin datant du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Logis en pierre et brique, avec dépendance en retour, parc, mur de clôture en silex long de 600m et entrée marquée par deux importants pilastres ornementés en brique.

Volumétrie
Bâtiments en L inscrits dans une cour de forme quadrangulaire et séparés de la voie publique par un mur en silex long de 600m. Toiture en bâtière avec coyau sur le logis.

Matériaux
Logis en brique recouvert d'un enduit au lait de chaux. Idem pour la dépendance avec parties en craie taillée. Toiture en tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Logis sur deux niveaux séparés par une moulure portant bandeau et percés de nombreuses ouvertures cintrées. Les fenêtres sur pignon sont surmontées d'une clef pendante et les fenêtres de la travée centrale ont été rebouchées. Murs gouttereaux et pignons du logis percés de nombreuses ouvertures.
- Dépendance percée par des fenêtres plein cintre et 2 portails cintrés encadrés de pilastres engagés. Corniche moulurée. Combles éclairés.
- Aille basse de la dépendance percée d'une fenêtre en demi-lune et des ouvertures en demi-lune en façade. Soubassement passé au coaltar Pignon percé d'une porte cintré au premier niveau et d'une grande fenêtre à l'étage. Corniche à denticules. Combles non éclairés.

INTERET

L'édifice présente un intérêt historique indéniable au niveau régional. Le mur de clôture conservé est remarquable par sa rareté et son longueur.



CHATEAU
107-109 rue principale, 62380 Bayenghem-lès-Seninghem.
Parcelle cadastrale **B1 594 et 595**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (silex, craie, brique, enduit chaulé, bois, tuile)
- Les ornementations sur le logis et la dépendance
- Le mur en silex bordant la parcelle.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même pour l'enduit en façade.
- Une restauration de la façade du logis et de la dépendance
- La réparation de la toiture de la dépendance
- Le nettoyage du mur en silex.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout supplémentaire de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement supplémentaire des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension en dehors de l'emprise de la cour.

PLAQUE DE COCHER
4 route de Desvres,
62380 Bléquin.
Parcelle cadastrale **A2464.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine ingénierie /
Elément ancien à préserver





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Plaque de cocher en fonte (chemin de grande communication numéro 202).Début du XXe siècle ?

DESCRIPTION GENERALE

Plaque indiquant les directions de Nielles-lez-Bléquin, et La Calique.

Volumétrie
--

Matériaux
Fonte.

Façades et percements
- --

INTERET

Signalisation ancienne, datant du XIXe siècle, au temps des voitures attelées. Ces plaques étaient situées à 2 mètres de haut, à hauteur des cochers. À l'origine elles étaient peintes en bleu clair avec lettrage blanc. Celle-ci fait partie des rares conservées en Pays de Lumbres.



PLAQUE DE COCHER
4 route de Desvres, 62380 Bléquin.
Parcelle cadastrale **A2464**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- La lisibilité de la plaque
- L'implantation de la plaque.

peuvent être ENVISAGES :

- Un nettoyage si érosion trop importante
- La mise en peinture aux couleurs d'origine (fond bleu clair, lettrage blanc)

doivent être PROSCRITS :

- L'enlèvement de la plaque
- Le déplacement de la plaque

FERME
17 route des Desvres,
62380 Bléquin.
Parcelle cadastrale **B2 576**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maisons à étage avec façade ornementée







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Logis de fermeà étage pouvant dater de la seconde moitié du XIXe siècle. Ce logis donnant sur rue est séparé de celle-ci par un muret.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme avec logis à étage de trois travées, et un mur de clôture imposant.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture à 4 pans. Toiture en bâtière pour la dépendance.

Matériaux
Murs gouttereaux enduits, élevés sur un soubassement en craie. Toiture en tuiles noires.Mur de clôture en brique enduit au lait de chaux en partie supérieure et passé au coaltar en partie inférieure. Pilastres d'entrée en craie. Dépendance en brique reprenant le même type d'enduit que le mur de clôture sur la façade donnant sur rue.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée N., divisée en 3 travées symétriques et organisées par des chaînages horizontaux et verticaux. Premier niveau percé de 2 fenêtres cintrées et d'une porte centrale cintrée. Une frise moulurée relie ces ouvertures.Le second niveau est percé de 3 fenêtres cintrées, identiques à celles du premier niveau.Corniche moulurée. Combles non éclairés.
- Pignon de la dépendance aveugle.
- Façade sur rue de la dépendance percée d'une unique porte en panneaux de bois pleins.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il est atypique dans sa configuration, avec son long mur de clôture à pilastres et son logis à étage en léger retrait de va voie publique, à mi-chemin entre la maison bourgeoise avec parc et le domaine agricole.



FERME
17 route de Desvres,
62380Bléquin.
Parcelle cadastrale **B2 576**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, enduit chaulé, coaltar)
- L'absence de percement sur le pignon O. de la dépendance
- L'ornementation de la façade d'accueil du logis.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que les enduits en façade.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Toute extension du logis qui abîmerait l'ornementation en façade d'accueil.

MOTTE
Route de Desvres,
62380 Bléquin.
Parcelle cadastrale :**B2 600.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine défensif /
Mottes castrales







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancienne motte castrale

(milieu du Moyen Âge / 10e-12e s.).

DESCRIPTION GENERALE

Elévation en terre de forme ovalaire partiellement recoupée par l'installation des bâtiments à l'ouest. Fossés non visibles actuellement.

Volumétrie
La butte mesure 40 mètres de diamètre sur 3 mètres de haut, ses versants sont très abrupts.

Matériaux
Construction en terre.

Environnement
- La motte est prégnante dans le bourg, constitutive du noyau ancien d'habitat.
- Elle est située à moins de 100 mètres de l'église, et est bordée par le Bléquin.

INTERET

Ancienne résidence noble, probablement millénaire.La motte conservée signale l'emplacement d'une haute cour supportant un donjon en bois ceint de palissades, domaine du seigneur local. Des bâtiments sont implantés sur la parcelle voisine masquant l'ancienne basse-cour. Le Bléquin et le marais devaient former une défense naturelle du site fortifié.
Fort potentiel archéologique.



MOTTE
Route de Desvres, 62380 Bléquin.
Parcelle cadastrale **B2 600**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Tout projet d'aménagement doitpréserver au mieux l'intégrité du site identifié, sa cohérence et son environnement.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son environnement naturel.

peuvent être ENVISAGEES :

- Des fouilles archéologiques avant toute intervention.

doivent être PROSCRITS :

- Tout enlèvement de matériaux non précédé d'investigations archéologiques.

MAISON
5 rue des Folspensers,
62380 Bléquin.
Parcelle cadastrale **A1 712**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maisons à étage en brique, avec façade ornementée







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison du XIXe probablement reconstruite en 1931d'après mention de l'entrepreneur Elie Payen (ajout ultérieur d'une plaque en céramique sur le pignon N.E.).

DESCRIPTION GENERALE

Grande maison en brique à étage, avec modénatures. Traces de reprises sur le pignon N.E. avec des linteaux de fenêtres, mais aucune fenêtre. De plus, l'ornementation de la façade d'accueil ne reprend pas les chaînes portant bandeau du pignon N.E. et de la façade arrière. Parcelle délimitée sur rue par un muret en brique rouge avec pilastres d'entrée.

Volumétrie

Bâtiment implanté perpendiculairement à la voie publique, de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture en bâtière avec crête de faîtage.

Matériaux

Murs gouttereaux et pignons en brique rouge et ornementation en brique jaune, élevés sur un soubassement peint en blanc et gris. Toiture en tuiles.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S.E., divisée en 3 travées avec symétrie. Le premier niveau est pourvu de deux fenêtres et d'une porte centrale. Le second niveau est doté de 3 fenêtres avec rebords à deux gouttes. Huisseries en PVC. L'ensemble de la façade est richement ornementée avec des décors de brique jaune autour des ouvertures, en guise de frises marquant les sommets de ces ouvertures et en motifs permettant de rythmer la façade. Combles non éclairés.
- Pignon N.E. rythmé par deux frises plus étroites que sur la façade d'accueil. Présence d'un motif damier repris en façade d'accueil. Deux fenêtres semblent avoir été bouchées, laissant pour seules traces leur encadrement (à entablement pour l'une et cintrée pour l'autre.
- Façade arrière reprenant les mêmes motifs que le pignon susnommé.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, ainsi que pour ses décors originaux.



MAISON
5 rue des Folspensers,
62380Bléquin.
Parcelle cadastrale **A1 712**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationperpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique rouge, brique jaune,tuile)
- Les encadrements de fenêtre présents sur le pignon N.E.
- Les ornementations en façade d'accueil
- La différence entre les frises du pignon N.E. et de la façade arrière avec celles de la façade d'accueil
- La crête de faîtage
- La plaque en céramique sur le pignon N.E.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que la façade.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le percement du pignon et des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti qui cacherait les ornementations et les encadrements de fenêtre restants sur le pignon.

DEPENDANCE
18 rue des Folspensers,
62380 Bléquin.
Parcelle cadastrale **A2 451.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dépendancede type ossature bois et torchisavec pignon sur rue en brique datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en torchis présentant un pignon en brique sur rue.

Volumétrie
Bâtiment implanté perpendiculairement à la voie publique, de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux en torchis. Soubassement en brique passé au coaltar. Pignon sur rue en brique. Toiture de tuiles.

Façades et percements
- Façade d'accueil pourvue d'au moins 2 portes en panneaux de bois pleins. Huisseries peintes en rouge.Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignon sur rue aveugle.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



DEPENDANCE
18 rue des Folspensers,
62380 Bléquin.
Parcelle cadastrale **A2 451**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationperpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, torchis, bois, tuile)
- Le pignon sur rue en brique.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti
- Une restauration du torchis et de la toiture
- La dévégétalisation de la dépendance.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.

DEPENDANCE
60 rue des Folspensers,
62380 Bléquin.
Parcelle cadastrale **A1630.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Pignon sur rue ornementé, non enduits





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Pignon S.O d'une dépendance en brique datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Pignon de dépendance en brique à ornementations.

Volumétrie
Pignon orienté vers le S.O.

Matériaux
Dépendance en brique rouge et grise.

Façades et percements
- Pignon percé d'une fenêtre avec grille probablement ultérieure à la construction. Ornementation avec une frise à motif en brique grise.

INTERET

Esthétisme du pignon sur rue.



DEPENDANCE
60 rue des Folspensers,
62380 Bléquin.
Parcelle cadastrale **A1630**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (brique rouge et grise).

peuvent être ENVISAGES :

- Le nettoyage de la façade en cas de nécessité
- Le rejointement des briques.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques ou polymère qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout percement supplémentaire
- Toute extension qui masquerait ou dégraderait ce pignon.

MAISON
1 rue du Mont,
62380 Bléquin.
Parcelle cadastrale **A2466**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maisons à étage en brique, avec façade ornementée





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en brique avec linteaux à pans coupés typiques des années 1930-1950.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique à fronton central, modénatures et frise faîtière (toiture à 4 pans), linteaux à pans coupés.

Volumétrie
Bâtiment implanté parallèlement à la voie publique, de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture à 4 pans droits avec un relevé de toiture et léger coyau en façade d'accueil.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique rouge et jaune, élevés sur un soubassement en craie (?). Toiture en tuilesavec épis et crête de faîtage.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S., divisée en 2 étages. Premier niveau marqué par une symétrie avec 2 fenêtres et une porte centrale précédée d'un emmarchement, linteaux à pans coupés que relie une frise à crémaillère en brique jaune et rouge. Au second niveau une unique fenêtre au-dessus de la porte d'entrée avec rebord marqué et linteau en brique jaune. Pas de corniche mais une frise en calcaire jaune là où il n'y a pas de fenêtre. Combles non éclairés.

INTERET

L'usage d'une ornementation par linteaux à pans coupés est typique des années 1930-1950, de même que le fronton central fait partie des éléments des petites villas de l'époque. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
1 rue du Mont, 62380Bléquin.
Parcelle cadastrale **A2466**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique rouge, brique jaune,craie, tuile)
- Les modénatures en façade
- Les épis et crête de faîtage

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même pour la façade.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERMETTE
10 rue du Pont Martin,
62380 Bléquin.
Parcelle cadastrale **B2 628.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti enduit au lait de chaux





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette en U traditionnelledatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en U traditionnelle, avec ses volets à trois barres, fermant des fenêtres à six carreaux.

Volumétrie
Bâtimentsen U, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec léger coyau en façade d'accueil du logis et sur la dépendance.

Matériaux
Murs gouttereaux du logisrecouverts d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement en craie. Dépendance en brique enduite au lait de chaux. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée E. et percée de 4 fenêtres à double battants,dont 2 à 10 carreaux et les 2 autres à 6 carreaux, et d'une porte à 2 carreaux accessible par un emmarchement. Huisseries en bois et volets à 3 barres peints en vert. Solives apparentes. Combles non éclairés.
- Façade sur rue et pignon de la dépendance aveugles.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
10 rue du Pont Martin,
62380 Bléquin.
Parcelle cadastrale **B2 628**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, enduit chaulé, bois, tuile)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait autrement le logis et la dépendance.

FERMETTE
2 rue du Prêtre,
62380 Bléquin.
Parcelle cadastrale **A2400.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette avec dépendance de type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette traditionnelle ayant conservé ses volumes, ses petites fenêtres et sa porte vitrée. Logis en fond de parcelle et dépendance en partie en ruines. Présence d'une pompe manuelle au niveau de la façade d'accueil du logis.

Volumétrie
Bâtimentsde plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Logis enduit au lait de chaux avec soubassement. Partie en brique, probablement une extension ou une reprise. Dépendance en torchis recouvert d'un bardage en bois posé à clin et élevée sur un soubassement en brique. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée N. et pourvue de 3 fenêtres à double battants et 6 carreaux. Présence d'une porte à 4 carreaux, avec motif sur la partie pleine, et d'une seconde, sur la partie en brique, cintrée et en panneaux de bois pleins. Huisseries en bois peintes en rouge. Soubassement peint en gris-bleu. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Dépendance envahit par la végétation, on y distingue néanmoins une porte en panneaux de bois pleins peinte en rouge, et une sorte de fenêtre au niveau du bardage. Pignon aveugle.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



DEPENDANCE
2 rue du Prêtre, 62380 Bléquin.
Parcelle cadastrale **A2400**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Le bardage sur la dépendance
- Les ouvertures traditionnelles du logis.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti
- Remise en état de la dépendance (façade et toiture) en respectant les matériaux d'origine.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait le logis et la dépendance.

FERME
5 rue principale,
62500 Boisdinghem.
Parcelle cadastrale **A2 287, 290, 319-324.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre blanche







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme imposante en pierre blanchedatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme au logis monumental en pierre blanche, avec entrée sous porche à arcade en pierre.

Volumétrie
Ensemble de bâtimentsorganisés autour d'une cour quadrangulaire, de plan rectangulaire, couverts d'une toiture en bâtière avec léger coyau sur certaines dépendances.

Matériaux
Logis sur rue en craie taillée avec éléments de brique sur le pignon et sur la façade sur rue avec enduit chaulé (à l'instar de l'appentis donnant sur rue). Dépendances donnant sur rue en craie taillé et brique. Dépendance en fond de cour en brique. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets pour les dépendances et toiture en tuiles noires (?) pour le logis.

Façades et percements

- Façade sur rue du logis orientée N., percée de 2 fenêtres à double battants. En grande partie dissimulé par de la végétation. Lui est accolée une petite chapelle en craie taillée. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façade sur rue de la dépendance aveugle, en craie taillée avec éléments en brique rouge et jaune sur un quart supérieur.
- Pignon sur rue aveugle avec épis de brique. Il appartient à une dépendance dont la façade donnant sur cour est pourvue de cordons d'ornementation en brique avec trace d'ouverture rebouchée (ne reste que l'emmarchement). Combles non éclairés.
- Façade de la dépendance en fond de cour percée d'ouvertures pour pigeonnier et d'une large fenêtre fermée par un volet en panneaux de bois pleins.
- Entrée sur cour marquée par un porche à arcade en craie taillée couvert de tuiles. Il est en partie recouvert de végétation.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Cet exemplaire s'inscrit parmi les plus belles fermes du pays de Lumbres.



FERME
5 rue principale, 62500 Boisdinghem.
Parcelle cadastrale **A2 287, 290, 319-324**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, enduit chaulé)
- Le porche en arcade marquant l'entrée sur cour
- La chapelle accolé au logis.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance,volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait autrement le logis et les dépendances.

FERME
14 rue principale,
62500 Boisdinghem.
Parcelle cadastrale **A2 337**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maisons à étage en brique, avec façade ornementée







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme avec logisà étage, en brique et ensemble avec façades ornementées pouvant dater de la seconde moitié du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grand corps de ferme en brique. Le logis à étage est accolé d'ailes en appentis et couvert d'une toiture en pavillon en ardoise. Les hautes dépendances couvertes en tuiles présentent un pignon pigeonnier.

Volumétrie
Bâtiments organisés sur cour quadrangulaire. Logis de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture à quatre pans. Dépendances couvertes d'une toiture en bâtière avec coyaux débordant.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique rouge et grise, élevés sur un soubassement en brique passé au coaltar pour les dépendances. Présence d'ornementations en craie taillée sur la façade de la dépendance la plus à l'O. Toiture en ardoises pour le logis et en tuile dont l'arêtier est protégé d'une faitière à bourrelets pour les dépendances.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée S., à 2 niveaux et divisée en au moins 3 travées comportant chacune deux ouvertures (2 avec 2 fenêtres et une avec une porte au premier niveau et une fenêtre au second). Elle est rythmée par des chaînages verticaux et horizontaux en brique grise. Ailes basses sur pignons en appentis percées de 2 fenêtres et une porte. Combles percées postérieurement à la construction de l'édifice.
- Dépendances marquées par l'alternance de fenêtres en plein cintre,initialement plus grandes, et de fenêtres en demi-lune. La façade de la dépendance la plus à l'E. présente une frise en gouttes. Face à elle, la façade était pourvue d'un portail cintré maintenant bouché (traversant, il a aussi été bouché sur la façade arrière).
- Pignon S. percé d'un portail récent avec encadrement en béton
- Pignon E. type pigeonnier.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes et pour la richesse de son architecture.



FERME
14 rue principale,
62500Boisdinghem.
Parcelle cadastrale **A2 337**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique rouge, brique grise,craie, coaltar, tuile, ardoise)
- Le pignon pigeonnier
- Les ailes en appentis du logis

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement supplémentairedes pignons et des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile et de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti qui dissimulerait les ornementations de façade.

APPENDICE
3 rue Zutove,
62500 Boisdinghem.
Parcelle cadastrale **B2 209.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Puits





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Puits à usage domestique dont la datation est incertaine. Parcelle accueillant aussi une maison avec cordons d'ornementation en brique vernissée datant probablement du XIXe ou du début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Puits à manivelle sous édicule en bois et toit en tôle ondulée.

Volumétrie
Base circulaire surmontée d'un édicule quadrangulaireabritant le mécanisme de levage.

Matériaux
Conduit du puits en brique et édicule en bois. Toiture en tôle ondulée.

Façades et percements
- Petite porte permettant l'accès au mécanisme. Édicule en panneaux de bois plein sur la moitié inférieur et largement ajouré en partie supérieure.

INTERET

Modèle à conserver. Illustration de la sociabilité rurale au XIXe et au début du XXe siècle.



PUITS
3 rue de Zutove,
62500 Boisdinghem.
Parcelle cadastrale **B2 209**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (brique et bois)
- Le système de levage

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la tôle par du bois et de la tuile en ce qui concerne le toit de l'édicule.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matières ou matériaux plastiquesqui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Toute extension.

MUR DE CLôTURE
16 rue de Zutove,
62500Boisdinghem.
Parcelle cadastrale **B2186.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Clôtures sur rue bien appareillées





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Mur de clôture. Datation incertaine.

DESCRIPTION GENERALE

Mur en silex et cordons en brique délimitant la propriété.

Volumétrie
--.

Matériaux
Élévations en silex avec éléments en brique. Partie supérieure bétonnée.

Façades et percements

- Extrémités en brique en partie bétonnée pour l'une.
- Petite ouverture cerclée de brique.
- Présence de 2 cordons de brique horizontaux et troisième là où le mur est au plus haut.

INTERET

Mur de clôture de bonne qualité présentant un intérêt architectural.



MUR DE CLÔTURE
16 rue Zutove, 62500 Boisdinghem.
Parcelle cadastrale **B2 186**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (silex, brique)
- Les cordons en brique
- L'ouverture cerclée de brique

peuvent être ENVISAGES :

- La suppressiondes parties cimentées.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout percement supplémentaire
- Toute extension.

MOTTE CASTRALE
Le Crémoy, impasse de la Motte
62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1 375, 376, 377.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine militaire / Motte castrale





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancienne motte castrale (milieu du Moyen Âge).

DESCRIPTION GENERALE

Elévation en terre recouverte d'arbres. Fossés non visibles actuellement.

Volumétrie
--

Matériaux
Construction en terre.

Façades et percements
- --

INTERET

Ancienne résidence noble, probablement millénaire. Fort potentiel archéologique.



MOTTE
Le Crémoy,
impasse de la Motte,62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1 375, 376, 377**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation.

peuvent être ENVISAGES :

- Des fouilles archéologiques avant toute intervention.

doivent être PROSCRITS :

- Tout enlèvement de matériaux non précédé d'investigations archéologiques.

FERMETTE
Impasse du Héricat,
hameau Le Héricat,
62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **D1 300.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette de type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis au soubassement de brique passé au coaltar, gâble du pignon en bardage bois. Puits à l'arrière, accolé au logis. Grange parallèle au logis. Dernière maison avant la forêt de Tournehem.

Volumétrie
Bâtimentsde plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement en brique passé au coaltar. Partie supérieure du pignon du logis couverte d'un bardage en bois posé à clin. Toitures de tuiles.

Façades et percements
- Pignon d'accueil du logis orientée S. et pourvue d'une fenêtre à double battants de 3 carreaux chacun et d'une porte en panneaux de bois pleins. Huisseries peintes en rouge. Partie supérieure percée d'une fenêtre avec volet à un seul battant en bois. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façade d'accueil de la dépendance percée de 2 portes à deux vantaux en bois peints en rouge. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il s'agit d'une ancienne maison de bûcheron implantée à l'orée du bois.



FERMETTE
Impasse du Héricat, hameau Le Héricat, 62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **D1 300**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Le bardage en bois posé à clin sur le pignon d'accueil du logis.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait le logis et la dépendance.

MAISON
8 et 10 impasse du Moulin,
62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1 21 et 514.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison avec dépendance aujourd'hui séparées en deux parcelles distinctes. Ensemble datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en pierre rénovée, avec haute dépendance en parallèle présentant sur rue un pignon de pierre agrémenté d'une niche ide millésimée 1711.

Volumétrie
Bâtimentsimplantés perpendiculairement à la voie publique, de plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée. Maison avec soubassement passé au coaltar, en rognons de silex pour la dépendance. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Pignon sur rue de la dépendance orienté S.O., percé d'une petit ouverture sur sa moitié supérieure, ainsi que d'une niche actuellement vide. Combles non éclairés.
- Façade d'accueil de la maison orientée S.E., percée de baies refaites. Combles percés de deux lucarnes.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.La présence de carrières locales de craie a favorisé l'emploi de celle-ci dans la construction rurale. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
8 et 10 impasse du Moulin, 62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1 21 et 514**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationperpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie,brique, tuile)
- La niche sur le pignon donnant sur rue de la dépendance.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance,volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement du pignon sur rue et des combles de la dépendance ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui dissimulerait la niche sur le pignon de la dépendance.

MOULIN
11 impasse du Moulin,
62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1 589.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Moulin à eau





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien moulin à eaudatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Moulin à eau au vaste logis en pierre blanche qui a conservé son cadre naturel.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage. Toiture en bâtière.

Matériaux
Élévations en craie taillée avec encadrements des ouvertures en briqueenduite au lait de chaux. Présence d'une aile en brique. Soubassement passé au coaltar. Toiture en tuile.

Façades et percements
- Ouvertures nombreuses avec l'une des façades pourvue d'une moulure séparant les deux niveaux et d'une corniche sous la toiture.

INTERET

Ce moulin vaut pour la qualité de sa construction, la préservation de ses matériaux et volumes, ainsi que pour son environnement naturel préservé.



MOULIN
11 impasse du Moulin, 62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1 589**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les modénatures sur l'une des façades
- L'environnement végétal qui entoure le moulin
- Le cintre de certaines ouvertures.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- La restauration de l'enduit au lait de chaux sur certains éléments d'encadrement en brique.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
2 rue de l'Abattoir,
62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1 131.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maisonde bourg en pierre enduite datant du milieu du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en pierre enduite présentant un pignon sur rue en wambergue à épis de brique orné d'un cartouche fleuri.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec léger coyau en façade d'accueil.

Matériaux
Murs gouttereaux enduit et pignons en craie taillée avec épis de brique, élevés sur un soubassement en brique. Toiture de tuiles dont l'arêtierest protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil pourvue de 3fenêtres et d'une porte. Volets et soubassement peints en gris. Combles éclairés par une ouverture récente. Absence de symétrie.
- Pignon en wambergue avec épis de brique présentant aussi un cartouche fleuri sur sa moitié supérieure.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.La présence de carrières locales de craie a favorisé l'emploi de celle-ci dans la construction rurale. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Un deuxième spécimen de même volume et matériaux se trouve à proximité.



MAISON
2rue de l'Abattoir, 62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1 131**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, enduit, tuile)
- Le cartouche fleuri, les épis de brique et le pignon en wambergue.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement supplémentaire des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui dissimulerait le cartouche fleuri et porterait atteinte au pignon en wambergue.

MAISON
23rue de Brêmes,
62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1 653**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison en brique







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maisonen L (logis et dépendance) en brique datant probablement de la première moitié du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique peinte avec pignon central. Portes et fenêtres à impostes. Toiture en demi-croupe sur rue, inspirée des maisons balnéaires des années trente.

Volumétrie
Bâtiment en L, couvert d'une toiture en demi-croupe sur rue, avec coyau débordant en façade d'accueil.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique peinte, élevés sur un soubassement passé au coaltar. Toiture en tuiles.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N.E., organisée de manière symétrique en son centre avec une porte entourée de 2 fenêtres cintrées à imposte.Sur l'extrémité S de la façade une autre porte cintrée et sur l'extrémité N., un portail. Huisseries en bois, bois peint en noir pour les portes.Un cordon précède une corniche avec moulure à crémaillère. Combles avec relevé de toiture formant pignon à deux fenêtresau centre de la façade.
- Pignon sur rue percé d'une grande baie retravaillée car initialement cintrée. Au-dessus, fenêtre cintrée avec garde-corps imposant en bois.
- Dépendance percée d'une porte identique à celle de la façade d'accueil suivi d'un porche et d'ouvertures de type portail. Présence de 2 lucarnes de toit sur l'extrémité E., probablement ultérieures à la construction.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
23 rue de Brêmes, 62890Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1653**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,coaltar, bois, tuile)
- La toiture en demi-croupe
- La corniche et le relevé de toiture en façade d'accueil.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même pour la reprise de la peinture en façade.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement supplémentaire des pignons et des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti qui relierait autrement le logis et la dépendance.

VILLA « CLAIR DE LUNE »
25 rue de Brêmes,
62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1 622**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison à étage en brique, avec façade ornementée





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison avec lambrequin datant du début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison appelée « Le chalet », villa en brique peinte, avant-corps, décors de lambrequins et loggia. Présence de 2 pilastres à l'entrée.

Volumétrie

Bâtiment de plan quadrangulaire, à étage, couvert d'une toiture en bâtière, avec coyau.

Matériaux

Murs gouttereaux et pignons en brique peinte. Loggia et lambrequin en bois. Toiture en tuiles.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S.E., avec loggia, avant corps et lambrequins. Divisée en 2 étages avec chaînage horizontale pour séparation. Premier niveau avec porte d'entrée sous la loggia et 2 fenêtres avec lambrequin sur le pignon. Second niveau percé d'une porte avec lambrequin donnant accès à la loggia et d'une fenêtre avec rebord à gouttes et lambrequin sur le pignon. Combles percés d'une baie circulaire entourée de lambrequin découlant directement de la toiture sur le pignon. Absence de symétrie.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes ainsi que pour sa singularité vis-à-vis de la région. Il s'agit d'un spécimen unique dans son style en Pays de Lumbres et dans le Haut-Pays d'Artois, représentant les premières villas de la fin du XIXe siècle.



VILLA « CLAIR DE LUNE »
25 rue de Brêmes,
62890Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1 622**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, bois, tuile)
- Les lambrequins
- La loggia et l'avant-corps

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que la peinture en façade.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Tout percement supplémentaire qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

GARE
36 rue de la Gare,
62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **D 479.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Bâti ferroviaire non altéré





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Résidence aménagée dans l'ancienne gare de Bonningues, typique des gares des lignes d'intérêt local du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Bâtiment à deux étages en brique associé à un appentis sur un niveau.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire à deux étages surmonté d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux en brique. Pignon et appentis enduit avec chaînage en brique apparente. Toiture en tuile et en tôle pour l'appentis.

Façades et percements

- Façade d'accueil percée au premier niveau d'une porte cintrée et d'une fenêtre cintrée. Encadrements marqués par une organisation différente de la brique avec clef pendante. Second niveau percé de deux fenêtres cintrées dont les encadrements sont semblables à ceux du premier niveau. Huisseries en PVC et volets roulants. Combles non éclairés.
- Pignon enduit percé de 2 fenêtres cintrées (une par niveau) identique à celles de la façade d'accueil avec encadrements en brique laissé visible donc non enduit. Décoration en épis.
- Appentis à un seul niveau percé de deux ouvertures, une grande fenêtre bordée de brique et une plus petite bordée aussi de brique. Huisseries en PVC et volets roulants.

INTERET

Gare illustrant le bâti ferroviaire rural du XIXe et du début du XXe siècle.



GARE
36 rue de la Gare, 62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **D 479.**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- La décoration du pignon
- L'encadrement avec clef pendante des fenêtres et de la porte

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.

GARE
5 rue de Licques,
62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **B1 72.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Bâti ferroviaire non altéré





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien bâtiment de gare pouvant dater de la fin du XIXe siècle implanté sur la petite ligne de Bonningues au Portel ayant fonctionné de 1900 à 1935.

DESCRIPTION GENERALE

Ancienne halte caractéristique avec son bâtiment en brique flanqué d'appentis comme on en retrouve dans d'autres communes telles qu'Esquerdes ou Alquines.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire à deux étages surmonté d'une toiture en bâtière en tuile. Les appentis sur la façade S. et le pignon O. semblent lui être ultérieurs.

Matériaux
Elévations en brique peinte. Soubassement peint.
Toiture en tuile dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Pignon d'accueil orienté E. percé d'une porte au premier niveau et d'une fenêtre au second. Huisseries de fenêtre en bois (?) et en PVC pour la porte. Encadrements cintrés avec clef pendante sur ces deux ouvertures. Soubassement peint en marron.
- Façade nord percé au centre du premier niveau par une fenêtre avec encadrement et clef pendante. Huisserie en PVC avec volets roulants. Soubassement peint en marron. Combles non éclairés.
- Pignon O. dissimulé, au premier niveau, par un appentis. Le second niveau est percé d'une fenêtre avec encadrement cintré et clef pendante. Huisseries en bois. Décoration à redents.

INTERET

Gare illustrant le bâti ferroviaire rural à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. La commune est la seule en Pays de Lumbres à posséder deux gares (lignes du Portel et d'Anvin-Calais). Elles font partie d'un panel de bâtis ferroviaires très bien préservés en Pays de Lumbres.



GARE
5 rue de LIcques, 62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **B1 72**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, bois, tuile)
- La décoration à redentssur les pignons

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que la peinture en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

FERMETTE
32 rue de Licques,
62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1 466.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette de type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en U, logis en fond de cour ayant gardé ses volets à 3 barres. Grange et étables en torchis et parpaing blanchi.

Volumétrie
Bâtimentsen U, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec léger coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux du logis en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement en brique aussi enduit au lait de chaux.Grange et étables en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux et parties en parpaing blanchi. Pignon entièrement couvert d'un bardage de bois posé à clin. Toitures de tuiles.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée S.E. et pourvue de 3 fenêtres à double battants et d'une porte. Huisseries et volets à 3 barres peints en noir. Présence d'une ouverture avec grille sous l'une des fenêtres, indiquant une cave. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Grange et étable uniquement percées de 4 portes en panneaux de bois pleins dont 3 avec double vantaux. Pignon avec bardage bois percé d'une fenêtre sur sa partie supérieure. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
32 rue de Licques, 62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1 466**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Le bardage bois du pignon.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Prévoir une restauration des enduits chaulés des dépendances
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait autrement le logis et les dépendances.

MUR DE CLôTURE
34 rue de Licques,
62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1179.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Clôture bien appareillée





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Mur de clôture dont la configuration est typique du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Mur de clôture perpendiculaire à la voie publique en silex et pierre séparés par un cordon de brique. Présence d'une sorte de renfort reprenant les mêmes caractéristiques mais avec de la brique à la place du silex.

Volumétrie

--.

Matériaux

Soubassement en rognons de silex que l'on retrouve qu'un appentis lui étant accolé. Élévations en gros appareil de craie que sépare du soubassement un cordon de brique.

Façades et percements

- --

INTERET

Mur de clôture de bonne qualité présentant un intérêt architectural.



MUR DE CLÔTURE
34 rue de Licques, 62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1179**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationperpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (silex, craie, brique)
- Le renfort
- La continuité du soubassement en silex sur l'appentis accolé au mur

peuvent être ENVISAGES :

- Le rejointoiement.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiquesqui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout percement
- Toute extension.

MAISON
40rue de Licques,
62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1 173**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison à étage en brique, avec façade ornementée







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maisonbourgeoise en brique implantée sur vaste parc, à étage et façades ornementées, pouvant dater de la seconde moitié du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Belle maison bourgeoise de style néoclassique en brique à décor de pierre : pilastres, cordons, balustrade, frises à denticules, clefs de fenêtres sculptées de motifs floraux. Toiture en pavillon en ardoise avec lucarnes en œil-de-bœuf.

Volumétrie

Bâtiment implanté parallèlement à la voie publique, de plan rectangulaire, à étage et ailes basses, couvert d'une toiture à 4 pans, avec coyau.

Matériaux

Murs gouttereaux, pignons et ailes basses en brique rouge, élevés sur un soubassement cimenté (?). Chaînages d'angle et ornementation en craie. Toiture en pavillon en ardoise.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S.E., divisée en 5 travées organisées par symétrie. Passage entre 2niveaux marqué par une chaîne moulurée en craie. Au premier niveau la porte, centrée, est précédée d'un degré rectangulaire. Les 4 autres travées sont occupées par des fenêtres cintrées à double battantet3 carreaux. Le second niveau reprend le même agencement et les mêmes caractéristiques. La porte d'entrée étant surplombée d'une porte vitrée donnant sur balcon. Encadrements des ouvertures en craie avec clefs sculptées et appuis de fenêtres sur modillons. Corniche à modillons. Combles avec 2 lucarnes en œil-de-bœuf et une lucarne centrale en plein cintre dont les encadrements sont richement ornementés avec un épi sur la lucarne centrale et la lettre « M » gravée sur la clef de fenêtre.
- Façade arrière quasiment identique. Combles non éclairés.
- Ailes percées d'ouvertures du même style que celles en façade.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux, volumes et la richesse de son ornementation. Il constitue un bel exemple de maison bourgeoise du XIXe siècle.



MAISON
40 rue de Licques, 62890Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1 173**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie,ardoise)
- L'absence de percement sur les pignons
- Les ornementations en façade
- La symétrie de l'ensemble.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que le rejointoiement de la brique.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des pignons et des combles en façade arrièreainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui nuirait à la symétrie du bâti.

FERMETTE
1 rue Machue,
62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1 267.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette en pierredatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en pierre enduite au lait de chaux, percée de fenêtres à 6 carreaux. Une grange en torchis dans la cour.

Volumétrie
Bâtimentsde plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau en façade d'accueil du logis.

Matériaux
Murs gouttereaux du logis en craie tailléerecouverte d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement peint.Murs gouttereaux de la grange en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement passé au coaltar (avec traces de reprises en brique). Pignon avec bardage bois posé à clin. Toitures de tuiles.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée S. et pourvue de 3 fenêtres 6 carreaux et double battant ainsi que d'une porte. Huisseries en bois. Présence d'une pompe à eau manuelle à côté de la porte. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Grange percée de 2 portes à 2 vantaux en panneaux de bois pleins. Solives apparentes. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie d'un ensemble de longères en craie enduits au lait de chaux, spécifiques à la vallée de la Hem.



FERMETTE
1 rue Machue, 62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1 267**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, torchis, enduit chaulé, brique, bois, tuile)
- Le bardage en bois du pignon de la grange
- La pompe sur la façade d'accueil du logis.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Une restauration de la toiture de la grange, de même que ses portes
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matières ou matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait autrement le logis et la grange.

FERMETTE
11 rue Machue,
62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1 278.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette de type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis sur soubassement passé au coaltar, percée de baies à 8 carreaux. Elle a conservé son coyau fermé. Deux dépendances dont une en torchis, l'autre en brique.

Volumétrie
Bâtimentsde plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux du logis et de l'une des grangesen torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement en brique passé au coaltar. L'autre grange est en brique peinte sauf sur la partie donnant sur rue. Toitures de tuiles.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée S. et pourvue de 4 fenêtres à 8 carreaux et de 2 portes en panneaux de bois pleins. Huisseries en bois et volets à 3 barres.Coyau fermé avec corniche moulurée. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Granges percées de portails en panneaux de bois pleins. Présence d'une pompe à eau manuelle sur l'une. Façade et pignon sur rue aveugles.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
11 rue Machue, 62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1 278**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Le coyau fermé et sa moulure en façade d'accueil du logis.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des façades, pignons et combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait autrement le logis et les granges.

FERME
1 route de Quercamps,
62890 Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1484**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison à étage en brique, avec façade ornementée







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Corps de ferme datant probablement du XVIIIe siècle vu le millésime porté par l'une des dépendances (1788). Logis datant quant à lui du XIXe siècle avec millésime sur l'un des pignons (1859).

DESCRIPTION GENERALE

Logis en brique avec pignons en pierre dont l'un daté de 1859, sur 3 niveaux dont un en demi-sous-sol. Façade avec perron, cordons en pierre dont un en denticules. Il est flanqué d'ailes en pierre, en appentis à pignons courbes. Dépendances nombreuses en pierre dont une grange haute et 2 longs bâtiments de type écuries, percés de portes à double vantaux, et de lucarnes pendantes à lambrequins, dont l'une est millésimée 1788. Mur de rétention en brique conservé au centre de la cour (fumière).

Volumétrie

Bâtimentsorganisés sur cour, à étage, couvert d'une toiture en bâtière, avec coyau débordant en façade d'accueil.

Matériaux

Logis en brique et pignons en craie taillée. Ailes basses et dépendances en craie taillée enduite au lait de chaux. Soubassement passé au coaltar. Toiture du logis en ardoise, ailes basses et dépendances en tuiles.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientéeN.O., rythmée par une symétrie avec 13 fenêtres à 8 carreaux et une porte d'entrée avec emmarchement. Encadrement des baies avec clef, chaînages horizontaux, corniche. Combles non éclairés.Flanquée de 2 ailes basses initialement percées par un portail cintré (n'en reste qu'un seul) et introduisant la corniche et un motif en losange que l'on retrouve sur les dépendances.
- Pignon S.O. portant millésime (1859).
- Dépendances homogènes dans leur construction, percées de portes et fenêtres parfois cintrées ou avec clefs. Huisseries en bois peint en rouge. Présence de lucarnes pendantes à lambrequin, de corniche et de motifs en losange. L'un des pignons porte millésime (1788).

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes ainsi que pour la richesse de son architecture permettant la représentation de plusieurs époques.



FERME
1 route de Quercamps, 62890Bonningues-lès-Ardres.
Parcelle cadastrale **A1 484**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie,coaltar, bois, tuile, ardoise)
- L'absence de percement sur le pignon sud
- Les ornementations sur le logis et les dépendances
- Les lucarnes pendantes
- Les deux millésimes (1788 et 1859)
- Le mur de rétention en brique

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement des toitures, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que les enduits en façade
- Envisager la réparation de la fissure sur l'une des ailes basses ainsi que la remise en état de l'enduit sur certaines façades des dépenances.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des pignons et des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile et de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute action qui dissimulerait ou abîmerait les millésimes
- Toute extension du bâti.

FERMETTE
42 rue d'Audenfort, hameau d'Audenfort,
62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **B2 176.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette de type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Petite maison à ossature bois apparente, rénovée, avec niche religieuse. Une dépendance en craie taillée lui est accolée.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau débordant en façade d'accueil.

Matériaux
Murs gouttereaux en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux et laissant l'ossature bois apparente, élevés sur un soubassement peint en gris-vert. Toiture de tuiles.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée N. et pourvue de 2 pilastres engagés sculptés. Elle est percée de 2 fenêtres et d'une porte en PVC que surplombe une niche religieuse. Huisseries et volets en bois peints en noir. Combles éclairés par un chien-assis à 3 fenêtres à 6 carreaux chacune. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
42 rue d'Audenfort, hameau d'Audenfort, 62890 Clerques.
Parcelle cadastrale**B2 176**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Les pilastres engagés sculptés
- La niche religieuse
- L'ossature bois apparente.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance,volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement supplémentaire des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension.

GRANGE
59 rue d'Audenfort,
hameau d'Audenfort,
62890 Clerques.
Parcelle cadastrale**B2 189.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis



Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grange de type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en torchis en fond de parcelle, perpendiculaire à la voir publique, cimentée à l'arrière.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Façade d'accueil en torchis enduit au lait de chaux. Pignon sur rue et façade arrière cimentés. Toitures de tuiles.

Façades et percements
- Façade d'accueil percé d'une porte en panneaux de bois pleins et peints en vert. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignon sur rue aveugle.
- Accolé à la façade d'accueil, pilastres en brique avec épis de forme pyramidale marquant l'entrée sur la parcelle.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



GRANGE
59 rue d'Audenfort, hameau d'Audenfort, 62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **B2 189.**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationperpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, torchis, enduit chaulé, bois, tuile)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Envisager une restauration de l'enduit en façade et éventuellement un traitement du ciment pour le rendre plus homogène avec l'enduit
- La réparation de la toiture
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance,volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

CHAPELLESainte-Thérèse
Rue d'Audenfort,
62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **B2198.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Chapelle réalisée par l'architecte audomarois Vandenbergue, élevée dans le style romano-byzantin de 1930. Bâtie par la famille Lorgnier, d'origine normande, au lendemain de la canonisation de Thérèse Martin, en 1929-1930. Pèlerinage très fréquenté des années 1930 à 1960, appelée le Lizieux de l'Ardrésis.

DESCRIPTION GENERALE

Chapelle de style romano-byzantin en silex et brique. De plan cruciforme, elle est coiffée d'une coupole et d'une toiture à demi-croupe. Elle est précédée d'un péristyle porté par 2 piliers carrés. Sa cloche est placée dans un campanile en bois.

Volumétrie
Bâtiment d'une travée, conforté, couvert d'une toiture en ardoise.Clocher central de plan carré et couvert d'un toit en bulbe.

Matériaux
Elevée en silex et brique pour les chaînages d'angle, encadrements de baies et piliers.Campanile en ossature bois. Toitures en ardoise.

Façades et percements
- Façade formant pignon précédé par un porche soutenus par deux piliers. Porte en plein cintre avec encadrement en brique.
- Corniche moulurée
- Grandes fenêtres en demi-lune avec encadrement en brique
- Coupole percée d'une baie circulaire orientée vers le S.O.

INTERET

Chapelle unique par son style architectural. Il est rare qu'une chapelle soit élevée sur les plans d'un architecte, de renom de surcroit.



CHAPELLE Sainte-Thérèse
Rue d'Audenfort,
62890 Clerques.
Parcelle cadastrale : **B2 198**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être préservés :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux (ardoise, silex, brique), leur appareillage, et l'ordonnance des décors
- Les baies dont la symétrie assure une lumière homogène dans le bâtiment religieux
- Le campanile et sa cloche.

peuvent être envisagés :

- Une restauration à l'identique.

doivent être proscrits :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent (ciment, peinture)
- La restauration à l'aide de matériaux non compatibles (béton par exemple) qui nuiraient à la solidarité des maçonneries, à l'authenticité de la construction et à sa solidité.
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques.

FERME
4 impasse du Gué,
hameau d'Audenfort,
62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **B2510.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette en pierredatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme à logis en pierre avec grand porche charretier en pierre ancien.

Volumétrie
Bâtimentsen L, de plain-pied, couverts d'une toiture à 4 pans.

Matériaux
Murs gouttereaux en craie taillée recouverted'un enduit au lait de chaux. Pignon du logis (orienté O.) en craie taillée, élevé sur un soubassement en brique. Pignon de la dépendance (orienté N.) en craie taillé et avec épis de brique. Toiture de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée E. et pourvue de 3 fenêtres à double battants et d'une porte accessible par un emmarchement avec rampes. Huisseries de en bois peint en marron. Combles éclairés par 4 chiens- assis. Absence de symétrie.
- Façade du logis donnant sur rue pourvue de 3 fenêtres avec motif en arc de cercle. Huisseries en bois peint en marron.Combles éclairés par 3 lucarnes. Absence de symétrie.
- Pignon du logis percé de 2 fenêtres.
- Façade d'accueil de la dépendance placée dans la continuité de celle du logis. Percée d'uneporte charretière à arc doubleau et piliers en calcaire.
- Pignon de la dépendance avec épis de brique, aveugle.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERME
4 impasse du Gué,
hameau d'Audenfort,
62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **B2510**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, calcaire, brique, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'arc doubleau et les piliers du porche charretier
- L'emmarchement et les rampes permettant l'accès à la porte d'entrée.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement supplémentaire des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

FERMETTE
16 impasse du Gué,
hameau d'Audenfort,
62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **B2 352.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette en pierredatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette rénovée en pierre avec grange accompagnée d'un chartil accolé à l'arrière.

Volumétrie
Bâtimentsde plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec léger coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux en craie taillée recouverte d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement peint en gris. Pignon du logis en craie taillé, élevé sur un soubassement cimenté. Toitures de tuiles, l'arêtier de la toiture du logis est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée S. et pourvue de 4 fenêtres à double battants et 6 carreaux, et d'une porte centrée. Huisseries peintes en gris. Combles éclairés. Absence de symétrie.
- Façade arrière du logis pourvue de 3 larges ouvertures et d'une autre plus étroite. Combles éclairés par un chien-assis à 2 fenêtres à 3 carreaux. Absence de symétrie.
- Pignon sur rue du logis percé d'une fenêtre centrée avec large linteau.
- Façade d'accueil de la grange uniquement percé d'un portail. Huisseries et soubassement peints de la même couleur que le logis. Combles non éclairés.
- Pignon sur rue de la grange aveugle.
- Façade arrière de la grange à laquelle est accolé un chartil avec ossature en bois.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
16 impasse du Gué,
hameau d'Audenfort,
62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **B2 352**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationperpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, enduit chaulé, bois, tuile)
- Le chartil accolé à la grange

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement supplémentaire des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait le logis et la dépendance.

MOULIN D'AUDENFORT
16 impasse du Gué,
hameau d'Audenfort,
62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **B2 321.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Bâti industriel







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Moulin à farine du début du XIXe siècle, équipé de deux meules, et dans les années 1940 d'une turbine hydraulique. Le moulin a cessé de fonctionner dans les années 1970. Reconverti en hôtel-restaurant.

DESCRIPTION GENERALE

Bâtiment à 2 étages en brique et craie taillée. Il profite toujours de son environnement sur parc avec rivière même si la turbine n'existe plus.

Volumétrie

Bâtiments de plan rectangulaire accolés, à deux étages et surmontés d'une toiture à 4 pans pour le moulin et d'une toiture en bâtière pour ses dépendances.

Matériaux

Elévations en craie et brique avec enduit au lait de chaux. Toitures en tuile dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil du moulin (orientée N.), où est accolée la dépendance, percée d'une large porte avec accès par emmarchement. Au niveau supérieur, une fenêtre avec à côté une petite niche. Combles éclairés par une lucarne à fenêtre pendante en bois.
- Façade E. du moulin percée par 4 larges fenêtres à 12 carreaux organisées symétriquement. Combles éclairés.
- Façade arrière du moulin orientée S. Premier niveau uniquement percé d'une porte et laissant visible l'appareillage de craie. Second niveau, enduit, percé de 3 fenêtres identiques à celles de la façade E. Combles éclairés.
- Façade d'accueil de la dépendance orienté E. et divisée en 2 étages. Le premier est pourvu de 3 larges fenêtres ressemblant à celles du moulin et d'une porte. Huisseries de fenêtres travaillées. Il est aussi percé d'un grand portail. Second niveau percé de 5 larges fenêtres à double battants. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Moulin illustrant le bâti industriel rural du début du XIXe siècle.



MOULIN D'AUDENFORT
16 impasse du Gué,
hameau d'Audenfort,
62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **B2 321**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, enduit chaulé, bois, tuile)
- La niche en façade d'accueil du moulin
- La lucarne à fenêtre pendante
- Le gabarit des fenêtres du moulin.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement supplémentaire des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension.

FERME DE LEPINOY
7 rue du Calvaire,
hameau d'Audenfort,
62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **B2 419.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien fief des Masse puis des Pigault. Corps de logis en pierre avec coyau fermé et cartouche millésimé en façade sur jardin : « Le 12 juin 1768 ». Ancien parterre séparé du potager par des colonnes style Louis XVI, avec pots-à-feu.

DESCRIPTION GENERALE

Logis en craie avec ornementation en façades, coyau fermé et cartouche millésimé indiquant la date du 12 juin 1768 en façade arrière. Pilastres en brique en entrée de parcelle.

Volumétrie

Bâtiment orienté N.O.-S.E., de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau fermé.

Matériaux

Murs gouttereaux en craie tailléerecouverte d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement passé au coaltar.Pignon en brique. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S.O., percée de baies cintrées. Présence d'un chaînage horizontal précédant le coyau fermé. Le rajout d'un appentis avec verrière en guise d'entrée masque une partie de la façade. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façade arrière orientée N.E., percée de 7 baies avec encadrement en saillie et clef que surmonte un chaînage horizontal mouluré et accueillant le cartouche millésime. Une autre fenêtre est présente, mais sans encadrement et désaxée par rapport aux 7 autres, de plus, il n'y a pas d'ornementation ni de coyau fermé. Une moulure marque le coyau fermé.Combles non éclairés hormis sur la partie postérieure(présence d'une lucarne). Symétrie présente sur le bâtiment d'origine, plaçant le cartouche au centre.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERME DE LEPINOY
7 rue du Calvaire,
hameau d'Audenfort,
62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **B2 419**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, enduit chaulé, tuile)
- Le coyau fermé
- Le cartouche millésimé.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Une restauration du coyau fermé.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension supplémentaire.

FERMETTE
6 impasse de l'Eglise,
62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **A2 228.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette rurale de type ossature bois et torchis pouvant dater du XIXe siècle et dotée d'une dépendance parallèle au logis.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette avec ossature bois et torchis implantée perpendiculairement à la voie publique en pente (dépendance et logis).

Volumétrie
Deux bâtimentsparallèles, de plan rectangulaire.
Le logis et la dépendance sont séparés par une courette engazonnée, tous deux de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière, avec coyau légèrement débordant en façade d'accueil. Pignon à wambergue sur rue, du logis.

Matériaux
Murs gouttereaux en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement enduit. Pignons en craie taillée, recouverts d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement en brique. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faitière à bourrelets sur une partie du logis. La dépendance reprend les mêmes éléments hormis le soubassement qui n'est pas présent.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée sud, percée de 5 fenêtres doubles à 6 carreaux et de deux portes fermées de panneaux en bois percés par 4 ouvertures. Une fenêtre simple à carreau unique pour la dépendance et une porte fermée de panneaux en bois plein. Huisseries et soubassement peints en bleu gris (portes marron). Combles non éclairés. Absence de symétrie et de corniche.
- Façade arrière aveugle au nord,contre laquelle est accolé un appentis aussi recouvert d'un enduit au lait de chaux, dont la couverture en tuile est un prolongement de la toiture. Une ouverture orientée ouest. Pas de corniche, ni de coyau débordant.
- Pignon sur rue aveugle.

INTERET

La fermette rurale fut le plus souvent élevée en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes dans une vallée ayant conservé de beaux spécimens bâtis en torchis.



FERMETTEavec logis et dépendance

6 impasse de l'Eglise, 62890 Clerques.
Parcelle cadastrale A2 228

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation perpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'absence de percement en façade nord
- La cohérence entre le logis et la dépendance (les points communs et les différences).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que la reprise de l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent.
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait le logis avec la dépendance dont les caractéristiques architecturales sont quelque peu différentes l'une par rapport à l'autre.

MOULIN DU HAMEL
13-15 impasse de la Pisciculture, 62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **A2 394 et 395.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Bâti industriel





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien moulin en brique et bois du XIXe siècle au Hamel. Moulin à farine devenu centrale hydroélectrique au début du XXe siècle, alimentant Clerques et Bonningues-lès-Ardres, puis pisciculture à partir de 1950-1960.

DESCRIPTION GENERALE

Bâtiment en brique avec 2 appentis à un niveau et un prolongement vers le S.O. sur un seul niveau aussi tandis que le l'espace central est sur deux niveaux.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire à deux étages surmonté d'une toiture en bâtière et sur lequel s'appuient 2 appentis. Prolongement en L avec toiture en bâtière.

Matériaux
Ensemble en brique. Toitures en tuile.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée N.E.. Porte d'entrée située sur l'appentis, précédée d'un emmarchement à degrés circulaires et entourée de deux fenêtres. Les encadrements sont saillants. Sur le corps principal, une fenêtre cintrée avec imposte et encadrement saillant au premier niveau. Combles non éclairés.
- Façade orientée S.E. avec appentis percé d'une porte et d'une fenêtre semblant être postérieurs à la construction du moulin car pas d'encadrement saillant. Corps principal percé au second niveau d'une fenêtre cintrée avec imposte et encadrement saillant.

INTERET

Moulin illustrant le bâti industriel rural au XIXe siècle.



MOULIN
13-15 impasse de la Pisciculture, 62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **B2 394 et 395**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les fenêtres plein cintres
- L'emmarchement à degrés circulaires permettant l'accès à la porte d'entrée.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que les joints entre les briques.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance, volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension.

TAVERNE
3 route de Licques
62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **A2 244**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Maisons à étage en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison à étage en pierre servant de taverne et pouvant dater du XVIIIe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en craie donnant sur une place à l'intersection de la route de Licques et de la route de Guémy.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture en bâtière, avec léger coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons craie taillée avec enduit, élevés sur un soubassement cimenté en faux appareillage. Toiture en tuilesdont l'arêtier est protégé d'une faitière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N., divisée en 2 étages séparés par un chaînage horizontal portant bandeau. Organisée en 5 travées, chacune accueillant 2 ouvertures cintrées (une par étage). Seule la travée 4 est pourvue d'une porte au premier niveau. Chaînage d'angle marqué par des pilastres engagés.Présence d'une corniche. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignon sur rue orienté O., aveugle.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, en position prégnante dans le petit bourg de Clerques.



TAVERNE
3route de Licques,
62890Clerques.
Parcelle cadastrale **A2244**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, tuile)
- L'absence de percement sur le pignon O.
- La corniche en façade d'accueil
- Les pilastres engagés.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des pignons et des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERMETTE
1 route de Guémy,
62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **A2 242.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette de type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en torchis ouvrant sur cour, fournil carré sur rue. Un emmarchement à degrés circulaire sous la fenêtre du pignon donnant sur rue nous indique l'ancien emplacement de la porte d'entrée.

Volumétrie
Bâtiment orienté E.-O., de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement peint en rouge. Toiture de tuiles.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée S. et donnant sur cour. Percée d'au moins 4 fenêtres et d'une porte. Huisseries en bois. Présence d'une corniche. Combles non éclairés.
- Pignon sur rue orienté E., percé d'une unique fenêtre. Présence d'un emmarchement à degrés circulaires sous celle-ci.
- Façade sur rue orientée N., percée d'une unique fenêtre aux huisseries jaunes. Solives apparentes. Lui est accolé un fournil carré. Combles non éclairés.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Son fournil fait partie des rares spécimens conservés en Pays de Lumbres, et son plan carré sur rue en fait un exemplaire unique.



FERMETTE
1 route de Guémy,
62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **A2242**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'emmarchement au niveau du pignon
- Le fournil carré accolé à la façade donnant sur rue.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Une restauration du fournil carré
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance,volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui masquerait ou détruirait le fournil.

GRANGE
8 route de Guémy,
62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **A2 361.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grangede type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en torchis en entrée de cour (face à une autre en bardage bois mais dénaturée).

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux. Toiture de tuiles.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée O., percée de 2 grands portails peints en rouge et dont un en panneaux de bois pleins. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignon sur rue aveugle.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



GRANGE
8 route de Guémy, 62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **A2 361**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance,volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

FERMETTE
44 route de Guémy,
62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **A2 315.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre et brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette enduitedatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette enduite ayant conservé un coyau fermé, pignon en pierre, soubassement en brique peint.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau fermé en façade d'accueil.

Matériaux
Murs gouttereaux enduits, élevés sur un soubassement en brique peint. Pignon en craie taillée avec chaînages d'angle et épis de brique. Toiture de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée N. et pourvue de 5 fenêtres dont une petite. Porte d'entrée en panneaux de bois plein. Huisseries en bois. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignon orienté O. aveugle.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, et la présence de son coyau fermé.



FERMETTE
44 route de Guémy, 62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **A2 315**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, bois, tuile)
- Le coyau fermé.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension masquerait ou détruirait le coyau fermé.

MAISON
39 route de Licques,
62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **A2403.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison datée de 1793/1 par cartouche.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en pierre blanche, entre Fertin et Clerques. Façade sur rue modifiée par une extension.Les dépendances associées sont en ruines.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie tailléerecouverted'un enduit au lait de chaux. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade sur rue masquée par une extension postérieure au bâtiment d'origine. Laisse toutefois visible, sur la partie O. du bâtiment, une corniche moulurée et une fenêtre. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignon orienté E. portant cartouche millésime, aveugle.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
39 route de Licques, 62890 Clerques.
Parcelle cadastrale **A2 403**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, enduit chaulé, tuile)
- La corniche moulurée
- Le cartouche millésime.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

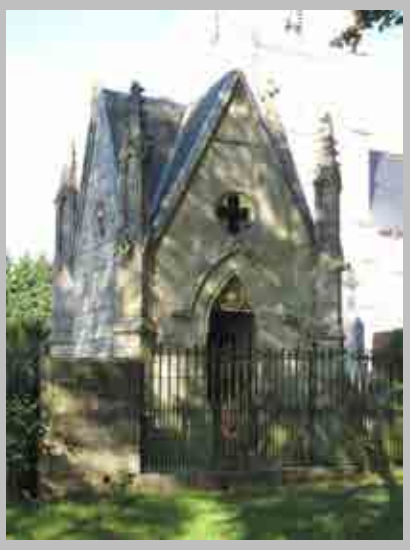
doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance,volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension supplémentaire.

CHAPELLE funéraire
Cimetière, rue du Centre,
62380 Cléty.
Parcelle cadastrale **AB1 51.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle funéraire de style





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Chapelle funéraire de la famille BERTOUT-LELEST de style néogothique pouvant dater du début du XXe siècle dans le cimetière directement accolé à l'église.

DESCRIPTION GENERALE

Chapelle funéraire en pierre de style néogothique, coiffée d'une toiture cruciforme formant 4 pignons.

Volumétrie
Bâtiment quadrangulaire

Matériaux
Elevée en craie taillée. Toiture en ardoise.

Façades et percements
- Façade principale avec porte en bois sculpté surmontée d'un œil-de-bœuf quadrilobé, avec arc en lancette souligné par un gâble. Présence d'un panneau portant l'inscription « Concession à perpétuité _ sépulture de la famille BERTOUT-LELEST ».
- Œil-de-bœuf quadrilobé sur la façade principale et les façades latérales.
- Façade arrière percée d'une fenêtre en lancette néogothique avec vitrail.
- 4 pinacles à crochets sur les angles.
- Présence d'une crois sur le faîtage.
- A l'intérieur, chapiteaux sculptés et épitaphes.

INTERET

La chapelle funéraire témoigne de l'importance/l'aisance de la famille BERTOUT-LELEST. Le recourt à l'art néogothique la rend unique en son genre.



CHAPELLE funéraire
Cimetière, rue du Centre
62380 Cléty.
Parcelle cadastrale **AB1 51**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être préservés :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux (craie, bois, ardoise), leur appareillage, et l'ordonnance de la structure néogothique
- Ce qu'il reste du vitrail sur la fenêtre de la façade arrière
- Les baies dont la symétrie assure une lumière homogène dans le bâtiment religieux
- Les huisseries et notamment les ornementations de la porte.

peuvent être envisagés :

- Une restauration à l'identique
- La réparation du vitrage de la fenêtre de la façade arrière

doivent être proscrits :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent (ciment, peinture)
- La restauration à l'aide de matériaux non compatibles (béton par exemple) qui nuiraient à la solidarité des maçonneries, à l'authenticité de la construction et à sa solidité.

MAISON
16 rue du Bout d'Amont,
62380 Cléty.
Parcelle cadastrale **AA1 71.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Longère en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en pierre datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en pierre blanche avec pignon en wambergue et croupe. Baies d'origine modifiées.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en croupe et pignon en wambergue.

Matériaux
Murs gouttereaux en craie taillée. Encadrements des baies en brique. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée S. et pourvue de 6 baies avec encadrement en brique. Huisseries peintes en marron. Combles éclairés par 4 fenêtres de toit. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
16 rue du Bout d'Amont,
62380 Cléty.
Parcelle cadastrale **AA1 71**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, tuile)
- Le pignon en wambergue.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement supplémentaire des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

MAISON
22 rue du Centre,
62380 Cléty.
Parcelle cadastrale **AC1 11**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maisons en brique, avec façade ornementée





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison pouvant dater de la première moitié du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique de style balnéaire avec son avant-corps coiffé d'une toiture à demi-croupe.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture à demi-croupe.

Matériaux
Murs gouttereaux en brique rouge et jaune, élevés sur un soubassement en fausse pierre. Toiture en tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faitière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N.O., pourvue d'un grand portail, d'une fenêtre cintré et d'une porte cintrée accessible par un emmarchement. Sur l'avant-corps, 2 fenêtres cintrée (une à chaque étage), celle du second étage étant plus étroite. Encadrements en brique jaune et enduit. Présence de 2 chaînages horizontaux en brique jaune et d'épis en brique jaune sous la croupe. Combles éclairés par une fenêtre de toit. Absence de symétrie.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il allie le style balnéaire au style rural avec sa grande porte charretière à claire-voie.



MAISON
22 rue du Centre,
62380 Cléty.
Parcelle cadastrale **AC1 11**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique rouge, brique jaune, tuile)
- Les ornementations en façade
- Le cintre des baies

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement supplémentaire des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
7 route Nationale,
62380 Cléty.
Parcelle cadastrale **AB1 41**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison à étage en brique, avec façade ornementée





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison datant probablement de la fin du XIXe siècle ou du début XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison de style balnéaire en brique, avec son avant-corps coiffé d'une toiture à demi-croupe, et son balcon.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture avec demi-croupe sur avant-corps en façade d'accueil.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique et usage d'enduit pour ornementation. Toiture en tuiles.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N., divisée en 2 étages. Premier niveau avec une fenêtre et une ouverture plein cintre formant un porche avant d'accéder à la porte d'entrée. Encadrement en saillie, avec motif dont clef par usage d'enduit. Second niveau percé d'une fenêtre plein cintre et d'une baie vitrée cintrée donnant accès à un balcon en bois peint en blanc. Cintres inscrits dans une frise enduite avec motifs en brique. Une ouverture sous la croupe a été rebouchée. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façade portant l'avant-corps avec ouvertures rebouchées.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie des maisons balnéaires peu présentes dans ce secteur du Pays de Lumbres.



MAISON
7 route Nationale, 62380 Cléty.
Parcelle cadastrale **AB1 41**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique enduit, bois, tuile)
- Les ornementations en façade.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des pignons et des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

CHAPELLE Notre-Dame-du-Bon-Secours
Face au 17 rue de la Chapelle, hameau d'Harlettes
62380 Coulomby.
Parcelle cadastrale **AB1 59.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Chapelle érigée par Philippe Joseph Beausse et sa femme Prudence Cucheval, elle est bénite le 15 août 1872. Elle est dédiée à Notre-Dame-du-Bon-Secours.

DESCRIPTION GENERALE

Chapelle avec tour et avant-corps en brique ajoutée (peut-être après la Grange Guerre) à une chapelle en pierre de chevet plat montrant un pignon de type régional à redents.

Volumétrie
Bâtiment d'une travée avec chevet plat, couvert d'une toiture en bâtière. Tour en avant-corps quadrangulaire, sur 2 niveaux et couverte d'une flèche en ardoise.

Matériaux
Chapelle en craie taillée enduite au lait de chaux et couverte de tôle. Tour en brique rouge avec ornementations en brique blanche et couverture en ardoise.

Façades et percements
- Pignon à redents surmontés d'une croix.
- Façade donnant sur rue et façade opposée percées d'une petite ouverture cintrée et pourvues d'une corniche.
- Tour en avant-corps faisant office de tour-porche avec 3 arcades permettant initialement d'accéder à l'autel qu'abrite la chapelle. Les arcades ont été bouchée, celle orientée S. étant percée d'une porte en panneaux de bois pleins.
- Tour avec ornementée de croix surplombant les arcades et d'une frise en goutte précédant la flèche.

INTERET

La chapelle témoigne du regain de chrétienté à la fin du XIXe siècle où de nombreuses chapelles voient le jour. Ses volumes sont très atypiques dans le panel des chapelles du Pays de Lumbres et dans le Haut-Pays d'Artois.



CHAPELLE Notre-Dame-du-Bon-Secours
Face au 17 rue de la Chapelle, hameau d'Harlettes
62380 Coulomby.
Parcelle cadastrale : **AB1 59**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être préservés :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux (ardoise, craie, brique), leur appareillage, et l'ordonnance des décors
- Les baies dont la symétrie assure une lumière homogène dans le bâtiment religieux
- Les arcades de la tour
- Le pignon à redents de la chapelle.

peuvent être envisagés :

- L'enlèvement de la boîte aux lettres sur la tour.

doivent être proscrits :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent (ciment, peinture)
- La restauration à l'aide de matériaux non compatibles (béton par exemple) qui nuiraient à la solidarité des maçonneries, à l'authenticité de la construction et à sa solidité.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.

DEPENDANCE
52 route du Caraquet,
62380 Coulomby.
Parcelle cadastrale **ZH1 142.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dépendance pouvant dater du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ancienne grange en silex et moellons de craie aménagée en gîte. Les percements et la création de pans de bois sur une face altèrent le bâtiment d'origine.

Volumétrie
Bâtiment orienté N.-S., de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec léger coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux en rognons de silex et moellons de craie. Pignon sur rue en moellons de craie. Toiture en tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade E. très retravaillée avec la création de pans de bois et de percements en façade et au niveau des combles.
- Façade O. percée d'une fenêtre avec encadrement en brique résultant probablement aussi d'une reprise postérieure à la construction de la grange.
- Pignon uniquement percé d'une très étroite ouverture sur sa moitié supérieure, avec encadrement en brique.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



DEPENDANCE
52 route du Caraquet,
62380 Coulomby.
Parcelle cadastrale **ZH1 142**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation perpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (silex, craie, brique, tuile)
- La quasi absence de percement du pignon sur rue.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance, volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Tout percement supplémentaire
- Toute extension qui masquerait ou dégraderait ce qu'il reste du bâtiment d'origine.

DÉPENDANCE
58 route du Caraquet,
62380 Coulomby.
Parcelle cadastrale **ZH1 140.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dépendance de type ossature bois et torchis datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en retour sur rue ayant conservé une façade en torchis. Pignon et soubassement cimenté, façade enduite côté cour.

Volumétrie
Bâtiment orienté N.-S., de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux en torchis enduit au lait de chaux Pignon et soubassement cimentés. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade en torchis orientée E., percée de 3 baies de dimensions différentes. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



DEPENDANCE
58 route du Caraquet,
62380 Coulomby.
Parcelle cadastrale **ZH1 140**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation perpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, tuile)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien du torchis
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti
- Un retour au matériau d'origine pour les éléments cimentés.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance, volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.

GRANGE
160 route principale,
62380 Coulomby.
Parcelle cadastrale **ZH1 193.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grange de type ossature bois et torchis datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange sur rue formant porche couvert en charpente, pans de bois portant encore les chiffres romains de montage.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux et pignons en bardage bois posé à clin. Soubassement en brique et rognons de silex. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil sur cour orienté S., sans percement hormis l'ouverture prévue pour le porche. Solives et pans de bois apparents. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie des rares porches couverts des fermes du Pays de Lumbres.



GRANGE
160 route principale, 62380 Coulomby.
Parcelle cadastrale **ZH1 193**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, brique, silex, bois, tuile)
- Les pans de bois portant les numéros d'assemblage en chiffres romains
- Le bardage bois des pignons.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension.

PIGNON
14 rue de l'Eglise,
62380 Coulomby.
Parcelle cadastrale **AC1 12.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine commémoratif / Pignon sur rue ornementé, non enduits





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Pignon N.E d'une maison en brique datant probablement du XIXe siècle et portant de nombreux graffitis d'un corps britannique cantonné à Coulomby en mai 1917.

DESCRIPTION GENERALE

Pignon en pierre sur soubassement en rognons de silex et cordon en brique. Les blocs de pierre de la partie inférieure portent des graffitis.

Volumétrie
Pignon orienté vers le S.

Matériaux
Elévation en craie taillée sur un soubassement en rognons de silex, séparés par un cordon en brique.

Façades et percements
- --

INTERET

Ce pignon vaut pour la qualité de sa mise en œuvre, et pour les graffitis témoignant du passage de troupes britanniques en 1917. Valeur architecturale et mémorielle.



PIGNON
14 rue de l'Église,
62380 Coulomby.
Parcelle cadastrale **AC1 12**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (craie, silex, brique)
- Les graffitis et leur lisibilité.

peuvent être ENVISAGES :

- Le nettoyage de la façade en cas de nécessité

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique ou polymère qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout percement
- Toute extension qui masquerait ou dégraderait ce pignon.

ÉTABLES
4 rue Joire,
62380 Coulomby.
Parcelle cadastrale **AD1 117.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Étables de type ossature bois et torchis datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Tables en torchis sur soubassement de brique passé au coaltar, percées d'une porte à 2 vantaux, d'une fenêtre à 6 carreaux et de portes à imposte.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement en brique passé au coaltar. Toiture de tuiles.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée E., percée d'une fenêtre à 6 carreaux, d'une fenêtre bandeau à 3 carreaux et de 5 portes dont une à 2 vantaux. Huisseries en bois. Combles non percés. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



ÉTABLES
4 rue Joire, 62380 Coulomby.
Parcelle cadastrale **AD1 117**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, brique, coaltar, bois, tuile)
- Les différentes portes.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti
- Prévoir une réparation de la toiture.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance, volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui masquerait la façade d'accueil.

FERME
70 route principale,
62380 Coulomby.
Parcelle cadastrale **AC1 79.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Longère en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Longère en pierre datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme longère en pierre. Pilastres dont l'un a été déplacé en bordure de champ face à la ferme. Extension vers l'E en brique et avec ouverture en demi-lune.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux en craie taillée enduite au lait de chaux. Soubassement en brique, passé au coaltar. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée S. pourvue d'au moins 7 fenêtres légèrement cintrée et à double battants, et d'une porte aussi cintrée. Huisseries en bois. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pilastres initialement en entrée de cour, en brique peinte et coiffés d'un épi.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERME
70 route principale, 62380 Coulomby.
Parcelle cadastrale **AC1 79**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, enduit chaulé, brique, bois, tuile)
- Les pilastres et leur épi.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

PIGNON
139 rue principale,
62380 Coulomby.
Parcelle cadastrale **AD1 43.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Pignon sur rue non enduit





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Pignon E. d'un porche datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Pignon d'un porche couvert en silex à épis de brique.

Volumétrie
Pignon orienté vers l'E.

Matériaux
Elévations en rognons de silex et épis de brique.

Façades et percements
- Pignon aveugle.

INTERET

Ce pignon vaut pour la qualité de sa mise en œuvre, témoin de pratiques rurales anciennes de construction. C'est un des rares porches couverts présents en Pays de Lumbres.



PIGNON
139 rue principale, 62380 Coulomby.
Parcelle cadastrale **AD1 43**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (silex, brique)
- L'absence de percement.

peuvent être ENVISAGES :

- Le nettoyage de la façade en cas de nécessité.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique ou polymère qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout percement
- Toute extension qui masquerait ou dégraderait ce pignon.

PUITS COMMUNAL
Intersection de la rue principale avec la rue à Cailloux,
62380 Coulomby.
Parcelle cadastrale **AD1.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Puits visible depuis la voie publique et non dénaturé





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Puits communal datant probablement du XIXe ou du début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Puits en brique en bâtière, avec sa manivelle.

Volumétrie
Puits en bâtière.

Matériaux
Brique et faîtière couverte de tuile.

Façades et percements
- Pan orienté S. percé d'une petite porte en bois, permettant de voir le conduit maçonné en pierre et brique du puits.

INTERET

Le puits en bâtière est le modèle le plus fréquent en Pays de Lumbres. Il témoigne de pratiques rurales anciennes, au temps où l'approvisionnement en eau potable s'effectuait au puits communal jusque dans les années 1920.



PUITS COMMUNAL
Intersection de la rue principale avec la rue à Cailloux, 62380 Coulomby.
Parcelle cadastrale **AD1**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (brique, bois, tuile)
- La manivelle

peuvent être ENVISAGES :

- --

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Toute extension.

DEPENDANCE
15 rue principale, hameau de Maisnil,
62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **D1 334.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dépendance datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en brique sur rue se prolongeant vers un bâtiment en fond de parcelle portant les marques de reprises notamment au niveau de la toiture.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Pignons en brique et murs gouttereaux recouverts d'éléments en tôle ou bois, dissimulant la brique d'origine. Des blocs de craie sont insérés dans le mur de brique reliant la grange au bâtiment en fond de parcelle. Toitures de tuiles.

Façades et percements
- Façade sur rue dénaturées par plusieurs reprises. Combles non éclairés.
- Pignons aveugles.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie d'un ensemble de fermes en brique et pierre très présentes à Maisnil et Dohem.



DEPENDANCE
15 rue principale, hameau de Maisnil, 62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **D1 334**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, tuile)
- L'absence de percement sur les pignons.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Rendre visible la façade sur rue en brique en enlevant les tôles et autres éléments la dissimulant
- La réparation de la toiture.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance, volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension.

FERME
23 rue principale, hameau de Maisnil,
62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **D1 961 et 963.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique et en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme avec millésime indiquant la date de 1849 sur le pignon de l'une des granges.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme au logis en brique, avec longue grange en brique percée de lucarnes pendantes, et une grange en pierre sur soubassement en silex millésimée 1849 au pignon en wambergue à épis de brique.

Volumétrie
Bâtiments en L, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Logis en brique. L'une des 2 granges est en brique quand la seconde est en craie taillée élevée sur un soubassement en silex et avec un pignon à épis de brique. Toitures de tuiles.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée S., percée d'au moins 5 fenêtres dont 4 légèrement cintrée et d'une porte accessible par un emmarchement. Huisseries en bois. Combles éclairés de fenêtres de toit. Absence de symétrie.
- Façade d'accueil de la grange en brique percée de plusieurs petites fenêtres. Lui a été accolés des appentis dont un en parpaing. Corniche en brique et lucarnes pendantes éclairant les combles. Absence de symétrie.
- Grange en craie avec un soubassement en silex suivi d'un cordon en brique. Baies légèrement cintrées en façade d'accueil. Façade arrière aveugle. Corniche en brique. Pignon à épis de brique portant millésime.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie d'un ensemble de fermes en brique et pierre très présentes à Maisnil et Dohem.



FERME
23 rue principale, hameau de Maisnil, 62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **D1 961 et 963**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, silex, bois, tuile)
- Le pignon en wambergue et le millésime.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- L'enlèvement des appentis accolés à la grange en brique.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension.

FERME
35 rue principale, hameau de Maisnil,
62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **C1 448.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en pierre datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme au logis en pierre percé de baies encadrées de brique, et dont une grange sur rue en pierre forme un porche couvert.

Volumétrie
Bâtiments en U, sur cour, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux du logis en craie taillée, soubassement enduit, elle est reliée à la grange sur rue par un bâtiment en brique probablement postérieur au logis et à la grange. Murs gouttereaux de la grange en moellons de craie avec soubassement et épis en brique. Pignons avec bardage bois posé à clin. Toitures de tuiles dont l'arêtier du logis est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée S. et pourvue baies cintrées avec encadrement en brique. Une frise en brique précède le début de la toiture. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façade sur rue de la grange uniquement par le porche dont l'encadrement est marqué par des épis de brique que l'on retrouve en tant que chaînage d'angle. Combles non éclairés.
- Pignon de la grange avec bardage en bois orienté E. et percé de 2 petites fenêtres.
- Pignon de la grange orienté O. aveugle et avec épis de brique.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie d'un ensemble de fermes en brique et pierre très présentes à Maisnil et Dohem.



FERME
35 rue principale, hameau de Maisnil, 62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **D1 128**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, bois, tuile)
- Le bardage bois
- L'absence de percement du pignon O. et de la façade sur rue de la grange.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

DEPENDANCE
52 rue principale, hameau de Maisnil
62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **C1 396.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dépendance en pierre datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en pierre formant porche couvert.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux en craie taillée, élevés sur un soubassement à bossages. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade sur rue orientée N., aveugle. Présence d'une frise à ocelles. Combles non éclairés.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie d'un ensemble de fermes en brique et pierre très présentes à Maisnil et Dohem.



DEPENDANCE
52 rue principale, hameau de Maisnil, 62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **C1 396**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, tuile)
- La frise à ocelles et le porche couvert.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui masquerait ou détruirait la frise à ocelles et le porche couvert.

MAISON
7 place de l'église,
62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **A1 1085.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en pierre datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en pierre présentant un pignon de type régional en wambergue à épis de brique.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Elévations en craie taillée sur un soubassement en brique peinte. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil orienté S., percée d'une fenêtre à chaque étage. Présence d'une corniche à denticules. Combles non éclairés.
- Pignon sur rue en wambergue à épis de brique portant des traces de reprises en brique. Partie supérieure percée de 2 baies en œil-de-bœuf cerclées de brique.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, en position prégnante, dans un carrefour en cœur de bourg.



MAISON
7 place de l'église, 62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **A1 1085**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, tuile)
- La corniche en façade d'accueil
- Le pignon en wambergue à épis de brique et ses 2 baies en œil-de-bœuf.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension.

DEPENDANCE
29 rue de Cléty,
62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **A1 110.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dépendance de type ossature bois et torchis datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en torchis sur soubassement en brique, prolongée d'un mur en moellons de craie. Elle est en partie reprise en parpaings et en brique.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement en brique. Toitures de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée S., percée d'au moins 5 fenêtres et une porte. Huisseries en bois. Combles éclairés par des fenêtres de toit.
- Pignon sur rue aveugle.
- Façade arrière aveugle et présentant des traces de reprise au niveau du torchis, avec usage de brique et de parpaings.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



DEPENDANCE
29 rue de Cléty, 62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **A1 110**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation perpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, torchis, enduit chaulé, craie, bois, tuile)
- L'absence de percement sur le pignon sur rue et la façade arrière.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- La restauration du torchis et le retour à cette matière là où ont été utilisés la brique et les parpaings.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement supplémentaire des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension.

PIGNON
42 rue de Cléty,
62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **A1 1107.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Pignon sur rue ornementé, datés, non enduits





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Pignon E. datant de 1829.

DESCRIPTION GENERALE

Pignon en pierre surélevé en brique.

Volumétrie
Pignon orienté vers l'E.

Matériaux
Soubassement cimenté. Élévation en craie taillée, surélevée en brique.

Façades et percements
- Deux baies en œil-de-bœuf ont été rebouchées. Millésime sur la moitié supérieure du pignon.

INTERET

Édifice de belle facture. Vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



PIGNON
42 rue de Cléty, 62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **A1 1107**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (craie, brique).

peuvent être ENVISAGES :

- Le nettoyage de la façade en cas de nécessité
- L'enlèvement de l'enduit cimenté sur le soubassement.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques ou polymère qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Tout percement
- Toute extension qui masquerait ou dégraderait ce pignon.

PUITS COMMUNAL
Face au 52 rue de Cléty,
62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **OB 33**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Puits visibles depuis la voie publique et non dénaturés





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Puits communal pouvant dater du XIXe ou du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Puits couvert d'une maçonnerie en brique coiffée en bâtière.

Volumétrie
Base quadrangulaire surmontée d'une maçonnerie en brique. Toiture en bâtière.

Matériaux
Maçonnerie en brique couverte d'une toiture en tuile dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets, et bardage bois.

Façades et percements
- Façade sur rue percée d'une porte en bois permettant d'accéder au puits

INTERET

Modèle illustrant la sociabilité et l'hydraulique ruralesentre le XIXe et le XXe siècle, au temps où les villageois allaient s'approvisionner en eau potable au puits communal.



PUITS COMMUNAL
Face au 52 rue de Cléty, 62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **OB 33**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (brique, bois, tuile)

peuvent être ENVISAGES :

- --

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matières ou matériaux plastiques qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Toute extension.

MAISON
3 rue de la Mairie,
62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **A1 677**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maisons à étage en brique, avec façade ornementée





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison bourgeoise élevée en 1879 par la famille BATEMAN, siège d'une étude notariale en 2018.

DESCRIPTION GENERALE

Maison bourgeoise en brique à cordons, corniche et linteaux en pierre. Toiture mansardée percée d'une lucarne. Aile au toit en terrasse à balustrade.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture mansardée.

Matériaux
Elévations en brique sur un soubassement cimenté. Toiture en tuiles noires.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S., divisée en 5 travées symétriques sur 2 niveaux séparés d'un chaînage horizontal mouluré. Premier niveau percés de 4 fenêtres cintrées à double battant, 4 carreaux et imposte et d'une porte centrale cintrée à imposte accessible par un emmarchement. Second niveau percé de 5 fenêtres identiques à celles du premier niveau. Un second chaînage horizontal mouluré précède un cache-moineau mouluré à denticules. Combles éclairés par une lucarne.
- Aile basse sur le pignon E. peinte en blanc et pourvue d'un cache-moineau à denticules.
- Aile basse O. divisée en 2 étages séparés par une frise à denticules et 2 travées. Premier niveau pourvu de 2 larges fenêtres cintrées. Second niveau percée de 2 fenêtres cintrées identiques à celles de la façade principale. Présence d'une corniche avec denticules.
- Une tour octogonale en brique avec corniche à modillons est accolée à l'aile basse O. Elle est pourvue d'une porte cintrée à sa base et d'ouvertures étroites en partie haute.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie des grandes demeures bourgeoises au style éclectique de la fin du XIXe à Dohem, dues à quelques familles notables.



MAISON
3 rue de la Mairie, 62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **A1 677**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique)
- La symétrie de la façade principale et de la façade de l'aile basse O.
- Les ornementations
- La toiture en terrasse de l'aile basse O.
- La tour octogonale et ses rares percements.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- L'enlèvement du ciment sur le soubassement.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement supplémentaire des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement des matériaux naturels par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

DEPENDANCE
15 rue de la Mairie,
62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **A1 647.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dépendance en pierre datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en pierre blanche avec encadrements des baies en brique.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux en craie taillée, élevés sur un soubassement cimenté. Pignon sur rue enduit. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée O., percée de 4 portes cintrées et de 2 portails cintrés. Huisseries en bois. Encadrements, chaînage d'angle et frise sous la toiture en brique. Combles non éclairés.
- Pignon percée d'une fenêtre cintrée.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



DEPENDANCE
15 rue de la Mairie, 62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **A1 647**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation perpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, bois, tuile)
- Les baies cintrées avec encadrement en brique
- La frise en brique sous la toiture.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- L'enlèvement de l'enduit sur le pignon et du ciment sur le soubassement pour laisser visible les matériaux d'origine.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti qui déséquilibrerait l'ensemble.

CHATEAU
23 rue de Maisnil,
62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **B1 72.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Château





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Château bâti à la fin du XIXe siècle par la famille Courtat.

DESCRIPTION GENERALE

Château en brique et pierre représentatif du style éclectique des maisons bourgeoises, au goût de l'époque. Présence d'une tourelle circulaire avec créneaux, ornementations et chaînages horizontaux en blocs de craie.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture à 4 pans. Présence de 2 échauguettes coiffées d'une toiture en poivrière sur le pignon donnant sur rue, et d'une tourelle en façade d'accueil.

Matériaux
Élévations en brique et craie. Toiture en ardoise.

Façades et percements

- Façade d'accueil organisées selon une fasse symétrie répartie sur 2 niveaux séparés par un chaînage horizontal et 4 travées. Les travées 1 et 2 ainsi que 3 et 4 sont séparés par les panneaux enduits. Au total, la façade est percée de 7 fenêtres avec encadrement sculpté à volutes et d'une porte sur la travée 3 surmontée d'un fronton dont l'accès se fait par un emmarchement monumentalisé à 2 rampes. Présence d'une corniche moulurée. Combles éclairés par une lucarne avec encadrement sculpté à volutes et clef ainsi que par 2 fenêtres de toit postérieures à la construction du bâti.
- Pignon sur rue à 4 baies dont 2 bouchées. On y retrouve les panneaux enduits décoratifs et la corniche moulurée. L'une des échauguettes est sculptée à la sa base. Les 2 reprennent le motif de la corniche.

INTERET

Très riche sur le plan architectural car éclectique, l'édifice présente un intérêt historique indéniable au niveau régional.



CHATEAU
23 rue de Maisnil, 62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **B1 72**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, ardoise)
- Le style éclectique de l'ensemble et les différents éléments d'ornementation
- La tour en entrée de parcelle.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
24 rue de Maisnil,
62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **B1 915.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en pierre datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en pierre à pan coupé.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture en bâtière avec léger coyau.

Matériaux
Elévations en craie taillée avec chaînages d'angle en brique et soubassement couvert de matériau vernissé. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade sur rue orientée N., aveugle et orné d'un cordon en brique sur sa partie supérieure. Combles non éclairés.
- Pan coupé orienté N.E., aveugle et marquant l'angle de la parcelle, on y retrouve le cordon de brique visible sur la façade sur rue.
- Pignon sur rue orienté E., percé sur sa moitié supérieure par une fenêtre.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Pour autant, la présence de carrières locales de craie à Maisnil, a favorisé l'emploi de celle-ci dans la construction rurale. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
24 rue de Maisnil,
62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **B1 915**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, tuile)
- Le pan coupé
- Le cordon de brique visible sur la façade sur rue et sur le pan coupé.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Un rafraîchissement de la peinture en façade, notamment des éléments en brique
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui masquerait ou détruirait le pan coupé.

MAISON
50 rue de Maisnil,
62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **B1 104**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maisons à étage en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison bourgeoise de la famille Bonnière, bâtie dans les années 1880.

DESCRIPTION GENERALE

Grande maison bourgeoise en brique coiffée d'une toiture mansardée avec lucarne.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture mansardée.

Matériaux
Elévations en brique peinte, sur un soubassement enduit. Toiture en ardoise.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N.O., sur 2 niveaux que sépare un chaînage horizontal et divisée en 5 travées symétriques. Soubassement percé indiquant la présence de cave ou cellier. Premier niveau percé de 4 fenêtres à double battant et imposte, encadrement en saillie avec clef. Au centre, une porte accessible par un emmarchement. Second niveau percé de 5 fenêtres identiques à celles du premier niveau. Un chaînage horizontal précède une frise à denticules placée sous la toiture. Combles percés d'une lucarne.
- Pignon N.E. aveugle.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il est prégnant dans le paysage étant situé sur le point culminant du plateau, on le distingue de loin. Il fait partie des quelques grandes demeures à étage de Dohem.



MAISON
50 rue de Maisnil, 62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **B1 104**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, ardoise)
- L'absence de percement sur le pignon N.E.
- Les ornementations en façade (chaînages horizontaux, frise et encadrements de baie)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien de la façade.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matières ou matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des pignons et des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
13 rue d'Upen,
62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **A1 326**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison à étage en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison à étage en brique bâtie par la famille Bateman à la fin du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison bourgeoise en brique à étage, coiffée en pavillon et flanquée d'ailes en appentis. Dépendances en brique.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture à 4 pans.

Matériaux
Elévations en brique. Toiture en tuiles.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N., sur 2 niveaux séparés par un chaînage horizontal en brique et divisés en 5 travées symétriques. Premier niveau percé de 4 fenêtres cintrées à double battant et d'une porte centrale cintrée. Second niveau percé de 5 fenêtres identiques à celles du premier niveau. Combles éclairés par 2 fenêtres de toit.
- Ailes en appentis organisées à l'identique, avec un premier niveau séparé du second par le même chaînage horizontal de la façade principal et percé d'une fenêtre et d'une porte cintrées. Second niveau percé d'une fenêtre cintrée plus petites que les autres.
- Dépendance la plus à l'E. percée de 2 portails en plein cintre sur la façade d'accueil. Pignon sur rue percé d'une porte que surplombe une lucarne postérieure à la construction de l'ensemble. Façade arrière percée d'une porte et d'une fenêtre et pourvue de 3 ancres circulaires. Absence de symétrie.

INTERET

Maison typique du XIXe siècle, avec ses ailes en appentis donnant de l'ampleur à la façade sans être ruineux en charpentes et toitures. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
13 rue d'Upen,
62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **A1 326**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- La symétrie de la façade principale et des ailes en appentis
- Les portails en plein cintre de l'une des dépendances.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des pignons et des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MOTTE
Face au 11 rue d'Upen,
62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **A1 329.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine défensif /
Motte castrale





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancienne motte castrale (milieu du Moyen Âge). Elle appartenait au XIXe siècle à la famille Bateman qui se servait de ses fossés en eau comme vivier.

DESCRIPTION GENERALE

Motte castrale de Dohem, bien conservée avec ses fossés en eau alimentés par une source naturelle.

Volumétrie

--

Matériaux

Construction en terre.

Façades et percements

- --

INTERET

Ancienne résidence noble, probablement millénaire. Fort potentiel archéologique.



MOTTE
Face au 11 rue d'Upen,
62380 Dohem.
Parcelle cadastrale **A1 329**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les fossés en eau

peuvent être ENVISAGES :

- Des fouilles archéologiques avant toute intervention.

doivent être PROSCRITS :

- Tout enlèvement de matériaux non précédé d'investigations archéologiques.

MAISON
7 rue du Château,
62380 ELNES.
Parcelle cadastrale **D1 132.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre et en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en pierre et en brique datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en pierre sur rue, en brique sur cour et dépendance en brique séparée du logis par un porche couvert. Le logis en pierre présente sur rue de faux pilastres et une corniche moulurée.

Volumétrie
Bâtiment en L, de plain-pied, couvert d'une toiture mansardée en façade d'accueil.

Matériaux
Logis en craie taillée sur rue et en brique sur cour. Dépendance en brique avec pignon en craie taillée surélevé en brique. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets et mansarde en ardoise.

Façades et percements
- Façade sur rue du logis symétrique, percée de 4 fenêtres à double battant et imposte et d'une porte centrale à impose accessible par un emmarchement. Ornementée de pilastres engagés que relie une moulure. Présence d'une corniche moulurée.
- Façade sur cour du logis percée de plusieurs baies. Combles percés de plusieurs fenêtres de toit.
- Façade sur rue de la dépendance faisant suite à celle du logis. Percée de 2 fenêtres identiques à celles du logis, elle possède aussi une corniche moulurée avec denticules.
- Mansarde éclairés par 6 baies à double battant réparties sur toute la longueur du bâtiment.
- Pignon E. de la dépendance aveugle.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
7 rue du Château, 62380 Elnes.
Parcelle cadastrale **D1 132**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, tuile, ardoise)
- L'ornementation sur la façade d'accueil du logis
- Le porche couvert renforçant les différences entre le logis et la dépendance.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matières ou matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement supplémentaire des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile et de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait autrement le logis et la dépendance.

MAISON ET PIGNON
27 rue Bernard Chochoy,
62380 Elnes.
Parcelle cadastrale **B2 616.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Pignons sur rue ornementés, datés, non enduits





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Pignon N.E d'une maison en brique datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en pierre dont le pignon en wambergue à épis de brique porte un cartouche de style Renaissance mais devenu illisible.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Elévations en craie taillée. Soubassement et épis du pignon en wambergue en brique. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourreletes

Façades et percements
- Pignon orienté N.E., percé de 2 fenêtres postérieure à la construction du bâtiment. Cartouche sur la partie supérieure mais illisible.

INTERET

Exemplaire de bonne facture. Vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON ET PIGNON
27 rue Bernard Chochoy, 62380 Elnes.
Parcelle cadastrale **B2 616**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation perpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, brique, tuile)
- Le cartouche de style Renaissance.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matières ou matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout percement supplémentaire
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
29 rue Bernard Chochoy,
62380 Elnes.
Parcelle cadastrale **D1 173**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison à étage en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en pierre calcaire pouvant dater du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison à étage en pierre calcaire dont la façade est ordonnancée de pilastres et cordons.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture à 4 pans.

Matériaux
Murs gouttereaux en craie, élevés sur un soubassement en brique. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S.O., divisée en 2 étages séparés par 2 chaînages horizontaux moulurés et en 5 travées symétriques. Chaînages d'angle et travée centrale marqués par des pilastres courant sur toute la hauteur de la façade. Premier niveau percé de 4 fenêtres surmontées d'une clef et d'une porte centrale elle aussi surmontée d'une clef. Second niveau percé de 5 fenêtres surmontées de clefs de plus grandes dimensions que celles du premier niveau. Un troisième chaînage horizontal mouluré précède une corniche elle aussi moulurée. Combles éclairés par 2 fenêtres de toit.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
29 rue Bernard Chochoy,
62380 Elnes.
Parcelle cadastrale **D1 173**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, tuile)
- L'ordonnancement de la façade d'accueil.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matières ou matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement supplémentaire des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
42 rue Bernard Chochoy,
62380 Elnes.
Parcelle cadastrale **B2 490.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Longère en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en pierre datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en longère de pierre dans une cour, perpendiculaire à la voie publique.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux en craie taillée. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée N., pourvue de 3 fenêtres dont 2 avec encadrement en brique et 3 portes dont une avec encadrement en brique. Corniche moulurée. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Un porche couvert lui est accolé, relevant d'une construction postérieure à celle de la longère.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
42 rue Bernard Chochoy,
62380 Elnes.
Parcelle cadastrale **B2 490**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation perpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, tuile)
- La corniche moulurée.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matières ou matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

PIGNON
1 impasse Bernard Chochoy,
62380 Elnes.
Parcelle cadastrale **D1 386.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Pignons sur rue ornementés, datés, non enduits





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Pignon ornementé d'une ancienne maison de maçon daté de 1685.

DESCRIPTION GENERALE

Pignon en pierre. Entablement mouluré présentant une alternance de métopes, triglyphes et panneaux représentant les outils de maçon.

Volumétrie
Pignon orienté vers le N.E.

Matériaux
Soubassement en rognons de silex. Elévation en petit et moyen appareils de craie.

Façades et percements
- Bas de l'élévation est un mur plein.
- Panneaux au niveau de la frise contiennent des outils de maçon (équerre, ciseaux à tailler, compas, taloche).
- Présence d'une niche surmontant le millésime 1685 accueillant une statue de saint (Thomas ?) ainsi que de mascarons.

INTERET

Exemplaire unique dans la région. Qualité de l'édifice et de l'ornementation. Illustration des pratiques des métiers au XVIIe siècle. Ce pignon doit absolument être préservé de toute altération.



PIGNON
1 impasse Bernard Chochoy, 62380 Elnes.
Parcelle cadastrale **D1 386**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (silex, craie)
- L'absence de percement
- L'ensemble de l'ornementation.

peuvent être ENVISAGES :

- Le nettoyage de la façade en cas de nécessité.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique ou polymère qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout percement
- Toute extension qui masquerait ou dégraderait ce pignon.

MAISON
68 rue Bernard Chochoy,
62380 Elnes.
Parcelle cadastrale **C2 391**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison à étage en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en brique pouvant dater du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique à étage flanquée de 2 ailes en appentis percées d'un œil-de-boeuf.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture à 4 pans.

Matériaux
Elévations en brique. Toiture en tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faitière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S.E., divisé en 2 étages et 3 travées séparés par un chaînage d'angle vertical en saillie. Chaque travée est percée de 2 baies cintrée. Combles non éclairés.
- Ailes en appentis conçues à l'identique, avec 2 baies cintrées au premier niveau et un œil-de-bœuf au second. L'ensemble de la façade S.E. du bâtiment est ainsi symétrique.
- Pignon sur rue percé de 2 baies cintrées.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
68 rue Bernard Chochoy,
62380 Elnes.
Parcelle cadastrale **C2 391**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation perpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- La symétrie de l'ensemble de la façade (ailes en appentis comprises)
- Les baies en œil-de-bœuf sur les ailes

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matières ou matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des pignons et des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
5 rue Arthur Lanoy,
62380 Elnes.
Parcelle cadastrale **D1 199.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en pierre datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en pierre ornée de pilastres et corniche dont la porte encadrée de pilastres est surmontée d'un entablement à denticules.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux en craie taillée. Toiture en tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S., percée de 5 fenêtres et une porte monumentalisée par un emmarchement à degrés quadrangulaire et un encadrement avec clef pendante et fronton à denticules. Elle est rythmée par des pilastres et un chaînage horizontal mouluré précédant une corniche à moulurée. Combles percés de 4 fenêtres de toit.
- Pignon sur rue percé de 2 baies en œil-de-bœuf sur sa moitié supérieure.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
5 rue Arthur Lanoy, 62380 Elnes.
Parcelle cadastrale **D1 199**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, tuile)
- Les ornementations en façade
- La monumentalisation de la porte.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matières ou matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement supplémentaire des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
25 rue Arthur Lanoy,
62380 Elnes.
Parcelle cadastrale **D1 218.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en pierre datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en pierre blanche ornée de pilastres, cordon et frise à denticules. A gauche de la façade ont été conservés un chapiteau ionique et une clef de fenêtre florale tandis que les autres ont été refaits en aplats.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture mansardée.

Matériaux
Elévations en craie taillée. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée S. et percée de 4 baies séparées par des pilastres (sauf les 2 baies les plus à droite). Encadrements avec clef dont une seule est encore sculptée. Ensemble surmonté d'un chaînage horizontal mouluré et d'une corniche moulurée à denticules. Huisseries en PVC avec volets roulants. Combles éclairés par 3 fenêtres de toit.
- Pignon sur rue reprenant les éléments d'ornementation en façade d'accueil. Il est percé de 3 fenêtres encadrées de 2 pilastres.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
25 rue Arthur Lanoy, 62380 Elnes.
Parcelle cadastrale **D1 218**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, tuile)
- L'ensemble des modénatures en façade et sur le pignon
- La clef de fenêtre florale et le chapiteau ionique.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matières ou matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERMETTE
rue du Bout de la,
6280 Escoeuilles.
Parcelle cadastrale **OA 810**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis



Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette de type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette avec longère et grange en torchis.

Volumétrie
Bâtimentsde plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec léger.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement peint en rouge. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis percée d'au moins 3 fenêtres et 3 portes. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Grange percée d'une porte et d'un portail, sur la façade d'accueil et la façade arrière. Pignon aveugle.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
3 rue du Bout de la,
62850 Escoeuilles.
Parcelle cadastrale**OA 810**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (torchis, enduit chaulé, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui relierait le logis et la dépendance.

FERMETTE
66 rue du Bout de Là,
62850 Escoeuilles.
Parcelle cadastrale **A2 723.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette de type ossature bois et torchis datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis, fenêtres à 6 carreaux, grandes cheminées, soubassement en brique noir, four à pain à l'arrière.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement en brique passé au coaltar. Pignon en wambergue en brique. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée S. et percée de 6 baies dont au moins une porte. Fenêtres à 6 carreaux. Huisseries en bois peint en rouge. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignon en wambergue aveugle.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Son propriétaire en 2015 envisageait sa restauration. La longère a gardé ses baies, sa charpente ancienne, un grand foyer et un fournil en cul-de-four, elle fait partie des bâtis traditionnels en torchis encore bien conservés en Pays de Lumbres.



FERMETTE
66 rue du Bout de Là,
62850 Escoeuilles.
Parcelle cadastrale **A2 723**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Le four à pain.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

MAISON
405 rue Léon Blum,
62380 Esquerdes.
Parcelle cadastrale **AC1 21.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Bâti ferroviaire non altéré





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien bâtiment de gare datant de la fin du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison typique de garde barrière avec toiture en bâtière asymétrique.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire à deux étages surmonté d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Elévations enduites. Chaînages d'angle et ornementations en brique peinte. Toiture en tuile.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée O., percée d'une porte et d'une fenêtre à double battant. Présence de 2 bandes de briques peinte indiquant l'emplacement d'un panneau qui devait à l'origine contenir le nom de la station. Combles non éclairés.
- Façade orientée N. divisée en 2 travées par un chaînage vertical. La première travée (sur un seul niveau) est percé d'une fenêtre à 6 carreaux. Seconde travée percée de 2 fenêtres réparties sur 2 niveaux. Celle du premier niveau est cintrée avec un encadrement brique, tandis que la seconde est identique à la fenêtre de la première travée Décoration à redents suivant la pente de la toiture.

INTERET

Gare illustrant le bâti ferroviaire rural à la fin du XIXe et au début du XXe siècle.



MAISON
405 rue Léon Blum, 62380 Esquerdes.
Parcelle cadastrale **AC1 21**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les ornementations en façade d'accueil

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matières ou matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance, volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

ABRI DE GARE
Rue Pierre Brossolette,
62380 Esquerdes.
Parcelle cadastrale **proche AA215.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Bâti ferroviaire non altéré





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien abri de gare pouvant dater de la fin du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Abri de gare conservé le long de la voie ferrée.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire.

Matériaux
??.

Façades et percements

- Façade principale permettant d'accéder à l'abri par deux larges ouvertures séparées par un pilier central.
- Façade latérales percée de 4 ouvertures rectangulaires surmontées de 4 ouvertures carrées. Au-dessus de celles-ci, le nom de la station est indiqué : « Esquerdes ».
- A l'intérieur, un banc appuyé directement sur le mur avec au-dessus un panneau qui devait permettre l'affichage d'informations relatives aux passages des trains.

INTERET

Abri de gare illustrant le bâti ferroviaire rural à la fin du XIXe et au début du XXe siècle.



ABRI DE GARE
Rue Pierre Brossolette,
62380 Esquerdes.
ProcheAA 215

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique et à la voie ferrée
- Les matériaux et leur appareillage.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Tout percement et fermeture des ouvertures déjà présentes
- Toute extension du bâti.

MAISON DE GARDE-BARRIERE
5 Rue de Wavrans,
62380 Esquerdes.
Parcelle cadastrale **AA 215.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Bâti ferroviaire non altéré





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Anciennemaison de garde-barrière pouvant dater de la fin du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ancienne maison de garde-barrière remaniée, en brique, avec frise en gouttes.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire à deux étages surmonté d'une toiture en bâtière asymétrique.

Matériaux
Elévations en briques sur un soubassement à bossage. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Ensemble percé d'au moins 5 fenêtres cintrés à double battant et imposte et d'une porte cintrée. Huisseries en bois.
- Façade O. pourvue d'une frise en goutte et de panneaux qui devaient à l'origine contenir le nom de la station.
- Le pignon S. semble avoir fait l'objet d'une extension.

INTERET

Logement de garde-barrière illustrant le bâti ferroviaire rural à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Il en existe deux autres à Lumbres et à Affringues, figurant parmi un ensemble de bâtis ferroviaires bien conservés en Pays de Lumbres.



MAISON DE GARDE-BARRIERE
5 rue de Wavrans, 62380 Esquerdes.
Parcelle cadastrale **AA 215**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les panneaux et la frise en gouttes.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance, volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
438 rue de la Carbonnerie,
62380 ESQUERDES
Parcelle cadastrale **ZA1 138**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison à étage en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison bourgeoise pouvant dater du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grande maison bourgeoise percée de fenêtres à clefs, dans un parc arboré clos d'un muret et de grilles.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture à 4 pans.

Matériaux
Elévations enduites sur un soubassement craie taillée. Dépendances en brique. Toiture en ardoise.

Façades et percements

- Façade d'accueil divisée en 2 étages et au moins 5 travées. Premier niveau percé de 4 fenêtres surmontées d'une clef sculptée et d'une porte centrale elle aussi surmontée d'une clef sculptée. Second niveau percé de 5 fenêtres avec un encadrement plus marqué en plus de la présence d'une clef sculptée.
- Façade arrière aussi percée de fenêtres avec encadrement similaire et organisation symétrique à l'origine (en pyramide). 4 fenêtres ont été percées postérieurement au bâti d'origine comme le suggère l'absence d'encadrement et le fait qu'elles soient désaxées par rapport aux premières évoquées.
- L'un des pignon est aussi percé de 2 fenêtres dont une probablement d'origine vu son encadrement. Dépendance accolée à ce pignon pourvue d'une frise à crémaillère.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, ainsi que pour l'implantation de son logis au cœur d'un parc enclos.



MAISON
438 rue de la Carbonnerie,
62380Esquerdes.
Parcelle cadastrale **ZA1 138**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, ardoise)
- L'organisation symétrique des façades
- La friseà crémaillère de la dépendance
- Les encadrements des baies.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Le rafraîchissement des enduits en façade.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des pignons et des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
2 rue du Bosquet, Fersinghem
62380 Esquerdes.
Parcelle cadastrale **AE1 142.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en pierre datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en pierre, dépendances enduites à la chaux, dont l'une présente un angle à encorbellement.

Volumétrie
Bâtiments sur cour, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement passé au coaltar. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée E., percée de 6 fenêtres dont 4 cintrées à double battant et imposte, et d'une porte cintrée. Présence d'une corniche moulurée. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façades sur rue et pignon du logis aveugles.
- Dépendance sur rue avec angle sur cour à encorbellement et pignon percé d'une fenêtre.
- En fond de cour, dépendance orientée N., percée de 4 portes dont au moins 2 en panneaux de bois plein et à 2 vantaux. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, ainsi que pour l'agencement du bâti en cour carrée.



FERME
2 rue du Bosquet, 62380 Audrehem.
Parcelle cadastrale **AE1 142**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'angle en encorbellement.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
457 rue de la Necque,
62380 Esquerdes.
Parcelle cadastrale **AC1 50.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en pierre datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en pierre avec corniche, pignon à épis de brique.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec léger coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée élevés sur un soubassement en rognons de silex et brique (angles notamment). Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade sur rue orientée N., percée de 3 baies postérieures à la construction du bâti d'origine. Présence d'une corniche moulurée. Combles non éclairés.
- Pignons aveugles.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Pour autant, la présence de carrières locales de craie a favorisé l'emploi de celle-ci dans les constructions rurales et domaines agricoles. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
457 rue de la Necque,
62380 Esquerdes.
Parcelle cadastrale **AC1 50**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, silex, tuile)
- Le pignon à épis de brique.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME JOUGLEUX
Route du Pont Neuf,
62380 Esquerdes.
Parcelle cadastrale **AA1 103.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en pierre de l'ancien château du maréchal de Crèvecœur. Ses dépendances sont en déshérence. Datant probablement de l'époque moderne.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme en pierre blanche en mauvais état. Tour circulaire coiffée d'une toiture en poivrière ayant été restaurée.

Volumétrie
Bâtiments en L, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons craie taillée élevés sur un soubassement en brique. Présence d'un pignon à épis de brique. Toitures de tuiles.

Façades et percements
- Pignon à épis de brique abîmé par le temps, il commence à tomber en ruines.
- Façade orientée N. percée d'au moins 2 fenêtres. Combles non éclairés.
- Façade orientée O. percée de plusieurs fenêtres du même type que celles sur la façade N. Combles non éclairés.
- Tour circulaire percée de plusieurs ouvertures et ornée d'une corniche à modillons imitant des mâchicoulis.

INTERET

Ancien château et site emblématique d'Esquerdes situé dans la proximité de l'église. Intérêt historique et potentiel archéologique forts. Le site fait partie des rares bâtis d'origine médiévale conservés en Pays de Lumbres.



FERME
Route du Pont,
62380 Esquerdes.
Parcelle cadastrale **AA1**
103

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, tuile)
- La tour circulaire et sa tourelle accolée.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Une restauration d'ensemble avant la ruine complète de l'édifice.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MOULIN DE CONFOSSE
Chemin du Moulin,
62380 Esquerdes.
Parcelle cadastrale **AB1 96.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Moulin à eau





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Site de l'ancien moulin à eau sur l'Aa ayant servi de minoterie et de moulin à fabriquer le papier. Ce site a longtemps appartenu à la famille Dambricourt, capitaines d'industrie aux XIXe et XXe siècles, possédant 8 usines hydrauliques entre Esquerdes et Wizernes. Il a été reconstruit en 1994 pour y aménager une Maison du Papier, restaurée en 2018.

DESCRIPTION GENERALE

Edifices de production industrielle dont subsiste la roue à aubes et probablement le mécanisme associé.

Volumétrie
--

Matériaux
--

Façades et percements
- --

INTERET

Du site de production industrielle caractéristique de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, il ne reste aucun bâtiment, ceux-ci ayant été rasés pour laisser place à une construction moderne, mais ses chutes d'eau ont été conservées.



MOULIN DE CONFOSSE
Chemin du Moulin,
62380 Esquerdes.
Parcelle cadastrale **AB1 96**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- La roue à aubes et son mécanisme.

peuvent être ENVISAGES :

- --

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Toute modification, déplacement ou destruction de la roue à aubes et de son mécanisme.

EGLISE Saint-Pierre
Rue principale,
62850 Haut-Loquin.
Parcelle cadastrale **C5 351.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Eglise





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Eglise hétérogène présentant des éléments architecturaux du Moyen Âge central à la période subcontemporaine.

DESCRIPTION GENERALE

Édifice en pierre présentant le plus ancien clocher du Pas-de-Calais, des Xe-XIIe siècles. Il s'ouvre sur la nef refaite en 1875-76 et sur un chœur du XVe.

Volumétrie
Édifice orienté de plan quadrangulaire, accolé à un clocher hexagonal.

Matériaux
Le matériau principal est la craie ; moyen appareil pour le clocher, associé à des rognons de silex ; grand appareil pour la nef et le chœur. Assisage régulier et d'excellente qualité. Les vestiges de l'ancienne église sont perceptibles dans les élévations du clocher.
Toitures en ardoise.

Façades et percements
- Chœur de style gothique à pans coupés ; baies ogivales soulignés d'un cordon.
- Nef de la fin du XIXe siècle imitant les mêmes caractéristiques architecturales que le chœur ; portail sud, à la jointure avec le clocher, surmonté d'un œil-de-bœuf.
- Clocher hexagonal de style roman ; baies géminées de belle facture.
- Les élévations présentent également de nombreux graffitis anciens. À l'intérieur, nombreux culs-de-lampe sculptés et armoriés.

INTERET

L'église est un témoin de la vie religieuse de la paroisse au fil du temps. Sur le plan architectural, elle témoigne de l'évolution des techniques et des modes de construction.



EGLISE Saint-Pierre
Rue de l'église,
62850 Haut-Loquin.
Parcelle cadastrale : **C5 351**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être préservés :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux (ardoise, craie, silex), leur appareillage, et l'ordonnance des décors (moulures, larmiers, cordons, meneaux, etc.)
- Les baies dont la symétrie assure une lumière homogène dans le bâtiment religieux.

peuvent être envisagés :

- Le dégagement des abords de l'église pour en assurer la visibilité.
- Une restauration respectant l'authenticité de l'édifice.

doivent être proscrits :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent (ciment, peinture)
- La restauration à l'aide de matériaux non compatibles (béton par exemple) qui nuiraient à la solidarité des maçonneries, à l'authenticité de la construction et à sa solidité.
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques.

FERMETTE
7 rue de l'église,
62850 Haut-Loquin.
Parcelle cadastrale **B5 252.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette de type ossature bois et torchis datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en U avec logis et dépendance en torchis, une autre en brique.

Volumétrie
Bâtiments en U, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Logis et dépendance lui faisant face en torchis enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement en brique. Pignon sur rue de la dépendance en brique. Dépendance en fond de cour en brique. Toitures de tuiles dont les arêtiers du logis et de la dépendance en brique sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée N.E., percée de 4 fenêtres dont 3 à double battants et imposte et une à 3 carreaux, et de 2 portes. Encadrements des fenêtres peints en vert. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façade arrière du logis orientée S.O., percée de 3 fenêtres similaires à celles en façade d'accueil et d'une porte. Une fenêtre à 3 carreaux est pourvue d'un volets à 3 barres. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façade d'accueil de la dépendance en torchis percée de 2 portes en panneaux de bois pleins et d'une large ouverture sans portail. Huisseries et soubassement peints en rouge. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façade d'accueil de la dépendance en brique percée de 2 portes et de 2 fenêtres en demi-lune. Combles non éclairés.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
7 rue de l'église, 62850 Haut-Loquin.
Parcelle cadastrale **B5 252**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, torchis, enduit chaulé, bois, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matières ou matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERMETTE
24 rue du Bas-Loquin,
62850 Haut-Loquin.
Parcelle cadastrale **A3 191.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette de type ossature bois et torchis datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis ayant conservé ses fenêtres à 6 carreaux fermées de volets à 3 barres, et sa porte vitrée.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée S.E., percée de fenêtres à 6 carreaux et volets à 3 barres. Elle est pourvue d'au moins 2 portes vitrées. Huisseries en bois peint en vert. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
24 rue du Bas-Loquin,
62850 Haut-Loquin.
Parcelle cadastrale **A3 191**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Les fenêtres et huisseries.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matières ou matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

PIGNON
4 rue de Journy, Bas-Loquin,
62850 Haut-Loquin.
Parcelle cadastrale **A2 391.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Pignon sur rue, daté, non enduit





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Pignon N. millésimé d'une maison en brique datant de 1900.

DESCRIPTION GENERALE

Pignon en brique portant un millésime au-dessus d'une petite baie en plein cintre. Un appentis lui a été accolé probablement postérieur au bâti d'origine.

Volumétrie
Pignon orienté vers le N.

Matériaux
Elévation brique.

Façades et percements
- Présence d'une petite baie plein cintre située sous le millésime

INTERET

Pignon de bonne facture, valant pour la préservation de ses matériaux et volume.



PIGNON
4 rue de Journy, Bas-Loquin,
62850 Haut-Loquin.
Parcelle cadastrale **A2 391**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (brique)
- Le millésime (1900) et la baie en plein cintre.

peuvent être ENVISAGES :

- Le nettoyage de la façade en cas de nécessité

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matières ou matériaux plastiques ou polymère qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout percement
- Toute extension qui masquerait ou dégraderait ce pignon.

FERMETTE
2 rue de Licques,
62850 Haut-Loquin.
Parcelle cadastrale **A3 359.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette de type ossature bois et torchis datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ensemble bâti rénové, dont une longère en torchis.

Volumétrie
Bâtiments de plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Ensemble percé de fenêtres et portes. Le bâtiment le plus à l'O. est aussi pourvu de niche en demi-lune pouvant être à l'origine des baies. Combles non éclairés.
- Bâtiment parallèle à la voie publique percé d'une fenêtre sur pignon. Mur sur rue ornementé et aveugle. Combles éclairés par une fenêtre de toit.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
2 rue de Licques, 62850 Haut-Loquin.
Parcelle cadastrale **A3 359**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matières ou matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension de l'ensemble.

DEPENDANCES
49 route d'Alquines,
62850 Journy.
Parcelle cadastrale **A2 500.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette avec dépendances de type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en U aux dépendances en torchis et bardage de bois posé à clin, avec pigeonniers à manoques.

Volumétrie
Bâtimentsen U, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux des dépendances en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement passé au coaltar.Pignon avec bardage bois posé à clin. Usage de la brique pour certaines parties de la fermette. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets. Toiture en tôle pour la dépendance avec le pignon en bardage bois.

Façades et percements
- Ensemble percé de plusieurs fenêtres, portes et charretière. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignon avec bardage bois percé d'un portail. Présence sur la partie supérieure du pignon de nichoirs.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, et son implantation traditionnelle en U.



DÉPENDANCES
49 route d'Alquines,
62850 Journy.
Parcelle cadastrale **A2 500**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Les pigeonniers à manoques.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Rafraîchir l'enduit chaulé des dépendances.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

DEPENDANCES
55 route d'Alquines,
62850 Journy.
Parcelle cadastrale **A2 505.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dépendances datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en torchis sur un soubassement passé au coaltar.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement passé au coaltar. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée N. et percée de 2 portes et d'un portail.Présence d'une extension avec charretière sur son extrémité O. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



DÉPENDANCES
55 route d'Alquines, 62850 Journy.
Parcelle cadastrale **A2 505**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (torchis, enduit chaulé, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERMETTE
57 route d'Alquines,
62850 Journy.
Parcelle cadastrale **A2 508.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette de type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en torchis ayant conservé ses fenêtres à 6 carreaux. Bâtiment en retour sur rue en brique peinte, bardage en bois à l'arrière.

Volumétrie
Bâtiments en L, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons de la longère en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement peint en bleu. Bâtiment en retour sur rue en brique peinte et bardage bois à l'arrière. Toitures de tuiles, l'arêtier de la longère est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée N., percée de fenêtres à 6 carreaux et de portes en panneaux de bois plein. Huisseries en bois peint en bleu. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façade d'accueil de la dépendance orientée O. et percéed'au moins une porte.Combles non éclairés.
- Façade arrière de la dépendance et pignon sur rue, aveugles.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti, bien que dans un état nécessitant quelques rénovations en 2015, vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
57 route d'Alquines, 62850 Journy.
Parcelle cadastrale **A2 508**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, torchis, enduit chaulé, bois, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Une remise en état de l'enduit chaulé de la longère ainsi que rafraîchissement de la peinture sur la dépendance.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

GRANGE
26 rue du Bas-Loquin,
62850 Journy.
Parcelle cadastrale **A1 245.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grangede type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe ou début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en torchis sur un soubassement passé au coaltar, avec solives apparentes. Pignon dont le gâble est protégé d'un bardage bois posé à clin. Présence d'un pigeonnier à manoques.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement passé au coaltar. Pignon couvert d'un bardage bois posé à clin sur le gâble. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets traditionnelle.

Façades et percements
- Façade d'accueil de la grange orientée O., percée d'une porte à 2 vantaux légèrement cintrée et d'un portail. Huisseries en bois peint en rouge. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignon orienté N. avec bardage bois, aveugle.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



GRANGE
26 rue du Bas-Loquin,
62850 Journy.
Parcelle cadastrale **A1 245**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (torchis, enduit chaulé, bois, coaltar,tuile)
- Le pigeonnier à manoques.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

HALTE
32 et 37 route de Saint-Omer, 62850 Journy.
Parcelle cadastrale **B1 70 et A1 583.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Bâti ferroviaire non altéré





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancienne halte ferroviaire pouvant dater de la fin du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ancienne halte ferroviaire sur la ligne d'intérêt local, et ses dépendances en face, au numéro 32.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire à deux étages surmonté d'une toiture en bâtière en tuile. Dépendances de plan rectangulaire, de plain-pied et couvertes d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Elévations en briques. Toiture en tuile.

Façades et percements

- Façade orientée O. du logis percée de 2 larges fenêtres au premier niveau avec encadrement à clef. Ensemble cimenté laissant néanmoins deviner un chaînage d'angle renforcé et la trace d'un panneau qui devait à l'origine contenir le nom de la station. Combles éclairés par 2 fenêtres de toit.
- Pignon S. du logis avec décoration à redents et chaînages d'angle en saillie. Percé d'une baie par niveau portant des traces de reprises cimentées. .
- Façade N.E. de la dépendance percée de 5 fenêtres avec encadrement à pans coupés. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Gare illustrant le bâti ferroviaire rural à la fin du XIXe et au début du XXe siècle.



HALTE
32 et 37 route de Saint-Omer, 62850 Journy.
Parcelle cadastrale **B1 70 et A1 583**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les modénatures encore visibles.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- L'enlèvement du ciment qui masque le bâti d'origine (façade sur rue du logis notamment).

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance, volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERMETTE
14 rue AmbroisineGarbe,
62850 Journy.
Parcelle cadastrale **A2 440.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette de type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Dépendances avec vestiges de torchis, rideau d'arbre devant la cour.

Volumétrie
Bâtimentsen L, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux. Pignons en craie taillée recouverts d'un enduit au lait de chaux. Toitures de tuiles.

Façades et percements
- Présence d'au moins 2 portes dont une à 2 vantaux en panneaux de bois pleins. Combles non éclairés.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti, bien que dans un état dégradé en 2015, vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
14 rue AmbroisineGarbe,
62850 Journy.
Parcelle cadastrale **A2 440**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (torchis, enduit chaulé, bois, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- La réparation des toitures ainsi qu'une remise en état du torchis et de son enduit.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
284 rue du Hameau de Beaumont, 62380 Ledinghem.
Parcelle cadastrale **D1 184.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en pierredatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Longère de façade en pierre sur soubassement en silex avec cordon de brique.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux en craie taillée, pignon en brique. Ensemble élevé sur un soubassement en silex marqué par un cordon en brique. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée S., les extrémités tenant lieu de dépendances ont été reprises en parpaing. La partie logis est percée de 3 fenêtres et une porte. Encadrements en brique et clef en craie taillée. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Pour autant, la présence de carrières locales de craie a favorisé l'emploi de celle-ci dans l'habitat autre que bourgeois. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Ile présente un bel appareil mixte de silex, brique et craie, qui reste un des rares exemples conservés dans l'habitat traditionnel du Pays de Lumbres.



MAISON
284 rue du Hameau de Beaumont, 62380 Ledinghem.
Parcelle cadastrale **D1 184**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationperpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie taillée, silex, tuile)
- Les encadrements des baies.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Une reprise des parties en parpaing au profit de la craie.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MOULIN DU BROEUCQ
Rue de Breucq,
62380 Ledinghem.
Parcelle cadastrale **A3 176**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Moulin





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Le moulin du Breucqest ancien et à farine. Il a servi à la fabrication de papier de 1856 aux années 1870. Ses bâtiments peuvent dater de la fin du XVIIIe et du début du XIXe.

DESCRIPTION GENERALE

Grand logis en brique à étage, avec dépendances en brique. L'ensemble est peint sur cour uniquement. Présence d'une cascade dont l'eau s'écoule le long d'une partie de l'ensemble.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Ensemble en brique. Toiture de tuiles dont les arêtierssont protégés d'une faitière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logisà étage, orientée E., percée au premier niveau de 10 baies cintrées dont 9 à imposte et 3 portes ; au second niveau de 5 fenêtres dont 3 à imposte. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignon N. délimitant l'accès à la cour percé d'une porte au premier niveau et d'une fenêtre cintrée au second. Porte et volet en panneaux de bois pleins.
- Façades ne donnant pas sur cour aveugles.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il témoigne de l'activité meunière et papetière de la vallée de l'Aa aux XIXe et XXe siècles. Ses grands bâtiments organisés autour d'une cour le classent parmi les fermes-moulins.



MOULIN DE BROEUCQ
Rue de Breucq,
62380Ledinghem.
Parcelle cadastrale **A3 176**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, bois, tuile)
- L'absence de percement sur les façades ne donnant pas sur la cour.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
670 rue principale,
62380 Ledinghem.
Parcelle cadastrale **A3 322.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maisonen pierredatant probablement du XIXe siècle, voire de la fin du XVIIIe.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en pierre protégée d'un enduit au lait de chaux.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée recouverte d'un enduit au lait de chaux. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade sur rue orientée S., percée de 2 fenêtres et une porte à 4 carreaux. Encadrement avec craie taillée en saillie et clefs peintes en gris. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Pour autant, la présence de carrières locales de craie a favorisé l'emploi de celle-ci dans la construction rurale, au-delà des demeures bourgeoises. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. L'enduit au lait de chaux permettait de protéger la maçonnerie de tout micro-organisme.



MAISON
670 rue principale, 62380 Ledinghem.
Parcelle cadastrale **A3 322**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, enduit chaulé, bois, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- L'enlèvement du ciment au profit d'un enduit au lait de chaux.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
1 Chemin à Charrettes,
62500 Leulinghem.
Parcelle cadastrale **B3 362 et 363.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermedatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange aux murs en rouge barre faisant l'angle des 2 rues. Logis en brique aveugle sur rue, ouvert sur cour et peint, dépendances très volumineuses accolées, en brique sur rue.

Volumétrie
Bâtimentssur cour, de plain-pied. Dépendances couvertes d'une toiture en bâtièreet logis couvert d'une toiture mansardée.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique. Présence de bardage bois posé à clin sur certains pignons. Logis peint. La dépendance à l'angle de la rue est en rouge barre.L'un des pignons d'une dépendances est en craie taillée. Toitures des dépendances en tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets. Toiture du logis en ardoise.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée S. et donnant sur cour. Elle est percée de 5 fenêtres et 2 portes. Présence 'une corniche moulurée. Combles éclairés.
- Pignon du logis orienté E. percé de 3 fenêtres dont 2 sont bouchées.
- Dépendances percées de portes et portails en panneaux de bois pleins. L'une d'elle est aussi pourvue d'une lucarne pendante. Combles non éclairés.
- Façades sur rue aveugles.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie des grands corps de ferme montrant une grande variété de maçonneries traditionnelles rurales (brique, craie, rouge-barre, bardage bois).



FERME
1 Chemin à Charrettes, 62500 Leulinghem.
Parcelle cadastrale **B3 362 et 363**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, bois, tuile, ardoise)
- Le rouge barre de l'une des dépendances
- La corniche moulurée en façade d'accueil du logis.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuileet de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
2 Chemin à Charrettes,
62500 Leulinghem.
Parcelle cadastrale **B3 350.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermede datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme avec un très long corps de dépendance type atelier sur rue, suivi d'un porche à double entrée en pierre et d'un autre corps de dépendance couvert de vigne vierge laissant voir une maçonnerie en rouge barre. Logis en brique à étage en fond de cour.

Volumétrie
Bâtimentssur cour, à étage, couverts d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Pignon d'une dépendance en rouge barre. Logis en brique. Toitures de tuiles.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée S., à étage et divisée en 5 travées symétriques. Premier niveau percée de 4 fenêtres et d'une porte centrale. Second niveau percée de 5 fenêtres. Travée centrale avec lucarne pendante au niveau des combles. Combles aussi éclairés par 2 fenêtres de toit. Présence d'un coyau.
- Façades sur rue des dépendances couvertes de végétation, l'une semble être percée de 4 fenêtres.
- L'entrée se fait par un porche en plein cintre auquel lui est associée une ancienne porte piétonne. Le porche est en craie taillée avec moulures sur le pourtour du cintre.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie d'un ensemble de grands corps de ferme qui forment le petit cœur de bourg ancien de Leulinghem.



FERME
2 Chemin à Charrettes,
62500 Leulinghem.
Parcelle cadastrale **B3 350**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, tuile)
- Le rouge barre
- Le porche et la porte piétonne.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON L'EPINETTE
2 Chemin de Hongrie,
62500 Leulinghem.
Parcelle cadastrale **B3 399.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en briquedatant probablement du XIXeou du début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique présentant sur rue un pignon en brique de base en pierre à encorbellements. Dépendances en brique présentant sur rue un pignon en silex, pierre et brique. Mur de clôture plus récent.

Volumétrie
Bâtiments de plan rectangulaire, de plain-pied. Logis couvert d'une toiture mansardée et dépendance couverte d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux en brique rouge avec ornementations en brique jaune sur la façade d'accueil du logis. Pignons sur rue (logis et dépendance) en brique sur une base en craie taillée et élevés sur un soubassement en silex. Toiture du logis en tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée S. percée d'au moins 4 baies légèrement cintrées. Huisseries en bois. Encadrement en brique jaune, de même que la frise précédant la corniche à dentelures. Combles éclairés par deux lucarnes semblant postérieures au bâti d'origine.
- Pignon sur rue du logis à encorbellements et percé d'une étroite baie plein cintre fermée par un volet en bois.
- Façade d'accueil de la dépendance orientée N. et percé de plusieurs ouvertures cintrées. Combles non éclairés.
- Pignon sur rue de la dépendance aveugle.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON L'EPINETTE
2 Chemin de Hongrie,
62500 Leulinghem.
Parcelle cadastrale **B3 399**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationperpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique rouge, brique jaune, craie, silex, bois, tuile)
- Les ornementations en façade d'accueil du logis
- Le percement et l'encorbellement du pignon sur rue du logis.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- L'enlèvement du panneau de Basket sur le pignon donnant sur rue de la dépendance.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

GRANGE
19 rue de Leuline,
hameau de Estrehem,
62500 Leulinghem.
Parcelle cadastrale **B2 111.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique et pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grangeavec niche de style Renaissance sur le pignon.

DESCRIPTION GENERALE

Deux dépendances accolées sur rue forment un angle, un pignon en rouge barre percé d'une niche Renaissance fait l'objet d'une fiche.

Volumétrie
Bâtimentsde plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière. Niche datée de 1711.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en rouge barre. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade sur rue initialement aveugle, une petite fenêtre a été percée, probablement au même moment que les reprises en parpaing. Présence 2 renforts en briques. Combles non éclairés.
- Pignon sur rue à épis de brique et en rouge barre, de même que la façade orientée N. de cette dépendance. Présence de 2 fenêtres avec encadrement en brique. L'une a été bouchée et l'autre réduite pour permettre la pose de volets roulants. Présence d'une niche de style Renaissance en partie supérieure.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle, qui voit se répandre la pratique du rouge-barre (alternance d'un lit de pierre avec trois lits de brique). Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



GRANGE
19 rue de Leuline,
hameau de Estrehem,
62500 Leulinghem.
Parcelle cadastrale **B2 111**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, tuile)
- Le rouge barre
- Les renforts placés contre la façade donnant sur rue
- La niche de style Renaissance.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Un rafraîchissement des joints au niveau des éléments en brique.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

NICHE
19 rue de Leuline,
hameau de Estrehem,
62500 Leulinghem.
Parcelle cadastrale **B2 111.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux /
Niche





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Niche millésimée 1711.

DESCRIPTION GENERALE

Niche de style Renaissance située sur le pignon en rouge barre d'une grange. Elle devait à l'origine contenir une statue.

Volumétrie
--

Matériaux
Craie.

Façades et percements
- --

INTERET

Exemplaire présentant une bonne qualité de mise en œuvre. Il fait partie d'une série de niches de même date, sans doute installée à l'initiative d'un même prêtre pour la protection des paroissiens, après les années calamiteuses de 1709-1710, dont les hivers très rigoureux ont restreint les récoltes, provoqué une famine, la propagation de maladies, et de nombreux décès.



NICHE
19 rue de Leuline, hameau de Estrehem, 62500 Leudinghem.
Parcelle cadastrale **B2 111**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- La lisibilité du millésime (1711)
- La niche et son style Renaissance.

peuvent être ENVISAGES :

- Un nettoyage si érosion trop importante

doivent être PROSCRITS :

- L'enlèvement ou le déplacement de la niche
- Toute modification.

MOULIN DE MOMBREUX
70 chemin de Mombreux,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**D2556**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Moulin à eau





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien moulin de Mombreux, emblématique de Lumbres, reconverti en hébergement touristique, ayant été remanié en rouge barre au XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Moulin en rouge-barre, coiffé à la Mansart.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture à la Mansart.

Matériaux
Brique et pierre, tuile.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée E., divisée en 2 niveaux et percée de multiples baies aux linteaux plats et aux huisseries peintes en vert. Une ouverture cintrée a été postérieurement reprise pour former 3 portes vitrées avec l'ajout d'un bardage bois posé à clin. Présence d'un auvent en tuile avec structure en bois probablement postérieur au bâtiment d'origine. Combles éclairés de 2 fenêtres de toit.

INTERET

Petit site de production industrielle caractéristique de la fin du XIXe et du début du XXe siècle.



MOULIN DE MOMBREUX
70 chemin de Mombreux,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**D2 556**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, pierre, tuile)
- La grande ouverture cintrée
- Tout mécanisme, engrenage, vannage et passerelle, etc, liés à l'activité du moulin.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par un matériau polymère anachronique
- Toute extension du bâti.

ANCIEN MOULIN
Chemin vers « la Montagne » depuis la rue Victor Hugo, 62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **F2 239, 240 et 24.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Moulin à eau





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien moulin plusieurs fois remanié au XIXe siècle, ayant servi de moulin de défilage pour la papeterie Avot voisine (actuelle SICAL) vers 1908-1930.

DESCRIPTION GENERALE

Ancien moulin rénové en brique, avec quelques pierres. Vannage conservé.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Élévations en brique avec éléments de reprises en pierre. Toiture en tuile.

Façades et percements
- Nombreuses ouvertures prenant la forme de portes, portails et fenêtres le tout à linteau plat et pourvu de volets en panneaux de bois. Présence de 2 fenêtres à impostes légèrement cintrées entourant une porte cintrée à imposte.
- Combles non éclairés hormis la présence d'une lucarne interrompant l'avancée de toiture.

INTERET

Petit site de production industrielle caractéristique de la fin du XIXe et du début du XXe siècle.



ANCIEN MOULIN
Chemin vers « la Montagne » depuis la rue Victor Hugo, 62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **F2 239, 240 et 241**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- La multitude de baies à linteau plat, les 2 fenêtres légèrement cintrées et la porte cintrée
- Le système de vannage encore conservé.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

CHÂTEAU
Impasse d'Acquembronne,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale : **C1 963.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti monumental en pierre









Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Château médiéval en craie dont les tours maintes fois restaurées reposent sur une base qui peut être datée du XVe siècle. Le château rénové au XVIIIe, a abrité des troupes alliées puis allemandes pendant la Seconde Guerre mondiale.

DESCRIPTION GENERALE

Corps de logis en pierre à un étage flanqué de deux tours aussi en pierre coiffées en poivrières, avec ailes en retour. Dépendances (écuries) en brique et en pierre non visibles de la voie publique. L'ensemble est accessible en fond d'impasse.

Volumétrie
Corps de logis de plan rectangulaire à étage long de 5 travées, encadré de deux tours en fer à cheval de trois niveaux chacune, avec double tourelle saillante en encorbellement. Ailes en retour formant un U sur cour d'une travée à étage, prolongées par dépendances de plain-pied.

Matériaux
Ensemble des élévations en craie. Toitures en ardoise. Balustrade de la terrasse en pierre artificielle.

Façades et percements
- Percements dyssymétriques.
- Logis : côté jardin, 11 fenêtres et une porte, huisseries bois et aluminium bleu ; côté cour, 7 fenêtres et une porte, avec 1 fenêtre et une porte aux ailes.
- Tours : tour de gauche percée de trois fenêtres sur jardin.
- Ailes : 1 fenêtre, 1 porte de chaque côté pour chaque aile.

INTERET

Le château d'Acquembronne fait partie des rares fleurons de l'architecture médiévale conservé dans le Pays de Lumbres. Malgré une rénovation des huisseries en matériaux modernes, le bâti a gardé une silhouette harmonieuse, une homogénéité dans les matériaux, et une forme en U résultant de l'ouverture des anciennes forteresses transformées en résidences au XVIIe siècle.



CHÂTEAU
Impasse d'Acquembronne,
hameau de Liauwette,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **C1 963**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (craie, ardoise)
- Les 2 tours en fer à cheval coiffées en poivrières.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect de même que l'entretien des façades

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

DEPENDANCES
Impasse d'Acquembronne, 62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**C1 28.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Pignon et mur d'enceinte bien appareillés







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La maison longeant la rue a été cimentée en façade (soubassement de silex), mais son pignon et son mur d'enceinte s'étendant le long de l'impasse ont gardé un appareillage typique des pratiques rurales du XIXe.

DESCRIPTION GENERALE

Pignon de maison portant la trace d'un remaniement des combles d'une toiture en bâtière à la création de combles à la Mansart. Il est prolongé d'un mur d'enceinte en brique.

Volumétrie
Pignon dont le gâble a été modifié.
Mur d'enceinte longiligne d'une hauteur de 2 mètres environ.

Matériaux
Soubassements en silex, pierre pour le pignon, brique pour le mur de clôture et pour la reprise du gâble à épis. Toiture de tuiles. Présence de portions de craie dans le mur.

Façades et percements
- Mur aveugle.
- Pignon percé d'une porte en bois et d'une fenêtre centrée à l'étage, à linteau droit.

INTERET

Ces deux éléments marquent les techniques ancestrales de construction rurale, par le remploi de matériau (pierre dans le mur en brique), par l'utilisation du silex en soubassement comme isolant, et de la craie pour la protection des pignons.



DEPENDANCES
Impasse d'Acquembronne
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **C1 28**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (silex, brique, craie, tuile)
- L'absence de percement du mur d'enceinte.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Tout percement supplémentaire
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
3 place Jean Jaurès,
62380 Lumbres.
Parcelles cadastrales :
C2 381

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison à étage en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison de ville en front de rue ayant une allure monumentale donnée par son décor et ses volumes, construite à la fin du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison à étage avec combles à la Mansart flanquée d'une élévation en saillie à balustrades.

Volumétrie
Maison mitoyenne à gauche, large de trois travées possédant un étage carré et un étage sous comble à la Mansart couvrant les deux travées de gauche. La travée droite est achevée en terrasse à balustrade formant saillie au-dessus d'un balcon aussi à balustrade. Une tourelle carrée flanque le bâtiment côté cour sur trois niveaux d'une travée, couvert d'un toit peu élevé à 4 pans.

Matériaux
Brique ? maçonneries enduites, ardoise

Façades et percements
- Rez-de-chaussée percé d'une vitrine commerciale à entablement droit (banque), d'un distributeur et d'une porte sur le flanc droit.
- L'étage carré présente deux fenêtres à entablements droits, surmontées d'une frise à macarons, une large baie avec balcon et auvent formé par la terrasse supérieure, porté par des consoles à volutes. Une fenêtre à entablement droit perce également le flanc droit du bâtiment.
- Tourelle percée de trois baies, une à chaque niveau sur le flanc droit.

INTERET

Le bâtiment occupe une position prégnante sur la grande place de Lumbres et son architecture ostentatoire témoigne des premières banques installées dans les campagnes à la fin du XIXe siècle : la construction traduit une volonté d'attirer la confiance des clients potentiels en montrant une certaine opulence, signe extérieur de richesse. La bâtisse était celle d'une banque déjà vers 1900, elle l'est toujours aujourd'hui.



MAISON
3 place Jean Jaurès, 62380 Lumbres.
Parcelles cadastrales **C2 381**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique (?), ardoise)
- La tourelle et les modénatures.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Toute extension du bâti.

VILLA
18 place Jean Jaurès,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**C2348**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Villa en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison datant de la fin du XIXe siècle ou du début du XXe siècle et servant initialement de banque.

DESCRIPTION GENERALE

Maison flanquée de 2 tours saillantes carrées à chemin de ronde. Ornements : frise florale, motifs en pointes de diamant (encadrements de baies et soubassement), épis de faîtage. Pilastres et guirlandes florales.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, flanqué de 2 tours saillantes carrées à chemin de ronde et couvert d'une toiture à 4 pans.

Matériaux
Pierre, brique et tuile.

Façades et percements

- Corps carré à étage dont la façade sur rue est orientée O. Soubassement aux motifs en pointe de diamant. Premier niveau percé d'une large fenêtre légèrement cintrée. Second niveau percé de 2 fenêtres plus étroites, légèrement cintrées et à imposte. Combles non éclairés.
- Tours percées de fenêtres légèrement cintrées et à imposte aux premier et second niveaux (sur les façades O. et S.)
- Décor : Encadrements des baies en brique rouge avec clefs et extrémités des linteaux en pierre aux motifs en pointe de diamant. Présence de 2 mâchicoulis sur les façades des tours. Une frise florale précède la toiture du corps principal et la corniche moulurée du chemin de ronde crénelé des 2 tours. Portail d'entrée de parcelle délimité par 2 pilastres sculpté d'un motif floral sur lesquels s'appuie une guirlande florale.

INTERET

Cette vaste maison présente une façade ornementée. Elle vaut pour la conservation de ses matériaux et volumes. Elle est typique de la théâtralisation des façades opérée par les banques dans les petits bourgs ruraux. Une deuxième maison ainsi rendue ostentatoire par une banque à même époque occupe l'angle opposé de la place.



VILLA
18 place Jean Jaurès,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**C2 348**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, pierre, tuile)
- Les 2 tours saillantes carrées à chemin de ronde
- Les ornementations (encadrements des baies, soubassement, frise florale)
- Les pilastres et la guirlande florale marquant l'entrée de la parcelle.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par un matériau polymère anachronique
- Toute extension du bâti.

VILLA
19C, 20, 21 place Jean Jaurès, 62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale : **C2 346, 514 et 814.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Bâti monumental en pierre







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancienne villa située sur la place de Lumbres, aujourd'hui divisée en deux propriétés.

DESCRIPTION GENERALE

Ensemble mitoyen de villas présentant un pignon dont l'un avec balcon, aligné en front de rue.

Volumétrie

Corps de bâtiment à trois travées avec un étage, accolé de deux façades pignons sur trois niveaux, formant à l'origine une même demeure. Toitures à demi-croupes.

Matériaux

Brique (matériau enduit). Tuile.

Façades et percements

- Premier niveau à usage de devanture avec vitrines.
- Second niveau du corps de bâtiment percé de 3 fenêtres avec encadrement en saillie sur le tiers supérieur. Présence d'une frise avec motif triangulaire.
- Façades pignons percées au deuxième niveau d'une fenêtre cintrée avec encadrement sur le premier tiers supérieur de la baie, clef de fenêtre sculptée. Troisième niveau percé d'une fenêtre à imposte avec encadrement marqué sur le tiers supérieur de la baie.
- Balustrade sculptée.

INTERET

Lumbres comprend un certain nombre de villas élevées entre 1880 et 1930, qui témoignent de l'essor de la commune grâce au chemin de fer. La bourgeoisie audomaroise installe ses demeures à Lumbres, mais aussi ses commerces. Cette villa située sur la grande place de Lumbres fait partie de ces villas commerçantes.



VILLAS
19C-20-21 Place Jean Jaurès, 62380 Lumbres.
Parcelles cadastrales **C2 346, 514 et 814**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, tuile)
- Les modénatures sur le corps de bâtiment et les façades pignons (frise, encadrement de baie, balustrade)

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect de même que l'entretien des façades
- Un rafraîchissement des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERMETTE
4 ter route d'Acquin,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**B3 1102.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Longère en craie taillée







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison et dépendance en craie dans le cœur de bourg de Lumbres.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en craie implantée perpendiculairement à la voie publique avec dépendance en craie en retour arrière longeant la voie.

Volumétrie
Bâtiments de plain-pied couverts en tuile, à croupes pour le logis, en monopente pour la dépendance.

Matériaux
Pierre, tuile.

Façades et percements
- Pignon sur rue aveugle et dépendance aveugle sur rue.
- Combles éclairés de plusieurs lucarnes et fenêtres de toit.

INTERET

Cette fermette fait partie des rares bâtiments ruraux en craie présents dans le bourg de Lumbres.



FERMETTE
4 ter route d'Acquin
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **B3 1102**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (craie, tuile)
- L'absence de percement sur rue.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect de même que l'entretien des façades
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Tout percement supplémentaire des combles
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.

MOULIN FATOUX
25 rue du Docteur Broncquart,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **D1 1482**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Moulin à eau





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien moulinFatouxabritant en 2018 les Services techniques de la Ville de Lumbres et datant de la fin du XIXe siècle ou du début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

En fond d'impasse, ancien moulin Fatoux, grande bâtisse en brique de 5 étages. Décor de frise en gouttes, fenêtres en demi-lunes. Système de vannage conservé.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étages, couvert d'une toiture en bâtière avec un relevé de toiture formant pignon en façade d'accueil.

Matériaux
Élévations en brique. Toiture en tuile.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N., divisée en 5 niveaux séparés par un chaînage horizontal et une frise en goutte entre les 2 derniers niveaux. Elle est organisée en 4 travées dont 3 sur niveau du relevé de toiture formant pignon. Premier niveau percé d'une porte cintrée et de 2 baies légèrement cintrées auxquelles s'ajoutent 2 ouvertures à linteaux plats. Deuxième niveau percé de 3 fenêtres légèrement cintrées et d'une porte-fenêtre avec garde-corps sur la travée 2. Troisième et quatrième niveaux percée de 4 fenêtres légèrement cintrées. Dernier niveau éclairant les combles percés d'une étroite fenêtre cintrée.

INTERET

Petit site de production industrielle caractéristique de la fin du XIXe et du début du XXe siècle.



ANCIEN MOULIN
25 rue du Docteur Broncquart,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **D1 1482**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- La frise en gouttes et les chaînages horizontaux en saillie
- L'ensemble des baies et le cintre de la porte principale et de l'unique fenêtre du cinquième niveau
- Le système de vannage.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
42 rue du Docteur Broncquart, 62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**D1 301.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison bourgeoise et dépendances datant probablement de la fin du XIXe siècle ou du début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison bourgeoise avec dépendances en fond de cour. Décor de pilastres, frises à denticules, marquise, lucarne en demi-lune.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture à 4 pans.

Matériaux
Brique enduite, ardoise.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée S., et dotée d'une porte d'entrée à 2 battants et imposte accessible par un emmarchement. Encadrement en saillie et surmontée d'une marquise en fer forgé. Façade rythmée par des pilastres autour de la porte d'entrée et par une corniche moulurée. Combles percés d'une lucarne en demi-lune à 2 baies.
- Dépendance pourvue d'une frise à denticules. Combles percés d'au moins une fenêtre de toit.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation des matériaux et volumes.



MAISON
42 rue du Docteur Broncquart,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**D1 301**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, ardoise)
- Les modénatures en façade sur rue.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par un matériau polymère anachronique
- Toute extension du bâti.

VILLA
48 rue du Docteur Broncquart, 62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**D1 298**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Villa en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Villa datant probablement du début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Villa avec façade-pignon dont la partie supérieure est appuyée de lambrequins. Décor de motifs floraux et géométriques, briques peintes, baies en anses de panier.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Brique peinte, bois.

Façades et percements
- Façade-pignon orientée S. divisée en 2 niveaux. Premier niveau percé d'une porte et d'une large baie. Second niveau percé d'une fenêtre centrale. Combles éclairés par une étroite fenêtre.
- Décor : lambrequins, chaînages et encadrements des baies (sauf au premier niveau) aux motifs floraux et géométriques. Linteaux en anse de panier. Soubassement peint en gris.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



VILLA
48 rue du Docteur Broncquart,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**D1 298**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, bois)
- Les motifs floraux et géométriques
- Les lambrequins
- Les linteaux en anse de panier.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Toute extension du bâti.

MAISON
6 rue Candide Couzin,
62380 Lumbres.
Parcelles cadastrales :**C2160**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison à étage en pierre







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison de ville en pierre et brique à étage implantée en cœur de bourg, pouvant dater du XVIIIe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en pierre implantée perpendiculairement à la voie publique.

Volumétrie
Maison de plan rectangulaire, dotée d'un étage carré et d'un étage sous combles.

Matériaux
Pierre, brique, ardoise.

Façades et percements

- Façade d'accueil : sept travées dont cinq en pierre et deux ajoutées en brique peinte en blanc, sur deux niveaux, percéesde 14 baies à linteaux droits, deux lucarnes de toit en bâtière et un châssis de toit. Décor de cordon en pierre séparant les niveaux.
- Façade arrière : mur en brique rouge, ouvertures peu visibles de la voie publique, deux fenêtres à linteau droit à l'étage d'ordonnance irrégulière, deux châssis de toit.
- Pignon sur rue : une fenêtre en rez-de-chaussée et une autre murée dans le gâble en épi de brique.
- Pilastres d'entrée en brique.

INTERET

Le bourg de Lumbres comprend quelques rares spécimens en pierre, potentiellement plus anciens que le reste de l'habitat en brique datant de la fin du XIXe et de la première moitié du XXe siècle.



MAISON
6 rue Candide Couzin, 62380 Lumbres.
Parcelles cadastrales **C2 160**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation perpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, craie, ardoise)
- Les modénatures en façade

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
16 rue Bernard Chochoy,
62380 Lumbres.
Parcelles cadastrales :**D1 879**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison à étage en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison de ville ayant une allure de villa par son décor et ses volumes, possiblement construite après la Seconde Guerre mondiale.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique à étages implantée parallèlement à la voie publique et en léger retrait de celle-ci.

Volumétrie
Maison composée de trois corps : à gauche deux travées couvertes d'une toiture à croupe, au centre un avant-corps d'une travée sur trois niveaux en façade-pignon, à droit une travée avec couverture en terrasse.

Matériaux
Brique, motifs de faïence en décor de façade, tuile mécanique noire.

Façades et percements
- Trois baies et un garage en rez-de-chaussée, 4 baies au premier étage, et une baie perçant le comble du pignon central.
- Les baies sont surmontées d'un décor marquant les linteaux et séparant les niveaux.
- Flancs aveugles, façade sur cour non visible depuis la voie publique.

INTERET

Ce type de maison de ville est fréquent à Lumbres, se distinguant des habitats ouvriers et des grandes demeures notables, il présente les caractéristiques des villas de la première moitié du XXe siècle, avec des éléments saillants, et des couvertures variées.



MAISON
16 rue Bernard Chochoy,
62380 Lumbres.
Parcelles cadastrales **D1 879**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique)
- Les ornementations en façade
- Les motifs en faïence.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Le remplacement de la tuile mécanique noire par une tuile d'aspect plus traditionnel.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Toute extension du bâti.

MAISON
58 rue Bernard Chochoy,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale : **C2 990**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison à étage en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison bourgeoise à étage flanquée d'ailes en appentis, configuration typique du début du XIXe siècle, elle est en 2018 le siège d'une étude notariale.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique peinte à étage implantée parallèlement à la voie publique en fond de cour, laquelle est fermée par une clôture maçonnée à pilastres d'entrée.

Volumétrie
Maison de 5 travées possédant un étage et des combles en pavillon percés d'une lucarne centrale et de hautes cheminées latérales.
Ailes en appentis à redents courbes. Dépendances en longères de chaque côté faisant retour sur rue.

Matériaux
Brique, motifs de faïence en décor de façade, ardoise (tuile sur les dépendances).

Façades et percements
- Huit fenêtres à linteaux droits et impostes réparties sur les deux niveaux
- Porte centrale à perron et marquise formée par le balcon ouvragé supérieur sur lequel donne une fausse porte.
- Lucarne de toit centrale à fronton
- Les ailes sont percées chacune d'une grande porte charretière en plein cintre et d'une fenêtre à linteau droit à l'étage. Les baies sont surmontées d'un décor marquant les linteaux et séparant les niveaux.
- Corniche sous la toiture
- Dépendances comprenant un pigeonnier en tourelle

INTERET

Trois spécimens de ce type architectural du XIXe siècle ont été recensés sur la commune de Lumbres : l'ajout d'ailes en appentis sur les bâtisses en brique à étage permettait de donner de l'ampleur à la maison, de l'embourgeoiser en quelque sorte, sans toutefois se ruiner en charpentes et toitures.



MAISON
58 rue Bernard Chochoy,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**C2 990**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, ardoise et tuile)
- Les motifs en faïence
- Le pigeonnier en tourelle.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise et de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
76 rue Bernard Chochoy,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale : **C2 128**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison à ailes en appentis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison de ville ayant une allure monumentale par ses ailes en appentis.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique à étage implantée parallèlement à la voie publique en fond de cour, laquelle est fermée par une clôture maçonnée surmontée d'une grille ouvragée doublée d'une haie.

Volumétrie
Maison de 5 travées possédant un étage, couvert d'une toiture à croupes.
Ailes en appentis dont la pente s'achève en pilastre à décor.

Matériaux
Brique rouge et jaune, ardoise
Fer forgé (clôture)

Façades et percements
- Neuf fenêtres et une porte centrale à perron et marquise
- Ailes en appentis percés de deux portes charretières sous arc surbaissé
- Linteaux, encadrements des baies, cordons, pilastres et chainages d'angle en brique jaune

INTERET

Trois spécimens de ce type architectural du XIXe siècle ont été recensés sur la commune de Lumbres : l'ajout d'ailes en appentis sur les bâtisses en brique à étage permettait de donner de l'ampleur à la maison, de l'embourgeoiser en quelque sorte, sans toutefois se ruiner en charpentes et toitures.



MAISON
76 rue Bernard Chochoy,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **C2 128**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique jaune et rouge, fer forgé, ardoise)
- Les ornementations en façades.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
14 rue François Cousin,
62380 Lumbres.
Parcelles cadastrales :**D1 495 et 1113**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison à étage en brique







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en brique à étage, du XIXe siècle, dont la position face à la gare, en périphérie du centre-bourg, la prédestinait à une vocation commerciale.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique implantée en front de rue, face à la gare, formant un ilot bâti au carrefour de trois voies. L'ensemble forme aujourd'hui deux propriétés distinctes.

Volumétrie
Maison de plan rectangulaire, dotée d'un étage carré et couverte d'une toiture en bâtière, avec pavillon couvrant le flanc droit et fronton central.

Matériaux
Brique peinte, ardoise.

Façades et percements
- Façade sur rue uniquement : cinq travées et une en profondeur, percées sur les deux niveaux.
- Fronton central pourvu d'une décoration à redents
- Modénatures en façade sur rue marquant les baies, changements de niveaux et corniches.

INTERET

Cette maison présente des éléments de décor (balcon, fronton, toiture en pavillon) qui donnent de l'ampleur à sa façade et contribuent à attirer l'attention sur le commerce du rez-de-chaussée.



MAISON
14 rue François Cousin,
62380 Lumbres.
Parcelles cadastrales
D1 495 et 1113

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique et ardoise)
- Les modénatures en façade sur rue et la décoration à redents.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension.

GARE
Rue François Cousin,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **D1 1777.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Bâti ferroviaire non altéré





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien bâtiment de gare datant des années 1870-1880 et réhabilité en Office du Tourisme.

DESCRIPTION GENERALE

Ancienne gare en brique. Dépendance avec vestiges d'inscription « Lumbres ».

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire à étage de trois travées pour la partie centrale et surmonté d'une toiture en bâtière en tuile, peu pentue.

Matériaux
Élévations en briques. Toiture en tuile.

Façades et percements

- Façade orientée S. formée d'un corps principal à 2 niveaux flanqué de 2 ailes basses. Ensemble percé au premier niveau de 9 portes vitrées cintrées et organisées de manière symétrique. Second niveau percé de 3 fenêtres à imposte légèrement cintrées. Combles des ailes basses éclairés de 2 lucarnes interrompant l'avancée de toiture.
- Combles éclairés au niveau des pignons par des baies cintrées pour le corps principal et par des baies géminées pour les ailes basses.
- Chaînage horizontaux et d'angle en saillie.

INTERET

Gare illustrant le bâti ferroviaire rural à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. C'est le plus beau spécimen conservé en Pays de Lumbres, Lumbres étant à la croisée des lignes Saint-Omer-Boulogne créée en 1874 et Anvin-Calais créée en 1882.



GARE
Rue François Cousin, 62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **D11777**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les modénatures (chaînages horizontaux et d'angle, les cintres des portes-fenêtres)
- Les vestiges de l'inscription « Lumbres » sur la dépendance

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Un rafraîchissement de l'inscription « Lumbres » présente sur la dépendance
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.

MAISON
16 rue Anatole France,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**D1 420**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison à étage en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en brique à étage, datée de 1928, faisant partie des constructions qui se sont développées dans cette rue adjacente à la gare créée en 1874.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique à étage implantée en front de rue, avec façade-pignon, percée de baies.

Volumétrie
Maison de plan carré, dotée d'un étage carré et couverte d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Brique, céramique (décors), bois (lambrequins), tuile.

Façades et percements
- Façade sur rue uniquement : rez-de-chaussée percé d'une large baie et d'une étroite porte, toutes deux à linteaux légèrement cintrés ; étage percé de deux fenêtres de largeurs distinctes ; baie sous arc en plein cintre perçant le gâble.
- Décor : linteaux à décor de céramiques multicolores, lambrequins peints en bleu ornant le gâble. Millésime 1928 sur la porte.

INTERET

Cette maison présente des percements dyssymétriques et des éléments (décors, lambrequins) empruntés au style balnéaire des années 1900. Elle fait partie d'une série de petites villas urbaines caractéristiques de Lumbres, au style éclectique, implantées non loin de la gare.



MAISON
16 rue Anatole France,
62380 Lumbres.
Parcelles cadastrales **D1 420**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, bois, céramique, tuile)
- Les décors en céramique et les lambrequins
- Le caractère dyssymétrique des percements ainsi que leurs dimensions distinctes.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par un matériau polymère anachronique
- Toute extension du bâti.

VILLAS
17-19rue Anatole France,
62380 Lumbres.
Parcelles cadastrales**D11676 et D1 486.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Villas







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Villas de style balnéaire normand datant probablement de la fin du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Villas mitoyennes implantées parallèlement à la voie publique.

Volumétrie
Villas mitoyennes organisées de manière symétrique avec un corps principal double et encadré par deux ailes basses supportant une terrasse.

Matériaux
Brique enduite. Pans de bois apparents.

Façades et percements
- Trois niveaux dont un sous combles.
- Toitures à demi-croupes ornées de lambrequins. Décor de fenêtres à larmier, marquises, et motifs floraux sur les façades.
- Ailes basses largement ouvertes par baies vitrées.

INTERET

Modèle de villégiature balnéaire caractéristique de la fin du XIXe et du début du XXe siècle. Ce bâti fait partie d'un ensemble de villas implantées principalement dans le voisinage de la voie ferrée à Lumbres, mais aussi en cœur de bourg.



VILLAS
17-19 rue Anatole France,
62380 Lumbres.
Parcelles cadastrales**D1**
1676 et D1 486

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage
- La visibilité de la structure bois
- L'ornementation des façades d'accueil (marquises comprises).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble.

VILLA
21 rue Anatole France,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**D1 487**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Villa en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Villa en brique datant probablement du début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Villa en brique enduite et peinte en façade, simulant des pans de bois. 3 corps de bâti sur 3 niveaux dont un avec toiture à demi-croupe. Linteaux à pans coupés.

Volumétrie
Maison composée de 3 corps de bâtis à étages (un de plain-pied, un à 1 étage et un à 2 étages). Toiture en bâtière avec demi-croupe au niveau du troisième corps de bâti.

Matériaux
Brique (enduite au ciment prompt ?), tuile.
Soubassement avec motif en pointe de diamant.

Façades et percements

- Corps carréde plain-pied percé d'une large baie, accolé à un corps de bâti à 2 niveaux, percé au premier niveau d'une porte et d'une étroite baie, et au second d'une baie. Suit un bâtiment élevé d'un niveau en sus, percé de 3 fenêtres réparties régulièrement sur les 3 niveaux (2 larges et une plus étroite). Ensemble des baies avec linteaux à pans coupés et façades rythmées par les motifs peints imitant notamment les pans de bois.

INTERET

Ce bâti vaut pour la conservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie d'un ensemble de villas implantées principalement dans le voisinage de la voie ferrée à Lumbres, mais aussi en cœur de bourg.



VILLA
21 rue Anatole France,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**D1 487**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, tuile)
- La différence de niveau entre les 3 corps de bâtis
- Les linteaux à pans coupés
- Les peintures ornementant la façade sur rue orientée O. (imitation des pans de bois, chaînages horizontaux et d'angle, motifs rectilignes notamment sur le premier et le troisième corps de bâtis).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par un matériau polymère anachronique
- Toute extension du bâti.

MAISON
22 rue Anatole France,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**D1 480**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison à étage en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en brique à étage, de la fin du XIXe siècle ou début du XXe, faisant partie des constructions qui se sont développées dans cette rue adjacente à la gare créée en 1874.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique à étage implantée en front de rue, percée de baies variées rappelant le style balnéaire.

Volumétrie
Maison mitoyenne de plan carré, dotée d'un étage carré et couverte d'une toiture en bâtière, dominée par deux lucarnes dont une pendante.

Matériaux
Brique peinte, tuile.

Façades et percements
- Façade sur rue uniquement: rez-de-chaussée percé d'une large baie et d'une étroite porte, toutes deux à linteaux droits ; étage percé d'une fenêtre et d'une large baie dotée d'un balcon ajouré et d'un auvent couvert à trois pans, lequel supporte la base d'une lucarne pendante aussi à balcon ajouré perçant les combles, en capucine.

INTERET

Cette maison présente des percements originaux et des éléments en saillie de la façade (balcons, auvent) empruntés au style balnéaire des années 1900. Elle fait partie d'une série de petites villas urbaines caractéristiques de Lumbres, au style éclectique.



MAISON
22 rue Anatole France,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**D1 480**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, tuile)
- Les différences de percements et les éléments en saillie de la façade (auvent et balcons).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
34 rue Anatole France,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**D1 474**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison à étage en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en brique à étage, de la fin du XIXe siècle ou début du XXe, faisant partie des constructions qui se sont développées dans cette rue adjacente à la gare créée en 1874.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique à étage implantée en front de rue, percée de baies curieuses et très variées rappelant le style balnéaire.

Volumétrie
Maison de plan carré, dotée d'un étage carré et couverte d'une toiture en bâtière, dominée par une lucarne à fronton, bâtiment flanqué d'un appentis maçonné à droite.

Matériaux
Brique, enduit ciment, ardoise.

Façades et percements
- Façade sur rue: rez-de-chaussée percé d'une large baie en arc surbaissé à clé, et d'une porte sous arc en plein cintre à clé, très étroite ; trois baies dont deux géminées à l'étage, à linteaux droits ; la lucarne à fronton perce les combles. Une porte perce l'appentis.
- Décor en ciment à faux refends et cordon séparant les deux niveaux.
- Flanc droit aveugle en brique rouge.

INTERET

Cette maison présente des percements originaux et des éléments (largeur de la baie, lucarne fronton) empruntés au style balnéaire des années 1900. Elle fait partie d'une série de petites villas urbaines caractéristiques de Lumbres, au style éclectique.



MAISON
34 rue Anatole France,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**D1 474**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, enduit ciment, ardoise)
- Les ornementations (clefs de fenêtre, cordon).

peuvent être ENVISAGES :

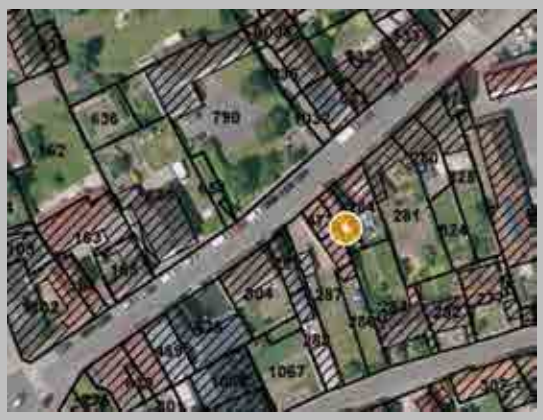
- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
16 rue Jules Guesde,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**C2285**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en brique datant probablement de la fin du XIXe siècle ou du début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison étroite en brique à étages, mitoyenne, aux motifs alternés de brique jaune sur la façade-pignon donnant sur la rue.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étages, couvert d'une toiture en bâtière. Soubassement peint en jaune.

Matériaux
Brique, tuile.

Façades et percements

- Façade-pignon orientée N.O., divisée en 3 niveaux. Premier niveau percé d'une large fenêtre légèrement cintrée et d'une porte à imposte légèrement cintrée. Second niveau percé de 2 fenêtres de dimensions différentes et légèrement cintrées. Troisième niveau, sous combles, percé d'une petite fenêtre légèrement cintrée.
- Décor : encadrements des baies en brique jaune avec clefs et extrémités des linteaux sculptées d'un motif floral. Cordons et motifs en brique jaune rythment la façade.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
16 rue Jules Guesde,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**C2285**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, tuile)
- Les ornementationsde la façade-pignon.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par un matériau polymère anachronique
- Toute extension du bâti.

VILLA
27 rue Jules Guesde,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**C2185**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Villa en brique







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Villa datant probablement du début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Villa en brique à étage, avec avant-corps latéral coiffé en demi-croupe, avec lambrequins, épis de faîtage. Avant-corps en rez-de-chaussée portant un balcon à guirlandes florales.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, avec un avant-corps et couvert d'une toiture à 4 pans et demi-croupe sur l'avant-corps.

Matériaux
Brique, ardoise.

Façades et percements

- Façade principale orientée S., divisée en 2 niveaux et 3 travées dont la première prend la forme d'un avant-corps. Premier niveau percé d'une large fenêtre et d'une porte à double battant en panneaux de bois vitrés et imposte, linteaux légèrement en saillie et enduits/peints en blanc ; avant-corps pourvu d'un bow-window supportant un balcon à guirlandes florales et balustrade. Second niveau percé de 3 fenêtres de différentes largeurs, celle sur la troisième travée et pourvue d'un appui de fenêtre avec guirlandes florales. Linteaux à pans coupés reliés par un cordon enduit en blanc. Combles éclairés au niveau de l'avant-corps par une baie en hexagone irrégulier avec linteau enduit en blanc. Présence d'une cheminée retenue par un tirant prenant la forme des lettes « GB ».
- Présence d'un appentis à redents sur la façade O. servant de garage.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie d'un ensemble de villas implantées principalement dans le voisinage de la voie ferrée à Lumbres, mais aussi en cœur de bourg.



VILLA
27 rue Jules Guesde,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**C2185**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, ardoise)
- Le bow-window et la fenêtre en hexagone irrégulier au niveau de l'avant-corps
- Le tirant de la cheminée portant les lettres « GB »
- Les ornementations en façade (redents sur l'appentis, linteaux à pans coupés et cordon, guirlandes florales).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par un matériau polymère anachronique
- Toute extension du bâti.

VILLA
31 rue Jules Guesde,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**C2190**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Villa en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Villa datant probablement du début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Villa en brique avec avant-corps latéral. Ornements : frise en gouttes, chaînage d'angle, porte à imposte.

Volumétrie

Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, pourvu d'un avant-corps et couvert d'une toiture à 4 pans.

Matériaux

Brique rouge et brique grise, ardoise.

Façades et percements

- Façade principale orientée S., divisée en 2 niveaux séparés par 2 cordons en brique grise et organisés en 3 travées. Premier niveaux percé de 2 larges fenêtres à imposte et d'une porte centrale à imposte. Second niveau percé de 3 fenêtres plus étroites. Ensemble des baies légèrement cintrées avec encadrements, et motif en gouttes au niveau des appuis de fenêtre en brique grise. Un cordon en brique grise précède une frise en goutte aussi en brique grise et longeant le cache-moineau et délimitant les combles au niveau de l'avant-corps. Chaînages d'angle aussi en brique grise. Combles éclairés par un œil-de-bœuf cerclé de brique et surmonté d'épis issu du même matériau.
- 2 pilastres marquant l'entrée de la parcelle sont assortis à la façade : en brique rouge avec cordon en brique grise.

INTERET

Ce bâti vaut pour la conservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie d'un ensemble de villas implantées principalement dans le voisinage de la voie ferrée à Lumbres, mais aussi en cœur de bourg.



VILLA
31 rue Jules Guesde,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**C2 190**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique rouge et brique grise, ardoise)
- Les modénatures en façade d'accueil (encadrement des baies, motif en gouttes, cordons et chaînages d'angle).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par un matériau polymère anachronique
- Toute extension du bâti.

MAISON
56 rue Jules Guesde,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **C2884.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison à étage en pierre, avec façade ornementée ou flanquée d'appentis







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison bourgeoiseà étages de type maison en pierre avec façade ornementée ou flanquée d'appentisdatant de 1824. Le logis est pourvu de dépendances.

DESCRIPTION GENERALE

Maison bourgeoise parallèle à la rue avec un mur de clôture sur rue et des dépendances perpendiculaires à celle-ci.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étages, couvert d'une toiture àcroupes, avec coyauxlargement débordant. Le corps principal est flanqué de 2 ailes basses en appentis (S.O. et N.E.). Deux dépendances se font face et bordent la parcelle perpendiculairement au logis et à la rue.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons du logis en craie taillée, élevés sur un soubassement en briques rouges sur la façade arrière (S.E.). Toiture en pavillon d'ardoise à lucarnes. Les dépendances sont aussi en craie taillée avec soubassement en silex et toiture de tuile en bâtière. Le mur de clôture est du même matériau avec un solin peint en noir et couvert de tuiles.

Façades et percements

- Façade d'accueil symétrique orientée N.O., divisée en 3 étages et en 5 travées (3 au dernier niveau). Le premier niveau accueille une porte avec imposte et entablement et 4 doubles fenêtres à 16 carreaux réparties de part et d'autre. Le passage du premier au second niveau est marqué par un chaînage mouluré. Second étage avec 5 baies cintrées à 16 carreaux.Le dernier étage, sous les combles, possède 3 lucarnes.Huisseries peintes en vert. Modillons sous le coyau
- Façade arrière (S.E.) reprend la même organisation, avec un soubassement percé de soupiraux cintrés.
- Les deux ailes basses sont identiques avec une porte sur la façade N.O. et une fenêtre sur la façade S.E. ainsi que des ouvertures cintrées bouchées au niveau du soubassement. Elles sont délimitées par un pilastre sur leurs extrémités S.O. et N.E. cachant la toiture.

INTERET

Maison bourgeoise de très bonne facture, ce bâtiment vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISONbourgeoise
56 rue Jules Guesde,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **C2884**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (silex, craie, brique, bois, ardoise, tuile)
- La symétrie des façades
- Les corniches et modillons en façade d'accueil
- Les coyaux sur l'ensemble de la toiture et les pilastres aux extrémités des façades d'accueil et arrière.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type plastique (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension.

MAISON
16 rue Victor Hugo,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale : **D1 1812**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison à étage en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison de ville en front de rue implantée sur l'ancienne place du marché aux porcs de Lumbres, le long de la rivière du Bléquin.

DESCRIPTION GENERALE

Maison à étage de trois travées dont la centrale forme une façade-pignon avec un troisième niveau sous combles.

Volumétrie
Maison de ville non mitoyenne, d'ordonnance symétrique, comprenant un étage carré, couvert d'une toiture à croupes, et une travée centrale s'élevant sur trois niveaux formant pignon en façade. La maison est profonde d'une travée.

Matériaux
Brique (peinte en façade sur rue), ardoise

Façades et percements
- Travée centrale à pilastres à redents : rez-de-chaussée percé sur rue d'une porte vitrine commerciale (auto-école), de deux baies à l'étage sous linteaux cintrés, et deux petites baies dans le gâble du pignon.
- Travées gauche et droite : quatre fenêtres à linteaux cintrés. Flancs percés de deux fenêtres de même type.
- Décor de pilastres à redents marquant la travée centrale et chainages d'angles. Frises sous la toiture.
- Châssis de toit éclairant les combles.

INTERET

Le bâtiment occupe une position prégnante sur la petite place de Lumbres. Ses volumes importants et l'ordonnance régulière de sa façade d'accueil en font une bâtisse remarquable dans le cœur de bourg.



MAISON
16 rue Victor Hugo, 62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **D1 1812**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, ardoise)
- Les modénatures (pilastres à redents, chaînages d'angle, frise).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
21 Rue Victor Hugo,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**F2 225.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Corps de ferme ancien







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

La ferme est au cœur de l'ancien site seigneurial de Lumbres, l'église romane du XIIe siècle (abattue fin XIXe) lui faisait face (emplacement actuel du kiosque). Ce domaine agricole est aujourd'hui une ferme équestre dont les bâtiments ont été en partie rénovés.

DESCRIPTION GENERALE

Grands corps de ferme composé de 6 bâtiments en pierre et brique fermant une cour.

Volumétrie
Bâtiments de plain-pied couverts en tuile.

Matériaux
Pierre, appareillage pierre et brique en rouge-barre, tuile.

Façades et percements

- Murs sur rue aveugles (une fenêtre et une porte condamnées).
- Les bâtiments donnant sur rue se présentent ainsi, de gauche à droite : une grange haute en brique avec décor de fausses ouvertures à entablement sur 4 travées, percées d'ajours, et une porte charretière condamnée, frise à caissons sous la toiture, son pignon dans l'impasse est contreforté et percé d'une fenêtre dans son gâble ; un pignon en craie à wambergue d'un bâtiment en craie formant retour sur cour ; une longère en craie couverte en bâtière de tuile (étables percées sur cour) ; une longère en rouge-barre se prolongeant par une aile en retour sur cour, le long de la pâture voisine. Une autre longère en craie forme un retour fermant la cour

INTERET

Cecorps de ferme peut être assez ancien (XVIIe ou XVIIIe ?). Il vaut pour la configuration de ses bâtiments et leur matériau préservé. C'est le dernier bâti marquant l'emplacement du site seigneurial de Lumbres.



FERME
21 Rue Victor Hugo
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **F2 225**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (craie, brique, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

DEPENDANCES
28 rue Victor Hugo,
62380 Lumbres.
Parcelles cadastrales : **D1 515 et 517.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Dépendances en brique







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

L'ancien château du Comte de Raismes, issu d'une famille judiciaire de l'Audomarois, a été détruit par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale, mais il demeure le parc, son mur d'enceinte et deux dépendances.

DESCRIPTION GENERALE

Mur d'enceinte en brique masquant en partie deux dépendances à étage dont une de type écurie. Le château, rebâti dans le style des années 1950, ne faisant pas l'objet de prescription.

Volumétrie
Corps de dépendance haute de plan rectangulaire formant un L avec une seconde.
Mur d'enceinte longeant toute la propriété et formant un angle.

Matériaux
Pierre et brique appareillés en rouge-barre pour la dépendance en fond de cour, toiture en ardoise. Brique pour celle en retour sur rue, toiture en tuile. Brique pour le mur d'enceinte avec frise en denticule par endroits.

Façades et percements
- Dépendance en brique : non visibles de la voie publique.
- Dépendance en rouge-barre : frise en gouttes sous la toiture, lucarne pendante à lambrequins, baies en plein cintre en craie.
- Mur d'enceinte :une grille secondaire, une grille principale avec mur en demi-cercle Pilastres à intervalles réguliers.

INTERET

Le château de Raismes fait partie des nombreux châteaux des notables audomarois ayant élu domicile à Lumbres au XIXe. Les dépendances et le mur d'enceinte marquent l'emplacement de ce château et rappellent la mémoire du site.



DEPENDANCES
28 rue Victor Hugo
62380 Lumbres.
Parcelles cadastrales **D1 515 et 517**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (pierre, brique, ardoise, tuile)
- Le mur d'enceinte.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile et de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON DE GARDE-BARRIERE
16 rue Jean-Baptiste Macaux,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**D1 112**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison de garde-barrière millésimée 1913.

DESCRIPTION GENERALE

Maison de gare en brique avec décoration à redents et petite dépendance en fond de parcelle.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Brique, tuile.

Façades et percements
- Façade principale orientée S., percé d'une porte et d'une fenêtre avec linteaux légèrement cintrés avec clef et en saillie. Chaînages d'angle en saillie. Combles non éclairés.
- Pignon O. percé d'une fenêtre identique à celle en façade d'accueil. Partie supérieure percée d'une fenêtre légèrement cintrée. Décoration à redents.
- Pignon E. percé d'une fenêtre légèrement cintrée sur sa partie supérieure et surmontée du millésime « 1913 ». Décoration à redents.
- Dépendance avec chaînages d'angle en saillie et décoration à redents.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Des maisons de garde-barrière sont présentes également à Affringues et Esquerdes. L'édifice fait partie d'un ensemble de bâtis ferroviaires assez complet et bien conservé en Pays de Lumbres.



MAISON DE GARDE-BARRIERE
13 rue Émile Zola,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**D1 112**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, tuile)
- Les modénatures (linteaux avec clef en saillie, chaînages d'angle en saillie, décoration à redents).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par un matériau polymère anachronique.

VILLA
58, rue Jean-Baptiste Macaux
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**D1 51**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Villa en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ville « Mon désir » datant probablement du début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Villa en brique, flanquée de 2 ailes basses. Linteaux en brique vernissée (bleu et blanc), reliés par un cordon.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, flanqué de 2 ailes basses de plain-pied et couvert d'une toiture à 4 pans avec un relevé de toiture formant pignon au centre.

Matériaux
Brique rouge et brique vernissée, tuile.

Façades et percements

- Façade principale orientée S., organisée en 3 travées et 3 niveaux sur la travée centrale délimitée par 2 pilastres pourvus de 3 cordons en brique vernissée à leur sommet, 2 niveaux sinon. Premier niveau percé de 2 larges fenêtres à imposte et d'une porte centrale. Deuxième niveau percé de 3 fenêtres plus étroites. La travée centrale est pourvue d'un panneau portant la mention « Mon désir » entre le deuxième et le troisième niveau. Ce dernier est percé d'une petite fenêtre à linteau droit. L'ensemble des baies des premier et deuxième niveau sont légèrement cintrées et pourvues d'un linteau en brique vernissée vert et blanc que relie un cordon en brique vernissée blanc que l'on retrouve aussi au sommet de la travée centrale.
- Ailes basses initialement identiques avec une baie semblable à celles du deuxième niveau du corps principal. La baie de l'aile basse la plus à l'E. a cependant été bouchée par de la brique. On remarque néanmoins le léger cintre de ces 2 baies et l'usage de la brique vernissée pour les linteaux bicolores, les cordons monochromes et les motifs en étoiles reprenant les couleurs des linteaux.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie d'un ensemble de villas implantées principalement dans le voisinage de la voie ferrée à Lumbres, mais aussi en cœur de bourg.



VILLA
58, rue Jean Baptise Macaux,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**D1 51**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique rouge, brique vernissée, tuile)
- La polychromie permise par l'usage de la brique vernissée (linteaux, cordon, motifs en étoile sur les 2 ailes basses et panneau avec mention « Mon désir »)
- Le relevé de toiture formant pignon au niveau de la travée centrale du corps principale et ses 2 pilastres

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par un matériau polymère anachronique
- Toute extension du bâti.

VILLA
33 rue Pasteur,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**D1 331**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Villa en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Villa datant probablement du début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Villa en brique, linteaux en brique vernissée, balcon, décor de céramiques.

Volumétrie

Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, avec un relevé de toiture formant pignon au centre de la façade d'accueil et sur la façade S.E. Toiture en bâtière avec relevés formant pignon et demi-croupe.

Matériaux

Brique avec éléments en céramique et brique vernissée, ardoise.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N.O., percée de 2 larges fenêtres légèrement cintrées et d'une porte centrale légèrement cintrée et surmontée d'une porte-fenêtre cintrée avec clef et donnant sur un petit balcon avec balustrade en fer forgé. Ensemble des baies surmontées d'un linteau en brique vernissée (vert, noir, rouge et blanc avec motif en gouttes aux extrémités. Présence de lambrequins avec ornementations en céramique au niveau du relevé de toiture formant pignon (entourant donc la porte-fenêtre).
- Façade S.E. elle aussi pourvue d'un relevé de toiture formant pignon accueillant une porte-fenêtre avec balcon et lambrequins. Les 4 baies du rez-de-chaussée reprennent les caractéristiques de celles en façade d'accueil (légèrement cintrées et linteaux en brique vernissée et motif en gouttes. Présence d'un chien-assis probablement postérieure à la construction initiale.

INTERET

Ce bâti vaut pour la conservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie d'un ensemble de villas implantées principalement dans le voisinage de la voie ferrée à Lumbres, mais aussi en cœur de bourg.



VILLA
33 rue Pasteur,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**D1 331**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, céramique, ardoise)
- Les relevés de toiture formant pignon avec lambrequins et portes-fenêtres avec balcon
- Les linteaux en brique vernissée
- Les éléments d'ornementation en céramique.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par un matériau polymère anachronique
- Toute extension du bâti.

VILLA
35 rue Pasteur,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**D1 1841**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Villa en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Villa « La Mascotte » datant probablement du début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Villa en brique composée d'une aile basse accolée à une façade pignon à étage, avec lambrequins. Linteaux à pans coupés ornés de briques vernissées (bleu-blanc-rouge).

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire avec un avant corps à étage, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Brique, tuile.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N.E., avec un étage au niveau de l'avant-corps séparé du rez-de-chaussée par le panneau portant la mention « la Mascotte ». Premier niveau percé de 2 larges fenêtres (dont une sur l'avant-corps) et d'une porte à imposte. Étage de l'avant-corps percé d'une fenêtre plus étroite que celles au rez-de-chaussée. Ensemble des baies pourvues d'un linteau tricolore (rouge, bleu, blanc) à pans coupés et rompant les frises bicolores (rouge et blanc). Chaînages d'angle et épis en brique jaune. Combles non éclairés.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie d'un ensemble de villas implantées principalement dans le voisinage de la voie ferrée à Lumbres, mais aussi en cœur de bourg.



VILLA
35 rue Pasteur,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**D1 1841**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, tuile)
- Les linteaux à pans coupés
- La polychromie des frises et linteaux
- La façade-pignon avec lambrequins.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par un matériau polymère anachronique
- Toute extension du bâti.

VILLA
37 rue Pasteur,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**D1328**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Villa en pierre ?





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Villa « Le grand air » datant probablement du début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison à étage de plan atypique, avec toiture à demi-croupe, avant-corps vitré en rez-de-chaussée, linteaux à pans coupés, décor de guirlande.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire avec un avant-corps de 2 travée, à étage et couvert d'une toiture à demi-croupe.

Matériaux
Pierre ?,tuile.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N.E, divisée en 2 niveaux organisés en 3 travées dont 2 sur l'avant-corps et séparés par un chaînage horizontal avec décor floral sur le corps principal. Premier niveau percé d'une étroite fenêtre au linteau à pans coupés et d'une porte surmontée d'une marquise. Présence du panneau portant la mention « Le grand air » entre cette fenêtre et la porte. Avant corps pourvu d'un bow-window dont les linteaux des baies sont à pans coupés et d'une porte de garage au linteau droit. Second niveau percé d'une étroite fenêtre au linteau à pans coupés et de 2 fenêtres plus larges sur l'avant-corps avec linteaux à pans coupés. Ce second niveau est surmonté d'un large chaînage horizontal avec motif de guirlande sur le corps principal. Combles non éclairés.

INTERET

Ce bâtiment vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, ainsi que pour son style. Il fait partie d'un ensemble de villas implantées principalement dans le voisinage de la voie ferrée à Lumbres, mais aussi en cœur de bourg.



VILLA
37 rue Pasteur,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**D1 328**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (pierre, tuile)
- Les linteaux à pans coupés et les motifs des chaînages horizontaux (seulement présents sur le corps principal)
- Le bow-window présent sur l'avant-corps.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par un matériau polymère anachronique
- Toute extension du bâti.

VILLA
39 rue Pasteur,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**D1 327**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Villa en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en brique datant probablement de la fin du XIXe siècle ou du début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison de façade pignon en brique, linteaux tricolores (vert-blanc-rouge) et frise florale.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Brique rouge et brique vernissée.

Façades et percements

- Façade d'accueil formant pignon orientée E., divisée en 2 niveaux. Premier niveau percé d'une porte étroite à imposte et d'une large fenêtre. Second niveau percé d'une étroite fenêtre située au-dessus de la porte et d'une fenêtre plus large reprise postérieurement pour devenir une porte-fenêtre avec garde-corps (trace de reprises en ciment encore visibles). Ces ouvertures sont toutes pourvues d'un linteau tricolore légèrement cintré. Combles éclairés par une petite baie légèrement cintrée.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



VILLA
39 rue Pasteur,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**D1 327**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique)
- Les linteaux tricolores.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- La reprise des fissures et éléments de modifications postérieures en ciment afin de mieux les dissimuler.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Toute extension du bâti.

MAISON
31 rue Pasteur,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**D1 338**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison à étage en brique







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison de ville en brique et pierre, à étage, du XIXe siècle. Maison bourgeoise ayant appartenu à un huissier.

DESCRIPTION GENERALE

Maison de style en brique implantée perpendiculairement à la voie publique.

Volumétrie
Maison de plan rectangulaire, dotée d'un étage carré et couverte d'une toiture en pavillon à cheminées latérales hautes, flanquée d'une aile en appentis sur le flanc gauche.

Matériaux
Brique avec enduit à la chamotte en façade d'accueil et sur rue, pierre (cordons, pilastres, clés de fenêtres, encadrement de la porte), ardoise.

Façades et percements
- Façade d'accueil : cinq travées sur deux niveaux, percées régulièrement de 9 fenêtres à clés en pierre et à linteau cintré et une porte centrale encadrée en pierre. Quatre pilastres à redents en pierre marquent les angles et la travée centrale, s'achevant en chapiteaux ioniques. Trois cordons de pierre séparent les deux niveaux. La travée centrale encadrée de pilastres à redents. Décor de cordon en pierre séparant les niveaux.
- Façade arrière : mur en brique rouge de trois travées et six baies, dénué de décor de pierre, excepté les clés de fenêtres et cordons qui se prolongent depuis la façade d'accueil sur le flanc droit sur rue et la façade arrière.

INTERET

Cette maison bourgeoise se distingue par son ordonnance classique, un décor assez peu représenté à Lumbres.



MAISON
31 rue Pasteur,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**D1 338**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation perpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, pierre, ardoise)
- L'enduit à la chamotte en façade d'accueil et sur rue
- Les modénatures notamment en façade d'accueil.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
7 rue du Docteur Pontier,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**F1 181**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison « À mon goût », en brique datant des années 1950.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique, aux linteaux à pans coupés ornés de mosaïques tout comme le soubassement. Motif oiseau sur la partie supérieure du pignon-façade.

Volumétrie

Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux

Brique, terre cuite architecturale (soubassement et ornementations), tuile.

Façades et percements

- Façade-pignon orientée O., divisée en 2 niveaux séparés par une frise en mosaïque s'ajustant aux encadrements des baies du premier niveau. Premier niveau percé d'une large fenêtre à imposte surmontée d'un linteau à pans coupés et d'une porte surmontée d'un linteau à pans coupés et d'une marquise ; présence d'un panneau portant la mention « A mon goût ». Second niveau percé de baies géminées à impostes et surmontées de linteaux à pans coupés que souligne la mosaïque ; elles sont entourées de 8 motifs oiseau organisés de manière symétrique. Présence d'un panneau au-dessus des baies géminées et d'épis en mosaïque.
- A côté de cette façade-pignon, la façade est pourvue d'une ouverture type porte de garage avec linteau à pans coupés surmonté d'une frise en mosaïque à l'instar de la façade-pignon, on remarque toutefois que la frise ne suit pas ici les contours du linteau. Combles éclairés par une fenêtre de toit. Présence d'un coyau.

INTERET

Cette maison vaut pour la conservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
7 rue du Docteur Pontier,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**F1 181**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, terre cuite architecturale, tuile)
- Les ornementations du pignon-façade (mosaïque, motif oiseau).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par un matériau polymère anachronique
- Toute extension du bâti.

CHÂTEAU
32 Rue du Docteur Pontier,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale : **F1 92.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Château à étage en brique







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Cette curieuse maison est l'ancienne demeure du docteur Pontier, connu pour ses découvertes archéologiques sur l'Audomarois et pour avoir été un des premiers à rouler en de Dion-Bouton. Un des membres de la famille Avot, propriétaire des Papeteries de Lumbres, en face, y a résidé dans les années 1960.

DESCRIPTION GENERALE

Corps de logis à étage flanqué d'une tour à étage également. Terrasse haute ajoutée côté jardin.

Volumétrie
Corps de logis de 5 travées sur deux niveaux, coiffé d'une toiture en pavillon surmonté de trois cheminées. Tour circulaire coiffée en poivrière.

Matériaux
Brique, ardoise, pierre en ornements.

Façades et percements

- Corps de logis (façade d'accueil, seule visible) : 8 fenêtres à linteaux cintrés, encadrant une travée centrale percée d'une porte surmontée d'une autre avec balcon ouvragé. Clés de fenêtre surmontées d'un cordon marquant les deux niveaux. Frise en gouttes sous la toiture. Lucarne de toit en chien couché et tabatière ajoutées. Pignon aveugle.
- Tour :deux fenêtres à linteaux droits, cordons du logis se prolongeant sur la tour. Machicoulis et lucarne de toit.

INTERET

Le château du Docteur Pontier reste un lieu chargé de mémoire du fait de la notoriété du personnage. Sa construction atypique, faisant se côtoyer une bâtisse d'ordonnance symétrique et une tour d'inspiration médiévale, témoigne du goût du XIXe pour l'éclectisme architectural.



CHÂTEAU
32 Rue du Docteur Pontier
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **F1 92**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, pierre, ardoise)
- La tour coiffée en poivrière
- Les ornementations et modénatures.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoisepar des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
67 bis rue du Docteur Pontier,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**F1 850**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison bourgeoise datant probablement de la fin du XIXe siècle ou du début du XXe siècle ayant servi de résidence aux directeurs de l'usine à papier voisine.

DESCRIPTION GENERALE

Maison bourgeoise implantée dans un parc paysager derrière une clôture occultante. Façade avec avant-corps central en rez-de-chaussée formant terrasse à balustrade. Motifs de guirlande, cordon, clés de fenêtres.

Volumétrie

Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, pourvue d'un avant-corps central formant terrasse sur la façade orientée O. et couvert d'une toiture mansardée.

Matériaux

Pierre enduite ??, ardoise.

Façades et percements

- Façade orientée O. divisée en 2 niveaux séparés par 2 chaînages horizontaux moulurés et organisés en 3 travées. Premier niveau pourvu d'un avant-corps central formant terrasse à balustrade sculptée et percé d'au moins 2 larges fenêtres légèrement cintrées avec clefs sculptées. Second niveau percé de 3 fenêtres à imposte et clefs sculptées. Un chaînage horizontal mouluré précède une corniche moulurée. Combles éclairés de 2 lucarnes avec pilastres en bois peint et sculpté. Présence d'épis de faîtage.

INTERET

Cette vaste maison présente une façade d'ordonnance très sobre, elle témoigne des habitats consacrés aux directeurs des usines notamment papetières de la vallée de l'Aa. Elle vaut pour la conservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
67 bis rue du Docteur Pontier,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**F1 850**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (pierre ?, ardoise)
- Les modénatures en façade sur rue.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par un matériau polymère anachronique
- Toute extension du bâti.

CHÂTEAU
25 rue du Docteur Pontier,
62380 Lumbres.
Parcelles cadastrales :**F1 372-373.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Château à étage en brique et pierre







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Le château Ménard est une belle demeure du XIXe siècle érigée dans le style néoclassique. Elle est scindée aujourd'hui (en 2018) en deux propriétés (mairie et particulier) et mise en vente dans son intégrité.

DESCRIPTION GENERALE

Corps de logis à étage flanqué d'ailes courtes, avec combles à la Mansart, en brique à ornements de pierre, sur sous-sol semi-enterré.

Volumétrie
Corps de logis de 3 travées en façade d'accueil et 5 sur jardin, encadré de deux avant-corps. L'ensemble couvert à la Mansart avec hautes cheminées, est flanqué d'ailes sur deux niveaux, achevées en terrasses à balustrades.

Matériaux
Brique et pierre en ornements (chainages d'angles, encadrements et clés des baies). Toitures en ardoise.

Façades et percements

- Ordonnance symétrique et percements réguliers des travées par des fenêtres à entablement, clés sculptées. Lucarnes de toit en plein cintre.
- Façades très ornementées notamment au niveau des baies avec encadrements à clefs, gouttes et entablements sculptés. Chaînages d'angle en saillie. Chaînages horizontaux moulurés marquant les différents niveaux. Présence d'une corniche à denticules et motifs pendants/en goutte.
- Accès par emmarchements et soubassement ajouré indiquant la présence d'un sous-sol semi-enterré.

INTERET

Le château Ménard est un des fleuronsde Lumbres, particulièrement bien conservé avec son vaste parc. Il fait partie des nombreuses demeures bourgeoises qui se sont construites après la création des voies ferrées Saint-Omer-Boulogne (1874) et Anvin-Calais (1882), dans la proximité de la gare.



CHÂTEAU
25 rue du Docteur Pontier
62380 Lumbres.
Parcelles cadastrales **F1 372-373**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, pierre, ardoise)
- Les ornementations et modénatures.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

VILLA
1 rue Henri Russel,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**D1 432**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Villa en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Villa datant probablement du début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Villa avec avant-corps central sous toiture à demi-croupe, bow-window en rez-de-chaussée portant un balcon à motif en éventail.

Volumétrie

Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, pourvu d'un avant-corps central couvert d'une toiture à demi-croupe. La partie S.O. du bâtiment est couverte d'une toiture à la Mansart avec coyau tandis que la partie N.E. possède un toit plat.

Matériaux

Brique avec peinture pour imiter les pans de bois, tuile.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N.O., divisée en 2 niveaux et pourvue d'un avant-corps central. Premier niveau percé de 2 portes à imposte dont une avec marquise et de 2 larges fenêtres avec imposte ; bow-window supportant un balcon avec balustrade à motif en éventail sur l'avant-corps. Second niveau percé de 4 fenêtres dont une sur l'avant-corps. Combles éclairés au niveau de l'avant-corps par une étroite fenêtre.
- Décor : Ensemble des baies avec linteaux à pans coupés peint en imitation bois et entouré de blanc. Chaînages d'angle avec triglyphes. Le second niveau est surmonté d'une ornementation imitant les pans de bois.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux, ses volumes et son style. Il fait partie d'un ensemble de villas implantées principalement dans le voisinage de la voie ferrée à Lumbres, mais aussi en cœur de bourg.



VILLA
1 rue Henri Russel,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**D1 432**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, tuile)
- La toiture à la Mansart et la demi-croupe au niveau de l'avant-corps
- Le bow-window sur l'avant-corps
- Les ornementations (chaînages d'angle avec triglyphes, peinture imitant les pans de bois, balustrade du balcon avec motif en éventail, linteaux à pans coupés).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par un matériau polymère anachronique
- Toute extension du bâti.

MAISON
07 rue Russel,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale : **D1 438.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison à étage en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison de ville ayant une allure de villa par son décor et ses volumes, construite durant la première moitié du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique à étage présentant une façade-pignon implantée en léger retrait de la voie publique.

Volumétrie
Maison de deux travées possédant un étage et des combles couverts en bâtière avec croupettes (ou demi-croupes) et hautes cheminées latérales. Appendice accolé en façade.

Matériaux
Brique (enduite), ardoise.

Façades et percements
- Cinq baies dont les linteaux sont à pans coupés : deux larges fenêtres percent la travée de gauche, une porte et une fenêtre percent celle de droite. Une fenêtre centrale éclaire le comble.
- Appendice accolé en façade formant trois pans dont celui central est percé d'une fenêtre en plein cintre et couvert d'un toit en terrasse
- Décor de cordons et chainages d'angles

INTERET

La façade pignon à demi-croupe est caractéristique du style balnéaire des villas. On retrouve de nombreuses variantes de ce type architectural du début du XXe siècle sur la commune de Lumbres, implantées dans la périphérie de Saint-Omer où le chemin de fer a favorisé l'implantation de résidences secondaires.



MAISON
07 rue Russel, 62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **D1 438**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, ardoise)
- Les modénatures et linteaux à pans coupés.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
2 rue Albert Thomas,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale : **C2 413.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison à étage en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison de ville ayant une allure de villa par son décor et ses volumes, construite durant la première moitié du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique à étage présentant une façade ornementée de deux pignons en applique s'élevant au-dessus de la toiture, à la mode flamande.

Volumétrie
Maison mitoyenne de deux travées possédant un étage carré et un étage sous comble à la Mansart.

Matériaux
Brique, ardoise

Façades et percements
- Rez-de-chaussée percé de deux vitrines commerciales (pharmacie). Premier étage percé de deux grandes baies à linteaux droits et entablement. Un oculus perce la façade à gauche de ces deux baies.
- Le dernier niveau se pare de deux baies géminées à linteaux cintrés avec cordon et fronton chantourné achevé en demi-lune dominant le brisis du toit à la Mansart.
- Flancs aveugles.

INTERET

Le bâtiment est typique des maisons de ville à étage en brique à vocation commerciale en cœur de bourg à Lumbres, avec une originalité recherchée dans le style architectural régional.



MAISON
2 rue Albert Thomas, 62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **C2 413**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, ardoise)
- Les ornementations et modénatures en façade sur rue.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

GARE
2 rue Emile Zola,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **D11410.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Bâti ferroviaire non altéré





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien bâtiment de gare pouvant dater de la fin du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Bâtiment à deux étages en brique associé à un appentis sur un niveau.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire à deux étages surmonté d'une toiture en bâtière en tuile.

Matériaux
Elévations en brique. Toiture en tuile.

Façades et percements

- Façade d'accueil orienté S., divisée en 2 niveaux séparés par un chaînage horizontal et divisés en 3 travées. Premier niveau percé de 2 fenêtres légèrement cintrées avec clef et d'une porte centrale légèrement cintrée avec clef. Second niveau percé de 3 fenêtres légèrement cintrées avec clef en partie dissimulée par le cache-moineau en matériaux ou matières plastiques. Chaînages d'angles en saillie. Combles non éclairés.
- Pignon E. divisée en 2 niveaux séparés par un chaînage horizontal. Premier niveau percé d'une fenêtre légèrement cintrée avec clef. Second niveau pourvue de 2 fenêtres circulaires aujourd'hui bouchées. Combles éclairés d'une petite fenêtre légèrement cintrée. Décoration à redents en partie dissimulée par le cache-moineau. Chaînages d'angle en saillie.
- Appentis percé d'une fenêtre légèrement cintrée.

INTERET

Bâtiment illustrant le bâti ferroviaire rural à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Le Pays de Lumbres en possède un beau panel bien conservé.



GARE
2 rue Emile Zola, 62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **D11410**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les ornementations en façade d'accueil

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti
- Un rafraîchissement de l'enduit et de la peinture en façade.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.

MAISON
3 rue Émile Zola,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**F1 63**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en brique faisant partie des constructions qui se sont développées dans la rue longeant la voie ferrée et la gare créée en 1874.

DESCRIPTION GENERALE

Petite maison en brique et pierre, dotée d'un décor ostentatoire, avec deux cheminées latérales.

Volumétrie
Maison de plan rectangulaire, de 4 travées, couverte d'une toiture à la Mansart percée de deux lucarnes monumentales.

Matériaux
Brique peinte (enduit à la chamotte ?), pierre (décors), ardoise.

Façades et percements

- Façade sur rue uniquement : rez-de-chaussée percé de trois fenêtres à encadrement de pierre et clé en pointe de diamant, et d'une étroite porte à clé marquée par de faux pilastres à redents.
- Décor : Frise à corbeaux (?) et cordon sous la toiture, pilastres à redents en angle, lucarnes à frontons chantournés en pierre

INTERET

Cette maison présente une façade d'ordonnance classique et régulière avec un décor en pierre soigné et des lucarnes imposantes qui contrastent avec la petitesse du bâti. Elle fait partie d'une série de résidences bourgeoises à Lumbres, au style éclectique, implantées non loin de la gare.



MAISON
3 rue Émile Zola,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**F1 63**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, pierre, ardoise)
- Les ornementations et modénatures en façade d'accueil.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti et sans porter atteinte à la façade d'accueil.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par un matériau polymère anachronique
- Toute extension qui porterait atteinte à la façade d'accueil et ses ornementations.

MAISON
4 rue Émile Zola,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**D1 13.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en brique enduite datant de 1882 et faisant partie des constructions qui se sont développées dans la rue longeant la voie ferrée et la gare créée en 1874.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique peinte en façade sur rue, coiffée d'une toiture en pavillon.

Volumétrie
Maison de plan rectangulaire, à étage, couverte d'une toiture à 4 pans avec coyau.

Matériaux
Brique peinte en façades S. et E. et recouverte de ciment en façades N. et O. Toiture en ardoise.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée S., divisée en 2 niveaux et rythmée par 5 travées. Premier niveau pourvue de 4 fenêtres légèrement cintrée et d'une porte à imposte légèrement cintrée sur la travée centrale. Second niveau percé de 5 fenêtres légèrement cintrées. Combles éclairés de 3 fenêtres de toit.
- Façade N. percé d'une unique ouverture au second niveau. Façade O. aveugle.

INTERET

Cette maison fait partie d'une série de résidences bourgeoises à Lumbres, au style éclectique, implantées non loin de la gare.



MAISON
4 rue Émile Zola,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**D1 13**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, ardoise)
- L'organisation en travées symétriques de la façade d'accueil.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par un matériau polymère anachronique
- Toute extension du bâti.

MAISON
8 rue Émile Zola,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**F1 19.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en brique enduite faisant partie des constructions qui se sont développées dans la rue longeant la voie ferrée et la gare créée en 1874.

DESCRIPTION GENERALE

Grande maison enduite, coiffée à la Mansart, ornée d'une guirlande florale.

Volumétrie
Maison de plan rectangulaire, à étage, couverte d'une toiture à la Mansart.

Matériaux
Brique enduite,tuiles.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S.E. et pourvue d'un pignon à étage. Premier niveau percé d'une porte à imposte entourée de 2 fenêtres dont une plus grande sur le pignon à étage. Second niveau percé d'une fenêtre au niveau du pignon. Combles éclairés de 2 baies, une au niveau de la toiture mansardée, l'autre au niveau du pignon à étage.

INTERET

Cette maison fait partie d'une série de résidences bourgeoises à Lumbres, au style éclectique, implantées non loin de la gare.



MAISON
8 rue Émile Zola,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**F1 19**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, tuile)
- La toiture à la Mansart.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par un matériau polymère anachronique
- Toute extension du bâti.

MAISON
13 rue Émile Zola,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**F1 54**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison en brique







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en brique enduite faisant partie des constructions qui se sont développées dans la rue longeant la voie ferrée et la gare créée en 1874.

DESCRIPTION GENERALE

Grande maison bourgeoise présentant des volumes variés, implantée en front de rue.

Volumétrie
Maison composée de 4 corps de bâtis à étage carré sur rue et un cinquième sur cour, couverts de toitures à croupes, excepté un en terrasse.

Matériaux
Brique (enduite au ciment prompt ?), ardoise.

Façades et percements

- Corps carré à étage non percé de baies, accolé à un corps de bâti à étage plus élevé, percé d'une porte et d'une large baie, toutes deux cintrées en rez-de-chaussée, et de trois fenêtres à linteaux droits à l'étage. Suit un bâtiment moins élevé en léger retrait du précédent, percé de 6 fenêtres réparties régulièrement sur deux niveaux, puis un bâti carré percé d'une seule baie en rez-de-chaussée formant l'angle de l'ensemble bâti.
- Décor : clés de fenêtres, 4 cordons.

INTERET

Cette vaste maison présente une façade d'ordonnance très sobre. Elle fait partie d'une série de résidences bourgeoises à Lumbres, au style éclectique, implantées non loin de la gare.



MAISON
13 rue Émile Zola,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**F1 54**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, ardoise)
- Les modénatures en façade sur rue.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par un matériau polymère anachronique
- Toute extension du bâti.

MAISON
17 rue Emile Zola,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **F1 50.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en brique enduite faisant partie des constructions qui se sont développées dans la rue longeant la voie ferrée et la gare créée en 1874.

DESCRIPTION GENERALE

Maison peinte, aux ornements de style néo-classique (guirlandes, mascarons), percée de baies cintrées en rez-de-chaussée. Second niveau et extrémité O. faisant l'objet d'une extension récente justifiant de la présence d'un toit plat.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étages, couvert d'un toit plat.

Matériaux
Façade d'accueil peinte.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N., divisée en 2 étages auquel s'ajoute un troisième plus récent. Ensemble richement ornementé, de style néo-gothique. Premier niveau percé de 2 fenêtres cintrée et d'une porte centrale cintrée, à imposte et accessible par un emmarchement richement orné aussi. Second niveau séparé du premier par un chaînage horizontal en saillie, percé de 2 fenêtres quadrangulaires. Présence de ce qui fut, avant la surélévation du second niveau, d'un coyau fermé.

INTERET

Cette vaste maison fait partie d'une série de résidences bourgeoises à Lumbres, au style éclectique, implantées non loin de la gare.



MAISON
17 rue Emile Zola, 62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale **F1 50**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage
- Le modénatures en façade d'accueil.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres pour la dépendance,volets roulants extérieurs pour l'ensemble) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Toute extension du bâti.

MAISON
19 rue Émile Zola,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**F1 47.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en brique enduite faisant partie des constructions qui se sont développées dans la rue longeant la voie ferrée et la gare créée en 1874.

DESCRIPTION GENERALE

Maison présentant un pignon à étage, une frise florale et des linteaux à pans coupés.

Volumétrie
Maison de plan rectangulaire, à étage, couverte d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Brique, tuiles noires.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N., percée d'une fenêtre avec un linteau à pans coupés et d'une porte avec marquise couverte de tuiles. Pignon en façade à étage dont chacun des 2 niveaux est percé d'une fenêtre au linteau à pans coupés. Présence d'une frise au motif floral. Combles éclairésde 2 fenêtres de toit et d'une fenêtre en œil-de-bœuf au niveau du pignon.

INTERET

Cette maison fait partie d'une série de résidences bourgeoises à Lumbres, au style éclectique, implantées non loin de la gare.



MAISON
19 rue Émile Zola,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**D1 47**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique)
- Les linteaux à pans coupés et la frise florale.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Toute extension du bâti.

MAISON
35-37 rue Émile Zola,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale :**F1 32 et 31.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en brique enduite faisant partie des constructions qui se sont développées dans la rue longeant la voie ferrée et la gare créée en 1874.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique à étage, avec frise en gouttes de brique jaune. Façade pignon dont les 3 angles du gâble sont flanqués d'une applique de ciment simulant les échauguettes en aplat.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Brique, ciment, tuile.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N.O., divisée en 2 niveaux marqués par des chaînages horizontaux agrémentés de motif en goutte en brique jaune. Premier niveau percé de 2 portes et 2 fenêtres organisées de manière symétriques. Second niveau percé de 2 fenêtres. Les baies sont marquées par des éléments architecturaux en saillie faisant office d'appui de fenêtre ou de marquise (pour les portes). Partie supérieure de la façade pignon pourvue de 3 appliques de ciment simulant les échauguettes en aplat. Combles non éclairés.

INTERET

Cette maison fait partie d'une série de résidences bourgeoises à Lumbres, au style éclectique, implantées non loin de la gare.



MAISON
35-37 rue Émile Zola,
62380 Lumbres.
Parcelle cadastrale**F1 32 et 31**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume dans son ensemble et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, tuile)
- Les modénatures de la façade pignon (motifs en goutte, appliques de ciment, appuis de fenêtre et marquises).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par un matériau polymère anachronique
- Toute extension du bâti.

ANCIEN MOULIN CHOCHOY
4 rue du Hamel,
62380 Nielles-lès-Bléquin.
Parcelle cadastrale **A1 365 et 366.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Moulin à eau





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien moulin et maison natale de Bernard Chochoy datant de 1874.

DESCRIPTION GENERALE

Bâtisse en brique ayant perdu sa roue, mais chute d'eau conservée.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Elévations en brique. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Présence d'une corniche encrémaillère. Combles non éclairés.

INTERET

Le site fait partie d'un ensemble de moulins du XIXe siècle, situés sur le Bléquin, affluent de l'Aa. C'est un des rares à n'avoir pas fabriqué de papier.Le bâtiment a conservé son cadre de verdure à proximité d'une ancienne motte castrale.



ANCIEN MOULIN CHOCHOY
4 rue du Hamel, 62380 Nielles-lès-Bléquin.
Parcelle cadastrale **A1 365 et 366**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- La chute d'eau.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MOTTE CASTRALE
Entre le 2 et le 4 rue du Hamel, 62380 Nielles-lès-Bléquin.
Parcelle cadastrale **B1 604.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine militaire / Motte castrale





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancienne motte castrale (milieu du Moyen Âge).

DESCRIPTION GENERALE

Elévation en terre de forme ovalaire située à proximité d'une rivière. Fossés non visibles actuellement.

Volumétrie
--

Matériaux
Construction en terre.

Façades et percements
- --

INTERET

Ancienne résidence noble, probablement millénaire. Fort potentiel archéologique.



MOTTE CASTRALE
Entre le 2 et le 4 rue du Hamel, 62380 Nielles-lès-Bléquin.
Parcelle cadastrale **B1 604**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation

peuvent être ENVISAGES :

- Des fouilles archéologiques avant toute intervention.

doivent être PROSCRITS :

- Tout enlèvement de matériaux non précédé d'investigations archéologiques.

GARE
Rue de la Gare,
62380 Nielles-lès-Bléquin.
Parcelle cadastrale **D2 977.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Bâti ferroviaire non altéré







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien bâtiment de gare datant de la fin du XIXe siècle, à l'époque où s'ouvre la voie ferrée Saint-Omer-Boulogne, en 1874. Le bâti comprenait un bâtiment principal avec salle des voyageurs au rez-de-chaussée, logement du chef de gare à l'étage, halle aux marchandises accolée au bâtiment, et distinct, sur la droite de la gare, l'édicule comprenant les toilettes et la lampisterie.

DESCRIPTION GENERALE

Bâtiment à étage en brique flanqué d'un appentis de plain-pied.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire à deux niveaux, surmonté d'une toiture en bâtière en tuile, peu pentue.

Matériaux
Soubassement en brique conforté en béton. Elévations en briques. Toiture en tuile.

Façades et percements

- Au premier niveau, porte centrale encadrée de deux fenêtres. Chaînage portant bandeau marquant la séparation avec le deuxième niveau. Trois fenêtres à l'étage
- Travée centrale encadrée de pilastres engagés. Présence d'ornementations aux deux niveaux.
- Façade arrière structurée de même manière mais sans ornementation.
- Pignon portant panneau qui devait à l'origine contenir le nom de la station.

INTERET

Gare illustrant le bâti ferroviaire rural à la fin du XIXe siècle. Le bâtiment, bien que désaffecté, a conservé son intégrité et mériterait une seconde vie. Il fait partie des gares rurales des bourgs importants de la fin du XIXe siècle, élevées selon un plan-type établi. Le Pays de Lumbres compte encore beaucoup de ces gares qui témoignent du développement des marchés et commerces locaux grâce au petit train.



GARE
Rue de la gare, 62380 Nielles-lès-Bléquin.
Parcelle cadastrale **D2 977**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les ornementations en façade d'accueil

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques

MAISON
4 chaussée Brunehaut,
62380 Ouve-Wirquin.
Parcelle cadastrale **A6 1098 et 1099**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison à étage





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison « L'Ouve », à étage pouvant dater de la seconde moitié du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison bourgeoise à étage ornée d'une frise à denticules. Mur d'enceinte à pilastres, en brique peinte. Présence d'une tourelle circulaire crénelée en brique.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture à 4 pans.

Matériaux
Toiture en ardoise. Mur d'enceinte et tourelle en brique. Ensemble peint en blanc et gris.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée S., percée de plusieurs baies avec encadrement à clef pendante. Chaînages horizontaux moulurés permettant de séparer les niveaux. Présence d'une corniche moulurée. Combles éclairés d'une lucarne avec encadrement ornementé.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
4 chaussée Brunehaut,
62380Ouve-Wirquin.
Parcelle cadastrale **A61098 et 1099**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, ardoise)
- Les ornementations en façade
- La tourelle en brique.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des pignons et des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

ANCIENNE GARE
14 chaussée Brunehaut,
62380 Ouve-Wirquin.
Parcelle cadastrale **A6 914.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Bâti ferroviaire





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien bâtiment de gare pouvant dater de la fin du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ancienne gare typique des haltes ferroviaires rurales.
Bâtiment enduit et peint.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire à deux niveaux avec appentis, surmonté d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Ensemble en brique enduit et peint. Toiture de tuiles.

Façades et percements
- Entrée au niveau de l'appentis, par une porte initialement cintrée et encadrée de brique.
- Pignon percée de 2 fenêtres initialement cintrées (une par niveau). Décoration à redents.
- Façade N.O. percée de 2 fenêtres initialement cintrée avec encadrement en brique et clef (sur le premier niveau. Séparées par une horloge que surmonte le panneau indiquant le nom de la station.

INTERET

Gare illustrant le bâti ferroviaire rural à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Elle fait partie d'un ensemble d'éléments très présents encore dans le Pays de Lumbres.



ANCIENNE GARE
14 chaussée Brunehaut,
62380 Ouve-Wirquin.
Parcelle cadastrale **A6 914**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Le panneau indiquant le nom de la station.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs)
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
42 chaussée Brunehaut,
62380 Ouve-Wirquin.
Parcelle cadastrale **B4 230.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison de carrier datant de 1846 (millésime au-dessus de la porte d'entrée du logis).

DESCRIPTION GENERALE

Fermette au logis et granges en pierre sur soubassement en silex. Pigeonnier en ligne en pierre. Puits fermé.

Volumétrie
Bâtiments sur cour, à étage, couverts d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons du logis et de la grange avec pigeonnier en craie taillée, élevés sur un soubassement en silex. Grange face au logis en moellon de craie sur soubassement en silex ; chaînage d'angle en craie taillée.Trace de reprise en brique. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée S.E., percée de 5 fenêtres à 6 carreaux et imposte, et d'une porte vitrée surmontée d'un cartouche millésimé (1846). Présence d'un chaînage horizontal moulurée. Combles éclairés par 2 chiens assis. Absence de symétrie.
- Façade arrière du logis percée sur 2 niveaux, en plus des combles. Pignon sur rue à épis de brique et aveugle.
- Façade d'accueil de la dépendance avec pigeonnier horizontal percée de 2 portes en panneaux de bois pleins dont une à 2vantaux. Présence aussi d'une fenêtre à 4 carreaux. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Dépendance faisant face au logis percée sur ses deux façades et sur le pignon N., le pignon sur rue étant aveugle.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, ainsi que pour la qualité de ses maçonneries. Il constitue un spécimen unique de maison de carrier, restauré par ses propriétaires avec beaucoup de soin.



FERME
42 chaussée Brunehaut,
62380 Ouve-Wirquin.
Parcelle cadastrale **B4 230**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, silex, bois, tuile)
- Le pigeonnier horizontal
- Le millésime en façade d'accueil du logis
- Le puits.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

GRANGE
15 rue de Lumbres,
62380 Ouve-Wirquin.
Parcelle cadastrale **A6 1101 et 1210.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grangedatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en moellon de craie percée d'une porte à 2 vantaux. Elle a perdu une moitié dont ne subsiste que la moitié inférieure du pignon.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons moellon de craie. Chaînages d'angle en craie taillée. Toitures de tuiles.

Façades et percements
- Façade sur rue percée d'une porte à 2 vantaux en bois.Présence d'une frise en brique sous la toiture. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Le mur formant pignon, initialement un mur intérieur, percé d'une porte avec encadrement en brique.

INTERET

Du fait de la présence de carrières locales, le bâti rural a parfois été construit en craie. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



GRANGE
15 rue de Lumbres, 62380 Ouve-Wirquin.
Parcelle cadastrale **A6 1101 et 1210**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, bois, tuile)
- Ce qu'il reste du pignon d'origine.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Une remise en état de ce qu'il reste de cette grange.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
17 rue de Lumbres,
62380 Ouve-Wirquin.
Parcelle cadastrale **A6851.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en pierre datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en pierre protégée d'un lait de chaux en fond de cour.Des éléments ont été altéré notamment par l'usage de béton.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux en craie taillée couverte d'un enduit au lait de chaux. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée S.E, percée de 4 porte à double battant et imposte, et d'une porte. Combles éclairés par une fenêtre de toit. Absence de symétrie.

INTERET

Du fait de carrières locales, le bâti rural a parfois été construit en craie.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERME
17 rue de Lumbres, 62380 Ouve-Wirquin.
Parcelle cadastrale **A6 851**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, enduit chaulé, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

ANCIENNE USINE
Face au 2 rue du Moulin,
62380 Ouve-Wirquin.
Parcelle cadastrale **A1 75 et de 1159 à 1174.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Usine





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancienne usine à papier construite en 1859 par Prudent AVOT et agrandie vers 1865. Le site devient papeterie De RUYSSCHER à partir de 1936 et fonctionne jusqu'en 1954.

DESCRIPTION GENERALE

Ancienne usine et son château d'eau dont les locaux voisins sont en brique.

Volumétrie
Ensemble de plan quadrangulaire, avec barre en brique comprenant d'anciens logements de contremaitre côté rue.

Matériaux
Elévations en brique,peinte sur certains bâtiments, enduits cimentés par endroits. Toiture en tuile.

Façades et percements
- Présence d'une frise à denticules et crémaillère sur l'un des bâtiments.

INTERET

Petit site de production industrielle caractéristique de la fin du XIXe et du début du XXe siècle. Il était relié au chemin de fer au moulin de la Créonnière, puis à la gare d'Ouve. Ses bâtiments et sa machinerie (engrenages, turbine) conservés en font un des sites phares de la mémoire papetière de la haute vallée de l'Aa. L'atelier où sont remisés les véhicules de collection des Brigades de l'Aa en 2018, comporte encore des voûtains de brique typiques des usines des années 1880.



ANCIENNE USINE
Face au 2 rue du Moulin, 62380 Ouve-Wirquin.
Parcelle cadastrale **A1 75 et de 1159 à 1174**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- La frise à denticules et crémaillère
- Le château d'eau et les locaux associés
- Les mécanismes et le plafond à voûtain.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
16 route nationale, hameau de Bientques,
62570Pihem.
Parcelle cadastrale **AD1 20**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Maison à étage en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison pouvant dater du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en pierre, avec plaque de cocher.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée et brique.
Toiture detuiles dont l'arêtier est protégé d'une faitière à bourrelets.

Façades et percements
- Une partie effondrée laisse apparaître la trace du pignon d'un ancien bâtiment accolé.
- Façade sur rue marquée par 2 chaînages horizontaux moulurés et une corniche moulurée sous le cache-moineau.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
16 route nationale, hameau de Bientques, 62570Pihem.
Parcelle cadastrale **AD1 20**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique craie, tuile)
- La corniche et les chaînages horizontaux moulurés.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

VILLA
104 rue principale,
62570 Pihem.
Parcelle cadastrale **AA1 53**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison à étage en brique, avec façade ornementée





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison pouvant dater du XIXe ou du début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison bourgeoise en brique à étage, avec avant-corps formant pignon Pilastres d'entrée et muret..

Volumétrie

Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture en bâtière avec relevé de toiture formant pignon.

Matériaux

Murs gouttereaux et pignons en brique rouge avec ornementations en brique grise. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faitière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N.O. Avant corps percé de 2 fenêtres légèrement cintrées (une par niveau) dont les encadrements se rejoignent. Niveau séparés par un chaînage horizontal. Combles séparés par 2 chaînages horizontaux et éclairés par une fenêtre en œil-de-bœuf. Façade pourvue d'une porte et d'un médaillon au premier niveau, et d'une fenêtre cintrée et d'un médaillon au second. Ces 2 niveaux sont séparés par 2 chaînages horizontaux. Chaînages d'angle en brique grise en saillie. Combles non éclairés.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



VILLA
104 rue principale, 62570 Pihem.
Parcelle cadastrale **AA1 53**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- L'avant corps formant pignon
- Les médaillons.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
111 rue principale,
62570 Pihem.
Parcelle cadastrale **AA1 90 et 91**.

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Maison à étage en brique, avec façade ornementée





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison à étage en brique datée 1912.

DESCRIPTION GENERALE

Maison à étage en brique à motifs bicolores datée 1912. Toiture mansardée, avec épis de faîtage, percée d'une lucarne rentrante, et de cheminées. Dépendance et mur d'enceinte en brique.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture mansardée.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique rouge avec motifs en brique blanche. Toiture de tuiles pour la dépendance et ardoises pour le logis, avec épis de faîtage.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée S., organisée en 2 niveaux et probablement 3 travées séparées par des pilastres rayés. Présence de baies cintrées surplombées d'une clef avec motifs bicolores. Présence d'une frise bicolore sous la toiture avec notamment un motif à crémaillère. Elle laisse place à un panneau portant la mention « ANNO 1912 » sur la travée centrale. Combles éclairés par une lucarne avec encadrement ornementé.
- Dépendance avec baies cintrées et encadrement reprenant le motif bicolore du logis. Combles éclairés par des fenêtres de toit.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
111 rue principale, 62570 Pihem.
Parcelle cadastrale **AA1 90 et 91**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile, ardoise)
- Les modénatures en façade d'accueil du logis
- Le caractère bicolore des motifs d'ornementation.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles ainsi que la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
120 et 178 rue de l'Eglise,
62500 Quelmes.
Parcelle cadastrale **ZH1 319.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique et en pierre



(numéro de parcelle différent sur géoportail et cadastre.gouv !)



Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Haut corps de ferme à étage couvert de vigne vierge avec dépendance haute accolée. Pignons en pierre, façades en brique.

Volumétrie

Bâtimentsde plan rectangulaire, à étage, couverts d'une toiture en bâtière.

Matériaux

Pignons en craie taillée et brique. Murs gouttereaux dissimulés sous la végétation. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façades sur rue orientées N. et percée d'ouverture dont les huisseries sont en plastique. Combles non éclairés.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie d'un ensemble remarquable de grands corps de ferme formant le cœur de bourg du village.



FERME
120 et 178 rue de l'Église,
62500 Quelmes.
Parcelle cadastrale **ZH1 319**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- L'enlèvement du plastique au profit d'huisseries en bois.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
110 rue de la Place,
62500 QUELMES
Parcelle cadastrale **ZH1 246.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme existant déjà en 1820-1825. L'un des pignons porte un cartouche semblant être millésimé 1872.

DESCRIPTION GENERALE

Grande ferme sur rue en pierre blanche, portail en pierre et brique, passage piétonnier, pigeonnier.

Volumétrie
Bâtiments sur cour, couverts d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée et brique, élevés sur un soubassement passé au coaltar. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade sur rue du logis orientée N.E., à étage. Premier niveau percé uniquement d'une fenêtre. Second niveau percé de 4 fenêtres. L'extrémité N. est pourvue d'éléments en brique. Présence d'une corniche. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignons du logis à épis de brique et présentant des ouvertures circulaires et ovalaires cerclées de brique. L'une d'elles, sur le pignon N. a été rebouchée. Le pignon S. possède un cartouche semblant être millésimé 1872.
- Portail d'entrée avec voûte en anse de panier. Lui est accolé une porte piétonne plein cintre.
- Pigeonnier en brique en fond de cour entouré de dépendances en brique. Présence d'une porte que surplombent 6 ouvertures pour les pigeons agencées selon un style orientalisant.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie d'un ensemble remarquable de grands corps de ferme formant le cœur de bourg du village.



FERME
110 rue de la Place, 62500 Quelmes.
Parcelle cadastrale **ZH1 246**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, coaltar, tuile)
- Les ouvertures (bouchées ou non) sur les pignons sur logis
- L'agencement des ouvertures du pigeonnier
- Le cartouche fleuri du pignon S. du logis
- Le portail et la porte piétonne.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
184 rue de la Place,
62500 Quelmes.
Parcelle cadastrale **ZH1 28.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en pierre existant déjà en 1820-1825.

DESCRIPTION GENERALE

Grand corps en pierre sur rue avec tour et portail fermant la cour, et en brique sur jardin, percé de fenêtres à 6 carreaux.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire sur cour, à étage, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Mur gouttereau sur ruedu logis et tour en craie taillée.
Pignon et mur gouttereau du logis sur cour en brique.
Toiture en ardoise.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée E. organisée en 2 niveaux séparés par un chaînage horizontal et en 5 travées. Premier niveau percé de 4 fenêtres à 6 carreaux et d'une porte (travée 4) en panneaux de bois pleins. Second niveau percé de 5 fenêtres à 6 carreaux. Présence d'une corniche moulurée. Combles éclairés par 2 fenêtres de toit.
- Pignon S. mêlant brique et craie taillée percé de 2 fenêtres sur sa moitié supérieure.
- Tour accolée au logis divisée en 3 niveaux séparés par des chaînages horizontaux. Premier niveau percé d'une fenêtre à 6 carreaux sur rue. Deuxième niveau percé d'une petite ouverture sur rue et de 2 fenêtres sur la façade N. Troisième niveau aveugle. Combles non éclairés.
- Portail entre la tour et une dépendance. Monumentalisé par une ouverture en anse de panier dont l'encadrement est souligné par un cordon.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie d'un ensemble remarquable de grands corps de ferme formant le cœur de bourg du village.



FERME
184 rue de la Place,
62500 Quelmes.
Parcelle cadastrale **ZH1 28**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, ardoise)
- Les modénatures
- La tour
- Le portail.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
245rue de la Place,
62500 Quelmes.
Parcelle cadastrale **ZH1 201.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti à étage en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en pierre avec pignon portant le millésime « ANNO 1773 ».

DESCRIPTION GENERALE

Ferme en pierre, aux baies encadrées de brique, portant à son pignon sur rue le millésime « ANNO 1773 ».

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couverts d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée élevés sur un soubassement en brique et silex. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade arrière orientée N.O., organisée en 2 niveaux séparés par un chaînage horizontal en brique et doté de plusieurs ouvertures en demi-lune sur la moitié O. de la façade. Présence de 8 fenêtres légèrement cintrées dont l'encadrement est en brique.Traces de reprises. Présence d'une corniche moulurée. Combles non éclairés.
- Pignon sur rue orienté S.O., aveugle et portant millésime (« ANNO 1773 »).Présence d'une ouverture bouchée à la brique. Soubassement en silex.
- Pignon N.E., à épis de brique et percé d'une unique ouverture avec volet en bois. Un appentis en brique lui est accolé, probablement postérieur au bâtiment principal.
- Façade d'accueil sur cour, reprenant les mêmes éléments que la façade arrière.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie d'un ensemble remarquable de grands corps de ferme anciens en craie formant le cœur de bourg du village.



FERME
245 rue de la Place, 62500 Quelmes.
Parcelle cadastrale **ZH1 201**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, silex, bois, tuile)
- La corniche moulurée
- La succession d'ouvertures en demi-lune au niveau du chaînage horizontal.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
422 rue de la Place,
62500 Quelmes.
Parcelle cadastrale **ZH1 277.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grande ferme datant de 1848 (présence d'un cartouche en façade).

DESCRIPTION GENERALE

Grande ferme à logis en brique peint en rouge et blanc, cartouche 1848 à l'attique, corniche concave en pierre, cordon, dépendances sur rue en pierre et brique avec silex par endroits.

Volumétrie
Bâtimentssur cour, couverts d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Logis en brique peint. Dépendances en craie taillée et brique, élevées sur un soubassement en silex. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée S.E., organisée en 2 niveaux séparés par un chaînage horizontal et divisée en 5 travées symétriques avec pilastres délimitant la travée centrale. Premier niveau percé de 4 fenêtres et d'une porte centrale. Second niveau percé de 5 fenêtres.Un chaînage horizontal mouluré précède le cartouche « 1848 » qui est placé sur la travée centrale. Présence d'une corniche concave. Combles non éclairés.
- Dépendances sur rue en craie taillée avec soubassement en silex et usage de brique. Pignon à épis de brique. Ensemble dépourvu de percement. Combles non éclairés.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie d'un ensemble remarquable de grands corps de ferme formant le cœur de bourg du village.



FERME
422 rue de la Place, 62500 Quelmes.
Parcelle cadastrale **ZH1 277**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, silex, tuile)
- L'organisation et l'ornementation en façade du logis
- Le cartouche portant datation (« 1848 »).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
304 rue des Berceaux,
62500 Quelmes.
Parcelle cadastrale **ZE1 87.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en pierredatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme avec logis à étage en pierre accolé d'un logis en rez-de-chaussée en pierre, en fond de cour. Ancien flot transformé en massif avec pompe. Linteaux autrefois en brique, aujourd'hui en crépis.

Volumétrie
Bâtimentsde plan rectangulaire, sur cour, couverts d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée, élevés sur un soubassement en brique. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis à étage percée de 6 ouvertures (3 par niveaux). Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façade d'accueil du logis de plain-pied percée de 4 ouvertures, 2 portes et 2 fenêtres.Combles éclairés par une fenêtre de toit.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie d'un ensemble remarquable de grands corps de ferme formant le cœur de bourg du village.



FERME
304 rue des Berceaux,
62500 Quelmes.
Parcelle cadastrale **ZE1 87**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, brique, tuile)
- La différence de niveau entre les 2 corps du logis

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
391 rue des Berceaux,
62500 Quelmes.
Parcelle cadastrale **ZE1 139.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en brique datant de 1899 d'après le millésime présent sur le logis.

DESCRIPTION GENERALE

Dépendance sur rue en brique et portail plein. Grand logis en brique à étage en fond de cours millésimé 1899.

Volumétrie
Bâtimentssur cour, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau pour les dépendances et d'une toiture mansardée pour le logis.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique. Toitures de tuiles.

Façades et percements

- Logis à étage en fond de cour. Ornementations en polychromie marquant les encadrements des baies et formant une frise précédant la corniche à modillons. Combles éclairés par 4 lucarnes.
- Ensemble formant une cour fermée accessible par un porche légèrement cintré, avec encadrement en saillie sur la façade de la dépendance sur rue.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERME
404 rue des Berceaux,
62500 Quelmes.
Parcelle cadastrale **ZE1 139**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les ornementations en façades du logis ainsi que le millésime (1899).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

GRANGE
7 place de l'église,
62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **A2 366.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette en pierredatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en pierre délabrée mais au mur extérieur intact sur rue.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade dissimulée sous la végétation. Combles non éclairés.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Pour autant, la présence de carrières locales de craie a favorisé l'emploi de la pierre dans les bâtiments ruraux ordinaires. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



GRANGE
7 place de l'église,
62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **A2 366**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- La dévégétalisation des élévations.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERMETTE
3 rue Cathelinette,
62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **A2 650.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette de type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis sur soubassement en brique passé au coaltar, fenêtres à 6 carreaux, volets à 3 barres.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau fermé.

Matériaux
Murs gouttereaux en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement en brique passé au coaltar. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S.E., percée de 3 fenêtres à 6 carreaux et double battant et d'une porte en panneaux de bois pleins. Huisseries et volets à 3 barres en bois. Présence d'une corniche moulurée précédant le coyau fermé. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Dépendance en brique implantée perpendiculairement au logis, orientée N.E. et percée de 3 portes. Combles non éclairés.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
3 rue Cathelinette,
62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **A2 650**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Les volets à 3 barres
- La corniche et le coyau fermé.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Une remise en état de l'enduit en façade et une reprise du coyau fermé.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
5 rue Cathelinette,
62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **A2 354.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en pierre datant de 1883.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme en pierre, pignon avec niche et cartouche portant le millésime « 1883 ».

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets traditionnelle.

Façades et percements
- Façade d'accueil sur cour, orientée S. Combles éclairés de fenêtres de toit.
- Pignon sur rue orienté E., percé de 2 fenêtres à 2 carreaux et imposte et de 2 petite fenêtres sur sa moitié supérieure. Présence d'une niche avec icône religieuse et d'un cartouche indiquant la date « 1883 ».

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Pour autant, la présence de carrières locales de craie a favorisé son emploi dans les constructions rurales autres que les grandes bâtisses bourgeoises. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERME
5 rue Cathelinette, 62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **A2 354**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationperpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, tuile)
- La niche et le cartouche sur le pignon E.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

PIGNONS
12 rue de la Capelle Bois,
62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **A2 316 et 538.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Pignons





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Pignons en pierre datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Deux pignons apparents de part et d'autre d'un portail plein : à gauche en silex et pierre, à droite en pierre.

Volumétrie
Pignons orienté vers le S. et O.

Matériaux
L'un des pignons est en silex et craie taillée, l'autre en craie taillée.

Façades et percements
- Pignon orienté vers le S. percé d'une fenêtre sur sa moitié supérieure.

INTERET

Exemplaires de bonne facture. Valent pour la préservation des volumes et matériaux.



PIGNONS
12 rue de la Chapelle au Bois, 62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **A2 316 et 538**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (silex, craie).

peuvent être ENVISAGES :

- Le nettoyage desfaçades en cas de nécessité.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiquesou polymèresqui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Tout percement
- Toute extension qui masquerait ou dégraderait ces pignons.

GRANGE
16Bis rue de la Capelle Bois,
62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **A2 304.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grangede type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en torchis et ossature bois en fond de cour, perpendiculaire à la voie. Etat dégradé.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec léger coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en torchis initialement recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement en brique. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée S., percée de 2 portes et d'une fenêtre. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignon orienté O. percé sur sa moitié supérieure.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



GRANGE
16Bis rue de la Capelle Bois, 62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **A2 304**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationperpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre(brique, torchis, enduit chaulé, bois, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- La reprise de l'enduit au lait de chaux
- La réparation des dégradations.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

PIGNON
18 rue de la Capelle Bois,
62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **OA 300**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Pignon



Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Pignon N.E d'une ancienne grange datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Pignon d'une ancienne grange sur rue en pierre.
L'arrière montre un mur cimenté mais autrefois en torchis, et une fenêtre à 8 carreaux à un vantail.

Volumétrie
Pignon orienté vers le N.E.

Matériaux
Elévation en craie taillée sur un soubassement en brique.
Ornementation en épis de brique.

Façades et percements
- Présence d'une niche accueillant probablement une icône religieuse à l'origine.

INTERET

Exemplaire de bonne facture. Vaut pour la préservation des volumes et matériaux.



PIGNON
18 rue Capelle Bois,
62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **OA 300**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (craie, brique)
- La niche.

peuvent être ENVISAGES :

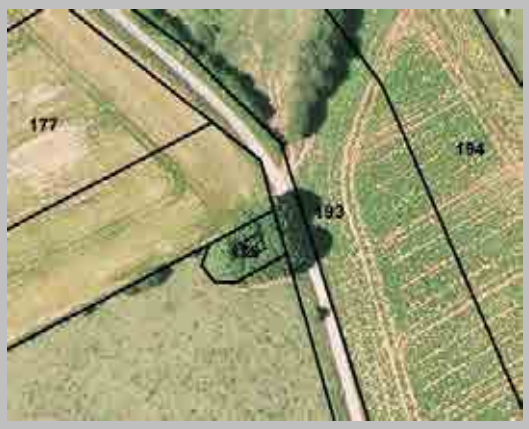
- Le nettoyage de la façade en cas de nécessité
- L'enlèvement de l'enduit sur les épis de brique.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matières ou matériaux plastique ou polymère qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Tout percement
- Toute extension qui masquerait ou dégraderait ce pignon.

CHAPELLENotre-Dame-du-Sacré-Cœur
rue Capelle Bois,
62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **A1 179.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Chapelle érigée en 1871, à la fin de la guerre de 1870, et en remerciement de la guérison d'un enfant de la famille Duming demeurant à Saint-Omer.

DESCRIPTION GENERALE

Chevet circulaire, baies géminées et corniche florale.

Volumétrie
Chevet circulaire. Toiture en bâtière.

Matériaux
Entièrement élevée en craie taillée sur un soubassement en brique.

Façades et percements
- Baies géminées avec vitraux, séparées par unecolonnette avec chapiteau.
- Corniche floral sur le pourtour de la chapelle, hormis en façade d'accueil.
- Porte principale monumentalisée par un emmarchement et un arc brisé aveccolonnettes. Elle est surmontée de panneaux de bois indiquant sa dédicace et sa date d'érection.
- Intérieur peint avec autel et icônes. Présence d'un panneau racontant la genèse de cette chapelle.

INTERET

Chapelle de bonne facture, avec un rare chevet circulaire en Pays de Lumbres. Vaut pour ses matériaux et volumes. Sa situation en carrefour isolé et dans un bosquet est caractéristique de l'implantation des chapelles du XIXe.



CHAPELLE Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
Rue Capelle Bois,
62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale : **A179**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être préservés :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux (craie, brique), leur appareillage, et l'ordonnance des décors (arc brisé, pilastre à chapiteau, corniche florale, etc)
- Les baies dont la symétrie assure une lumière homogène dans le bâtiment religieux.

peuvent être envisagés :

- Une restauration à l'identique.
- Une reprise de la toiture avec de la tuile ou de l'ardoise

doivent être proscrits :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent (ciment, peinture)
- La restauration à l'aide de matériaux non compatibles (béton par exemple) qui nuiraient à la solidarité des maçonneries, à l'authenticité de la construction et à sa solidité.

Sur l’habitat et les dépendances

Implantation

Couleurs

Toitures

Façades

Réhabilitation / restauration / extension

Matériaux

Clôture

MAISON
19 rue du Tisserand,
62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **A2 417.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en pierredatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en fond de cour en pierre, encadrements des baies repris en brique jaune.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux en craie taillée, élevés sur un soubassement enduit. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S., percée de 3 fenêtres et 2 portes dont une en panneaux de bois et vitrée. Hormis pour cette dernière, encadrement en brique jaune et ajout de volets roulants. Combles éclairés d'une fenêtre de toit.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Pour autant, la présence de carrières locales de craie a favorisé son emploi dans la construction rurale, au-delà des grandes bâtisses bourgeoises. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
19 rue du Tisserand,
62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **A2 417**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, bois, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- La suppression des volets roulants.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement supplémentaire des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MUR DE CLôTURE
7rue principale,
62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **A2329.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Clôtures sur rue bien appareillées





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Mur de clôture avec porchet. Datation incertaine.

DESCRIPTION GENERALE

Mur en pierre délimitant la propriété.

Volumétrie
Mur bas dont la porte piétonne est curieusement basse (moins d'1,70 m), long de 12 mètres environ.

Matériaux
Soubassement en rognons de silex. Elévations en moyen appareil de craie. Parties sommitales en brique.

Façades et percements

- Mur percé d'une porte piétonne surmontée d'un arc cintré surbaissé encadré par deux pilastres à épis.
- Présence d'un portail encadré par des pilastres de même facture mais de section plus importante.
- Extrémité N.O. marquée par une colonne de même facture que les pilastres.
- Chaperon de muret en brique et à deux pans.

INTERET

Mur de clôture de bonne qualité présentant un intérêt architectural car peu courant. Des pans de murs de maçonnerie similaire sont détectables un peu plus loin qui indiquent un ancien domaine agricole beaucoup plus vaste que la propriété actuelle. Exemplaire unique dans le Pays de Lumbres et dans la région.



MUR DE CLÔTURE
7 rue principale, 62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **A2 329**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (silex, craie, brique)
- Le chaperon de muret en brique
- Les épis
- Le cintre de la porte piétonne.

peuvent être ENVISAGES :

- La restauration des épis (ajout des boules sommitales).

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout percement supplémentaire
- Toute extension.

FERME DE L'ORME
12 et 14 rue principale,
62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **A2 573.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre et brique







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermeen pierre et en brique datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Dépendances rénovées, pierre et brique, bâtiments rehaussés. Pignon avec niche sur rue.

Volumétrie
Bâtiments en L, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux en craie taillée et pignons et chaînages d'angle en brique. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade sur rue de l'une des dépendances orientée N. et percée d'une unique fenêtre sur son extrémité E. Combles éclairés de 6 fenêtres de toit.
- Pignon O. percé d'une unique fenêtre.
- Façade d'accueil appartenant probablement au logis orientée sur cour (E.) et pourvue de modénatures avec chaînage horizontal, panneaux et corniche.
- Pignon N. (appartenant donc probablement au logis) en craie taillée sur sa moitié inférieure et en brique sur sa moitié supérieure. Présence d'une niche religieuse sur la moitié supérieure.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERME
12 et 14 rue principale,
62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **A2 573**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, tuile)
- Les modénatures de la façade sur cour
- La niche religieuse du pignon N.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques(porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

PIGNON
9 rue du Tisserand,
62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **A2537.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Pignon





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Pignon S.d'un édifice en brique datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Pignon en pierre, partie supérieure en bois posé à clins et niche.

Volumétrie
Pignon orienté vers le S.

Matériaux
Moitié inférieure en rognons de silex et craie taillée, matériaux séparés par un cordon de brique. Moitié supérieure en bardage de bois posé à clins.

Façades et percements
- Gâble percé d'une niche.

INTERET

Exemplaire de bonne facture. Vaut pour la préservation des volumes et matériaux.



PIGNON
9 rue du Tisserand, 62380 Quercamps.
Parcelle cadastrale **A2537**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (silex, brique, craie, bois)
- La niche.

peuvent être ENVISAGES :

- Le nettoyage de la façade en cas de nécessité.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiquesou polymère qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Tout percement
- Toute extension qui masquerait ou dégraderait ce pignon.

CHATEAU DE ROUGEFORT
1355 route de Licques, hameau de Rougefort,
62850 Rebergues.
Parcelle cadastrale **A1 256 et 257.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Château







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Château de style néoclassique du XVIIIe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Château de style néoclassique. Corps de logis à 5 travées, flanqué de 2 ailes en avant-corps de 2 travées, le tout sur 2 niveaux. Pigeonnier en rouge barre sous toiture à 2 pans.

Volumétrie

Bâtiment en U, sur cour, à étage et couvert d'une toiture en bâtière. Présence d'un pigeonnier couvert d'une toiture en bâtière avec coyaux.

Matériaux

Bâtiment en brique avec ornementations en craie. Toiture en tuiles noires. Pigeonnier en rouge barre, couvert d'une toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N.O., organisée en symétrie, divisée en 2 niveaux séparés par 2 chaînages horizontaux en craie. Premier niveau percé de 4 fenêtres à 8 carreaux et double battant, et d'une porte centrale avec imposte, accessible par un emmarchement. Second niveau percé de 5 fenêtres à 6 carreaux et double battant. Encadrements en craie. Un chaînage horizontal précède une corniche. Combles éclairés par 3 petites fenêtres de toit.
- Façade d'accueil flanquée de 2 ailes en avant-corps reprenant la même organisation qu'énoncée précédemment. Elles sont organisées et modifiées à l'identique, avec leur façade N.O. percée de 4 fenêtres rebouchées (2 par niveau) et leur façade adjacente à celle principale percée de 2 fenêtres (une par niveau) et d'une porte. Combles non éclairés.
- Pigeonnier doté de 2 ouvertures pour pigeon sur sa façade N.E. Combles non éclairés.
- Accès délimité par un muret en brique et 2 pilastres en rouge barre.

INTERET

L'édifice présente un intérêt historique et architectural. Vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, et l'implantation de ses bâtiments au bout d'une longue drève.



CHATEAU DE ROUGEFORT

1355 route de Licques, hameau de Rougefort, 62850 Rebergues.
Parcelle cadastrale **A 256 et 257**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, tuile)
- La symétrie et l'ornementation de la façade d'accueil (façade principale et ailes en avant-corps)
- Le pigeonnier
- Le muret et les pilastres délimitant l'entrée.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

PUITS COMMUNAL
Avant le 12B, hameau de Créhem, 62380 Remilly-Wirquin.
Parcelle cadastrale **A1 691.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Puits visible depuis la voie publique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Puits communal datant probablement du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Puits communal en brique de forme quadrangulaire et à manivelle.

Volumétrie
Base quadrangulaire, fermé par une dalle de béton et laissant visible le mécanisme de levée.

Matériaux
Maçonnerie en brique. Porte en bois. Couverture en béton.

Façades et percements
- Accès au conduit par une porte en bois.

INTERET

Exemplaire de bonne facture. Vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il témoigne d'un temps où les villageois allaient s'approvisionner en eau potable au puits communal, jusque dans les années 1920.



PUITS COMMUNAL
Avant le 12B, hameau de Créhem,
62380 Remilly-Wirquin.
Parcelle cadastrale **A1 691**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (brique et bois)
- Le système de levage

peuvent être ENVISAGES :

- --

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiquesqui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Toute extension.

MAISON
1 rue Bernard Chochoy,
62380 Remilly-Wirquin.
Parcelle cadastrale **A1 543.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grangede type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme avec grange en torchis près de la rivière.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil de la grange orientée E., donnant sur cour. Enduit quelque peu défraîchi. Combles non percés.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
1 rue Bernard Chochoy,
62380 Remilly-Wirquin.
Parcelle cadastrale **A1 543**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre(torchis, enduit chaulé, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- La remise en état de l'enduit au lait de chaux.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

ANCIEN MOULIN
14 rue Bernard Chochoy,
62380 Remilly-Wirquin.
Parcelle cadastrale **C1 685.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Moulin à eau





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien moulin à eau datant probablement de la fin du XIXe siècle ou du début du XXe siècle. Tient aujourd'hui lieu de camping.

DESCRIPTION GENERALE

Logis de l'ancien moulin à eau de Remilly, en brique peinte.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire pourvu d'une aile basse, sur 2 niveaux et couvert d'une toiture en bâtière avec coyaux.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique peinte. Toiture de tuiles.

Façades et percements
- Pignon N.E. percé d'une porte en plein cintre et d'une petite fenêtre sur sa partie supérieure.
- Façade orientée S.E. largement percée avec environ une dizaine d'ouvertures réparties sur les 2 niveaux.

INTERET

Petit site de production industrielle caractéristique de la fin du XIXe et du début du XXe siècle.



ANCIEN MOULIN
14 rue Bernard Chochoy,
62380 Remilly-Wirquin.
Parcelle cadastrale **C1 685**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
10 rue de Cléty,
62380 Remilly-Wirquin.
Parcelle cadastrale **C1 143.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre et brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en pierre rehaussée en briquedatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en pierre rehaussée d'un étage en brique avec cordons.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture à 4 pans.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée, rehaussés en brique sur un étage. Toiture de tuiles noires.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S. et divisée en 2 niveaux marqués par un changement de matériau et un cordon en brique. Premier niveau percé de 2 fenêtres et une porte. Second niveau pourvu de 2 cordons séparés par 2 fenêtres. Huisseries en plastique et présence de volets roulants au premier niveau. Présence d'une corniche moulurée. Combles non éclairés.
- Façade E. percée de 2 fenêtres (une par étage). Modénatures identiques à celles en façade d'accueil. Combles non éclairés.
- Façade arrière orientée N., entièrement en brique et percée de 4 fenêtres (2 par étage). Modénatures identiques à celles en façades d'accueil. Combles non éclairés.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie de ces édifices qui portent les marques de leurs agrandissements successifs, témoins d'une mutation des modes de vie (les maisons à étage deviennent plus fréquentes dans les bourgs ruraux à partir du dernier tiers du XIXe).



MAISON
10 rue de Cléty, 62380 Remilly-Wirquin.
Parcelle cadastrale **C1 143**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationperpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie)
- Les modénatures que l'on retrouve sur toutes les façades.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Le remplacement de la tuile noire par de la tuile.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Toute extension du bâti.

FERME
13 route de Cléty,
62380 Remilly-Wirquin.
Parcelle cadastrale **C2 222.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre et brique







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme datée de 1867-1877 d'après les millésimes présents sur 2 des pignons de l'ensemble bâti. Actuellement utilisée comme gîte « La Métairie ».

DESCRIPTION GENERALE

Ferme à cour carrée dont le logis en pierre sur soubassement en silex présente un pignon millésime 1867 de type régional en wambergue à épis de brique. Dépendances en brique, avec frise à denticules. Porche couvert en brique et tuiles. Pigeonnier sur dépendances, dont l'une au pignon daté de 1877.

Volumétrie

Bâtimentssur cour carrée, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière.

Matériaux

Murs gouttereaux du logis en craie taillée et brique, élevés sur un soubassement en silex, et pignon en wambergue en craie taillée et épis de brique. Dépendances en brique.Pigeonnier en brique et bardage de bois posé à clins repris par des éléments en tôle. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets traditionnelle.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée E., percée de 5 fenêtres et une porte. Huisseries en PVC et volets roulants. Encadrements des baies en brique. Présence d'un chaînage horizontal mouluré précédant une corniche elle aussi moulurée. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façade arrière du logis orientée O. en brique, percée de 5 ouvertures dont les huisseries sont en PVC avec volets roulants. Présence d'un chaînage horizontal marqué par un cordon de brique et précédant une frise à denticules. Combles non éclairés.
- Pignon sur rue du logis orienté S., aveugle, il est pourvu d'ancres indiquant le millésime 1867. Présence d'une croix en métal.
- Dépendances aveugles sur rue hormis une ouverture avec un volet en panneaux de bois pleins que surmonte un cartouche millésimé 1877. Présence d'une plaque de cocher.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie des grands domaines agricoles de bonne facture dans le Pays de Lumbres.



FERME
13 route de Cléty, 62380 Remilly-Wirquin.
Parcelle cadastrale **C2 222**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, bois, tuile)
- Les millésimes (1867 et 1877).
- La croix sur le pignon du logis.
- La plaque de cocher sur le pignon S. de l'une des dépendances.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Le remplacement des tôles par du bardage bois au niveau du pigeonnier.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

CHAPELLENotre-Dame-de-Bonne Fin
Carrefourde la rue de Cléty avec la rue des Maçons, 62380 Remilly-Wirquin.
Parcelle cadastrale **C2 220.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Chapelle de style néogothiquedatant de la fin du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Chapelle en pierre de style néogothique.

Volumétrie
Chapelle de plan rectangulaire, couverte d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Entièrement élevée en craie taillée. Toiture en matière polymère semble-t-il.

Façades et percements
- Accès par une ouverture en arc brisé avec pilastres à chapiteaux et arcs doubleaux poursuivis par un chaînage horizontal mouluré faisant le tour d'au moins cette façade principale et les 2 latérales. Ouverture surmontée d'un motif trilobé.
- Façade arrière orientée N.E., percée d'une ouverture en œil-de-bœuf avec vitrail en forme de quintefeuille.
- Intérieur voûté en plein cintre avec corniche moulurée et dallage bicolore au sol.

INTERET

De bonne facture, vaut pour ses maçonneries et volumes. La chapelle illustre la dévotion rurale dont l'ardeur reprend à la fin du XIXe siècle.



CHAPELLE Notre-Dame-de-Bonne Fin
Intersection entre la rue de Cléty et la rue des Maçons,
62380 Remilly-Wirquin.
Parcelle cadastrale : **C2 220**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être préservés :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux (craie), leur appareillage, et l'ordonnance des décors à l'intérieur comme à l'extérieur (moulures, arcs doubleaux, pilastres, etc)
- La baie en œil-de-bœuf.

peuvent être envisagés :

- Le remplacement du matériau polymère par de l'ardoise.

doivent être proscrits :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent (ciment, peinture)
- La restauration à l'aide de matériaux non compatibles (béton par exemple) qui nuiraient à la solidarité des maçonneries, à l'authenticité de la construction et à sa solidité.

GRANGE
5 chemin de Fauquembergues,
62380 Remilly-Wirquin.
Parcelle cadastrale **C1 704.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grangeen pierredatant probablement du XIXe siècle. Peut-être une ancienne maison transformée en grange postérieurement.

DESCRIPTION GENERALE

Ruines d'une grange en pierre, au milieu d'une friche. 2 pilastres en brique et en parpaing marquent l'entrée de la propriété. Bâtiment tronqué, abandonné.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvertd'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée, présence aussi d'un bardage bois posé à clins sur le pignon N. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets traditionnelle.

Façades et percements

- Façade orientée E. percée d'une porte en panneaux de bois pleins et imposte, surmontée d'une ouverture sans huisserie. Présence d'un chaînage horizontal mouluré précédant une corniche elle aussi moulurée. Combles non éclairés.
- Pignon N. correspondant probablement à un mur intérieur au bâtiment d'origine. Présence d'une porte en panneaux de bois pleins et ornementés.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierredans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



GRANGE
5 (ou 3) chemin de Fauquembergues, 62380 Remilly-Wirquin.
Parcelle cadastrale **C1 704**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, bois,tuile)
- Les modénatures sur la façade E.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.

MAIRIE
1A rue de la Moulière,
62380 Remilly-Wirquin.
Parcelle cadastrale **C1 715.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine civil/
Bâti ferroviaire non altéré







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Mairie aménagée dans l'ancienne gare, architecture typique des gares rurales des années 1880. Lampisterie remontée et restaurée en 2017.

DESCRIPTION GENERALE

Bâtiment à deux étages en brique associé à une aile basse sur son pignon S.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire à deux étages,coiffé d'une toiture en bâtière en tuile.

Matériaux
Élévations en brique peinte en rouge, et en blanc pour les chaînages d'angle en saillie, les encadrements de baies et la décoration à redents. Toiture en tuile dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade orientée O. sur rue, percée de 4 fenêtres légèrement cintrées à 6 carreaux et double battant (2 par niveau). Au premier, encadrement avec clefs pendantes. Présence d'un panneau portant l'inscription « MAIRIE » entre les 2 fenêtres du second niveau, il devait à l'origine contenir le nom de la station. Combles non éclairés.
- Pignon N. pourvu d'une décoration à redents, de 2 fenêtres rebouchées reprenant les mêmes caractéristiques que celles de la façades O.. Présence d'une horloge au-dessus de la fenêtre du second niveau.
- Pignon S. pourvu d'une décoration à redents et d'une fenêtre en œil-de-bœuf. Lui est accolée une aile basse.
- Aile basse percée sur ses façades O. et S., toiture largement débordante et très peu pentue.

INTERET

Gare illustrant le bâti ferroviaire rural à la fin du XIXe, et faisant partie d'un beau panel de sites en Pays de Lumbres. Vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAIRIE
1A rue de la Moulière,
62380 Remilly-Wirquin.
Parcelle cadastrale **C1 715**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- La décoration à redents des pignons.
- L'horloge (pignon N.) et le panneau (façade O.) liés à l'activité initiale du bâtiment.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

DEPENDANCE ET PIGNON
2 rue d'Ouve,
62380 Remilly-Wirquin.
Parcelle cadastrale **C1 652.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Pignon sur rue prolongé par un mur de clôture





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Pignon E. accolé à unelongue dépendance aveugle sur rue,dans un ensemble bâti datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Pignon et longue dépendance aveugle sur rue en pierre et briquesenduites.

Volumétrie
Pignon orienté vers le E. et dépendance sur rue couverte d'une toiture avec coyau.

Matériaux
Ensemble en craie taillée et briques enduites au lait de chaux. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets traditionnelle.

Façades et percements
- Pignon E. percé d'une sorte de soupirail et d'une fenêtre avec volet en panneaux de bois pleins sur sa partie supérieure.
- Mur de clôture aveugle et correspondant au mur gouttereau sur rue d'une dépendance.

INTERET

Exemplaires de bonne facture. Valent pour la préservation des volumes et matériaux. Représentatif des clôtures sur rue des cours de ferme en milieu rural, dont les percements sont rares.



DEPENDANCE ET PIGNON
2 rue d'Ouve,
62380 Remilly-Wirquin.
Parcelle cadastrale **C1 652**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, brique, bois, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques ou polymèresqui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Tout percement du pignon, du mur, des combleset la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension.

CHAPELLENotre-Dame-des-Ardents
Place de la Chapelle,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **C1 105.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Chapelle de 1604 avec un graffiti de la Passion du Christ daté de 1688. Dédiée à Notre-Dame-des-Ardents, elle fut longtemps lieu de pèlerinage et témoigne du XVIIe siècle où l'ergot de seigle faisait des ravages.

DESCRIPTION GENERALE

Chapelle monumentale en pierre dotée d'une nef, d'un chœur et d'un clocheton. Présence d'un graffiti de la Passion du Christ daté de 1688, sur un contrefort de la face S.

Volumétrie

Plan quadrangulaire orienté avec chœur à pans coupés. Clocheton à la jointure de la nef et du chœur. Portail à l'O., baies sur les murs collatéraux mais absence d'ouverture sur le chœur.

Matériaux

Entièrement élevée en craie taillée et reprises en brique, sur un soubassement en silex. Toiture en ardoise.

Façades et percements

- Présence d'une niche accueillant une statue à l'O et une autre à l'E.

INTERET

L'église est un témoin de la vie religieuse de la paroisse au fil du temps. Sur le plan architectural, elle témoigne de l'évolution des techniques et des modes de construction. Ce lieu de culte est une des rares chapelles monumentales anciennes conservées dans le Pays de Lumbres, témoin du mal des ardents qui sévissait à cause de l'ergot de seigle. Son graffiti très rare doit absolument être conservé.



CHAPELLE Notre-Dame-des-Ardents
Place de la Chapelle,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale : **C1 105**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être préservés :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux (ardoise, craie, brique, silex), leur appareillage, et l'ordonnance des décors
- Le graffiti de la Passion du Christ.

peuvent être envisagés :

- --.

doivent être proscrits :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent (ciment, peinture)
- La restauration à l'aide de matériaux non compatibles (béton par exemple) qui nuiraient à la solidarité des maçonneries, à l'authenticité de la construction et à sa solidité.
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.

DEPENDANCES
Face au 28 rue principale,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **C1 104.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en torchis, pierre et brique







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dépendances datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Deux dépendances d'une fermette forment un angle sur la place de la chapelle. Elles sont accolées d'un puits. Leurs murs présentent tous les matériaux locaux : silex, lit de brique et torchis, mais aussi de la pierre.

Volumétrie
Bâtiments de plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyaux.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement en silex. Usage de brique et de craie taillée en différents endroits. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets (celle de la dépendance orientée O.-E. est de type traditionnel).

Façades et percements
- Façades sur rue orientées E. et N., aveugles. Combles non éclairés.
- Pignon S. pourvu d'une fenêtre fermée par un volet en panneaux de bois pleins sur sa partie supérieure. Lui est accolé un puits de base quadrangulaire en silex. Les autres pignons sont aveugles.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses volumes, et pour la mise en œuvre soignée de ses matériaux.



DEPENDANCES
Faceau 28 rue principale, 62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **C1 104**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, torchis, enduit chaulé, craie, silex, bois, tuile)
- L'organisation des matériaux
- Le puits accolé au pignon S.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
3 rue des Creuses,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **C1 1.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermede type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle, dite « la Vieille maison ».

DESCRIPTION GENERALE

Ferme à cour carrée dont les dépendances sur rue sont en torchis cimenté. Des épis de faîtage ornent les toitures.

Volumétrie
Bâtimentssur cour, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau fermé en façade d'accueil du logis.

Matériaux
Murs gouttereaux en torchis enduit. Pignons et soubassement en brique et silex. Toitures de tuiles dont certains arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets traditionnelle ou d'un épi de faîtage.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée O. et pourvue de 5 ouvertures dont les huisseries sont en bois. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Dépendances percées sur rue par des ouvertures de dimensions variables. Combles non éclairés.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERME
3 rue des Creuses,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **C1 1**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (torchis, brique, silex, bois, tuile)
- Les épis de faîtage et la faîtière à bourrelets traditionnelle.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

CHAPELLENotre-Dame-des-Fièvres
Rue Paul Lefrançois,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **C2 361.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelle





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Chapelle de 1821. Propriété communale, restaurée par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Seninghem en 1999-2000.

DESCRIPTION GENERALE

Chapelle en pierre sur soubassement en brique, au fronton armorié. Présence de nombreux graffitis.

Volumétrie
Chapelle de plan quadrangulaire couverte d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Entièrement élevée en craie tailléesur un soubassement en brique. Toiture en ardoise.

Façades et percements
- Accès par une porte plein cintre orientée N., surmontée d'une corniche moulurée à denticules et d'un fronton armorié
- Façades latérales orientées O. et E. identiques, percées d'une mince ouverture et pourvues d'une corniche moulurée à denticules.
- Façade arrière orientée S. aveugle et sans modénature.

INTERET

Exemplaire de bonne facture ayant fait l'objet d'une restauration soignée et d'un aménagement paysager. Vaut pour la conservation de ses matériaux et volumes. Tout comme la chapelle Notre-Dame-des-Ardents, elle témoigne de temps où la maladie est encore très présente dans la vie quotidienne des villages.



CHAPELLE Notre-Dame-des-Fièvres
Rue Paul Lefrançois,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale : **C2 361**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être préservés :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux (ardoise, craie), leur appareillage, et l'ordonnance des décors (moulures, fronton, etc)
- Les baies dont la symétrie assure une lumière homogène dans le bâtiment religieux
- Les graffitis.

peuvent être envisagés :

- Une restauration à l'identique.

doivent être proscrits :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent (ciment, peinture)
- La restauration à l'aide de matériaux non compatibles (béton par exemple) qui nuiraient à la solidarité des maçonneries, à l'authenticité de la construction et à sa solidité.
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques.

FERME
1 rue du Lusquet,
62380 SENINGHEM
Parcelle cadastrale **C1 110.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti brique et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en brique et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme à cour carrée avec dépendances en torchis percées de baies à 2 vantaux, logis en brique, porche couvert en bâtière.

Volumétrie
Bâtimentssur cour quadrangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons du logis en brique peinte ; des dépendances en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement peint en rouge. Toitures de tuiles dont les arêtiers des dépendances sont protégés d'une faîtière à bourrelets traditionnelle.

Façades et percements
- Ensemble de la ferme, dépourvu de combles éclairés et de symétrie.
- Façades sur cour des dépendances percées de plusieurs portes à 2 vantaux en panneaux de bois pleins.
- Pignons aveugles. L'un d'eux semble avoir fait l'objet d'une isolation par l'extérieur.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERME
1 rue du Lusquet,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **C1 110**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Le porche couvert
- La faîtière traditionnelle et les portes à double vantaux des dépendances.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERMETTE
4 rue du Lusquet,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **C1 102.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette de type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette dont la façade sur rue est en torchis, avec soubassement noir, et solives apparentes sur l'extrémité O. de la façade donnant sur rue.

Volumétrie
Bâtiment en L, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec léger coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement passé au coaltar. Toiture de tuiles dont l'arêtier de la partie O. est protégé d'une faîtière à bourrelets traditionnelle.

Façades et percements

- Façade d'accueil sur rue orientée S. et percée de 4 fenêtres à double battants et d'une porte. Huisseries en matière plastique. 5 solives apparentes. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façade E. percée de 3 fenêtres à double battant. Huisseries en matière plastique.2 solives apparentes. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
4 rue du Lusquet,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **C1 102**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (torchis, enduit chaulé, coaltar, tuile)
- Les quelques solives apparentes.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
52 rue du Lusquet,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **D1 483.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermeen pierredatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme avec pignon en pierre blanche, présence d'une échauguette à l'arrière de la maison.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Moitié inférieure du pignon E. en craie taillée et moitié supérieure en brique. Toiture de tuiles.

Façades et percements
- Pignon orienté E. percé d'une ouverture fermée par un volet en bois sur sa moitié supérieure, elle est surmontée par une niche en plein cintre avec encadrement en saillie et accueillant une figure religieuse.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERME
52 rue du Lusquet,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **D1 483**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, bois, tuile)
- La niche religieuse présente sur le pignon E.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui masquerait ou nuirait au pignon E.

FERMETTE
5 rue principale,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **C 539**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette en pierreet brique datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en pierre enduite, sur soubassement de brique. Façade arrière en brique et pierre. Implantation perpendiculaire à la voie publique.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvertd'une toiture en bâtière et surmontée côté cour de deux lucarnes en bâtière.

Matériaux
Mur gouttereau sur couret pignon sur rue en pierre enduite, élevé sur un soubassement en brique aussi enduit.Sur jardin, les deux tiers du mur sont en brique, le reste en pierre, sur soubassement de brique. Toiture de tuiles grises. Corniche en pierre côté cour.

Façades et percements
- Présence de fenêtres à linteaux droits, huisseries plastiques, avec décor d'encadrement des baies en chainage peint.
- Combles éclairés par deux lucarnes côté cour.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
5 rue principale,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **C 539**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,pierre, tuile)
- La corniche en craie.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

GRANGE
10 rue principale,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **B2 356.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grangede type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange sur rue élevée sur un soubassement de silex séparé du mur en torchis par un lit de brique.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement en silex. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade sur rue orientée S. et pourvue de 3 petites fenêtres de dimensions et formes différentes. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façade N., sur cour, aussi percée de 3 fenêtres aux dimensions et formes différentes. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignon E. percé d'une large porte que surplombe un pigeonnier.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



GRANGE
10 rue principale, 62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **B2 356**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, torchis, enduit chaulé, silex, tuile)
- Le pigeonnier sur le pignon E.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachronique.

MAISON
27 rue principale,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **C1 100.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti enduit





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maisondatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Corps de bâtiment pittoresque rénové. Pigeonnier et girouette, niche avec Vierge, lucarne avec poulie, modénature sur la cheminée. Séparation entre la parcelle et la voie publique balisée par au moins 4 piliers en brique pourvus d'épis.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau et demi-croupe.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons recouvert d'un enduit et élevés sur un soubassement passé au coaltar. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets traditionnelle.

Façades et percements

- Façade sur rue orientée N., percée de nombreuses fenêtresà 8 carreaux par battant et une porte charretière en anse de panier.Huisseries peintes en vert. Présence d'une niche avec Vierge. Combles éclairés par une lucarne pourvue d'une poulie. Cheminée en brique ornée par des modénatures. Absence de symétrie.
- Pigeonnier de base quadrangulaire surmonté d'une girouette.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes dont les nombreux éléments en saillie rappellent quelque peu le style de la villégiature.



MAISON
27 rue principale, 62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **C1 100**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,coaltar, tuile)
- La niche et sa Vierge
- La poulie devant la lucarne
- Le pigeonnier et sa girouette.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

PUITS COMMUNAL
Après le 39 rue principale,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **C1.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine civil /
Puits visible depuis la voie publique et non dénaturé





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Puits communal datant probablement duXIXe ou du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Puits communal circulaire en brique, coiffé en dôme.

Volumétrie
Base circulaire surmontée d'un dôme.

Matériaux
Brique.

Façades et percements
- Conduit accessible par une petite porte en panneaux de bois pleins.

INTERET

Exemplaire de bonne facture. Vaut pour ses matériaux et son volume. Il témoigne d'un temps où les villageois allaient s'approvisionner en eau potable au puits communal, jusque dans les années 1920.



PUITS COMMUNAL
Après le 39 rue principale, 62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **C1**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (brique)
- Le système de levage s'il est toujours présent.

peuvent être ENVISAGES :

- --

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Toute extension.

FERME
1 rue des Creuses,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **C1 2.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre et torchis







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en pierre et torchis,peut-êtreantérieure au XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Très grande ferme présentant des murs de dépendances à ossature bois apparente sur soubassement de silex, un pignon en pierre avec calvaire, dont la partie supérieure est en épis de brique, des épis de faîtage, des murs en pierre sur soubassement en silex, et des solives apparentes.

Volumétrie
Bâtimentssur cour, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau sur certaines façades. 2 jours barlongs éclairant un niveau semi-excavé (cave, cellier) sur la façade N.

Matériaux
Élévations hétérogènes mêlant brique, silex, craie taillée, torchis et bois. Toitures de tuiles dont certains arêtiers sont protégés d'un épi de faîtage et d'une faîtière à bourrelets traditionnelle.

Façades et percements
- Façade d'accueil sur cour orientée S. et pourvue d'un d'anciens boulins(pigeonnier). Absence de symétrie.
- Pignon E. à épis de brique, aveugle, lui est accolé un calvaire en fer avec 4 flèches convergeant vers le Christ au centre.
- Combles éclairés par plusieurs fenêtres de toit.
- 2 porches couverts permettent l'accès à la cour.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Le corps de ferme fait partie de ces grands domaines agricoles implantés dans les cœurs de bourg et dont il reste assez peu de spécimens en Pays de Lumbres.



FERME
1 rue des Creuses, 62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **C1 2**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, torchis, silex, craie, bois, tuile)
- Les solives apparentes
- Les faîtières à bourrelets traditionnelles et les épis de faîtage
- Le calvaire accolé au pignon E.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
9 impasse du Val du Bois,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **C2 537.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermeen pierre reprenant des éléments d'une ancienne chapelle détruite en 1512et faisant l'objet d'une restauration en 1862, puis d'une rénovation en 2006.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme en pierre et brique montrant une corniche en pierre. Au N. pierres millésimées : 1512 (ancienne chapelle détruite), 1892 (restauration ferme), 2006 (dernière rénovation). Sur une cour dont l'entrée est marquée par 2 hauts piliers en craie taillée et chaînage horizontal mouluré.

Volumétrie

Bâtiments accolés, de plan rectangulaire, à étage, couverts d'une toiture en bâtièreavec une croupe au niveau du pignon O et un coyau sur le bâtiment le plus à l'E.

Matériaux

Murs gouttereaux et pignon en craie taillée et brique. Le pignon O. et le premier niveau en façade N. sont recouverts d'un enduit. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S. et percée de nombreuses ouvertures légèrement cintrées. Huisseries en PVC. Présence d'une corniche moulurée sur l'ensemble de la façade. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignons aveugles. Le pignon O. est aussi pourvu d'une corniche moulurée.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.Il fait partie des grands domaines agricoles isolés, probablement hérité de celui médiéval de la motte castrale voisine.



FERME
9 impasse du Val du Bois, 62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale**C2 537**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationperpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, tuile)
- Les pierres millésimées (1512, 1892, 2006)
- La corniche moulurée
- Les piliers en entrée de cour.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MOTTE CASTRALE
Impasse du Val du Bois,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **C2356.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine défensif /
Motte castrale





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancienne motte castrale (milieu du Moyen Âge). Témoin de la présence d'un premier château élevé aux XIe-XIIe siècles sur une motte de terre rapportée, avec double enceinte de palissades de bois.

DESCRIPTION GENERALE

Élévation en terre de forme ovalaire partiellement recoupée par l'installation des bâtiments à l'ouest. Fossés non visibles actuellement.

Volumétrie
--

Matériaux
Construction en terre.

Façades et percements
- --

INTERET

Ancienne résidence noble, probablement millénaire. Fort potentiel archéologique.



MOTTE CASTRALE
Impasse du Val du Bois, 62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **C2 356**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation

peuvent être ENVISAGES :

- Des fouilles archéologiques avant toute intervention.

doivent être PROSCRITS :

- Tout enlèvement de matériaux non précédé d'investigations archéologiques.

GRANGE
3 rue du Court-gain (ou des Bocquets ?), Watterdal, 62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **E1 416.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Bâti en pierre et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grangede type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle, implantée dans un hameau.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en torchis perpendiculaire à la voie publique. Pignon sur rue dont la partie supérieure est protégée de bardage bois posé à clin.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, avec usage de bardage bois posé à clin sur la partie supérieure du pignon S.E. et sur une partie de la façade S.O. Toiture de tuiles.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée N.E., percée de 2 ouvertures de dimensions différentes. Combles non éclairés.
- Façade arrière orientée S.O., percée d'une petite ouverture fermée par des panneaux de bois pleins. Combles non éclairés.
- Pignon sur rue orienté S.E aveugle.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



GRANGE
3 rue des Bocquets (ou du Court-gain ?), Watterdal, 62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **E1 416**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationperpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Le bardage bois posé à clin.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.

FERME
31 rue des Grands Bois,
hameau de Watterdal,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **F1 2 et 3.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en brique ettorchisdatant probablement du XIXe siècle, implantée en hameau.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme en torchis et brique, avec dépendances en bois. Oratoire dans l'angle.

Volumétrie
Bâtimentsde plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, brique peinte et bardage bois posé à clin. Soubassementsen brique et craie taillée peints en rouge. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets traditionnelles.

Façades et percements
- Façades sur rue orientées N., uniquement percées d'une porte en panneaux de bois pleins. Combles non éclairés.
- Entrée sur la propriété par un porche accolé à un bâtiment orienté E.-O. élevé en bardage bois posé à clin.
- Présence d'un oratoire en pierre et couvet d'une toiture en bâtière à l'angle de la rue des Grand Bois et de la rue de la Chapelle.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERME
31 rue des Grands Bois, hameau de Watterdal, 62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **F1 2 et 3**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, torchis, enduit chaulé, craie, bois, tuile)
- L'oratoire à l'angle des rues des grands Bois et de la Chapelle.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERMETTE
3 chemin des Bleds,
hameau de Watterdal,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **E1 149.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette de type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette dont le logis en torchis est éclairé de fenêtres à 6 carreaux. Soubassement peint en rouge comme les huisseries. Les étables ont été maçonnées.

Volumétrie
Bâtiment en L, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec léger coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux sur cour, cimenté sur rue et élevés sur un soubassement peint en rouge. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée E., percée de 5 fenêtres à 6 carreaux par battant et d'au moins une porte vitrée. Huisseries en bois peint en rouge. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Dépendances percées de portes en panneaux de bois pleins peints en rouge. Combles non éclairés.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
3 chemin des Bleds,
hameau de Watterdal,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **E1 149**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (torchis, enduit chaulé, bois, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
48 rue des Grands Bois,
hameau de Watterdal,
62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **D1 21.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en pierredatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en pierre ornée de cordons, au soubassement passé au coaltar, percée de fenêtres à 6 carreaux sur 2 niveaux. Pignon en wambergue à épis de brique.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons craie taillée, élevés sur un soubassement en rognons de silex passé au coaltar.
Toiture de tuiles.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée S., divisée en 2 niveaux séparés par 2 chaînages horizontaux moulurés portant bandeau et organisée en 4, peut-être, 5 travées. Premier niveau percée d'une porte sur la travée centrale et de fenêtres à 6 carreaux sur les autres travées. Second niveau percé de fenêtres à 6 carreaux. Huisseries en bois. Présence d'une corniche moulurée. Combles non éclairés.
- Façade arrière orientée N., percée initialement de 7 ouvertures dont 4 rebouchées. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignons en wambergue à épis de brique aveugles.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il est assez rare de voir ce type de logis de ferme à étage en pierre implanté dans un hameau, dans le Pays de Lumbres.



MAISON
48 rue des Grands Bois, hameau de Watterdal, 62380 Seninghem.
Parcelle cadastrale **D1 21**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, silex, bois, tuile)
- Les modénatures en façade d'accueil.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
3 rue Marie Curie,
62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AA1 95.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en craiedatant probablement du XIXe siècle et rehaussée en brique vers 1892.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme à cour carré. Grand corps de logis en pierre rehaussé en brique. Dépendances en brique, pigeonnier. Porte charretière en pierre couvert en bâtière donnant sur la place.

Volumétrie
Bâtimentsde plan rectangulaire, de plain pied, couverts d'une toiture à 4 pans avec léger coyau pour le logis et d'une toiture en bâtière pour les dépendances.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons du logis en craie taillée rehaussés en brique. Dépendances en brique. Toitures de tuiles dont l'arêtierdes dépendances est protégé d'une faîtière à bourrelets traditionnelle.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée S. divisée en 2 niveaux séparés par 2 chaînages horizontaux et percée de plusieurs baies avec encadrement à clef pendante. Présence d'un troisième chaînage horizontal précédant un cache-moineau. Combles éclairés par plusieurs fenêtres de toit.
- Façade arrière du logis orientée N. et donnant sur rue. Percée de 2 fenêtres au premier niveau et de 4 fenêtres au second. Même encadrement et modénatures qu'en façade d'accueil.
- Façade orientée O. d'une dépendance percée de plusieurs ouvertures dont une porte charretière plein cintre et pourvue de boulins (pigeonnier) sur une bonne partie de sa façade.
- Porte charretière monumentale donnant sur la place. Cintrée, elle est pourvue d'un arc doubleau et d'une clef pendante ainsi que de 2 pilastres. Une corniche moulurée avec denticules précède la toiture en bâtière

INTERET

Ce corps de ferme fait partie des domaines agricoles anciens les plus remarquables du Pays de Lumbres avec son porche en craie.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERME
3 rue Marie Curie, 62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AA1 95**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, tuile)
- Les modénatures en façades du logis, des dépendances, et sur la porte charretière donnant sur la place
- Le pigeonnier en façade O. de la dépendance.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
5 rue de l'Ecole,
62380 Setques.
Parcelle cadastrale **ZB1 112.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en briquedatant probablement du début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grande maison en brique à étage, ornée de pierres saillantes taillées en pointe de diamant.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture en bâtière avec un relevé de toiture formant pignon en avant-corps sur la façade d'accueil orientée S.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S., divisée en 2 niveaux et pourvue d'un avant-corps. Premier niveau percé de 2 larges fenêtres et d'une porte accessible par un emmarchement et pourvue d'une marquise. Second niveau percé d'une unique fenêtre sur l'avant-corps. Encadrement des fenêtres marqué par de la brique et par l'usage de blocs de pierre aux angles et en guise de clef sculptée. Soubassement ajouré laissant supposer l'existence d'une cave. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. La cohabitation d'un pignon avec un mur gouttereau est caractéristique du volume des villas de l'Entre-Deux-Guerres.



MAISON
5 rue de l'École, 62380 Setques.
Parcelle cadastrale **ZB1 112**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,pierre, tuile)
- Les blocs de pierre au niveau des encadrements de fenêtres
- Les blocs de pierre taillés en pointe de diamant qui ornent la façade d'accueil.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux et matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
16 rue de l'Usine,
62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AC1 156.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en briquedatant probablement du début du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique, couverte d'une toiture à demi-croupes.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture à demi-croupes.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique. Toitures de tuilescroisées.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée S., percée de 2 fenêtres et pourvue d'un bow-window accueillant 2 fenêtres et la porte d'entrée. Huisseries en PVC et linteaux peints en blanc. Soubassement ajouré indiquant la présence d'une probable cave. Combles éclairés par une lucarne en façade interrompant l'avant-toit.
- Pignon E. percé de 4 baies réparties sur 2 niveaux.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Ses demi-croupes lui donnent une allure de résidence balnéaire alors que ses linteaux droits affichent une construction d'après 1950. Elle était située face à l'ancienne papeterie Verschave.



MAISON
16 rue de l'Usine, 62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AC1 156**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuilecroisée)
- Le bow-window.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux et matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
24 route nationale,
62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AA1 43.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison datant des années 1930.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique de type balnéaire, avec ornements en céramique et linteaux métalliques à l'image de ceux des gares rurales de l'époque.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture à 4 pans avec un avant corps en façade d'accueil (N.).

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique. Toiture de tuiles.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N., divisée en 2 niveaux et pourvue d'un avant-corps. Le premier niveau est percé de 2 fenêtres surmontées d'un seul linteau métallique orné de 4 motifs en céramique, et d'une porte surmontée d'un linteau métalliques orné de 2 motifs en céramique. Le second niveau est percé de 2 fenêtres cintrées dont une très large. Elles sont surmontées d'une frise en brique jaune. L'extrémité O. de la façade est percée de 4 petites ouvertures (2 par niveau) placées en escalier. Combles éclairés par un chien-assis. Absence de symétrie.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il est caractéristique du style balnéaire et fait partie d'une série de villas implantée le long de cette voie, non loin de l'ancienne gare.



MAISON
24 route nationale, 62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AA1 43**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les ornementations en façade d'accueil (brique jaune et céramique).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
28 route nationale,
62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AA1 45.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison datant de 1940.

DESCRIPTION GENERALE

Villa en brique de type balnéaire, aux linteaux en brique vernissée. Présence d'une pompe à main sur la façade d'accueil.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire avec un avant corps, à étage, couvertd'une toiture en bâtière avec un relevé de toiture formant pignon (l'avant-corps).

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N., organisée en 2 niveaux et un avant-corps. Premier niveau percé d'une porte légèrement cintrée et de 2 fenêtres légèrement cintrées aussi. Second niveau percé d'une fenêtre en anse de panier au niveau de l'avant-corps. Huisseries en PVC. Encadrements et motifs en brique vernissée. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il est caractéristique du style balnéaire et fait partie d'une série de villas implantée le long de cette voie, non loin de l'ancienne gare.



MAISON
28 route nationale, 62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AA1 45**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, brique vernissée, tuile)
- Les motifs et encadrements en brique vernissée.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux et matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
32 route nationale,
62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AA151.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison datant de 1931.

DESCRIPTION GENERALE

Villa de type balnéaire en brique, ornée d'un motif en damier et pourvue d'un bow-window.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture en bâtièreavec un avant corps en façade d'accueil (N.).

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée N.,organisée en 2 niveaux. Le premier est percé d'une étroite fenêtre et d'une porte avec imposte. L'avant corps est pourvu d'un bow-window, d'une porte vitrée et d'une large fenêtre. Le second niveau est percé d'une étroite fenêtre et l'avant-corps de 2 larges fenêtres. Huisseries en PVC et volets roulants. Présence d'une large frise en damier. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignon E. percé d'une unique fenêtre au premier niveau. Huisseries en PVC et volet roulant.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il est caractéristique du style balnéaire et fait partie d'une série de villas implantée le long de cette voie, non loin de l'ancienne gare.



MAISON
32 route nationale,
62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AA1 51**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- La frise en damier en façade d'accueil.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
44 route nationale,
62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AA1 60.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison datant des années 1930.

DESCRIPTION GENERALE

Villa « Mon béguin », en brique avec avant-corps, type balnéaire des années 1930.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture à 4 pans avec un avant-corps et un appentis avec pignon à redents servant de garage.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique, élevés sur un soubassement en pierre. Toitures de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N., divisée en 2 niveaux. Premier niveau percé de 2 fenêtres (dont une au niveau de l'avant-corps)avec linteaux métalliques et motif en goutte (brique peinte en blanc) et d'une porte accessible par un emmarchement. Second niveau percé de 2 fenêtres à 4 battants et huisseries en bois avec linteaux métalliques et motif en goutte. Les linteaux s'inscrivent dans une frise (donc une frise par niveau) délimitée par 2 chaînages horizontaux en brique peinte en blanc. Présence d'une plaque au niveau de l'avant-corps portant la mention « Mon béguin » et ornementée selon le style Art Nouveau. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignons aveugles.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il est caractéristique du style balnéaire et fait partie d'une série de villas implantée le long de cette voie, non loin de l'ancienne gare.



MAISON
44 route nationale, 62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AA1 60**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,pierre, bois, tuile)
- Les ornementations en façade d'accueil
- La plaque de style Art Nouveau portant la mention « Mon béguin ».

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
66 route nationale,
62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AA1 76.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en brique datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grande ferme avec porche en retrait de la route nationale au bout d'une longue allée. Corps de bâtiments en brique. Murs de clôture donnant sur la place, en pierre sur un soubassement noir, porche à pigeonnier.

Volumétrie
Bâtimentsen L, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec un relevé de toiture formant pignon au niveau du porche au S.

Matériaux
Murs de clôture en craie taillée élevés sur un soubassement en brique passé au coaltar. Ensemble des autres élévations en brique. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façades S. et E. sur rue aveugles hormis 3 petites fenêtres à 4 carreaux sur l'extrémité O. de la façade S. tenant lieu de mur de clôture.
- Façade O. percée petites fenêtres probablement identiques à celles sur la façade S.
- Combles non éclairés.
- Porche plein cintre surmonté de 3 boulins (pigeonnier).

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Ce corps de ferme ceint d'une immense clôture implanté à l'entrée de Setques, fait partie des grands domaines agricoles anciens du Pays de Lumbres.



FERME
66 route nationale, 62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AA1 76**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, coaltar, tuile)
- Le porche d'entrée et le pigeonnier.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

VILLA
68 route nationale,
62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AA1 83.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Villa en brique, typique des années 1880 à 1920.

DESCRIPTION GENERALE

Villa en brique rouge aux motifs en céramique (ou brique vernissée). Entrées avec perron et marquises. Dépendance en brique rouge avec lucarnes de toit pendantes ornées de consoles.

Volumétrie

Bâtiments de plan quadrangulaire, à étage pour le logis, de plain-pied pour la dépendance. Logis couvert d'une toiture à 4 pans avec relevé de toiture marquant l'avant-corps en façade N., dépendance couverte d'une toiture en bâtière avec coyau très marqué.

Matériaux

Murs gouttereaux et pignons en brique rouge. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façades N. et E., percées de nombreuses baies légèrement cintrées réparties sur les 2 niveaux et dont l'encadrement est marqué par 3 plaques en béton (?). Un perron lie les 2 portes d'entrée avec marquises et emmarchement. Soubassement ajouré laissant supposer l'existence d'une cave. Présence d'une frise en céramique ou brique vernissée précédant une seconde frise en brique avec motifs légèrement en saillie. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignon sur rue orienté O., aveugle. Il reprend la frise en brique avec motifs légèrement en saillie observées sur les façades N. et E.
- Façades S. pourvue d'une terrasse au second niveau avec des baies légèrement cintrées. Là encore on retrouve la frise en brique avec motifs légèrement en saillie.
- Dépendance en fond de parcelle avec façade N. ornementée et pourvue d'une lucarne pendante. Pignon sur rue (O.) aveugle, chaînages d'angle et soubassement en saillie. Présence d'une frise en brique grise.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie des grandes villas que se font bâtir les notables à la fin du XIXe jusqu'aux années 1920.



MAISON
68 route nationale, 62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AA1 83**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, terres cuites architecturales, béton, tuile)
- Les ornementations et modénatures en façades du logis et de la dépendance.
- Les motifs en céramique ou brique vernissée.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERMETTE
Intersection des rues Marie Curie et d'en Bas,
62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AB1 16.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette en pierredatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Longère aveugle sur rue d'en Bas, en pierre enduite de lait de chaux, percée sur cour de fenêtres à 6 carreaux. Pignon sur rue (O.) cimenté.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvertd'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux en craie tailléerecouverte d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement passé au coaltar. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée S., percéeplusieurs ouvertures dont une fenêtre légèrement cintrée à 6 carreaux. Huisseries en bois. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Cependant, la pierre extraite localement a pu aussi être utilisée pour bâtir des longères rurales. On en trouve davantage du côté d'Acquin, et dans la vallée de la Hem. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
Intersection des rues Marie Curie et d'en Bas, 62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AB1 16**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'absence de percement sur rue.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'enduit en façade.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
12 rue Pasteur,
62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AB1 20.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en pierredatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en pierre enduite d'un lait de chaux, avec mur d'enceinte en silex et pierre couvert de tuiles.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvertd'une toiture mansardée avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux en craie taillée recouverte d'un enduit au lait de chaux. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S., percée d'au moins 3 fenêtres à 6 carreaux et une porte. Combles éclairés d'au moins une lucarne. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Cependant, la pierre extraite localement a pu aussi être utilisée pour bâtir des longères rurales. On en trouve davantage du côté d'Acquin, et dans la vallée de la Hem. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
12 rue Pasteur, 62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AB1 20**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, enduit chaulé, silex, tuile)
- Le mur d'enceinte.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux et matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
2 rue de l'Usine,
62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AA1 150.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre et brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison bourgeoise en pierre et brique datant du XIXe siècle, qui appartenait à la famille des papetiers CANNONE-VERSCHAVE.

DESCRIPTION GENERALE

Maison bourgeoise en pierre et brique peinte, ornée d'une corniche et de chaînages horizontaux. Aile basse en appentis, percée d'un œil-de-bœuf et dépendance en retour d'équerre en brique peinte.

Volumétrie

Bâtimentsde plan rectangulaire, à étage pour le logis et de plain-pied pour la dépendance. Logis couvert d'une toiture à 4 pans avec coyau et dépendance couverte d'une toiture en bâtière.

Matériaux

Murs gouttereaux et pignons du logis en craie taillée avec éléments en brique peinte. Dépendance en brique peinte. Toitures en ardoise.

Façades et percements

- Façade sur ruedu logis orientée N., divisée en 2 niveaux séparés par 2 chaînages horizontaux moulurés et organisés en 6 travées dont la quatrième est cernée de pilastres avec chapiteaux à l'instar des chaînages d'angle. Premier niveau percée de 5 fenêtres à double battant et d'une porte (travée 4) richement encadrée avec une clef pendante et des chapiteaux sculptés. Second niveau percé de 6 fenêtres à double battant. Présence d'un autre chaînage horizontal mouluré précédant une corniche à denticules. Combles éclairés par 2 fenêtres de toit.
- Façade sur cour du logis orientée S., divisée en 2 niveaux séparés par 2 chaînages horizontaux moulurés et organisés en 6 travées. Premier niveau percé de 5 fenêtres à double battant et d'une porte sur la travée 3. Second niveau percé de 6 fenêtres à double battant. Présence d'un troisième chaînage horizontal mouluré. Combles éclairés par 2 fenêtres de toit.
- Dépendance en brique peinte probablement initialement à usage d'écuries, pourvue de modénatures dont une frise en goutte.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie des demeures bourgeoises bâties par les capitaines de l'industrie papetière dans la vallée de l'Aa à la fin du XIXe siècle.



MAISON
2 rue de l'Usine, 62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AA1 150**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, ardoise)
- Les modénatures en façades du logis et de la dépendance.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
5 rue de l'Usine,
62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AA1 96.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en pierredatant probablement du XIXe siècle et millésimée 1949, attestant ainsi d'une réfection.

DESCRIPTION GENERALE

Grande ferme avec corps de logis en pierre orné d'une corniche. Dépendances en pierre sur un soubassement en brique passé au coaltar. Niche vide. Pignon en et pierre sur rue couvert de fibrociment.

Volumétrie
Bâtimentsde plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtièrepour les dépendances et d'une toiture à 4 pans pour le logis.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons du logis en craie taillée. Dépendances en craie taillée, élevées sur un soubassement en brique passé au coaltar. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée N., percée de 6 fenêtres à double battant et d'une porte accessible par un double emmarchement. Présence d'une corniche moulurée. Combles éclairés par 2 fenêtres de toit. Absence de symétrie.
- Pignon sur rue du logis, orienté O., percé de 2 fenêtres en matière plastique et d'une niche vide. Présence d'une corniche moulurée. Combles non éclairés.
- Dépendance parallèle à la voie publique pourvue de pignons en craie taillée et à épis de brique. Le pignon O. porte le millésime 1949. Façade sur rue ornée de 2 chaînages horizontaux. Pan N. de la toiture avec chien-assis et reprise en tôle.

INTERET

Ce corps de ferme imposant, voisinantun second corps de ferme également en craie, vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERME
5 rue de l'Usine, 62380 Setques.
Parcelle cadastrale **AA1 96**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, silex, coaltar, tuile)
- Les corniches présentes sur le logis.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- La reprise de la partie de la toiture en tôle sur la dépendance longeant la voie publique au profit de la tuile.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MOTTE CASTRALE
Rue du Val,
62850 Surques.
Parcelle cadastrale **B5 289 et 290.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Motte castrale



Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancienne motte castrale (milieu du Moyen Âge).

DESCRIPTION GENERALE

Motte en coupole adoucie avec un fossé large (6m) circulaire, très humide. La motte mesure 50m de diamètre et 3m de haut.

Volumétrie
--

Matériaux
Construction en terre.

Façades et percements
- --

INTERET

Ancienne résidence noble, probablement millénaire. Fort potentiel archéologique.

MOTTE CASTRALE
Rue du Val, 62850 Surques.
Parcelle cadastrale **B5 289 et 290**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES
(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation

peuvent être ENVISAGES :

- Des fouilles archéologiques avant toute intervention.

doivent être PROSCRITS :

- Tout enlèvement de matériaux non précédé d'investigations archéologiques.

MANOIR DE BRUGNOBOIS
203 route de Sain-Omer,
62850 Surques.
Parcelle cadastrale **B1 449 et 784.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Manoir







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien site fortifié. L'édifice, délabré au début du XIXe siècle, devient une exploitation agricole au milieu du XIXe siècle : des bâtiments sont supprimés et les fossés comblés, les tours d'angle sont abattues dont la dernière en 1830.

DESCRIPTION GENERALE

Ancien site fortifié accessible par un pont-levis et dont ne subsiste qu'une tour cylindrique qui a été cimentée. Manoir, cour, puits et dépendances (grange en torchis et parpaings). Logis en pierre blanche, et lucarne à capucine. Arrière délabré et dénaturé en ciment, façade peinte.

Volumétrie
Ensemble de bâtiments inscrits dans une cour de forme quadrangulaire. Ensemble très hétérogène avec de nombreuses reprises.

Matériaux
Usage de craie, brique, torchis, grès.
Reprises en ciment.

Façades et percements
- --

INTERET

Très hétérogène sur le plan architectural, le site conserve un intérêt historique. Quelques restaurations malheureuses (peinture rose, enduits cimentés) dénaturent une partie du bâti, mais l'ensemble demeure intéressant dans sa configuration et ses volumes.



MANOIR DE BRUGNOBOIS
203 route de Saint-Omer, 62850 Surques.
Parcelle cadastrale **B1 449 et 784**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (craie, brique, grès, torchis, ardoise)
- Les derniers éléments restant du site fortifié (puits, manoir, tour cylindrique).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement des toitures avec un même matériau naturel
- Un rafraîchissement des façades de manière à uniformiser au mieux l'ensemble de sorte de lui conférer une certaine cohérence.
- La réfection de la tour avec rétablissement en brique des parties cimentées dégradées.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Tout percement supplémentaire des façades et combles
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MOULIN
777 rue du Codron,
62850 Surques.
Parcelle cadastrale **B5301.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Moulin à eau





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien moulin à eau en brique (fin XIXe - début XXe siècle). Un fournil situé de l'autre côté de la voie publique et lui appartenant a disparu dans un incendie au printemps 2015.

DESCRIPTION GENERALE

Ancien moulin à eau en brique avec cascade et dépendance en bois. Ruines en face d'un fournil appartenant au moulin.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Elévations en brique. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets traditionnelle.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée E., percée de nombreuses baies. Présence d'une frise à denticules. Combles non éclairés.

INTERET

Petit site de production industrielle caractéristique de la fin du XIXe et du début du XXe siècle.



MOULIN
777 rue du Codron, 62850 Surques.
Parcelle cadastrale **B5301**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matières ou matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERMETTE
283 route de Rebergues,
62850 Surques.
Parcelle cadastrale **A3 494.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette de type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette rénovée ayant conservé : son volume, sa toiture en bâtière, des baies à 6 carreaux et une porte à imposte mais le tout en PVC. L'extrémité du bâti servant de dépendance a gardé son torchis et son toit de guingois en tuile.

Volumétrie
Bâtiments de plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux du logis en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement peint en gris.Dépendance en brique peinte en rouge sur 2 des 3 bâtiments. Toitures de tuiles dont les arêtiers de certaines parties sont protégées par une faîtière à bourrelets traditionnelle.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée S.E., percée d'au moins 3 fenêtres à 6 carreaux et d'au moins 3 portes. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Dépendances percées de plusieurs portes en panneaux de bois pleins. Un ensemble de clapiers en torchis est accolé à l'une des dépendances. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
283 route de Rebergues,
62850 Surques.
Parcelle cadastrale **A3 494**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, torchis, enduit chaulé, bois, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

GRANGE
310 route de Rebergues,
62850 Surques.
Parcelle cadastrale **B2 720.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grangede type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en torchis percée de 3 portes en bois, soubassement peint en noir, sablières basses. Grange en bardage bois posé à clin, toiture en bâtière en tuile, en retour sur rue.

Volumétrie
Bâtiments de plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Elévations de la grange en fond de cour en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux et élevés sur un soubassement peint en noir. Grange en retour sur rue entièrement élevée en bardage bois posé à clin Toitures de tuiles dont l'arêtier de la grange en fond de cour est protégé d'une faîtière à bourrelets traditionnelle.

Façades et percements
- Façade d'accueil de la grange en fond de cour orientée N.O., percée de portes en panneaux de bois pleins. Combles non éclairés.
- Grange en retour sur rue uniquement pourvue d'une large ouverture sans volets ni vantaux.Combles non éclairés.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



GRANGE
310 route de Rebergues,
62850 Surques.
Parcelle cadastrale **B2 720**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- L'absence de baie sur la grange en retour sur rue.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout dematériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

GARE
1796 rue principale,
62850 Surques.
Parcelle cadastrale **B6829.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Bâti ferroviaire





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien bâtiment de gare construit dans les années 1880, qui servit un temps d'école privée et aujourd'hui tient lieu de mairie.

DESCRIPTION GENERALE

Bâtiment à 2 niveaux, typique du XIXe siècle, en brique mais enduite. Présence d'une statue religieuse liée à son ancien statut d'école privée et d'un drapeau lié à sa fonction actuelle.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire à étage,de trois travées, surmonté d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Élévations enduites en ciment. Toiture de tuiles.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N.O., divisée en 2 niveaux. Premier niveau percé de 2 fenêtres et d'une porte centrale. Second niveau percé de 2 fenêtres séparées par une niche relativement grande et accueillant une statue religieuse. Encadrement des baies en saillie avec clef pendante. Huisseries en matière plastique avec volets roulants. Combles éclairés par 3 fenêtres de toit.

INTERET

Gare illustrant le bâti ferroviaire rural à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, encore très présent dans le Pays de Lumbres.



GARE
1796 rue principale, 62850 Surques.
Parcelle cadastrale **B6829**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les encadrements en saillie des baies et les clefs pendantes
- La niche et la statue religieuse, témoin de son ancienne fonction.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect
- L'enlèvement de l'enduit bétonné.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERMETTE
282 rue Larville,
62850 Surques.
Parcelle cadastrale **A4 246.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette de type ossature bois et torchisdatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en torchis élevée sur un soubassement de brique et silex peint en noir. Murs en torchis percés sur cour de très peu de baies irrégulières, solives apparentes. Etables en retour à gauche, en torchis, rénovées, avec portes à 2 vantaux. Pompe sur le pignon de la dépendance.

Volumétrie
Bâtiments de plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux. Logis élevé sur un soubassement ne brique et silex peint en noir. Toitures de tuiles.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée S.E., percée d'au moins 3 petites fenêtres irrégulières aux huisseries en bois et de 2 portes en panneaux de bois pleins. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façade d'accueil de la dépendance orientée N.E, percée de 4 portes à double vantaux. Combles non éclairés.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
282 rue Larville, 62850 Surques.
Parcelle cadastrale **A4246**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, torchis, enduit chaulé, silex, bois, tuile)
- Les irrégularités des baies.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

ÉTABLE
703 rue du Carbout,
62850 Surques.
Parcelle cadastrale **A4587**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Étable en pierredatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Étable en pierre blanche protégée d'un enduit au lait de chaux.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvertd'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée recouverte d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement passé au coaltar. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil sur cour orientée N.E. et percée de 5 portes en panneaux de bois pleins et peints en gris. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignon sur rue orienté N.O., percé d'une unique fenêtre fermée par un volet en bois sur sa moitié supérieure. Traces de reprises en ciment au niveau de la jonction entre le mur et la toiture.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



ÉTABLE
703 rue du Carbout, 62850 Surques.
Parcelle cadastrale **A4 587**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationperpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, enduit chaulé, bois, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERMETTE
242 rue Noble,
62850 Surques.
Parcelle cadastrale **B2602.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette de type ossature bois et torchis du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis avec logis et dépendances, soubassement en silex peint en noir, solives apparentes, toiture en bâtière à coyau, étable avec pompe, instruments aratoires en décor, fournil sur rue, dépendances en brique et écuries un peu plus haut.

Volumétrie
Bâtimentsde plan rectangulaire (la dépendance marquant l'intersection de la rue Noble avec la rue des Coutures possède un angle coupé à ce niveau), de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons brique et en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement en silex aussi enduit au lait de chaux. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Ensemble pourvu de nombreuses baies dont certaines légèrement cintrées. Huisseries en bois. Combles non éclairés mises à part 2 lucarnes interrompant l'avant-toit.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
242 rue Noble, 62850 Surques.
Parcelle cadastrale **B2 602**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, torchis, enduit chaulé, silex, bois, tuile)
- Les instruments aratoires en façade de la dépendance marquant l'angle des rues Noble et des Coutures.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

PIGNON
7 chaussée Brunehaut, hameau de Drionville,
62380 Vaudringhem.
Parcelle cadastrale **A2 506.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Pignon sur rue ornementé, daté, non enduit





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Pignon S. portant la date « 1888 ».

DESCRIPTION GENERALE

Pignon en pierre percé d'une niche religieuse, avec cordon de brique à denticules, et inscription « 1888 ».

Volumétrie
Pignon orienté vers le S.

Matériaux
Elévation en craie taillée avec modénatures et soubassement en brique.

Façades et percements
- Pignon aveugle, uniquement pourvu d'une niche religieuse encadrée par un motif en brique et surmontée par l'inscription « 1888 ».

INTERET

Exemplaire de bonne facture. Vaut pour la préservation des volumes et matériaux.



PIGNON
7 chaussée Brunehaut, hameau de Drionville, 62380 Vaudringhem.
Parcelle cadastrale **A2 506**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (craie, brique).

peuvent être ENVISAGES :

- Le nettoyage de la façade en cas de nécessité.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques ou polymère qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout percement
- Toute extension qui masquerait ou dégraderait ce pignon.

MAISON
2 rue du Bout d'Amont,
62380 Vaudringhem.
Parcelle cadastrale **D1 108.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique à étage





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison bourgeoise millésimée 1912.

DESCRIPTION GENERALE

Maison bourgeoise avec ornements en céramique et frise à crémaillère et denticules. Marquise protégeant l'entrée. Pilastres sur rue. Pignons pourvus d'aile basse.

Volumétrie

Bâtiment de plan quadrangulaire, à étage, couvert d'une toiture à 4 pans.

Matériaux

Murs gouttereaux et pignons en brique rouge, ornementations en brique grise. Toitured'ardoise.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S., divisée en 2 niveaux,séparés par 2 macarons floraux, et organisés en 3 travées. La travée centrale est délimitée par 2 chaînages verticaux en brique grise, à l'instar des encadrements des baies. Premier niveau percée de 2 larges fenêtres et d'une porte avec marquise sur la travée centrale. Second niveau percé de 3 larges fenêtres avec encadrement à gouttes. Millésime (1912) situé au dessus de la fenêtre sur la travée centrale. Corniche à crémaillères et denticules précédée par une frise avec motifs mêlant brique rouge et grise et avec ornements en céramique. Combles éclairés par une lucarne alignée avec la travée centrale et 2 fenêtres de toit.
- Ailes basses percées d'une baie en œil-de-bœuf sur la moitié supérieure. Aile basse située sur le pignon E. percée aussi par un portail.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
2 rue du Bout d'Amont,
62380 Vaudringhem.
Parcelle cadastrale **D1 108**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique rouge et grise, céramique, ardoise)
- Les ornementations en façade d'accueil
- Le millésime 1912.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
20 rue de Floyecques,
62380 Vaudringhem.
Parcelle cadastrale **ZC1 73.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en brique datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Logis de ferme en brique. Grange sur ru en torchis, avec moitié supérieure en bardage bois posé à clin. Mur sur rue de la grange cimenté.

Volumétrie
Bâtiments de plan rectangulaire, sur cour, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux du logis en brique, soubassement peint en rouge. Grange sur rue en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux et bardage bois posé à clin et avec une façade sur rue (S.) cimentée, soubassement peint en noir. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée S., percée de plusieurs baies légèrement cintrées et à imposte. Huisseries en bois. Présence d'une corniche à denticules. Combles éclairés par au moins une fenêtre de toit.
- Pignon E. de la grange percé d'une unique petite fenêtre à 4 carreaux et volet en bois.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERME
20 rue de Floyecques,
62380 Vaudringhem.
Parcelle cadastrale **ZC1 73**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- La corniche en façade d'accueil du logis.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- L'enlèvement du ciment en façade S. de la grange.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

BORNE KILOMETRIQUE
Rue de Floyecques,
62380 Vaudringhem.
Sur la voie publique :
50.655813, 2.017220

TYPOLOGIE :
Patrimoine de l'ingénierie /
Élément ancien à préserver



Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Borne en grès du XIXe siècle indiquant une distance de 30km de Boulogne-sur-Mer.

DESCRIPTION GENERALE

Borne kilométrique indiquant une distance de 30km de Boulogne-sur-Mer.

Volumétrie
--

Matériaux
Grès.

Façades et percements
- --

INTERET

Un des rares exemplaires de signalisation ancienne conservé en Pas-de-Calais, témoinde l'histoire des routes et chemins et des pratiques de transport au XIXe siècle.



BORNE KILOMETRIQUE
Rue de Floyecques, 62380 Vaudringhem.
Coord. 50.655813, 2.017220

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- La lisibilité de l'inscription
- L'implantation de la borne.

peuvent être ENVISAGES :

- Un nettoyage si érosion trop importante

doivent être PROSCRITS :

- L'enlèvement de la borne
- Le déplacement de la borne

FERME WANDOMME
2 rue Loquin,
62380 Vaudringhem.
Parcelle cadastrale **ZI1 144.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en briquebâtie par M. Wandomme (1842-1918), ancien maire de la commune, vétérinaire, à la fin du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grande maison en brique peinte, mansardée, avec pignon central. Lambrequins sur le pignon sur rue, cordon, clefs de fenêtres et faïences de Desvres en appui de fenêtres. Grange en bardage bois posé à clin.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture mansardée avec un relevé de toiture au centre formant pignon.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons du logis en brique. Toitureen ardoise. Dépendances en craie taillée et bardage bois. Toitures de tuiles dont certains arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets traditionnelle.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée S. Façade arrière organisée de manière similaire. Ensemble pourvu de nombreuses ouvertures dont des fenêtres à 4 carreaux et imposte surmontées d'une clef sculptée (avec un motif floral sur la façade arrière). Les façades voient leurs niveaux (notamment sur le pignon central et ses 3 niveaux) rythmés par des chaînages horizontaux moulurés. En façade d'accueil, le pignon central est pourvu de trous de boulin (pigeonnier). Présence d'une corniche moulurée sur une bonne partie de l'ensemble, ainsi que d'une frise à denticules sur l'extrémité O. de la façade arrière. Combles éclairés par de multiples fenêtres de toit.
- Dépendance en craie pourvue de portes à double vantaux et d'une lucarne interrompant l'avancée de toiture.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes prégnants en cœur de bourg, il témoigne de la notabilité de son propriétaire.



FERME WANDOMME
2 rue Loquin, 62380 Vaudringhem.
Parcelle cadastrale **ZI1 144**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationperpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,craie, bois, tuile, ardoise)
- Les lambrequins sur le pignon E. du logis
- Les modénatures en façades du logis et les éléments de faïence.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuileet de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

GRANGE
Face au 73 rue du Beau Rivage, hameau d'Assinghem, 62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **A2 728 et 949.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Bâti en bois





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grange en bois datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Petite grange dans une pâture, bardage bois posé à clin. Située entre l'Aa et la voie publique.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec léger coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en bardage bois posé à clin. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Pignon N. ouvert sur sa moitié supérieure. La moitié inférieure est flanquée d'un appentis, lui-même flanqué d'un autre appentis, tous 2 sont en bardage bois posé à clin.
- Pignon S. ouvert permettant l'accès à la grange.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, dans un fond de parcelle en bordure de rivière.



GRANGE
Face au 73 rue du Beau Rivage, hameau d'Assinghem, 62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **A2 728 et 949**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (bois, tuile)
- La quasi-absence d'ouverture.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretient des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

CHAPELLE funéraire
Cimetière,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **0D 130.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine religieux / Chapelles funéraires de style





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Chapelle funéraire de la famille SAGOT-AVOT de style Art Nouveau pouvant dater du début du XXe siècle dans le cimetière directement accolé à l'église.

DESCRIPTION GENERALE

Chapelle funéraire monumentale en pierre calcaire taillée et richement ornementée.

Volumétrie
Bâtiment quadrangulaire

Matériaux
Entièrement élevée en craie taillée.

Façades et percements

- Façade principale avec porte en panneaux de bois et surplombée d'une croix qui se mêle directement aux ornementations Art Nouveau.
- Les façades latérales sont percées d'une baie circulaire légèrement masquée par l'ornementation Art Nouveau.

INTERET

La chapelle funéraire témoigne de l'importance/l'aisance de la famille SAGOT-AVOT. Le recourt à l'Art Nouveau la rend exceptionnelle. Elle constitue d'ailleurs l'unique exemplaire de ce style dans le Pays de Lumbres.



CHAPELLE funéraire
Cimetière,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale : **0D 130**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être préservés :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux (craie), leur appareillage, et l'ordonnance de la structure Art Nouveau
- Les baies dont la symétrie assure une lumière homogène dans le bâtiment religieux
- Les huisseries et notamment les ornementations de la porte.

peuvent être envisagés :

- Une restauration à l'identique
- Une demande de protection pour éviter la destruction à la fin de la concession de la sépulture.

doivent être proscrits :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent (ciment, peinture)
- La restauration à l'aide de matériaux non compatibles (béton par exemple) qui nuiraient à la solidarité des maçonneries, à l'authenticité de la construction et à sa solidité.

FERME
1 et 3 rue du Fay, hameau de Campagnette,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D4 1532 et 1853.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Bâti en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en brique datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme en brique, comprenant des dépendances en torchis sur soubassement en silex.

Volumétrie
Bâtiments de plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture mansardée pour le logis et en bâtière pour les dépendances.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons du logis en brique avec éléments de craie taillée et silex sur la façade N. Dépendances en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevées sur un soubassement en silex. Toitures de tuiles.

Façades et percements
- Façades sur rue du logis orientées O. et N. avec un angle coupé et percées de plusieurs baies de dimensions différentes. Présence sur la façade O. d'une corniche à denticules. Combles non éclairés.
- Façade E. de la dépendance relativement dégradée, avec l'ossature en bois visible et des reprises en tôle. Présence d'une ouverture haute fermée par des panneaux de bois pleins. Solives apparentes. Combles non éclairés.
- Façade O. de la dépendance (sur cour), percée d'au moins 3 portes à 2 vantaux que surmontent au moins 2 ouvertures. Solives apparentes. Combles non éclairés.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERME
1 et 3 rue du Fay, hameau de Campagnette, 62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D4 1532 et 1853**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, torchis, enduit chaulé, bois, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Une restauration de la façade E. de la dépendance. L'enduit ne protégeant plus le torchis, il serait bon de le renouveler et enlever les tôles, pour préserver au mieux l'édifice.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

GRANGE
13, hameau de Plouy,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **C1 32.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre et brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Dépendance en pierre datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Petite dépendance montrant un pignon en pierre sur un soubassement en brique.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau en façade N.O.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée, élevés sur un soubassement en brique. Toiture de tuiles.

Façades et percements
- Façade orientée N.O. pourvue d'une large ouverture. Combles non éclairés.
- Pignon S.O. aveugle, l'érosion semble toutefois particulièrement importante.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



GRANGE
13, hameau de Plouy, 62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **C1 32**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation perpendiculairement à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Un rafraîchissement de l'ensemble, et surtout du pignon S.O.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

GRANGE
21, hameau du Plouy,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **C1 829.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en bois





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grange en bois datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en bardage bois posé à clin.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, sur 2 niveaux, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux en bardage bois posé à clin, élevés sur un soubassement en brique peint en noir. Pignon sur rue (S.O.) repris avec de la tôle. Toiture de tuiles.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée N.O., percée de 4 portes en panneaux de bois pleins au premier niveau et de 2 baies dont une avec un volet en bois au second niveau. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



GRANGE
21, hameau du Plouy,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **C1 829**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation perpendiculairement à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, bois, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Le remplacement de la tôle au niveau du pignon S.O. par un matériau traditionnel.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

PIGNON
6 rue de la Belle Vue,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **B1 102.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Pignon sur rue daté, non enduit







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Pignon E. datant probablement du XVIIIe siècle (graffitis de 1782 et niche millésimée 1711).

DESCRIPTION GENERALE

Pignon en pierre dans lequel est aménagé une niche millésimée 1711. Présence de graffitis de 1782.

Volumétrie
Pignon orienté vers l'E.

Matériaux
Soubassement cimenté. Elévation en craie taillée.

Façades et percements
- Pignon sur rue, aveugle et uniquement percé d'une niche millésimée 1711.

INTERET

Exemplaire de bonne facture. Vaut pour la conservation de ses matériaux et volumes, ainsi que pour l'indice de datation que la niche apporte au pignon. Elle fait partie d'une série de niches établies dans le Pays de Lumbres, sans doute par un même prêtre, après les années noires de 1709-1710 marquées par des hivers très rigoureux, des récoltes maigres entrainant une famine et de nombreux décès.



PIGNON
6 rue de la Belle Vue, 62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **B1 102**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (craie).
- La niche et la lisibilité du millésime.

peuvent être ENVISAGES :

- Le nettoyage de la façade et de la niche en cas de nécessité
- L'enlèvement de l'enduit cimenté sur le soubassement.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques ou polymères qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Tout percement
- Toute extension qui masquerait ou dégraderait ce pignon.

FERME
33 rue Bernard Chochoy,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 1852.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en pierre datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en pierre, ornée d'un cordon et d'une corniche. Dépendances sur rue en brique (au 1 rue de la Halte, parcelle cadastrale D1 51).

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux en craie taillée, élevés sur un soubassement en craie taillée avec reprises en brique. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée S., percée de plusieurs baies. Présence d'un chaînage horizontal mouluré précédant une corniche moulurée. Combles éclairés par au moins 2 lucarnes à la capucine.
- Dépendances sur rue percées de 2 petites baies. Tracées d'une ancienne publicité encore bien lisible. Combles éclairés par une lucarne pendante et une lucarne interrompant l'avancée de toiture, toutes 2 fermées par de volets en bois.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERME
33 rue Bernard Chochoy,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 1852**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, bois, tuile)
- Les modénatures en façade du logis
- L'affiche publicitaire sur l'une des façades des dépendances.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
38 rue Bernard Chochoy,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 1974 et 1975.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en brique datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grand corps de ferme en brique, en cœur de bourg. Logis orné de cordon en pierre, corniche à denticules. Présence de pierre à l'arrière. Dépendances volumineuses à baies ovales. Entrée sur cour marquée par une arche placée entre 2 dépendances dont les angles sont coupés (au niveau de l'entrée donc)

Volumétrie
Bâtiments sur cour, à étage, couverts de toitures en bâtière et à croupes.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique avec éléments en craie taillée (l'un des murs gouttereaux et ornementations sur le logis). Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée E., divisée en 2 niveaux séparés par 2 chaînages horizontaux et 5 travées symétriques (la travée centrale et extrémités du bâti marquées par des pilastres) et 2 ailes basses (une par pignon). Soubassement ajouré laissant supposer l'existence d'un sous-sol. Premier niveau percée de 4 fenêtres à imposte et d'une porte accessible par un double emmarchement sur la travée centrale. Second niveau percé de 5 fenêtres à imposte. Un chaînage horizontal mouluré précède une corniche à denticules, tous 2 sont en craie Combles éclairés par au moins une fenêtre de toi.
- Façades sur rue des dépendances percée, en tout, de 7 baies ovalaires dont quelques-unes ont été bouchées et qui s'inscrivent dans un renfoncement quadrangulaire. Elles sont surmontées de baies quadrangulaires dont certaines sont bouchées et d'autres dotées de volets en bois. Présence de panneaux accueillant probablement initialement des affiches publicitaires à l'instar de l'affiche Singer présente dans l'un de ces panneaux. Présence d'une corniche à denticules que l'on retrouve au niveau de l'arche d'entrée sur cour. Combles non éclairés.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Elle constitue un des fleurons des fermes monumentales en brique du Pays de Lumbres.



FERME
38 rue Bernard Chochoy, 62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 1974 et 1975**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, bois, tuile)
- Les modénatures en façade du logis et des dépendances
- L'arche d'entrée et les pans coupés des dépendances.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
45 rue Bernard Chochoy,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 1864.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en brique datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique à étage, flanquée d'une aile en appentis sur le pignon N.E. Linteaux de baies bicolores, corniche à crémaillère et gouttes.

Volumétrie

Bâtiment en L, à étage, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux

Murs gouttereaux et pignons en brique. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S.E. , divisée en 2 niveaux. Premier niveau percé de 2 fenêtres légèrement cintrées à imposte et d'une porte légèrement cintrée et à imposte. Second niveau percé de 3 fenêtres légèrement cintrées et à imposte. Linteaux polychromes (blanc et bleu/ blanc et rouge / blanc, rouge et bleu au-dessus de la porte). Aile basse avec fenêtre et porte accessible par un emmarchement, légèrement cintrées et surmontées d'un linteau bicolore (blanc et rouge). Présence d'une corniche à crémaillères et gouttes. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Façade sur rue orientée S.O., divisée en 2 niveaux, chacun étant percé de 2 fenêtres légèrement cintrées et à imposte. Linteaux bicolores (blanc et bleu). Présence d'une corniche en crémaillère et gouttes. Combles non éclairés.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
45 rue Bernard Chochoy,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 1864**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les linteaux polychromes
- La corniche ornementée.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien en façade.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
50 rue Bernard Chochoy,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 279.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en brique datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grande maison en brique enduite en cœur de bourg, dont le pignon a conservé ses lambrequins.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée S.E., divisée en 2 niveaux séparés par un chaînage horizontal. Premier niveau percé de 4 fenêtres et une porte. Second niveau percé de 4 fenêtres. Huisseries en volets roulants en bois. Combles non éclairés. Absence de symétrie. Présence d'une pompe à main.
- Façade arrière orientée N.O. non enduite et aveugle. Présence d'une ancienne affiche publicitaire. Combles éclairés de plusieurs fenêtres de toit.
- Pignon sur rue orienté N.E., percé de 2 fenêtres de dimensions différentes et d'une porte au premier niveau. Second niveau percé de 2 fenêtres. Huisseries et volets roulants en bois. Présence de lambrequins en bois. Présence d'un calvaire en fer accolé au pignon.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes en plein cœur de bourg.



MAISON
50 rue Bernard Chochoy,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 279**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation perpendiculaire à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, bois, tuile)
- Less lambrequin sur le pignon N.E.
- Les volets roulants en bois
- Le calvaire accolé au pignon N.E.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
68 rue Bernard Chochoy,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 220.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en pierre datant de 1838.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en pierre ornée d'un cordon. Dont le pignon sur rue est en wambergue et épis de brique. Mur de clôture en pierre avec cordon de brique.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée avec épis de brique sur le pignon N. Mur de clôture en craie avec un chaînage horizontal en brique et une partie élevée sur un soubassement en brique et rognons de silex, couvert de tuiles. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée E., percée de plusieurs baies surmontées d'un chaînage horizontal mouluré et une corniche moulurée. Combles non éclairés.
- Pignon N. en wambergue, percé de 2 fenêtres sur sa moitié inférieure ont été réduites et d'une troisième, en partie supérieure, bouchée. Au plus haut, présence d'un cartouche millésimé 1838.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il constitue un des rares spécimens bâtis entièrement en craie dans la commune, avec la conservation de sa longue clôture sur rue en craie.



MAISON
68 rue Bernard Chochoy,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 220**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation perpendiculairement à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, silex, tuile)
- Le mur de clôture
- Les modénatures en façade d'accueil (E.)
- Le cartouche millésimé 1838 sur le pignon en wambergue (N.).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

GRANGE
4 rue de l'église,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 192.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grange en pierre datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange haute en pierre sur soubassement en brique peint en noir, percée d'un porche couvert bouché avec de la brique.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée recouverte d'un enduit au lait de chaux avec épis de brique sur les pignons, ensemble élevé sur un soubassement en brique peint en noir. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade sur rue orientée N.O., aveugle. Présence d'une corniche moulurée. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, prégnants en cœur de bourg.



GRANGE
14 rue de l'église, 62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 192**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, enduit chaulé, tuile)
- La corniche sur la façade N.O.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Un rafraîchissement de l'enduit en façade.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Tout percement
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

PIGNON
14 rue de l'église,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 1958.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Pignon sur rue, non enduit





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Pignon O. d'une maison en brique datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Pignon en pierre sur soubassement de brique et silex.

Volumétrie
Pignon orienté vers l'O.

Matériaux
Soubassement en brique et silex. Élévation en craie taillée.

Façades et percements
- Présence d'une petite ouverture circulaire sur la moitié supérieure.

INTERET

Exemplaire de bonne facture. Vaut pour la préservation des volumes et matériaux. Il fait partie d'un ensemble de pignons en craie sur rue, de facture ancienne, dans le Pays de Lumbres.



PIGNON
14 rue de l'église, 62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 1958**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (silex, brique, craie)
- La petite ouverture circulaire.

peuvent être ENVISAGES :

- Le nettoyage de la façade en cas de nécessité
- Un rafraîchissement du pignon.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques ou polymère qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Tout percement
- Toute extension.

MAISON
30 rue de l'église,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 1807.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison datant de 1860.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en pierre au pignon percé de baies anciennes et millésimé 1860.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée avec épis de brique sur le pignon N. Toitures de tuiles dont l'arêtier est protégé par une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée E. recouverte d'enduit. Présence d'une corniche moulurée. Combles non éclairés.
- Pignon sur rue orienté N., percé d'une fenêtre sur sa moitié supérieure et de 2 plus petites fenêtres sur sa moitié supérieure. Huisseries en bois. Présence d'un cartouche millésimé 1860 au plus haut du pignon. Soubassement cimenté.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, dans la proximité de l'église.



MAISON
30 rue de l'église, 62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 1807**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation perpendiculairement à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, bois, tuile)
- Les baies sur le pignon N.
- Le cartouche millésimé 1860 sur le pignon N.
- La corniche moulurée en façade d'accueil.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Un rafraîchissement du pignon N. avec l'enlèvement de l'enduit cimenté sur son soubassement
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui masquerait ou dégraderait le pignon N., ses baies et son cartouche millésimé (1860).

GRANGE
8 rue de Fauquembergues,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 230.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en bois





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grange en bois datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en bardage bois posé à clin.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en bardage bois posé à clin.
Toitures de tuiles.

Façades et percements
- Pignon N. percé d'une unique baie fermée par un volet en panneaux de bois pleins.
- Façade sur rue orientée E., aveugle. Combles non éclairés.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux naturels et volumes.



GRANGE
8 rue de Fauquembergues, 62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 230**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (bois, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Tout percement
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
3 rue de la Halte,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 55.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en pierre datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en pierre, au soubassement cimenté. Pignon à épis de brique.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire de plain-pied, couverts d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée avec épis de brique sur le pignon E., élevés sur un soubassement cimenté. Toitures de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade d'accueil du logis orientée S., percée de 4 fenêtres à imposte et de 2 portes vitrées. Huisseries en bois peintes en jaune Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignon E. en wambergue aveugle.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, et son implantation en fond de cour.



MAISON
3 rue de la Halte, 62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 55**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, craie, bois, tuile)
- Le pignon E. en wambergue.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui masquerait ou abimerait le pignon en wambergue.

MAISON
7 rue de la Halte,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 61.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en brique datant probablement des années 1920-1930.

DESCRIPTION GENERALE

Maison en brique présentant un relevé de toiture formant pignon percé d'une petite baie en façade d'accueil. Épis de faîtage sur toiture rénovée. Décor de frises en gouttes et crémaillère, linteaux et appuis de baies en gouttes.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture à 4 pans avec relevé de toiture formant pignon en façade N.E.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique, élevés sur un soubassement en pierre. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets et de 2 épis de faîtage.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N.E., percée de 3 fenêtres avec imposte et d'une porte avec imposte. Encadrement et appuis de fenêtres en gouttes avec polychromie (brique rouge et peinture verte et blanche). Chaînages d'angle en saillie avec effet de bichromie (brique rouge et peinture blanche). Présence d'une corniche à crémaillères et motif en gouttes. Combles éclairés d'une petite fenêtre cintrée au niveau du relevé de toiture au centre de la façade. Encadrement polychrome et appuis de fenêtre en gouttes. Absence de symétrie.
- Pignon sur rue orienté S.E., percé d'une large fenêtre à imposte reprenant les motifs ornementaux de la façade d'accueil. On retrouve aussi les chaînages d'angle et la corniche à crémaillères et motif en gouttes. Combles éclairés d'une fenêtre de toit.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Ces maisons de plain-pied à fronton central percé d'une baie éclairant les combles sont typiques de petites villas implantées durant l'Entre-Deux-Guerres dans le Haut-Pays. On en trouve quelques rares spécimens dans le Pays de Lumbres, elles deviennent plus fréquentes dans l'arrière-pays littoral.



MAISON
7 rue de la Halte, 62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 61**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation perpendiculairement à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les ornementations.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MUR DE CLôTURE
14 rue de la Halte,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 1985.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Clôture sur rue bien appareillée





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Mur de clôture. Datation incertaine.

DESCRIPTION GENERALE

Mur de clôture en pierre délimitant la propriété le long de la rue de la Halte.

Volumétrie

--.

Matériaux

Soubassement en rognons de silex. Élévations en moyen appareil de craie. Couvert de tuiles.

Façades et percements

- --.

INTERET

Mur de clôture de bonne facture. Vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Il fait partie d'un ensemble de pignons et clôtures sur rue en craie de facture ancienne en Pays de Lumbres.



MUR DE CLÔTURE
14 rue de la Halte, 62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **D1 1985**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (silex, craie, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- --.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Tout percement
- Toute extension.

ANCIEN MOULIN
3 rue du Moulin,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **B1285 et 370.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique /
Moulin à eau





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancien moulin à papier construit à partir de 1837, et repris par la famille Dambricourt à partir de 1850. Le site fonctionne jusqu'en 1932. Il est devenu une résidence.

DESCRIPTION GENERALE

Ancien moulin en brique et longues dépendances en brique.

Volumétrie
Ensemble de bâtiments de plan rectangulaire, couverts de toitures en bâtière.

Matériaux
Elévations en brique. Toituresde tuiles dont certaines parties des arêtiers sont protégées d'une faîtière à bourrelets traditionnelles.

Façades et percements

- Plusieurs ouvertures cintrées bouchées, sur les façades d'une des dépendances (ancien atelier) et du moulin.
- Façades sur rue des dépendances très peu percées, avec seulement 4 ouvertures dont 2 ne semblent pas d'origine.

INTERET

Site de production industrielle intégrant quelques logements ouvriers, caractéristique de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, témoin de l'épopée papetière de la Vallée de l'Aa.



ANCIENNE MOULIN
3 rue du Moulin, 62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **B1 285 et 370**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- Les matériaux et leur appareillage (brique et tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- La restaurationdes parties les plus abîmées.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux non traditionnels
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

MAISON
21 rue d'Esquerdes,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **A1 438.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en pierre datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Après la voie ferrée, petite maison en pierre ornée d'un cordon. Pignon avec partie supérieure en brique. Garage accolé au pignon N. probablement postérieur à la maison.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en craie taillée, présence de brique sur la partie supérieure du pignon S. Toiture de tuiles.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée E., percée de 2 fenêtres et une porte, surmontées d'un chaînage horizontal en craie. Combles non éclairés. Absence de symétrie.
- Pignon S. aveugle.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



MAISON
21 rue d'Esquerdes, 62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **A1 438**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, tuile)
- Le chaînage horizontal en façade d'accueil.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui nuirait au bâtiment d'origine.

ANCIENNE USINE
63 rue de Védringhem,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **B1 327.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine économique / Usine





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancienne usine à papier construite en 1806, rachetée en 1876 par la famille AVOT-LOY. L'usine ferme en juillet 1975, elle est aujourd'hui devenue friche industrielle servant de dépôt à la scierie de Lumbres.

DESCRIPTION GENERALE

Ancienne usine avec cheminée en brique. Ensemble de bâtiments envahit par la végétation.

Volumétrie
Présence d'une cheminée en brique et d'un édifice circulaire en partie en brique.

Matériaux
Élévations en brique, béton, structures métalliques (charpentes d'ateliers, verrières).

Façades et percements
Bâtiments en ruine ou envahis par la végétation.

INTERET

Site de production industrielle caractéristique de la fin du XIXe et du début du XXe siècle. Il fait partie des trois moulins de Wavrans-sur-l'Aa ayant tous produit du papier, identitaires de la commune. Ses bâtiments réservent encore des possibilités de préservation de la mémoire ouvrière locale. Situés en bordure de l'Aa, ils constituent de potentiels sites reconvertibles en espaces naturels, voire en lieux aménagés de promenade ou de loisirs.



ANCIENNE USINE
63 rue de Védringhem,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **B1 327**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation
- La cheminée en brique.

peuvent être ENVISAGES :

- --

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques.

MAISON
65 rue de Védringhem,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **B1 5.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Maison en brique datant du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Maison à étage en brique, accolé d'une aile en appentis (aile basse ?) à droite. Présence de clefs de fenêtres.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture à 4 pans.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée E., divisée en 2 niveaux séparés par 2 chaînages horizontaux et organisés en 3 travées. Premier niveau percé de 2 fenêtres, légèrement cintrée et avec imposte, surmontant un chaînage horizontal et d'une porte sur la travée centrale. Second niveau percé de 3 fenêtres légèrement cintrées et avec imposte. Toutes les baies sont surmontées d'une clef de baie. Second niveau surmonté de 2 chaînages horizontaux. Chaînages d'angle en saillie. Combles non éclairés.
- Façade arrière orientée O. initialement identique à la façade d'accueil hormis la porte centrale du premier niveau qui est ici une fenêtre. Façade reprise, fenêtres sur la travée centrale en partie bouchées, fenêtre sur la travée 3 au second niveau entièrement bouchée. Présence de volets roulants. Soubassement ajouré laissant supposer l'existence d'un sous-sol. Combles éclairés par 2 fenêtres de toit.
- Pignon S. dissimulé par la végétation, probablement aveugle.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Cette grande maison située à l'entrée de l'usine à papier de Vedringhem appartenait au directeur de l'usine. Elle est représentative du bâti résidentiel des industries rurales du XIXe siècle.



MAISON
65 rue de Védringhem,
62380 Wavrans-sur-l'Aa.
Parcelle cadastrale **B1 5**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, tuile)
- Les modénatures en façades.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- La suppression des volets roulants au profit de volets en bois.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERMETTE
Rue de la Place, hameau de Cantemerle,
62380 Wismes.
Parcelle cadastrale **C1 100.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Bâti en pierre





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette en pierre datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Longère en pierre, élevée sur un soubassement en silex, sous une toiture traditionnelle très pentue.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture à 3 pans très pentue.

Matériaux
Murs gouttereaux en craie taillée recouverts d'un enduit au lait de chaux et élevés sur un soubassement en silex peint en rouge.Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets, avec croupe protégeant le mur exposé à l'O.

Façades et percements
- Façade d'accueil orientée N.O. et pourvue de 4baies dont au moins 2 fenêtres à 6 carreaux et double battant et une porte en panneaux de bois pleins. Huisseries en bois peint en bleu. Combles non éclairés. Absence de symétrie.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, notamment sa charpente dont la pente témoigne d'une ancienne toiture couverte en chaume.



FERMETTE
Rue de la Place, hameau de Cantemerle, 62380 Wismes.
Parcelle cadastrale **C1 100**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (craie, enduit chaulé, silex, bois, tuile)
- La toiture traditionnelle.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

PUITS
Après le 3B rue de Fauquembergues, hameau de Salvecque,
62380 Wismes.
Parcelle cadastrale **C1.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Puits visible depuis la voie publique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Puits datant probablement du XXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Puits situé au bord de la voie publique et surmonté d'une structure trapézoïdale avec une toiture dissymétrique.

Volumétrie
Base quadrangulaire élevée en bardage bois posé à clins.
Toiture dissymétrique.

Matériaux
Structure en bois et toiture de tuiles.

Façades et percements
- Conduit délimité par de la brique au niveau du sol.

INTERET

Vaut pour la conservation de ses matériaux et volumes.



PUITS
Après le 3B rue de fauquembergues, hameau de Salvecque, 62380 Wisme.
Parcelle cadastrale **C1**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, bois, tuile)
- Le système de levage

peuvent être ENVISAGES :

- --

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques qui nuiraient à l'authenticité de la construction.
- Toute extension.

FERME
18 route d'Affringues, hameau de Saint-Pierre,
62380 Wismes.
Parcelle cadastrale **A1 193.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique







Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme datant de 1860 d'après un cartouche millésimé.

DESCRIPTION GENERALE

Grande bâtisse en brique ornée de cordons en brique jaune, flanquée d'ailes basses en appentis. Cartouche millésimé 1860.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture à 4 pans avec coyaux.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique rouge avec modénatures en brique jaune. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N.O., organisée de manière symétrique sur 2 niveaux, séparés par 2 chaînages horizontaux moulurés en craie, et 5 travées. Premier niveau percé de 4 fenêtres à 8 carreaux et une porte centrale à imposte. Second niveau percé de 5 fenêtres à 6 carreaux. Encadrements en brique jaune sur l'ensemble des baies. Corniche à crémaillère précédée d'un chaînage horizontal mouluré. Combles non éclairés.
- Aile basse sur le pignon N.E. pourvue d'une fenêtre à 6 carreaux surmontée d'une baie en œil-de-bœuf. Aile basse sur le pignon S.O. pourvue d'une porte en panneaux de bois pleins et imposte et d'une fenêtre surmontée d'une baie en œil-de-bœuf. Toutes 2 sont couvertes par de la tôle.
- Pignon S.O. pourvue d'une aile basse laissant visible un chaînage horizontal mouluré faisant suite à celui visible en façade d'accueil ainsi qu'une corniche en crémaillère. Présence d'un cartouche millésimé1860.
- Façade arrière sur cour orienté S.E., percée de 5 ouvertures par niveaux et reprenant les mêmes éléments de modénature qu'en façade d'accueil.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERME
18 route d'Affringues, hameau de Saint-Pierre, 62380 Wismes.
Parcelle cadastrale **A1 193**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation par rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique rouge et brique jaune, craie, tuile)
- La symétrie de l'ensemble et les modénatures
- Le cartouche millésimé 1860 sur le pignon S.O.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Le remplacement des tôles par de la tuile sur les 2 ailes basses.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERMETTE
66 route du Château d'eau,
hameau d'Adsoit,
62500 Zudausques.
Parcelle cadastrale **ZI1 100.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Fermette de type ossature bois et torchis datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Fermette en torchis cimenté ayant conservé ses fenêtres à 6 carreaux fermés de volets à 3 barres, son coyau fermé, et un soubassement noir.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau fermé en façade S.E.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en torchis recouvert d'un enduit au lait de chaux, élevés sur un soubassement en brique peint en noir et recouvert de fibrociment (dégradé). Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements
- Façade orientée S.E percée de plusieurs baies dont des fenêtres à 6 carreaux et volets à 3 barres. Combles non éclairés.
- Pignon N.E. sur rue percé d'une petite fenêtre à 6 carreaux sur sa moitié supérieure.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



FERMETTE
66 route du Château d'eau, hameau d'Adsoit, 62500 Zudausques.
Parcelle cadastrale **ZI1 100**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation perpendiculairement à la voie publique
- Les matériaux et leur mise en œuvre (brique, torchis, enduit chaulé, bois, tuile)
- Le coyau fermé sur la façade S.E.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- Dans le cas d'une extension vers les parcelles voisines, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension qui masquerait le coyau fermé.

GRANGE
55 rue d'Audenthun, hameau d'Audenthun,
62500 Zudausque.
Parcelle cadastrale **ZH1 117.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Bâti en bois





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Grange en bois datant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Grange en bardage bois posé à clin.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, couvert d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Mur gouttereau E. en bardage bois posé à clin, élevé sur un soubassement en brique peint en noir. Toiture de tuiles.

Façades et percements
- Façade sur rue orientée E., percée d'au moins une ouverture fermée par des panneaux de bois pleins. Solives apparentes. Partie S. du bâti dissimulé sous la végétation (toiture comprise). Combles non éclairés.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique ou en pierre dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes.



GRANGE
55 rue d'Audenthun, hameau d'Audenthun, 62500 Zudausque.
Parcelle cadastrale **ZH1 117**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicables en sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantation parallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, bois, tuile).

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades
- La dévégétalisation de la partie S. du bâti, notamment au niveau de la toiture avant que cela ne lui nuise.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
22 route du Château d'eau,
hameau de Noircarme
62500 Zudausques.
Parcelle cadastrale **ZI1 141.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti ossature bois et torchis





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ancienne ferme seigneuriale datant probablement des XVIIe et XIXe siècles.

DESCRIPTION GENERALE

Grand logis à étages en brique orné d'un cordon de pierre, percé de fenêtres à 6 carreaux, et dépendances volumineuses en brique. Présence d'une tour quadrangulaire sur la façade N. du logis (à la place de la travée 4), non contemporaine.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture en bâtière avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique, élevés sur un soubassement en partie passé au coaltar. Toiture de tuiles dont l'arêtier est protégé d'une faîtière à bourrelets.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée S., divisée en 2 niveaux organisés en 6 travées. Second niveau percée de fenêtres légèrement cintrées à 6 carreaux, huisseries en PVC. Encadrement avec clef de fenêtre. Présence d'un chaînage horizontal précédant une corniche moulurée. Combles non éclairés.
- Façade S., sur rue, organisée de la même manière que la façade d'accueil, avec 5 fenêtres par niveau (la travée 4 est occupée par la tour quadrangulaire) et les mêmes modénatures. Soubassement ajouré laissant supposer l'existence d'un sous-sol. Combles non éclairés.
- Pignon E. flanqué d'un appentis percé sur sa façade N., probablement postérieure au bâti.
- Pignon O. percé de 2 petites baies sur sa partie supérieure.
- Façade sur cour de la dépendance orientée E., pourvue de nombreuses baies dont une lucarne interrompant l'avancée de toiture. Pignon N aussi percé (4 baies). Combles non éclairés.

INTERET

Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes. Elle fait partie des rares domaines ruraux seigneuriaux de l'Ancien Régime, encore conservés dans le Pays de Lumbres.



FERME
22 route du Château d'eau, hameau de Noircarme, hameau Le Poirier, 62500 Zudausques.
Parcelle cadastrale **ZI1 141**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique,pierre, tuile)
- Les modénatures en façades du logis
- La tour quadrangulaire sur la façade N., vestige probable d'unédifice antérieur.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

VILLA
45 rue Licques,
62500 Zudausques.
Parcelle cadastrale **AB1 42.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique / Villa





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

« Villa Grand Air », résidence de style balnéaire datant de 1935.

DESCRIPTION GENERALE

Maison à étage de style balnéaire avec un bow-window central sur 2 niveaux, balcons ouvragés en béton peint. Flanquée de 2 ailes en rez-de-chaussée formant terrasses à balcon.

Volumétrie
Bâtiment de plan rectangulaire, à étage, couvert d'une toiture à 4 pans avec coyau.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique, élevés sur un soubassement en pierre. Toiture de tuiles.

Façades et percements

- Façade d'accueil orientée N., divisée en 2 niveaux séparés par 2 chaînages horizontaux portant bandeau avec plaque sculptées (une par travée, celle au centre porte la mention « Villa du Grand Air ») et organisés en 3 travées. Travées 1 et 3 percées de 2 fenêtres (une par niveau). Travée centrale pourvue d'un bow-window sur les 2 niveaux. Encadrement des baies avec gouttes ; ornementations et chaînages d'angle peint en blanc. Chaînages horizontaux et panneaux sculptées aussi présentes entre le second niveau et l'avancée de toiture. Combles éclairés par une lucarne.
- Ailes basses percée d'une ouverture en œil-de-bœuf pour l'un et d'un portail pour l'autre.

INTERET

Modèle de villégiature balnéaire caractéristique de la fin du XIXe et du début du XXe siècle. Alors que nombre de villas se sont implantées dans la proximité de la voie ferrée dans les années 1880 à 1940, cette villa de l'Entre-Deux-Guerres constitue un spécimen isolé dans un bourg rural.



VILLA
45 route de Licques, 62500 Zudausques.
Parcelle cadastrale **AB1 42**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Le volume et son implantationparallèle à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, pierre)
- L'ornementation en façade d'accueil.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuile par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.

FERME
53 route de Licques,
62500 Zudausques.
Parcelle cadastrale **AB1 41.**

TYPOLOGIE :
Patrimoine domestique /
Bâti en brique





Clichés 2015

HISTORIQUE ET FONCTIONS

Ferme en briquedatant probablement du XIXe siècle.

DESCRIPTION GENERALE

Ferme au logis en longère à lucarnes rentrantes avec consoles. Etables aux portes à 2 vantaux intégrant un pigeonnier-tour carré.

Volumétrie
Bâtimentssur cour, de plain-pied, logis couvert d'une toiture mansardée et dépendances d'une toiture en bâtière.

Matériaux
Murs gouttereaux et pignons en brique peinte en blanc, soubassement peint en noir. Toitures de tuiles dont les arêtiers sont protégés d'une faîtière à bourrelets traditionnelle ; usage d'ardoise au niveau du logis.

Façades et percements

- Façade d'accueil du logis orientée O., percée de plusieurs baies légèrement cintrées et dont l'encadrement est pourvu de clef de fenêtre. Ornementation sur une partie du logis par un usage d'enduit coloré (jaune et blanc). Combles éclairés par 4 lucarnes rentrantes et 2 fenêtres de toit. Absence de symétrie.
- Dépendances percées par de nombreuses portes à 2 vantaux. Pigeonnier sous forme de tour quadrangulaire accolée à l'une des façades des dépendances et percé de 9 boulins que surmontent un arc en brique peinte en vert. Huisseries en bois peint en vert, marron et gris.

INTERET

Le bâti rural fut le plus souvent élevé en ossature bois et torchis, puis en brique dans la deuxième moitié du XIXe siècle.Ce bâti vaut pour la préservation de ses matériaux et volumes, et l'implantation traditionnelle de ses bâtiments autour de la cour. Le pigeonnier est un des rares conservés en Pays de Lumbres.



FERME
53 route de Licques, 62500 Zudausques.
Parcelle cadastrale **AB1 41**

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

(applicablesen sus des prescriptions générales)

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

À ce titre,

doivent être PRESERVES :

- Les volumes et leur implantationpar rapport à la voie publique
- Les matériaux et leur appareillage (brique, bois, tuile, ardoise)
- Les lucarnes rentrantes du logis
- Le pigeonnier-tour.

peuvent être ENVISAGES :

- Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect, de même que l'entretien des façades.

doivent être PROSCRITS :

- Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent
- L'ajout de matériaux de type matériaux ou matières plastiques (porte, huisseries de fenêtres,volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction
- Le percement des combles et la pose de lucarnes de toit qui viendrait déséquilibrer l'ensemble
- Le remplacement de la tuileet de l'ardoise par des matériaux polymères anachroniques
- Toute extension du bâti.